



Pernod Ricard

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE |
2009/2010

Créateurs de convivialité

1	PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD	3		
	Historique et organisation	4		
	Activité et stratégie	8		
2	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE	25		
	Le Conseil d'Administration de la Société	27		
	Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	36		
	Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne et la gestion des risques	43		
	Information financière et comptable	45		
	Rapport des Commissaires aux Comptes	46		
3	RAPPORT DE GESTION	47		
	Chiffres clés des comptes consolidés au 30 juin 2010	48		
	Analyse de l'activité et du résultat	49		
	Trésorerie et capitaux	54		
	Perspectives	55		
	Ressources Humaines	56		
	Facteurs de risque	70		
	Contrats importants	80		
	Rapport d'examen des Commissaires aux Comptes sur certains indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux	84		
4	COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS	85		
	Compte de résultat consolidé annuel	86		
	État du résultat global consolidé	87		
	Bilan consolidé annuel	88		
	Variation des capitaux propres annuels	90		
	Tableau des flux de trésorerie consolidé annuel	91		
	Annexe aux comptes consolidés annuels	92		
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	134		
5	COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA	135		
	Compte de résultat Pernod Ricard SA	136		
	Bilan Pernod Ricard SA	137		
	Tableau de financement Pernod Ricard SA	139		
	Analyse du résultat de Pernod Ricard SA	140		
	Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA	142		
	Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	156		
	Rappel des dividendes distribués au cours des cinq derniers exercices	157		
	Inventaire des valeurs mobilières au 30 juin 2010	158		
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	159		
	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	160		
6	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE	165		
	Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010	166		
	Présentation des résolutions	167		
	Projets de résolutions	170		
	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la Société et/ou des membres du personnel salarié et Mandataires Sociaux des sociétés liées au Groupe	177		
	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société	178		
	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise	179		
7	INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL	181		
	Informations concernant Pernod Ricard	182		
	Informations concernant le capital	187		
8	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	203		
	Personnes responsables	204		
	Documents accessibles au public	204		
	Tables de concordance	205		

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE **2009/2010**



Pernod Ricard



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 septembre 2010, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

1

PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

Historique et organisation

Plus de 30 ans de croissance ininterrompue	4
Faits marquants de l'exercice 2009/2010	5
Un <i>business model</i> décentralisé	6

Activité et stratégie

Principales activités	8
Principaux marchés (4 grandes zones géographiques)	9
Position concurrentielle	10
Dépendance de l'émetteur vis-à-vis des brevets, licences, contrats industriels	10
Propriétés immobilières, usines et équipements	10
Gestion de l'environnement	13
Recherche et Développement	23

Historique et organisation

1

Plus de 30 ans de croissance ininterrompue

Création de Pernod Ricard (ci-après « Pernod Ricard » ou « le Groupe ») et premières acquisitions internationales

Pernod Ricard naît en 1975 du rapprochement des deux sociétés Pernod SA et Ricard SA, concurrentes de toujours sur le marché français des anisés. Le Groupe ainsi formé dispose alors de nouvelles ressources pour développer ses Réseaux de Distribution et son portefeuille de marques (Ricard, Pernod, Pastis 51, Suze, Dubonnet, etc.) en France et à l'étranger.

Pour ses premières acquisitions, Pernod Ricard privilégie le whisky, qui est l'un des spiritueux les plus consommés dans le monde, et les États-Unis, le marché le plus important du secteur des Vins et Spiritueux. Ainsi, dans le courant de l'année 1975, le Groupe tout juste créé acquiert la société Campbell Distillers, producteur de whiskies écossais, et en 1981, Austin Nichols, producteur du bourbon américain Wild Turkey.

Les bases du réseau mondial

Le Groupe poursuit son développement hors de France avec une première implantation en Asie et, surtout, à travers la création d'un Réseau de Distribution européen très dense. En dix ans, le Groupe couvre ainsi tout le territoire de l'Europe des Quinze, en y implantant de manière forte ses marques : Pernod au Royaume-Uni et en Allemagne, Ricard en Espagne et en Belgique. Différentes acquisitions locales accroissent également le portefeuille de ce réseau (l'ouzo Mini en Grèce, le pacharan Zoco en Espagne, etc.).

En 1985, Pernod Ricard acquiert la société Ramazzotti, qui produit depuis 1815 un amer réputé, Amaro Ramazzotti, et qui lui apporte une importante structure commerciale et de distribution en Italie.

En 1988, le Groupe prend le contrôle de la société Irish Distillers, principal producteur de whiskeys irlandais, avec les marques prestigieuses Jameson, Bushmills, Paddy et Powers. Avec Jameson, le Groupe dispose d'une marque à fort potentiel : ainsi, entre 1988, date de l'acquisition, et 2009, les volumes de ventes de cette marque ont crû de presque 10 % par an en moyenne, passant de 0,4 million à 2,7 millions de caisses.

En 1989, le Groupe étend son réseau à l'Australie, en acquérant Orlando Wines, numéro deux australien du vin. L'entreprise forme avec Wyndham Estate, en 1990, le groupe Orlando Wyndham. La marque Jacob's Creek devient la marque de vin australien la plus exportée, leader au Royaume-Uni, en Nouvelle-Zélande, en Irlande, en Scandinavie et en Asie.

En 1993, Pernod Ricard et la société cubaine Cuba Ron créent Havana Club International, une *joint venture* pour la commercialisation du rhum Havana Club qui connaît depuis lors une des croissances de marque de spiritueux les plus rapides au monde.

Consolidation et organisation

En 1997, le Groupe complète son portefeuille d'alcools blancs avec l'acquisition du gin Larios, numéro un en Europe continentale. La Société produisant Larios fusionne ses activités avec la Société Pernod Ricard de distribution locale, PRACSA, établie en Espagne depuis 1978. Pernod Ricard acquiert ainsi une position de premier plan en Espagne, un des plus importants marchés du monde, lui permettant d'y distribuer ses produits internationaux et ses marques locales comme les vins Palacio de la Vega et le pacharan Zoco.

Suite à ces nombreuses acquisitions, le Groupe se réorganise en mettant l'accent sur la décentralisation. D'une part, Pernod Ricard met en œuvre une régionalisation de sa structure, en créant quatre filiales directes ayant en charge chacune un continent. D'autre part, la structure du Groupe est organisée autour de Filiales de Distribution (ayant une activité commerciale sur les marchés locaux) et de filiales « Sociétés de Marques » (qui ont en charge la production et la stratégie mondiale des marques). Ces dernières ne distribuent principalement qu'à des filiales du Groupe et ne disposent généralement pas de force de vente ou d'une force de vente très limitée. Pernod Ricard s'assure ainsi de la cohérence mondiale de son portefeuille de marques, tout en adaptant sa stratégie aux spécificités locales des marchés.

Fin 1999, le Groupe acquiert la tequila Viuda de Romero au Mexique.

De 1999 à 2001, le Groupe consolide ses positions dans les pays de l'Est grâce à l'acquisition de Yerevan Brandy Company (brandies arméniens, avec la marque Ararat), de Wyborowa (vodka polonaise) et de Jan Becher (amer tchèque). Ararat, en complément des vins géorgiens Tamada et Old Tbilissi, permet au Groupe d'asseoir sa position en Russie où la marque réalise l'essentiel de ses volumes, tandis que la puissance commerciale du Groupe donne l'opportunité à Wyborowa de se développer au niveau international.

Le recentrage stratégique

À l'aube du nouveau siècle, le rachat des activités de Vins & Spiritueux de Seagram, conjointement avec Diageo, permet au Groupe de doubler de taille dans ce secteur. Pernod Ricard investit 3,15 milliards de dollars américains pour acquérir 39,1 % de ces activités. Le Groupe entre alors dans le trio de tête des opérateurs mondiaux et consolide sa place sur les continents américain et asiatique, tout en restant leader en Europe. L'année 2002 est aussi celle de l'intégration réussie de 3 500 collaborateurs de Seagram.

Le Groupe occupe alors des positions clés avec des marques fortes dans le secteur du whisky comme Chivas Regal et The Glenlivet, dans le secteur du cognac avec Martell et dans les alcools blancs avec Seagram's Gin. Il intègre également des marques locales leader comme Montilla au Brésil ou Royal Stag en Inde.

Conséquence de cette acquisition majeure, le Groupe décide de se recentrer sur son cœur de métier. Le désengagement du secteur des boissons et aliments non-alcoolisés est entrepris : entre 2001 et 2002, le Groupe cède Orangina, acquis en 1984, SIAS-MPA, leader mondial des préparations de fruits pour yaourts et desserts lactés, BWG, société de distribution en Irlande et au Royaume-Uni et CSR-Pampryl.

PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

Historique et organisation

L'année 2003 est marquée par la réintégration de Pernod Ricard au CAC 40 à la Bourse de Paris, saluant la réussite de l'opération Seagram et le recentrage stratégique du Groupe. En 2004, le chiffre d'affaires des produits non alcoolisés ne représente plus que 2 % du chiffre d'affaires consolidé de Pernod Ricard, témoin de sa réorganisation autour d'un seul métier.

En juillet 2005, Pernod Ricard acquiert Allied Domecq en partenariat avec Fortune Brands pour 10,7 milliards d'euros. Cette acquisition vise à renforcer sa présence sur les marchés à fort potentiel de croissance (notamment en Amérique du Nord) et à compléter son portefeuille, notamment avec des alcools blancs et des liqueurs. Le montant investi par Pernod Ricard, à savoir 6,6 milliards d'euros, a été financé à hauteur de 2 milliards d'euros par augmentation de capital et à hauteur de 4,6 milliards d'euros en numéraire.

Les exercices 2005/2006 et 2006/2007 sont marqués par le succès total de l'intégration d'Allied Domecq et le maintien d'une forte croissance des marques historiques du Groupe.

Les activités non stratégiques acquises à travers le rachat d'Allied Domecq, principalement Dunkin' Brands Inc. et la participation dans Britvic Plc, sont cédées. De même, The Old Bushmills Distillery et les marques de Bushmills sont cédées à Diageo, les marques Glen Grant et Old Smuggler à Campari et la marque Larios à Fortune Brands. Ceci permet un désendettement accéléré du Groupe.

Par ailleurs, Pernod Ricard signe un accord avec SPI Group pour la distribution de la marque Stolichnaya et met progressivement en œuvre les nouvelles stratégies marketing mondiales sur l'ensemble des marques issues de l'acquisition d'Allied Domecq telles que : Ballantine's, Beefeater, Malibu, Kahlúa, Mumm et Perrier-Jouët.

L'exercice 2007/2008, pourtant marqué par le début de la crise économique et financière mondiale, initiée par celle des « subprimes » aux États-Unis, est une année remarquable pour Pernod Ricard, avec la poursuite d'une croissance de l'activité dans toutes les Régions, une nouvelle progression des résultats et des marges et une poursuite de l'amélioration des ratios d'endettement.

Mais au-delà de ces performances financières et commerciales, l'année 2007/2008 restera celle de la préparation de l'acquisition du groupe Vin&Sprit, propriétaire de la marque de vodka Premium ABSOLUT, leader mondial de sa catégorie avec près de 11 millions de caisses de 9 litres commercialisées dans le monde au cours de l'exercice 2008/2009.

L'exercice 2008/2009 sera sans conteste l'exercice qui aura permis au Groupe Pernod Ricard de démontrer l'efficacité de son modèle de développement, basé sur un portefeuille de marques Premium complet et sur un réseau commercial désormais mondial et leader sur les marchés des nouvelles économies. Le plus dur de la crise pour le secteur des Vins & Spiritueux a certainement été atteint sur les six premiers mois de l'année 2009, avec un ralentissement économique mondial majeur, mais aussi un fort phénomène de déstockage de la part des grossistes et des distributeurs.

Dans ce contexte, Pernod Ricard est néanmoins parvenu à poursuivre la progression de ses profits, grâce notamment à :

- la mise en œuvre accélérée des synergies d'acquisition du groupe Vin&Sprit (qui ont atteint 110 millions d'euros dès le premier exercice de son intégration dans le Groupe) ;
- la poursuite de sa croissance sur les marchés des Nouvelles Économies ;
- la gestion rigoureuse de ses ressources dans les pays plus difficiles ;
- et la forte réduction de ses frais financiers, liée à la réduction de sa dette et à la baisse du coût moyen de cette dernière.

Faits marquants de l'exercice 2009/2010

Conformément à l'objectif annoncé de renforcer le niveau d'investissements marketing, l'année a été rythmée par le déploiement d'un grand nombre de nouvelles campagnes. Créativité et innovation ont été les moteurs de ces campagnes qui ont largement utilisé les nouveaux médias digitaux.

En interne, l'exercice a vu le lancement d'un projet Groupe d'envergure, Agility. Toutes les fonctions de l'Entreprise ont été concernées, mobilisant l'ensemble de ses collaborateurs. La réflexion menée a notamment conduit à l'adoption d'une série de recommandations dont la mise en œuvre concrète est en cours et se poursuivra au cours des prochains exercices. Agility, c'est la recherche de toujours plus d'efficacité opérationnelle, en s'appuyant sur les forces du Groupe : décentralisation, Premiumisation, capital humain.

2009

Juillet

- Le 27 juillet 2009, le Groupe cède la marque de liqueur de café Tia Maria à Illva Saronno pour 125 millions d'euros.

Octobre

- Pernod Ricard lance le projet d'entreprise Agility, réflexion interne impliquant tous ses collaborateurs, au cours de la réunion annuelle des Directeurs Généraux.

Novembre

- À effet du 18 novembre 2009, Pernod Ricard procède à une augmentation de capital par incorporation de primes et distribution d'actions gratuites à raison d'1 action nouvelle pour 50 actions.

2010

Mars

- Le 18 mars 2010, Pernod Ricard émet des obligations d'un montant total de 1 200 millions d'euros. Cette opération permet de rembourser les tranches d'échéances les plus proches du crédit syndiqué multidevises et d'allonger la maturité de la dette du Groupe.

Avril

- Les recommandations du projet Agility sont présentées à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Mai

- Le 3 mai 2010, suite à l'obtention des autorisations réglementaires, la cession d'un ensemble d'actifs suédois et danois au groupe Altia pour un prix de 835 millions de couronnes suédoises, soit 87 millions d'euros au taux de change spot, est réalisée. Cette cession avait été annoncée le 15 février 2010.

Juin

- L'extension de la distillerie de The Glenlivet est inaugurée en présence de HRH Prince Charles le 4 juin 2010.

Quelques initiatives marketing et produits

- ABSOLUT : lancement mondial sur internet du film de Spike Jonze « I'm Here » ;
- Chivas Regal : lancement de la campagne presse Shadows ;

PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

Historique et organisation

1

- Ballantine's : lancement de la campagne Plan B ;
- Jameson : lancement du film « Lost Barrel » ;
- Martell : lancement de la première campagne TV XO en Chine ;
- Havana Club : lancement de la campagne « Nothing Compares to Havana » ;
- Malibu : extension de la plateforme numérique Maliboumboum ;
- Jacob's Creek : lancement de la campagne mondiale « True Character » ;
- Perrier-Jouët : lancement du nouveau millésime Belle Epoque 2002.

Événements postérieurs à la clôture 2010

Juillet

- Le 1^{er} juillet 2010, le Groupe cède à Diego Zamora la société espagnole Ambrosio Velasco qui détenait notamment la marque Pacharán Zoco et le vin de Navarre Palacio de la Vega pour un montant de 33,1 millions d'euros. L'approbation des autorités espagnoles est obtenue le 18 août 2010. La réalisation de l'opération est effective au 31 août 2010.

- Le 22 juillet 2010, le Groupe annonce la vente, par sa filiale Domecq Bodegas, des marques de vin espagnol Marqués de Arienzo et Viña Eguía ainsi que la bodega et 358 hectares de vignobles et terrains associés à un consortium d'acheteurs composé de Vinos de los Herederos del Marqués de Riscal SA et Gangutia S.L. (Bodegas Muriel) pour un montant de 28 millions d'euros. Cette opération est signée et son montant payé comptant simultanément le 21 juillet 2010.

- Annonce de changements organisationnels liés aux conclusions du projet d'entreprise Agility :

1. Création d'une nouvelle Société de Marques baptisée Premium Wine Brands, en charge de l'élaboration et de la stratégie mondiale des marques de Vins Premium du Groupe.
2. Extension des responsabilités de The ABSOLUT Company à l'ensemble des vodkas internationales du Groupe.
3. Création d'une nouvelle Région couvrant la zone Afrique subsaharienne, Pernod Ricard Sub-Saharan Africa, rattachée à Pernod Ricard Europe.

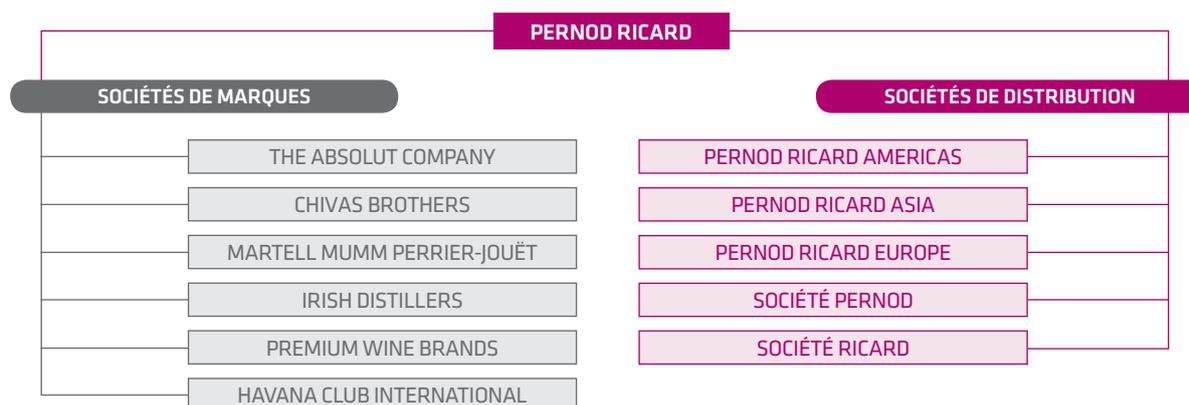
- Adoption d'une nouvelle signature Groupe, « Créateurs de convivialité ».

- Vingt ans d'Entreprise & Prévention⁽¹⁾.

Un business model décentralisé

Organigramme

Description sommaire du Groupe



L'organisation générale du Groupe s'articule autour de Pernod Ricard, la « **Holding** », à laquelle sont rattachées les sociétés dites « **Sociétés de Marques** » et directement ou indirectement via des sociétés holdings appelées « **Régions** » ou des « clusters », les sociétés dites « **Sociétés de Distribution** ». Certaines sociétés peuvent combiner les deux activités, à savoir Société de Marques et Société de Distribution.

Suite à l'acquisition de la société Vin&Sprit en juillet 2008, Pernod Ricard a mis en place deux nouvelles organisations opérationnelles, basées en Suède : d'une part, The ABSOLUT Company, Société de

Marques responsable notamment de la marque ABSOLUT au niveau mondial (incluant la production) et d'autre part, Pernod Ricard Nordic, « cluster », rattaché à Pernod Ricard Europe, chargé de commercialiser les marques internationales et locales de Pernod Ricard sur les marchés suédois, danois, finlandais, norvégien, balte et islandais.

Dans une optique d'optimisation du fonctionnement et de réduction des coûts de structure, Pernod Ricard a décidé d'intégrer, à partir du 1^{er} juillet 2009, les marques de Malibu Kahlúa International au sein de The ABSOLUT Company. Cette opération de concentration permet

(1) *Entreprise & Prévention regroupe 19 entreprises productrices de boissons alcoolisées engagées en France dans la prévention des risques liés à la consommation excessive ou inappropriée d'alcool.*

PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

Historique et organisation

de renforcer les moyens engagés pour les marques en matière de planning stratégique, d'études consommateurs et de développement de plates-formes globales.

Pernod Ricard compte désormais six Sociétés de Marques.

Au sein du modèle décentralisé de Pernod Ricard, la **Holding** joue plusieurs rôles. Elle a des fonctions réservées comme :

- la stratégie d'ensemble du Groupe, notamment de croissance interne et externe ;
- la gestion des participations, en particulier toute fusion, acquisition ou revente d'actifs pouvant s'avérer appropriée ;
- la gestion de la politique financière d'ensemble du Groupe y compris les moyens de financement ;
- la politique fiscale et sa mise en œuvre ;
- la coordination de la politique, l'administration et la protection de la propriété intellectuelle du Groupe ;
- la définition des politiques de rémunération, la gestion des cadres internationaux et le développement des compétences ;
- la validation des nouvelles campagnes publicitaires de toutes les marques avant leur diffusion ;
- l'approbation des attributs clés des marques stratégiques ;
- la communication *Corporate* et les relations avec les investisseurs, analystes et actionnaires ;
- le partage des ressources, notamment via la Direction des Achats ;
- les programmes majeurs de recherche appliquée.

Les relations financières entre la **Holding** et ses filiales consistent essentiellement en des facturations de redevances pour l'exploitation des marques dont la **Holding** est propriétaire, en des refacturations de prestations de recherche relatives aux innovations sur les produits et en l'encaissement de dividendes.

La **Holding** assure le suivi, le contrôle des performances des filiales ainsi que la préparation et la communication des informations comptables et financières du Groupe.

Enfin, la **Holding** est responsable de la mise en place de politiques et d'actions dans les domaines clés. Elle doit s'assurer que sa vision de l'entreprise est partagée, que son « modèle » est compris et que les « bonnes pratiques » sont pleinement accessibles pour chaque membre de l'organisation. De fait, le partage des connaissances et un soutien mutuel à travers les filiales sont indispensables au succès du modèle décentralisé du Groupe.

La **Direction Générale** du Groupe est assurée depuis le 5 novembre 2008 par le **Directeur Général** , lequel est assisté de quatre **Directeurs Généraux Adjointes** , respectivement :

- DGA – Finances ;
- DGA – Marques ;
- DGA – Distribution ;
- DGA – Ressources Humaines.

La **Direction Générale** , sous l'autorité du **Directeur Général** dont les pouvoirs sont définis dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires et au Conseil d'Administration, ainsi que dans le respect des limites d'ordre interne telles que définies par le Conseil d'Administration et son Règlement Intérieur, **est collectivement chargée de conduire l'activité du Groupe** .

La Direction Générale s'appuie sur les **Directeurs Holding** pour préparer et coordonner les décisions et actions qui doivent être mises en œuvre par la Holding.

Les **Régions** , filiales autonomes aux pouvoirs délégués par la Holding, assurent le contrôle opérationnel et financier des filiales qui leur sont rattachées. Elles regroupent des filiales présentes dans une même région géographique (Asie, Amériques, Europe et Pacifique).

Les **Sociétés de Marques** , filiales autonomes aux pouvoirs délégués par la Holding ou une Région, sont responsables de la stratégie, du développement des marques et de la production.

Les **Sociétés de Distribution** , filiales autonomes aux pouvoirs délégués par la Holding ou une Région, gèrent la distribution et le développement des marques au niveau des marchés locaux.

Faits marquants postérieurs à la clôture

Dans le cadre du projet d'entreprise Agility, le Groupe a annoncé les changements d'organisation suivants :

- La création d'une nouvelle Société de Marques baptisée Premium Wine Brands, en charge de l'élaboration et de la stratégie mondiale des marques de Vins Premium Prioritaires du Groupe.

Le portefeuille comprend les vins australiens (Jacob's Creek), néo-zélandais (Brancott Estate), ainsi que les marques de vins espagnols et argentins à vocation internationale (Campo Viejo et Graffigna). Cette nouvelle société a pour objectif d'accélérer le développement international de ces marques au sein du Réseau de Distribution Pernod Ricard.

Monsieur Jean-Christophe Coutures devient Président-Directeur Général de Premium Wine Brands.

- L'extension des responsabilités de The ABSOLUT Company à l'ensemble des vodkas internationales du Groupe : ABSOLUT, Friis, Wyborowa...

The ABSOLUT Company a pour objectif d'élaborer la stratégie du Groupe sur l'ensemble du segment Vodka. Elle conserve en outre la responsabilité des marques Malibu et Kahlua.

Monsieur Stéphane Longuet est nommé Directeur Général Adjoint de la division Vodka Standard au sein de The ABSOLUT Company.

- La création d'une nouvelle région couvrant la zone Afrique subsaharienne, Pernod Ricard Sub-Saharan Africa, rattachée à Pernod Ricard Europe.

Filiale directe de Pernod Ricard Europe, Pernod Ricard Sub-Saharan Africa a pour objectif d'accélérer le développement du Groupe dans cette région à fort potentiel.

Monsieur Henry Carew est nommé Directeur Général de Pernod Ricard Sub-Saharan Africa à compter du 1^{er} octobre 2010.

- Rattachement de la Direction des Politiques de Responsabilité Sociale du Groupe à Monsieur Bruno Rain, Directeur Général Adjoint, Ressources Humaines.

Par ailleurs, Pernod Ricard a annoncé le changement suivant à la Direction Générale du Groupe :

- Départ de Monsieur Michel Bord, Directeur Général Adjoint – Distribution en date du 30 juillet 2010 et reprise de ses attributions par Monsieur Pierre Pringuet, Directeur Général.

Liste des filiales importantes

La liste des filiales importantes est présentée dans la Note 27 – *Liste des principales sociétés consolidées* de l'annexe aux comptes consolidés.

Activité et stratégie

1

Principales activités

Né du rapprochement de Ricard SA et Pernod SA en 1975, Pernod Ricard s'est développé tant par croissance interne que par croissance externe. L'acquisition d'une partie de Seagram (2001), d'Allied Domecq (2005) et celle récente de Vin&Sprit (2008) ont fait du Groupe le co-leader mondial des Vins & Spiritueux.

Pernod Ricard possède l'un des portefeuilles de marques les plus prestigieux du secteur : la vodka ABSOLUT (depuis le 23 juillet 2008), le pastis Ricard, les scotch whiskies Ballantine's, Chivas Regal et The Glenlivet, l'Irish whiskey Jameson, le cognac Martell, le rhum Havana Club, le gin Beefeater, les liqueurs Kahlúa et Malibu, les champagnes Mumm et Perrier-Jouët ainsi que les vins Jacob's Creek et Brancott Estate.

Pernod Ricard s'appuie sur une organisation décentralisée composée de filiales « Société de Marques » et « Société de Distribution », qui comprend 18 177 collaborateurs répartis dans 70 pays.

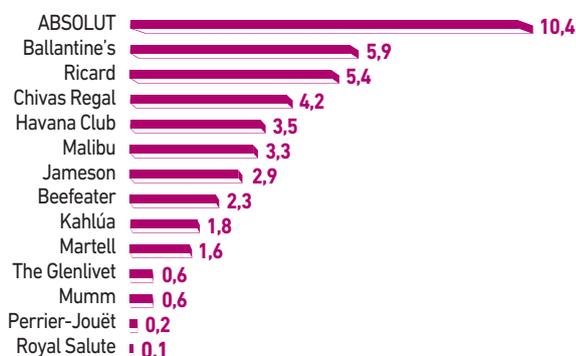
La stratégie de Pernod Ricard s'articule autour de quatre axes majeurs :

- investir prioritairement et fortement sur les marques stratégiques à vocation mondiale ;
- Premiumiser le portefeuille en visant le haut de gamme afin d'accélérer la croissance et d'accroître la rentabilité ;
- se développer sur les marchés émergents qui offrent les perspectives de croissance les plus fortes ;
- poursuivre la croissance externe après la réduction de son endettement afin de rester un acteur dynamique de la consolidation du secteur des Vins et Spiritueux.

Le Groupe est enfin fortement impliqué dans une politique de Développement Durable et encourage à ce titre une consommation responsable de ses produits.

TOP 14 : Marques Stratégiques

(Volumes 2009/2010 en millions de caisses de 9 litres)



TOTAL « TOP 14 » : 42,9 millions de caisses

Vins Premium Prioritaires

(Volumes 2009/2010 en millions de caisses de 9 litres)



TOTAL Vins Premium Prioritaires : 10,2 millions de caisses

PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

Activité et stratégie

Principaux marchés (4 grandes zones géographiques)

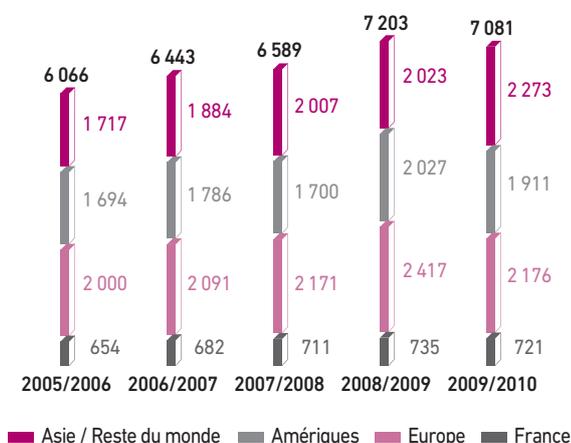
Le découpage en grandes régions d'implantation et de développement du Groupe reflète à la fois ses racines historiques et sa stratégie de croissance par acquisition.

À l'origine était la France, avec les deux grandes marques d'anisés, Ricard et Pastis 51 (Pernod), qui ont donné leur nom au Groupe. Par expansion, la deuxième zone géographique stratégique a été l'Europe. Sur ces bases solides, Pernod Ricard s'est lancé à la conquête des Amériques, de l'Asie et du Reste du Monde, régions qui ont représenté les plus fortes croissances sur les derniers exercices.

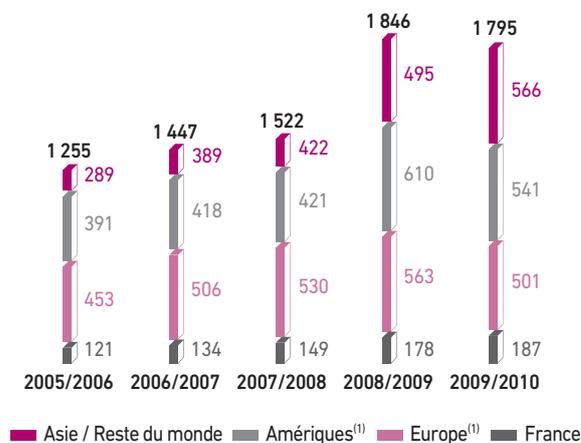
La zone géographique Asie/Reste du Monde est devenue en 2009/2010 la région la plus importante du Groupe tant au niveau du chiffre d'affaires que du résultat opérationnel courant.

Les marchés émergents d'Europe, d'Amériques et d'Asie/Reste du Monde sont à l'origine d'une part de plus en plus importante de la croissance du Groupe.

Chiffre d'affaires par zone géographique (en millions d'euros)



Résultat opérationnel courant par zone géographique (en millions d'euros)



(1) Reclassement de 26 millions d'euros d'autres produits et charges entre Amériques (- 26) et Europe (+ 26) sur l'exercice 2008/2009.

Position concurrentielle

Marché et concurrence

La présence de très nombreux acteurs, tant locaux qu'internationaux, fait du secteur des Vins & Spiritueux un marché très fortement concurrentiel.

Pernod Ricard figure au 2^e rang mondial des spiritueux en volume⁽¹⁾, en position de co-leadership en particulier dans le segment des spiritueux Premium⁽²⁾.

Les concurrents du Groupe Pernod Ricard dans ses métiers sont principalement :

- soit de grands groupes internationaux présents dans le secteur des Vins & Spiritueux, comme Diageo, Bacardi-Martini, Beam Global (Fortune Brands), Brown-Forman, Moët-Hennessy, Constellation Brands, Foster's, Gallo, Campari et Rémy Cointreau pour les marques internationales ;
- soit des sociétés plus petites ou des producteurs locaux pour les marques locales (par exemple, UB Group en Inde, CEDC en Pologne).

Dépendance de l'émetteur vis-à-vis des brevets, licences, contrats industriels

Le Groupe n'est dépendant d'aucun brevet ou licence spécifique.

Le Groupe ne connaît pas de dépendance significative vis-à-vis de l'un de ses fournisseurs.

Propriétés immobilières, usines et équipements

Immobilisations corporelles importantes existantes

Déployées dans 26 pays à travers le monde, les implantations industrielles de Pernod Ricard comprennent 107 sites de production au 30 juin 2010. Parmi ces sites, 54 réalisent des activités d'embouteillage, 28 de distillation, les autres se répartissant entre vieillissement, vinification et élaboration.

Durant la période 2009/2010, six sites industriels sont sortis du périmètre du Groupe. Quatre d'entre eux ont été concernés par une cession d'activités : la cave de Livramento au Brésil (vins Almaden), les caves de Cinco Casas et Casa de la Vina en Espagne et le site d'embouteillage de Svendborg au Danemark. Par ailleurs, la cave de Mendoza en Argentine a été fermée dans le cadre d'un transfert d'activité et le petit site de Wyndham Estate en Australie n'a plus d'activité de production.

Par ailleurs, la cession ou bien la fermeture d'autres sites de production a été annoncée et mise en œuvre pour réalisation prochaine : ces sites, toujours présents au 30 juin 2010, auront quitté le Groupe ou bien cessé leur activité dans les premiers mois de l'année fiscale 2010/2011. Il s'agit du site d'embouteillage de Newbridge en Écosse, dont l'activité est transférée aux sites de Kilmalid et Paisley, du site d'élaboration de Karlovy Vary en République tchèque (amer Becherowka) dont l'activité est transférée au site de Bohatice, ainsi que des caves d'Arienzo et de Dicastillo en Espagne.

Aux sites de production, s'ajoutent également des immeubles de bureaux et des propriétés agricoles, disposant de près de 8 000 hectares de vignes, principalement situées en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Espagne, en Argentine et en France.

Au 30 juin 2010, la valeur nette comptable de ces immobilisations corporelles était de 1 823 millions d'euros.

Sur l'ensemble de l'exercice 2009/2010, les volumes produits par les sites industriels couverts par le *reporting* environnemental du Groupe totalisent 1 183 millions de litres de produits finis embouteillés ou expédiés en vrac. En 2008/2009, ce chiffre s'établissait à 1 229 millions de litres.

(1) Source IWSR 2009.

(2) Spiritueux internationaux supérieurs à l'indice 80 (indice 100 – prix de Ballantine's Finest ou Johnny Walker Red). À partir des données IWSR 2009.

PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

Activité et stratégie

Pays	Nombre de sites industriels au 30 juin 2010	Principaux sites industriels	Activités dominantes	Distillation	Vinification	Élaboration et embouteillage	Vieillessement	
France	13	Cognac	Cognac			x	x	
		Rouillac (2 sites)	Cognac	x	x	x	x	
		Chanteloup	Cognac				x	
		Gallienne	Cognac	x			x	
		Bessan	Anisés	x		x		
		Lormont	Anisés			x		
		Vendeville	Anisés			x		
		Cubzac	Vins pétillants			x		
		Thuir	Apéritifs à base de vin			x	x	
		Marseille	Anisés			x		
		Reims	Champagne			x	x	x
		Épernay	Champagne			x	x	x
		Suède	3	Ahus	Vodka			x
Nöbbelev	Vodka			x				
Satellite	Vodka					x		
Danemark	1	Aalborg	Spiritueux	x				
Finlande	1	Turku	Spiritueux			x		
Allemagne	1	Buxtehude	Spiritueux	x		x		
Écosse	24	Balgray	Whisky				x	
		Braeval	Whisky	x				
		Dalmuir	Whisky				x	
		Dumbuck	Whisky				x	
		Newbridge	Whisky			x		
		Paisley	Whisky			x		
		Strathclyde	Whisky	x				
		Kilmalid	Whisky			x		
		Keith Bond	Whisky				x	
		Mulben	Whisky				x	
		Miltonduff	Whisky	x			x	
		Glenlivet	Whisky	x			x	
Angleterre	2	Plymouth	Gin	x				
		Kennington	Gin	x				
Irlande	2	Midleton	Whiskey	x			x	
		Fox and Geese	Whiskey			x		
Espagne	14	Manzanares	Rhum, liqueurs			x		
		Ambrosio (Dicastillo)	Vins, liqueurs		x	x		
		Ruavieja	Spiritueux			x		
		Age	Vins		x	x		
		Arienzo	Vins		x	x	x	
		Logrono	Vins		x	x		
Italie	1	Canelli	Amers			x		
Portugal	1	Bombarral	Whisky, spiritueux			x	x	
Grèce	2	Pireus	Divers			x		
		Mithylène	Ouzo			x		

1

PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

Activité et stratégie

1

Pays	Nombre de sites industriels au 30 juin 2010	Principaux sites industriels	Activités dominantes	Distillation	Vinification	Élaboration et embouteillage	Vieillessement
Pologne	3	Poznan (2 sites)	Vodka	x		x	
		Zielona Gora	Vodka			x	
République tchèque	2	Karlovy Vary	Amers				x
		Bohatice	Amers			x	
Géorgie	1	Telavi	Vins	x	x	x	x
Arménie	4	Yerevan	Brandy			x	x
		Armavir	Brandy	x	x		x
		Aygavan	Brandy	x	x		x
		Berd	Brandy	x	x		
États-Unis	2	Fort Smith	Spiritueux, liqueurs			x	
		Napa	Vins pétillants		x	x	x
Canada	2	Walkerville	Spiritueux, liqueurs	x		x	x
		Corby	Spiritueux, liqueurs			x	
Mexique	4	Los Reyes	Brandy, coolers, liqueurs			x	x
		Arandas	Tequila	x		x	x
		Ensenada	Vins		x		
		Sonora	Brandy	x			
Brésil	2	Suape	Spiritueux			x	
		Resende	Spiritueux	x		x	x
Argentine	4	Bella Vista	Spiritueux			x	x
		Cafayate	Vins		x	x	
		Mendoza	Vins		x	x	
		San Juan	Vins		x	x	
Cuba	1	San José	Rhum	x		x	x
Australie	5	Rowland Flat	Vins		x	x	
		Morris	Vins		x		
		Russet Ridge	Vins		x		
		Richmond Grove	Vins		x		
		Wickham Hill	Vins		x		
Nouvelle-Zélande	5	Brancott	Vins		x		
		Church Road	Vins		x		
		Gisborne	Vins		x		
		Corbans	Vins		x		
		Tamaki	Vins				x
Inde	6	Daurala	Whisky			x	
		Berhor	Whisky	x		x	
		Kolhapur	Whisky			x	
		Nashik (2 sites)	Whisky et vins	x	x	x	
		Rocky Punjab	Whisky			x	
Corée	1	Echon	Whisky			x	
TOTAL	107						

PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

Activité et stratégie

Investissements

Au cours de l'exercice 2009/2010, le Groupe a réalisé de nouveaux investissements industriels à hauteur de 173 millions d'euros, soit 2,4 % du chiffre d'affaires consolidé. Ce chiffre est en baisse de 28 % par rapport à l'exercice fiscal précédent, le Groupe ayant adopté une attitude prudente en raison du contexte économique international incertain, et ayant de ce fait retardé certains investissements non urgents. Comme par le passé, l'activité des alcools vieilliss (whiskies, cognac) a été la principale à faire l'objet d'investissements importants. Mis à part le renouvellement des fûts nécessaires au vieillissement des alcools, les sommes investies ont notamment concerné l'extension des chais de vieillissement (fin des programmes d'augmentation des capacités à Cognac et en Champagne, construction de chais en Irlande et en Écosse). Des extensions de capacité ont également été réalisées ou achevées dans l'activité vins (embouteillage des vins pétillants en Australie et cave vinicole d'Age en Espagne). Une nouvelle unité d'élaboration a été construite à Bohatice en République tchèque afin d'y rassembler toutes les activités de Jan Becher. Enfin des investissements ont été réalisés en Écosse afin de transférer l'activité du site de Newbridge en vue de la cession de ce dernier.

Gestion de l'environnement

Enjeux et politique environnementale du Groupe

Né du développement de marques fortement ancrées dans leur terroir et s'appuyant sur des produits obtenus à partir de matières premières de grande qualité, Pernod Ricard demeure profondément attaché à la préservation de l'environnement. Ainsi, dès la fin des années 1960, le fondateur Paul Ricard agissait en précurseur et visionnaire dans ce domaine en créant en 1966 l'observatoire de la mer qui deviendra ensuite l'Institut Océanographique Paul Ricard.

Cet engagement s'est également traduit par la mise en place d'une Charte de Développement Durable en 2006. Cette année, la Direction a réaffirmé la place de l'environnement parmi les axes stratégiques lors de la réunion annuelle du Groupe qui a rassemblé 750 collaborateurs des cinq continents sur l'île des Embiez en avril 2010.

Des priorités basées sur les impacts environnementaux du Groupe générés tout au long de sa chaîne de production

Activités	Matières premières	Élaboration	Conditionnement	Logistique	Produits finis
Activités	Production agricole	Pressurage, vinification, distillation, vieillissement, assemblage	Embouteillage, emballage	Transport (mer et route)	Consommation
Principaux impacts environnementaux	Eau d'irrigation Faune/Flore Pesticides	Consommations d'énergie Consommations d'eau Déchets organiques Eaux usées Émissions de gaz à effet de serre	Consommations d'énergie Déchets d'emballage Eaux usées	Émissions de gaz à effet de serre	Déchets d'emballage

Le plan d'action environnement du Groupe est focalisé sur six axes majeurs et s'accompagne d'engagements concrets.

Axes	Engagements	Actions
Management	Déployer un système de management environnemental efficace	Généraliser la certification ISO 14001 à tous les sites de production Impliquer toutes les filiales dans l'engagement du Groupe pour la préservation de l'environnement
Agriculture	Promouvoir une agriculture durable	Adopter des standards de production exigeants pour nos propres productions agricoles et les faire certifier lorsque cela est pertinent Au travers de nos achats de produits agricoles, contribuer à renforcer la préservation de l'environnement par nos fournisseurs
Eau	Préserver localement les ressources en eau	Mesurer nos prélèvements d'eau et mettre en place des actions pour les réduire, en priorité dans les zones où les ressources en eau sont limitées Maîtriser nos rejets d'eaux usées afin d'en minimiser l'impact sur le milieu
Énergie	Réduire la consommation d'énergie	Engager des actions pour réduire la consommation d'électricité et de combustibles Étudier et encourager le recours aux énergies renouvelables
Déchets	Réduire l'impact des déchets et du packaging	Généraliser la démarche d'éco-conception des produits et réduire les quantités de matériaux d'emballage mis en œuvre Augmenter le tri et le recyclage des déchets sur les sites
Climat	Mesurer et réduire les émissions de gaz à effet de serre	Mesurer l'empreinte carbone de l'ensemble des sites de production Définir des priorités pour la réduction de ces émissions, soit directement au travers d'une réduction de consommation d'énergie, soit indirectement au travers des services et produits achetés

Les paragraphes qui suivent détaillent les actions engagées dans ces différents domaines.

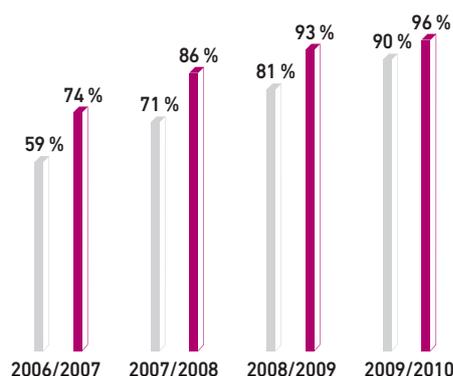
Management environnemental

Organisation et certification

En cohérence avec les principes énoncés dans sa Charte de Développement Durable, le Groupe déploie une politique environnementale responsable dans chacun des pays où il dispose de sites de production. Les principes de cet engagement sont les suivants :

- la responsabilisation des filiales : chacune est entièrement responsable de l'identification et de la réduction de ses propres impacts environnementaux, ainsi que du déploiement au niveau local de la politique du Groupe. La Direction Technique de Pernod Ricard anime et coordonne les actions au niveau du Groupe, notamment par la réalisation d'audits réguliers et la diffusion des meilleures pratiques ;
- la politique de certification ISO 14001 (Environnement) : au 30 juin 2010, 90 % des sites de production sont certifiés ISO 14001, représentant 96 % des volumes produits par le Groupe.

Pourcentage des sites certifiés ISO 14001



■ Par rapport au nombre total de sites ■ Par rapport aux volumes produits

L'objectif de Pernod Ricard est d'atteindre 100 % en 2012 pour les sites acquis avant l'année 2008.

Périmètre du reporting environnemental 2009/2010

Le reporting environnemental de Pernod Ricard porte sur l'année fiscale (juillet à juin) et concerne l'ensemble des 107 sites de production industrielle sous contrôle opérationnel au 30 juin 2010. Ne sont pas compris dans cette liste quelques sites mineurs dont l'activité de production est anecdotique, qui représentent moins de 0,1 % du total du Groupe, ni les activités viticoles de la *joint venture* dans laquelle le Groupe a pris une participation en Chine en 2010. Seuls les sites industriels sont pris en compte (les propriétés agricoles, sièges administratifs et bases logistiques étant exclus du périmètre du reporting environnemental).

Durant la période 2009/2010, six sites sont sortis du périmètre industriel. Quatre d'entre eux ont été concernés par une cession d'activités : la cave de Livramento au Brésil (vins Almaden), les caves de Cinco Casas et Casa de la Vina en Espagne, et le site d'embouteillage de Svendborg au Danemark. Par ailleurs, la cave de Mendoza en Argentine a été fermée dans le cadre d'un transfert

d'activité, et le site de Wyndham Estate en Australie n'a plus d'activité de production. Le site de Mendoza a été intégré au reporting environnemental, ce qui porte à 108 sites le périmètre du reporting. Mis à part pour le site de Mendoza, les autres sites concernés par les variations de périmètre indiquées ci-dessus n'ont pas été intégrés dans le périmètre de reporting environnemental car leurs données n'étaient pas disponibles à la clôture de l'exercice. L'impact de ces variations est inférieur à 1 % sur l'ensemble des indicateurs.

Le reporting porte sur la consommation de ressources naturelles (eau, énergies...), les émissions dans l'eau et l'air, la production de déchets et les initiatives en matière de maîtrise et de préservation de l'environnement.

Méthodologie

La performance environnementale du Groupe est suivie sur la base d'indicateurs pertinents vis-à-vis de son activité industrielle. Ils sont bâtis à partir des recommandations et principes du GRI (*Global Reporting Initiative*, version G3), tout en ayant été adaptés à l'activité spécifique du Groupe lorsque cela s'avérait nécessaire.

Les principales catégories de données collectées concernent : la gestion de l'eau (consommations et rejets), la consommation d'énergies, la gestion des déchets (organiques, solides, dangereux...), les émissions directes de CO₂ et le management environnemental. Cette année, de nouveaux indicateurs ont été introduits, concernant le poids des matériaux d'emballage (verre et carton) utilisés par les sites d'embouteillage. Par ailleurs, l'indicateur « déchets de déconstruction » n'est plus publié, car il s'avère peu pertinent en termes de performance environnementale du Groupe.

Afin de garantir l'homogénéité des résultats sur l'ensemble du périmètre, le Groupe a rédigé un manuel clarifiant les définitions de chacun des indicateurs et l'a communiqué à l'ensemble des responsables environnement en charge de consolider les données. Ce manuel est mis à jour annuellement pour prendre en compte les commentaires des contributeurs et les réajustements de définitions nécessaires.

Les données sont collectées par les responsables environnement de chacune des filiales. Le Groupe analyse ensuite ces données et effectue des contrôles de cohérence afin d'identifier d'éventuelles erreurs de reporting ou de saisie. Lorsque des variations significatives sont observées, le Groupe interroge les filiales afin de s'assurer de la validité des données. Suite à cette vérification, le Groupe envoie les données rectifiées aux directeurs industriels de chacune des filiales qui les valident définitivement. Le Groupe consolide ensuite les données à l'aide d'un outil informatique.

Lorsque des erreurs significatives de reporting sur les exercices précédents sont détectées, les données historiques sont réajustées afin de permettre une meilleure interprétation des résultats et des tendances. Les données suivantes ont ainsi fait l'objet de corrections par rapport aux données publiées dans le rapport de l'exercice précédent :

- énergie totale consommée, consommation de gaz naturel et émissions de CO₂ directes pour les exercices 2006/2007 à 2008/2009. Les consommations de gaz naturel, reportées en MWh PCS (Pouvoir Calorifique Supérieur) par les sites, étaient en effet additionnées aux autres consommations d'énergie reportées en MWh PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur). Le facteur d'émissions de CO₂ lié aux consommations de gaz naturel était également basé sur des MWh PCI ;

PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

Activité et stratégie

- volume total d'eau consommée et volume total d'eaux usées rejetées pour l'exercice 2008/2009. Un problème d'interprétation de ces données a été identifié pour deux sites et leurs chiffres ont été rectifiés en conséquence.

Afin d'améliorer la transparence et la fiabilité des données environnementales communiquées, le Groupe s'est engagé pour la première fois pour l'exercice 2009/2010 dans une démarche progressive de vérification des données par ses Commissaires aux Comptes Deloitte et Mazars. Les données vérifiées figurant dans ce rapport sont identifiées avec le symbole suivant : . Leur rapport d'examen, détaillant les travaux effectués ainsi que leurs commentaires et conclusions, figurent en pages 84.

Suivi de la performance

La performance environnementale des sites est exprimée au travers de plusieurs ratios, selon la nature de leur activité :

- pour les distilleries : données ramenées aux volumes d'alcool pur distillé ;
- pour les sites d'embouteillage : données ramenées aux volumes de produits finis fabriqués ;
- pour les caves vinicoles : données ramenées aux volumes vinifiés.

Au niveau du Groupe, la performance consolidée est exprimée en prenant pour base :

- soit le total d'alcool distillé pour les impacts environnementaux dus principalement à la distillation (ex : consommation d'eau ou d'énergie), exprimé en unité par millier de litres d'alcool pur distillé (kl AP) ;
- soit le volume de produits finis fabriqués lorsque c'est l'embouteillage qui est la principale source d'impact (ex : cas des déchets solides), exprimé en unité par millier de litres (kl).

Cette distinction est parfois compliquée, certains sites comportant plusieurs activités. De même, l'embouteillage étant parfois découpé dans le temps par rapport à la distillation (cas des alcools vieillis : whiskies, cognac...), l'interprétation de ces chiffres peut s'avérer difficile d'une année sur l'autre. Pour cette raison, les deux bases de calcul sont présentées pour certains indicateurs. Le même phénomène rend complexe la fixation d'objectifs chiffrés globaux au niveau du Groupe, comme par exemple la quantité d'eau ou d'énergie consommée par unité produite, la consolidation de celle-ci étant dépendante du mix entre activités au cours de l'année, et de l'indicateur consolidé choisi. Pour cette raison, les objectifs chiffrés définis à ce jour par le Groupe sont considérés comme une expression de l'ambition dans les domaines considérés, mais qui doit être adaptée dans sa traduction en objectifs opérationnels pour chaque site. Une étude est en cours pour affiner la formulation de ces objectifs, et les adapter en prenant en compte la spécificité de chacune des activités du Groupe et l'évolution du périmètre industriel.

Conformité environnementale

Tous les sites certifiés font l'objet d'audits internes et externes, durant lesquels les écarts éventuels de conformité sont revus. Par ailleurs, les sites sont régulièrement audités dans le cadre des audits QSE (Qualité Sécurité Environnement) conduits par le Groupe.

En 2009/2010, deux sanctions administratives en matière de réglementation environnementale ont été prononcées :

- une amende pour le site d'Aygavan en Arménie, suite à un dépassement des valeurs limites de DBO (Demande Biochimique en Oxygène) et de matières en suspension dans les rejets d'eau ;
- une amende pour le site d'Hermosillo au Mexique, relative à des nuisances olfactives dues aux produits organiques issus de la transformation du raisin.

Promouvoir une agriculture durable

Pernod Ricard est un partenaire majeur de l'agriculture, tous les produits du Groupe étant issus de matières premières agricoles. C'est pourquoi il encourage une agriculture durable, responsable dans l'utilisation des ressources naturelles, respectueuse des paysages et soucieuse de préserver la qualité de l'eau et des sols, la biodiversité et la santé humaine.

Pour l'année 2009/2010, les achats directs de produits agricoles issus de la récolte de l'année représentent 950 000 tonnes, principalement sous forme de raisins, moûts et vins (478 000 tonnes) et de céréales pour la distillation (458 000 tonnes).

Si l'on y ajoute les produits transformés (alcool, vins, sucre, extraits de plantes aromatiques...), le Groupe achète approximativement 2,5 millions de tonnes de produits agricoles, soit l'équivalent d'environ 160 000 hectares exploités.

Pernod Ricard s'applique à promouvoir une agriculture durable, tant par ses activités agricoles propres que pour les produits achetés. Pour cela, le Groupe s'appuie sur des référentiels locaux qui exigent en particulier :

- la réduction de l'utilisation d'engrais, la sélection et le recours à des pesticides moins dangereux pour l'environnement ;
- la réduction des consommations d'eau et d'énergie ;
- la préservation de la biodiversité ;
- la formation et l'accompagnement des agriculteurs aux pratiques de l'agriculture durable.

Au niveau des vignobles appartenant au Groupe, les actions suivantes sont réalisées :

- en Nouvelle-Zélande, 100 % des vignobles exploités par Brancott Estate sont certifiés « Sustainable Wine Growing New Zealand ». Par ailleurs, grâce au suivi de l'humidité du sol, l'anticipation des prévisions météorologiques, et la mesure et la surveillance des consommations d'eau, l'irrigation est optimisée et les consommations d'eau sont ainsi réduites au strict minimum ;
- aux États-Unis, Mumm Napa a mis en application les principes de l'agriculture durable en se basant sur 10 actions clés dont la surveillance régulière des insectes et des maladies, la réduction des risques engendrés par les pesticides, la conservation de la végétation naturelle et de ses propriétés, l'installation de refuges pour oiseaux, des mesures de contrôle de l'érosion et la mise en place de stations météorologiques ;

1

PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

Activité et stratégie

1

- en France, Martell travaille sur la réduction de l'emploi de produits phytosanitaires et l'utilisation de produits moins nocifs afin de diminuer les risques pour les utilisateurs, l'environnement et la faune auxiliaire. Par exemple, les doses de pesticides appliquées sont adaptées à la surface foliaire et l'utilisation d'engrais est également réduite, la fumure étant appliquée uniquement sous les rangs.

Pour les fournisseurs :

- en Arménie, Yerevan Brandy Company (YBC) aide les viticulteurs qui lui fournissent les matières premières dans la gestion de leurs produits phytosanitaires : YBC achète et distribue aux viticulteurs des produits phytosanitaires conformes à la classification du BNIC (Bureau Nation Interprofessionnel du Cognac), collecte ensuite les déchets d'emballages et s'assure de leur destruction par une société agréée. YBC leur fournit également des pulvérisateurs performants qui permettent de ne pas surdoser les traitements ;
- en Australie, 90 vigneronns stratégiques d'Orlando Wines sont en cours de certification selon la norme « Freshcare Environmental ». Par ailleurs, Orlando Wines encourage l'ensemble des viticulteurs à devenir membres du « EntWine Australia scheme » et à réaliser un *reporting* de leurs consommations d'énergie, d'eau, et de fertilisants, ainsi que de leurs pratiques de management (biodiversité, sols, et pratiques de conservation de l'eau) ;
- en Suède, The ABSOLUT Company s'approvisionne exclusivement en blé produit localement selon un cahier des charges rigoureux en matière d'agriculture raisonnée ;
- en France, les agriculteurs de Provence ont entrepris en 2002 de développer pour Ricard la culture du fenouil sur le plateau de Valensole selon les principes de l'agriculture raisonnée : limitation des pesticides, traitements réalisés hors floraisons, rotation des cultures, gestion de l'eau. Huit ans plus tard, le fenouil est cultivé sur plus de 100 hectares et le retour sur expérience est concluant : outre la qualité de l'huile essentielle obtenue, le fenouil constitue pour les agriculteurs locaux une culture de diversification très intéressante. La plante, très odorante, favorise le développement de l'entomofaune, en particulier des abeilles, contribuant à entretenir la biodiversité.

Économiser les ressources en eau

Enjeux et objectifs

L'eau est un composant essentiel des produits élaborés par Pernod Ricard. Elle est présente à toutes les étapes de la vie des produits du Groupe : irrigation des cultures, nettoyage des équipements, élaboration des liqueurs et spiritueux et refroidissement des installations de distillation.

La pression sur cette ressource naturelle, inégalement répartie dans le monde et fréquemment menacée par les pollutions humaines, s'accroît davantage chaque année. C'est pourquoi Pernod Ricard a fait de la gestion de l'eau l'un de ses six axes stratégiques en termes de politique environnementale : le Groupe s'est fixé comme objectif de réduire de 10 % sa consommation d'eau par unité produite entre 2008 et 2012.

Pour ce faire, chaque filiale doit :

- mesurer ses consommations ;
- s'assurer que ses prélèvements ne mettent pas en danger les ressources ;
- engager des actions visant à économiser l'eau ;
- s'assurer d'un traitement efficace de ses eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.

Ces actions sont d'autant plus nécessaires pour les filiales situées dans une zone géographique où les réserves en eau sont fragiles.

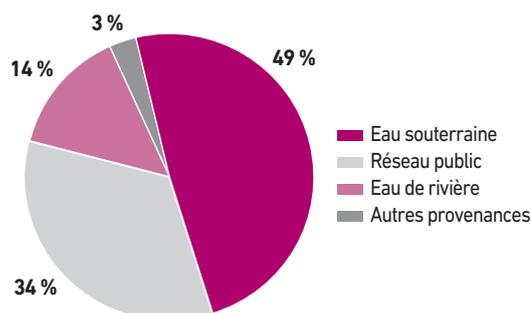
Consommation d'eau et performance

Il convient de distinguer la notion de prélèvement d'eau, qui comprend tous les volumes d'eau prélevés dans le milieu (nappe souterraine, eau de surface, réseau public...) quelle que soit leur destination, de celle de consommation d'eau qui recouvre uniquement la fraction des prélèvements ayant un impact mesurable sur l'environnement. Ainsi, est considérée comme un prélèvement mais pas comme une consommation, l'utilisation d'eau d'une rivière pour le refroidissement de l'alambic d'une distillerie lorsque cette eau est restituée non polluée à la même rivière sans modification de ses caractéristiques (chimiques, biologiques, thermiques, etc.).

En 2009/2010, 28,3 millions de m³ d'eau ont été prélevés au milieu naturel par les sites industriels du Groupe, mais seuls 22 % constituent une consommation d'eau, les 78 % restants ayant été exclusivement utilisés pour le refroidissement de distillerie et restitués sans perturber l'environnement.

Les consommations d'eau du Groupe sont issues des eaux souterraines pour 49 %, du réseau public pour 34 % et des rivières pour 14 %. Elles sont localisées majoritairement en Europe (67 %) où 75 sites sont implantés.

Origine des consommations d'eau

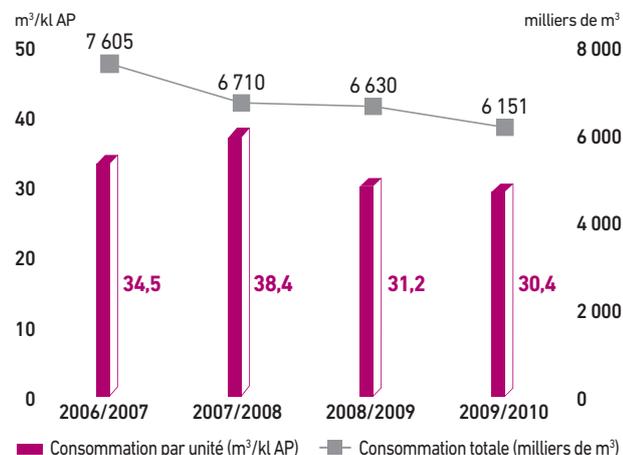


En 2009/2010, la consommation d'eau totale des sites de production de Pernod Ricard s'établit à 6,15 millions de m³ contre 6,63 millions de m³ au cours de l'exercice précédent, 70 % de ce volume étant concentré sur les distilleries. On observe une baisse de 31,2 à 30,4 m³/kl AP soit - 2,6 % par unité produite par rapport à l'année précédente, qui s'explique par les bons résultats obtenus par les distilleries (- 2,3 %) et les unités d'embouteillage (- 6,4 %).

PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

Activité et stratégie

Évolution des consommations d'eau



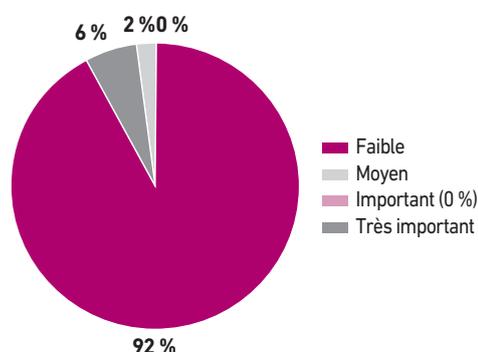
L'eau utilisée pour ajuster le degré d'alcool des produits représente quant à elle 489 325 m³ (soit 8 % de la consommation totale du Groupe).

Actions visant à économiser l'eau

Sur l'ensemble de ses sites de production, Pernod Ricard s'efforce de réduire ses consommations d'eau lorsque cela est possible. L'utilisation du Water Global Tool développé par le World Business Council for Sustainable Development met en évidence le fait que 91 sites, représentant 92 % de la consommation du Groupe, sont situés dans des zones considérées comme soumises à un faible niveau de stress hydrique ou dans des zones où le niveau de stress hydrique n'est pas disponible (selon le Relative Water Stress Index), les 16 autres sites représentant 8 % de la consommation étant situés dans ou à proximité immédiate de zones soumises à stress moyen ou élevé. Des actions particulières sont engagées sur ces sites, répartis dans 5 pays (Inde, Mexique, Australie, Argentine, Espagne) :

- au Mexique, la distillerie d'Hermosillo a réduit de 27 % sa consommation d'eau grâce à plusieurs actions dont l'optimisation du rendement des osmoseurs, le nettoyage haute pression des équipements de distillation, la récupération des condensats d'osmoseurs pour l'irrigation ;
- au Brésil, la distillerie de Resende a réduit de 32 % ses consommations d'eau suite au remplacement des osmoseurs par des membranes plus performantes, à la suppression des fuites et à d'autres actions d'économie d'eau ;
- située dans la région très sèche du Rajasthan en Inde, l'unité de production de Behror a été entièrement repensée selon le principe des 3 R : réduire, réutiliser et recycler. Les rinceuses à bouteilles ont été remplacées par de nouvelles machines plus économes en eau. Les condensats des chaudières de la distillerie sont désormais récupérés pour produire de la vapeur. En fin de cycle, l'eau obtenue après traitement des effluents est recyclée, soit vers le *process* de distillation, soit pour l'irrigation d'espaces verts. Depuis 2008, le site de Behror a ainsi diminué ses consommations d'eau par unité produite de 26 % ;
- en Australie, sur le site de vinification et d'embouteillage de Rowland Flat, les eaux issues de centrifugation sont réutilisées et un système automatique d'assemblage des vins réduit au minimum la consommation d'eau de lavage.

Répartition de la consommation totale d'eau du Groupe en fonction de l'intensité du stress hydrique au niveau des sites

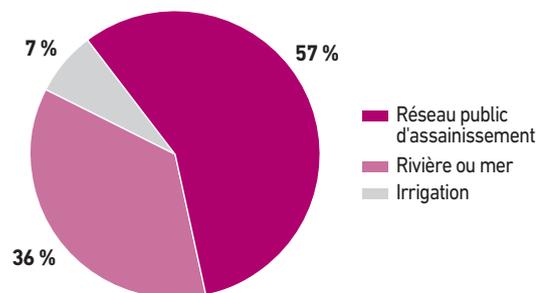


Traitement des eaux usées

Au cours de l'année 2009/2010, le volume d'eaux usées rejeté a été de 5,4 millions de m³. Il faut noter que ce chiffre est établi en grande partie sur des estimations.

Pour 57 %, les eaux usées ont été rejetées dans un réseau public d'assainissement. Pour 36 %, elles l'ont été vers le milieu naturel (rivière, lac, mer). Et pour 7 %, les eaux usées ont été recyclées après traitement pour l'irrigation des cultures (vignobles). Dans tous les cas, les eaux usées font l'objet d'un suivi permettant de vérifier qu'elles respectent les normes locales de qualité.

Destination des rejets d'eaux usées



Le Groupe a par ailleurs ajouté cette année à son *reporting* environnemental la mesure des quantités de DBO rejetées après traitement dans le milieu naturel car celle-ci est un bon indicateur de la charge organique restituée au milieu. Pour 2009/2010, la quantité de DBO rejetée dans le milieu naturel après traitement interne ou externe est estimée à 910 tonnes au total pour le Groupe. Ce paramètre fait l'objet de plans d'actions au niveau des sites, à l'image de celui de Walkerville au Canada qui a réduit son taux de DBO de 1 500 mg/l à 500 mg/l en s'équipant d'un digesteur anaérobie.

Réduire la consommation d'énergie

Enjeux et objectifs

Les activités industrielles de Pernod Ricard font appel à des consommations d'énergies dont une partie est d'origine fossile et donc non renouvelable. En outre, leur combustion entraîne des émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique.

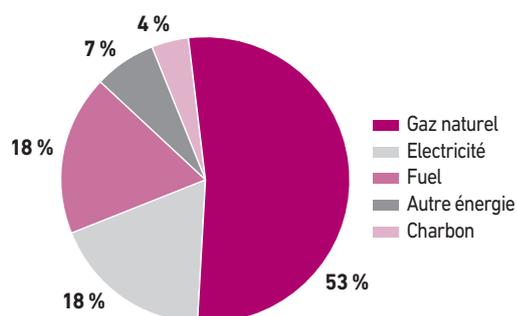
PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

Activité et stratégie

1

La majorité de ces consommations concerne le gaz naturel (53 %), combustible préféré pour la distillation en raison de sa souplesse, de son rendement énergétique élevé et de son caractère relativement peu polluant. Viennent ensuite l'électricité (18 %), le fuel (18 %) et le charbon (4 %). La part globale des énergies renouvelables dans ce mix énergétique est de 7 % parmi lesquels 5 % d'électricité renouvelable (29 % de l'énergie électrique approvisionnant les sites de production est constituée d'électricité renouvelable), 1 % de biogaz et 1 % de bois et de biomasse.

Répartition des consommations d'énergie



Pernod Ricard s'est engagé à réduire ses consommations d'énergie sur l'ensemble de ses sites de production en se fixant pour ambition de réduire de 10 % sa consommation par unité produite de 2008 à 2012. Le Groupe encourage également l'utilisation d'énergies renouvelables en remplacement des énergies fossiles.

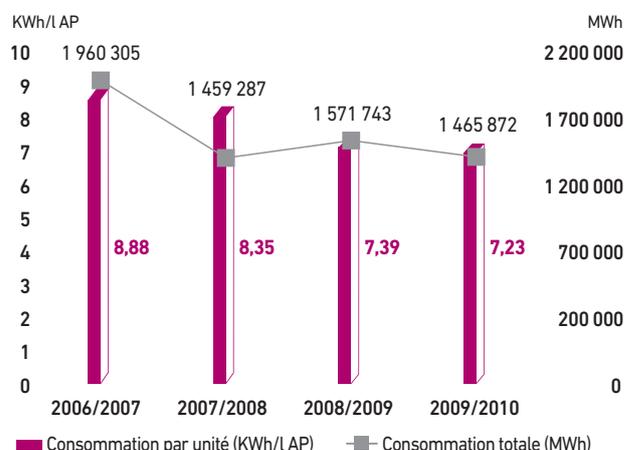
Pour atteindre ces objectifs, les actions suivantes sont menées sur les sites de production :

- suivi continu des consommations énergétiques et mise en place de systèmes de management de l'énergie ;
- conduite de diagnostics énergétiques approfondis des sites, avec établissement de cibles d'économies ;
- déploiement de programmes de réduction des consommations faisant appel à la gestion des procédés et des utilités, et entraînant le cas échéant des investissements.

Consommation énergétique et performance

Au cours de l'année 2009/2010, la consommation énergétique totale des sites de production du Groupe s'est élevée à 1 466 GWh, contre 1 572 GWh en 2009. Cette diminution s'explique par une amélioration globale de 2,1 % de l'efficacité énergétique des installations, la consommation moyenne par litre d'alcool pur distillé étant passée de 7,39 kWh/l AP à 7,23 kWh/l AP.

Évolution des consommations d'énergie



Cette bonne performance s'explique par une amélioration de 2,2 % au niveau des distilleries qui représentent 81 % du total de l'énergie consommée, ainsi que par un progrès notable de 4,3 % pour les sites d'emouteillage qui en représentent 12 %.

Mise en œuvre de projets de réduction des consommations

Les exemples suivants illustrent les démarches engagées par les différentes filiales en matière de maîtrise de la consommation d'énergie, et les résultats obtenus en 2009/2010 :

- en France, Pernod a fait appel fin 2009 à une société de conseil externe, Okavango, pour l'aider à optimiser ses consommations. Sur la base de relevés de terrain, celle-ci a établi un diagnostic des consommations au regard des besoins réels des sites, puis élaboré un plan d'action actuellement en cours de mise en œuvre portant à la fois sur l'organisation, les équipements et les contrats avec les prestataires. Les réductions de consommation attendues sont de 10 % pour le site de Créteil et 8 % pour celui de Thuir ;
- en Suède, la distillerie de Nöbbelov dispose d'un système de management de l'énergie certifié, garant de son excellence énergétique. Sa technologie avancée de recompression mécanique des vapeurs en fait l'une des distilleries les plus performantes du secteur ;
- en Écosse, la distillerie de Glenlivet (Chivas Brothers Limited) a augmenté son efficacité énergétique de 7 % grâce à la récupération de la chaleur des condensats des six nouveaux alambics et l'installation de la technologie de thermocompression permettant de récupérer et comprimer les buées de l'évaporateur afin de les réutiliser, réduisant ainsi l'utilisation de vapeur de la chaudière ;

PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

Activité et stratégie

- en Irlande, la distillerie de Midleton a réduit de 10 % sa consommation d'énergie grâce à la mise en fonction d'un nouvel évaporateur, doté là encore d'un système de recompression des vapeurs ;
- au Mexique, les consommations d'énergie des distilleries ont été réduites de 7 % en diminuant le temps de démarrage des chaudières, en optimisant leur fonctionnement et en préchauffant l'eau grâce aux gaz chauds de combustion issus des cheminées de distillation ;
- aux États-Unis, Fort Smith a vu ses consommations d'énergie réduites de 8 % suite à des actions de réduction de la consommation d'air comprimé : installation d'un compresseur à variation de vitesse en remplacement d'un compresseur d'air classique, arrêt automatique des compresseurs le week-end, coupure d'air automatique sur la ligne d'embouteillage.

Réduire l'impact des déchets et du packaging

Différents types de déchets sont générés au cours du cycle de vie des produits. Ils sont classifiés de la façon suivante :

- les déchets organiques issus de la transformation des matières premières agricoles ;
- les déchets solides issus des emballages : verre, papier, carton et plastique ;
- les déchets dangereux pour l'environnement.

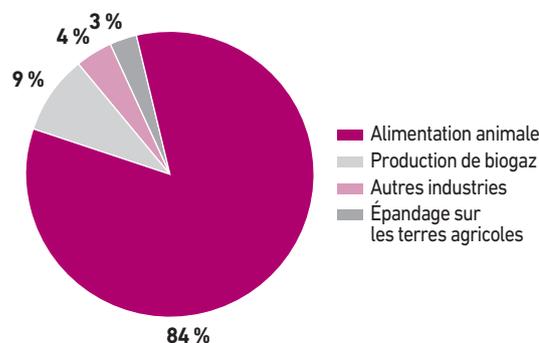
Pour limiter l'impact de ces déchets sur le milieu naturel (eaux, sols, atmosphère, paysages) le Groupe privilégie avant tout la réduction à la source et le recyclage de la quasi-totalité des déchets générés sur ses sites industriels. Par ailleurs, Pernod Ricard développe l'éco-conception lors du développement de nouveaux produits ou emballages.

Réduire la production des déchets organiques

La transformation des matières premières génère différents types de sous-produits organiques : drèches de distilleries, vinasses, marcs de raisins... Ceux-ci sont valorisés à hauteur de plus de 99 % : pour la fabrication d'aliments pour les animaux, pour la production de biogaz, pour la transformation en compost agricole et pour d'autres utilisations industrielles.

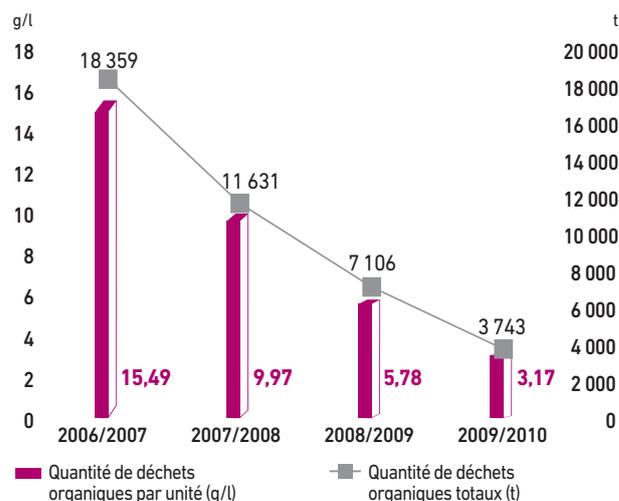
- En Écosse, la distillerie de Glenlivet (Chivas Brothers Limited) a été équipée d'un évaporateur permettant de concentrer les vinasses issues de la distillation du malt. Le sirop ainsi obtenu, riche en éléments nutritifs, est utilisé en alimentation animale.
- Les sites de Walkerville au Canada, de Behror en Inde et de Thuir en France méthanisent leurs effluents liquides pour produire du biogaz, une source d'énergie renouvelable.
- En France, la société REVICO valorise en biogaz les vinasses issues de la production des distilleries de cognac de Martell.

Répartition de la destination des sous-produits organiques valorisés par destination, en % du poids total



Du fait de ces valorisations, les déchets organiques envoyés en centre d'enfouissement ou d'incinération ne représentent que 0,36 % de l'ensemble des produits organiques générés. En 2009/2010, 3 743 tonnes de déchets organiques non valorisés ont ainsi été produits contre 7 106 tonnes en 2008/2009. Les déchets organiques proviennent pour 62 % des sites de vinification, pour 5 % des distilleries et pour 32 % des sites d'embouteillage.

Évolution de la quantité de déchets organiques



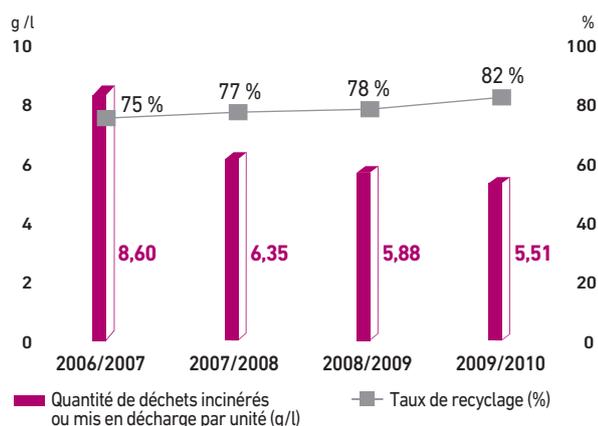
Cette réduction poursuit une tendance déjà engagée depuis plusieurs années et s'explique notamment par plusieurs nouvelles actions de valorisation de ces déchets en sous-produits ou en compost :

- en Australie, le site de vinification de Rowland Flat valorise ses boues de station d'épuration en compost ;
- en Espagne, le site de vinification d'Aura valorise les rafles en compost ;
- en Inde, les marcs produits sur le site de vinification de Nashik sont réutilisés pour l'extraction d'huile de pépin de raisin.

Réduire la génération de déchets solides et augmenter leur recyclage

En 2009/2010, les sites industriels du Groupe ont généré 35 817 tonnes de déchets solides, soit légèrement plus qu'au cours de l'exercice précédent (32 879 tonnes). Ces déchets ont été produits à hauteur de 62 % sur les sites d'embouteillage, de 23 % sur les sites de distillation et de 15 % sur les autres sites.

Évolution de la production de déchets solides non recyclés et du taux de recyclage



L'indicateur mesurant l'impact final des déchets solides sur l'environnement est la quantité de déchets non recyclés – et donc mis en décharge ou incinérés – par litre de produit fini : celui-ci s'est amélioré de 7 %, passant de 5,88 g/l à 5,51 g/l. Cela traduit les efforts engagés pour augmenter le tri et le recyclage des déchets des sites de production, par une meilleure ségrégation des déchets sur site et par le choix de filières de recyclage plutôt que de filières conventionnelles d'incinération ou d'enfouissement, mais aussi par le développement de l'éco-conception des produits dont l'un des objectifs est d'assurer une parfaite recyclabilité des produits. Ainsi, le taux de recyclage constaté dans les usines du Groupe est passé de 78 % à 82 %, l'objectif étant d'atteindre en moyenne 85 % à l'horizon 2012.

Promouvoir l'éco-conception des emballages

Engagée depuis plusieurs années, la démarche d'éco-conception des emballages a été dynamisée en janvier 2010 par la diffusion à toutes les filiales Sociétés de Marques d'une nouvelle version du manuel méthodologique développé par le Groupe et destiné aux équipes du marketing, du développement packaging et des achats.

Pour renforcer la sensibilisation de tous, et permettre un meilleur suivi dans le temps de la performance dans ce domaine, deux nouveaux indicateurs ont été ajoutés au reporting environnemental : la consommation de verre et celle de carton/papier. En 2010, 698 948 tonnes de verre et 64 074 tonnes de carton/papier ont ainsi été utilisées.

Parmi les initiatives récentes aboutissant à des emballages plus respectueux de l'environnement, on peut citer les exemples suivants :

- en France, tous les sites de la société Ricard ont progressivement remplacé leurs machines de mise en carton en recourant à une technologie permettant non seulement de réduire la quantité de carton utilisé de 226 tonnes par an mais aussi le nombre de palettes de livraison de 2 000 par an, grâce à un design optimisé des caisses (caisse « wrap » octogonale) ;
- chez Pernod, la bouteille Café de Paris a été allégée de 25 % ;
- en Suède, The ABSOLUT Company a fait modifier la composition de ses caisses en carton pour y incorporer du carton recyclé ;
- à partir du millésime 2009, 100 % des champagnes de Mumm Perrier-Jouët en format standard sont effectués en verrerie allégée, soit une économie de l'ordre de 500 tonnes de verre par an ;
- en Espagne, Domecq Bodegas a réduit progressivement le poids de ses bouteilles depuis 2004 de 550 g à 450 g pour atteindre en 2010 un poids de 380 g. Cette mesure, qui a concerné 30 millions de bouteilles, aura permis d'économiser 5 100 tonnes de verre et autant de déchets.

Assurer le traitement des déchets dangereux

Sont inclus dans cette catégorie tous les déchets considérés comme dangereux pour l'environnement et nécessitant de ce fait le recours à une filière de traitement spécifique. Les déchets dangereux générés sur les sites de production du Groupe sont de diverses natures : emballages vides de produits chimiques, huiles usagées, solvants, déchets électriques et électroniques, néons, piles, etc.

En 2009/2010, le volume des enlèvements de ces déchets était de 626 tonnes, contre 515 tonnes en 2008/2009. Cette augmentation va de pair avec une meilleure ségrégation de ces déchets qui peuvent ainsi être dirigés dans des filières de traitement appropriées quand elles existent localement. Il faut noter aussi qu'en raison de leur quantité modeste, ces déchets sont le plus souvent stockés sur site un certain temps : les volumes indiqués ci-dessus correspondent aux volumes des enlèvements, mais pas nécessairement à ceux générés durant l'année. Par ailleurs, ces chiffres ne comprennent pas les déchets contenant de l'amiante, pour lequel un programme important de retrait de certaines toitures est en cours chez Chivas Brothers Limited.

Diminuer l'empreinte carbone des activités

Par les émissions de CO₂ qu'elles génèrent, les activités humaines augmentent l'effet de serre, participant ainsi au changement climatique. Les activités de Pernod Ricard contribuent à ces émissions de plusieurs façons :

- directement, du fait de la combustion de sources d'énergies fossiles, notamment au niveau des distilleries : ce sont les émissions dites de « scope 1 »⁽¹⁾ ;
- par l'électricité consommée, qui a généré des émissions de CO₂ lors de sa production en amont : émissions de « scope 2 »⁽¹⁾ ;
- indirectement, au travers des produits (matières agricoles, emballages...) et services (transports...) achetés par les filiales : émissions de « scope 3 »⁽¹⁾.

(1) Selon les standards de Greenhouse Gas Protocol (GHG protocol).

PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

Activité et stratégie

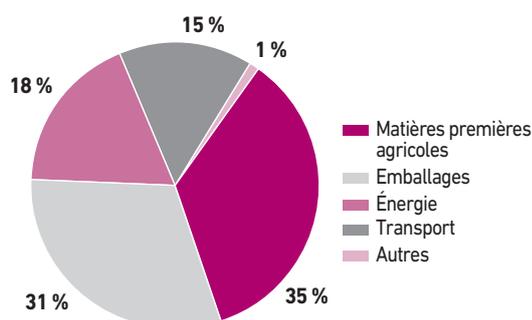
Pour maîtriser et réduire ses émissions de gaz à effet de serre, Pernod Ricard s'est engagé à :

- évaluer son empreinte carbone tout au long de sa chaîne de production ;
- mettre en œuvre des plans d'actions pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre :
 - sur ses sites de production (émissions directes et indirectes) ;
 - lors de la conception des emballages et de la commercialisation de ses produits.

Mesurer l'empreinte carbone

En 2009, un modèle d'évaluation de l'empreinte carbone développé pour le Groupe avait été testé dans six pays et utilisé pour établir une première évaluation globale des émissions de CO₂ à l'échelle du Groupe. En 2010, cet exercice a été étendu à l'ensemble des 26 pays où le Groupe possède des activités industrielles : environ 90 % des sites industriels ont ainsi pu évaluer leur propre empreinte carbone, comprenant des représentants dans toutes les zones géographiques et pour tous les types d'activités du Groupe (vins, liqueurs, alcools vieilliss, alcools blancs, spiritueux aromatisés...).

Empreinte carbone liée aux émissions directes et indirectes sur l'ensemble de la chaîne de production



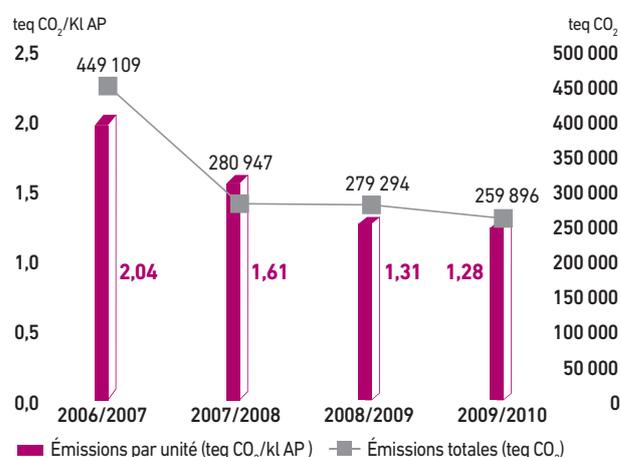
Cette étude a confirmé le rôle important des achats d'emballages (verre, carton) et de matières premières agricoles (céréales, vins, alcool, raisin, etc.), qui représentent chacun environ un tiers des émissions totales. Les émissions liées à la consommation directe d'énergie (scope 1 et 2), ne sont responsables que de 18 % du total de l'empreinte du Groupe, ce qui confirme la part relativement faible de l'empreinte directe des activités du Groupe par rapport à celle indirecte liée à l'achat de produits et services.

Grâce au déploiement de cette étude, chaque filiale a pu évaluer les impacts de ses propres activités. Ces résultats ont permis de sensibiliser les équipes et d'identifier les domaines clés dans lesquels des actions de réduction peuvent être engagées. Ces informations serviront à établir les priorités d'action pour les années à venir et à en évaluer les effets.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur les sites industriels

En 2009/2010, les émissions directes (scope 1) des sites industriels de Pernod Ricard se sont élevées à 259 896 tonnes eq CO₂, contre 279 294 tonnes eq CO₂ pour la période 2008/2009. Cette baisse de 6,9 % s'explique par une activité de distillation légèrement inférieure, mais également par une meilleure efficacité énergétique, les émissions par unité produite s'établissant à 1,28 kg eq CO₂ par litre d'alcool pur, contre 1,31 kg eq CO₂ l'an dernier. Les émissions indirectes liées aux consommations électriques (scope 2) s'élèvent, quant à elles, à 97 758 tonnes, contre 104 155 tonnes en 2008/2009.

Émissions directes de CO₂ liées aux consommations d'énergies fossiles des sites de production (scope 1)



Bien qu'ils n'aient pas été pris en compte dans le calcul des émissions directes du Groupe, certains fluides frigorigènes utilisés dans les appareils de réfrigération des sites industriels participent également à l'augmentation des gaz à effet de serre. Un programme d'élimination de ces gaz (en particulier CFC et HCFC) au profit d'autres gaz plus respectueux de l'environnement (notamment HFC) est en cours. Au 30 juin 2010, sur les 19 353 kg de gaz fluorés présents sur l'ensemble des sites industriels, les HFC représentaient 37 %, les HCFC 60 % et les CFC 3 %. Par ailleurs, une gestion et une maintenance plus rigoureuse des équipements frigorifiques ont permis de diminuer les fuites de gaz frigorigènes passant de 14,3 % en 2008/2009 à 10,6 % en 2009/2010.

Minimiser l'impact des émissions indirectes de CO₂

Afin de réduire ses émissions indirectes, des actions ont été engagées par Pernod Ricard sur 3 axes.

- Le partenariat avec les fournisseurs.

Le Groupe s'efforce d'inciter ses fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre lors de la conception de leurs produits et œuvre pour réduire les pertes de produits.

PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

Activité et stratégie

1

■ L'éco-conception.

Un logiciel d'évaluation de l'impact CO₂ du packaging est actuellement testé par certaines filiales. Il est destiné à servir comme outil d'aide à la décision lors de la conception du packaging. Un programme de réduction du poids des emballages a été mis en place, dont les résultats sont évoqués au chapitre précédent traitant du packaging.

■ La logistique et les transports.

Le Groupe estime que près de 80 % du total des transports (exprimés en tonnes.km) pour produire puis distribuer ses produits depuis l'usine jusqu'au premier client sont réalisés par voie de mer.

Ce mode de transport étant particulièrement peu consommateur d'énergie, il engendre seulement le quart des émissions de gaz à effet de serre générées par les activités logistiques. Pour ce qui est des transports continentaux, qui représentent les 20 % restants, ils sont optimisés grâce à une planification précise des chargements et des itinéraires. Ils font appel au transport multimodal (notamment le recours à la barge et à la voie ferrée) lorsque celui-ci est disponible et économiquement rentable. Aux États-Unis, où les transports terrestres sont importants, Pernod Ricard est membre du programme Smart Way Transport Partnership lancé par l'Agence de Protection de l'Environnement, qui vise à réduire de façon tangible l'empreinte carbone des transports.

Tableau récapitulatif des résultats environnementaux

Thème	Définition	Unité	Total Pernod Ricard				Unité	a) Ratio pour 1000 l d'alcool pur (kl AP) b) Ratio pour 1000 l de produit fini (kl)				G3 GRI Index	
			2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010		2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010		
Nombre de sites	Nombre de sites au reporting		104	103	114	108	-	-	-	-	-	-	-
ISO 14001 (Au 30 juin 2010)	Nombre de sites certifiés ISO 14001 <input checked="" type="checkbox"/>	%	59	70	81	90	-	-	-	-	-	-	-
	Part des sites certifiés ISO 14001 dans la production totale	%	74	86	93	96	-	-	-	-	-	-	-
Investissements	Montant des investissements pour la protection de l'environnement	M€	9,25	5,60	5,85	7,30	-	-	-	-	-	-	EN30
Conformité légale	Amendes ou sanctions liées à l'environnement	Nombre	0	0	4	2	-	-	-	-	-	-	EN28
Volumes produits	Production totale a) alcool distillé	kl AP	220 662	174 729	212 746	202 740		-	-	-	-	-	-
	b) produit fini	kl	1 185 449	1 166 177	1 228 829	1 182 500		-	-	-	-	-	-
Eau	Volume total consommé <input checked="" type="checkbox"/>	m ³	7 605 066	6 710 552	6 630 377 ⁽¹⁾	6 155 298	m ³ /kl AP	a) 34,46	38,41	31,17	30,36	EN8	
							m ³ /kl	b) 6,42	5,75	5,40	5,21		
Eaux usées	Volume total d'eaux usées rejetées	m ³	5 831 760	5 063 494	5 284 008 ⁽¹⁾	5 445 849	m ³ /kl AP	a) 26,43	28,98	24,84	26,86	EN21	
							m ³ /kl	b) 4,92	4,34	4,30	4,61		
Énergie	Énergie totale consommée <input checked="" type="checkbox"/>	MWh PCI	1 960 305 ⁽²⁾	1 459 287 ⁽²⁾	1 571 743 ⁽²⁾	1 465 872	MWh/kl AP	a) 8,88 ⁽²⁾	8,35 ⁽²⁾	7,39 ⁽²⁾	7,23	EN3 EN4	
	Dont : Gaz Naturel	MWh PCI	800 663	818 595	873 033	783 127	MWh/kl	b) 1,65 ⁽²⁾	1,25 ⁽²⁾	1,28 ⁽²⁾	1,24		
	Dont : Électricité	MWh PCI	246 290	218 929	272 880	267 652		-	-	-	-		
Émissions de CO ₂	Émissions directes (Scope 1) <input checked="" type="checkbox"/>	CO ₂ teq	449 109 ⁽²⁾	280 947 ⁽²⁾	279 294 ⁽²⁾	259 896	CO ₂ teq/kl AP	a) 2,04 ⁽²⁾	1,61 ⁽²⁾	1,31 ⁽²⁾	1,28	EN16	
	Émissions indirectes associées aux consommations d'électricité (Scope 2)	CO ₂ teq	-	109 504	104 155	97 758	CO ₂ teq/kl AP	a) -	0,63	0,49	0,48		

PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

Activité et stratégie

Thème	Définition	Unité	Total Pernod Ricard				Unité	a) Ratio pour 1000 l d'alcool pur (kl AP) b) Ratio pour 1000 l de produit fini (kl)				G3 GRI Index	
			2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010		2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010		
Gaz frigorigènes	Quantité de gaz fluorés en place	kg	20 480	20 249	20 499	19 353	-	-	-	-	-	-	EN19
	% de HFC parmi les gaz fluorés en place	%	19,9	23,7	27,2	37,54	-	-	-	-	-	-	
	Quantité de gaz fluorés émise dans l'atmosphère	kg	2 330	2 297	2 940	2 051	-	-	-	-	-	-	
	% de gaz fluorés émis dans l'atmosphère	%	11,38	11,34	14,34	10,6	-	-	-	-	-	-	
Matériaux d'emballage	Consommation de verre	t	-	-	-	698 948	kg/kl	b)	-	-	-	591	EN1
	Consommation de carton	t	-	-	-	64 074	(g/l)	b)	-	-	-	54	
Déchets organiques	Quantité de déchets organiques mis en décharge ou incinérés	t	18 359	11 631	7 106	3 743	kg/kl AP	a)	83,20	66,57	33,40	18,46	EN22
		kg/kl (g/l)	b)	15,49	9,97	5,78	3,17						
Déchets solides	Quantité totale de déchets solides	t	40 652	32 202	32 879	35 817	kg/kl (g/l)	b)	34,29	27,61	26,76	30,29	EN22
	Quantité de déchets solides mis en décharge ou incinérés	t	10 197	7 400	7 228	6 510	b)	8,60	6,35	5,88	5,51		
	% de déchets solides recyclés ou valorisés	%	75	77	78	82	-	-	-	-	-	-	
Déchets dangereux	Quantité de déchets dangereux traités en externe	t	432,2	349,8	515	626	kg/kl	b)	0,36	0,30	0,42	0,53	EN24

(1) Les volumes mentionnés dans le rapport en 2008/2009 ont été corrigés suite à un problème d'interprétation de la définition, constaté pour 2 sites.

(2) Les données de consommations de gaz naturel, consommation totale d'énergie et d'émissions de CO₂ des exercices 2006/2007 à 2008/2009 ont été corrigées par rapport aux données publiées dans les rapports précédents car les consommations de gaz naturel prises en compte étaient reportées en MWh PCS et non en MWh PCI, comme pour les autres énergies.

☑ Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

Recherche et Développement

Le Groupe est doté d'une structure centrale comprenant environ 25 Ingénieurs et autant de techniciens, spécialisée dans la Recherche et le Développement : le Centre de Recherche Pernod Ricard (CRPR).

Les activités du CRPR se décomposent selon trois missions :

- le Centre de Recherche participe à la protection des marques stratégiques en s'assurant de leur conformité aux critères qualité du Groupe et de la continuité des profils organoleptiques ;
- il organise le partage d'informations scientifiques et techniques à travers diverses actions d'animation, de publication, de formation, de communication. Par exemple, des réseaux d'experts regroupant des experts des départements marketing et R&D des filiales du Groupe sont chargés d'identifier et de proposer les thèmes de recherche susceptibles de générer les innovations futures ;

- il propose, en coordination avec les Sociétés de Marques, des projets de recherche qui apporteront de nouvelles connaissances dans des axes stratégiques permettant de consolider notre avantage concurrentiel. Ces projets de recherche sont centrés sur les problématiques suivantes :

- compréhension et maîtrise des profils organoleptiques des produits ;
- innovation de rupture (contenu et packaging) ;
- interaction produit/consommateur.

Le Centre de Recherche anime ces projets, que la recherche soit effectuée en interne ou sous-traitée.

Chaque filiale est responsable et pilote ses activités de développement et d'optimisation produit/procédé. Cependant, le CRPR, qui dispose d'expertise métiers et de moyens matériels (équipements d'analyse, atelier pilote), est à la disposition des filiales pour un support technique direct.

2

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'Administration de la Société	27	Information financière et comptable	45
Les membres du Conseil d'Administration	27	Préparation des comptes consolidés du Groupe	45
Condamnations, faillites, conflits d'intérêts et autres informations	35	Préparation des comptes sociaux de Pernod Ricard	45
Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	36	Rapport des Commissaires aux Comptes	46
Structure de gouvernance	36	Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Pernod Ricard	46
Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration	37		
Les organes du Gouvernement d'Entreprise	39		
Les structures de Direction	41		
Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne et la gestion des risques	43		
Définition du contrôle interne	43		
Description de l'environnement du contrôle interne	43		

La présente Partie comprend les paragraphes « Structure de gouvernance » et « Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne et la gestion des risques » du Rapport du Président du Conseil d'Administration prévu aux articles L. 225-37 et L. 225-51 du Code de commerce.

Il s'attache à rendre compte, dans le cadre de la préparation des comptes de l'exercice 2009/2010, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, des pouvoirs confiés au Directeur Général par le Conseil d'Administration, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux Mandataires Sociaux, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par Pernod Ricard.

À titre liminaire, nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés dans la Partie 7 « Information sur la Société et le capital », dans le paragraphe « Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique » en page 184 du présent document de référence.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2010.

Le Conseil d'Administration de la Société

Les membres du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration et fonctions exercées par les Administrateurs

Le tableau ci-dessous décrit la composition du Conseil d'Administration de la Société au 30 juin 2010.

Prénom et nom ou dénomination sociale des Administrateurs	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe au 30.06.2010	Mandats échus en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION				
M. Patrick Ricard	15.06.1978 ⁽²⁾	2011/2012	- Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance de la Société Paul Ricard ⁽³⁾	- Président de la Fédération des Exportateurs de Vins & Spiritueux - Administrateur de Provimi SA - Administrateur d'Altadis SA (Espagne) - Administrateur de la Société Générale - Administrateur de l'Association Nationale des Industries Alimentaires
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ADMINISTRATEUR				
M. Pierre Pringuet	17.05.2004	2011/2012	- Administrateur d'Iliad - Administrateur de Cap Gemini	- Néant
ADMINISTRATEURS				
M. François Gérard	10.12.1974	2009/2010	- Néant	- Administrateur de Strike International (Maroc)
M. Rafaël Gonzalez-Gallarza	05.05.1998	2011/2012	- Président du Conseil d'Administration de Prensa Malagueña SA (Espagne)	- Administrateur de Endesa (Espagne)
Mme Danièle Ricard	16.06.1969	2012/2013	- Présidente du Directoire de la Société Paul Ricard ⁽³⁾ - Gérante non associée de la SNC Le Garlaban - Présidente du Conseil d'Administration de Bendor SA (Luxembourg) - Présidente de Les Embiez SAS - Gérante non associée de la SNC Le Tabac des Îles de Bendor et des Embiez	- Néant
Société Paul Ricard ⁽³⁾ représentée par M. Alexandre Ricard	09.06.1983	2012/2013	- Président de Le Delos Invest III (Société Paul Ricard ⁽³⁾) - Membre du Directoire de la Société Paul Ricard ⁽³⁾ (M. Alexandre Ricard) - Président-Directeur Général de Le Delos Invest II (M. Alexandre Ricard) - Président-Directeur Général de Lirix (M. Alexandre Ricard) - Administrateur de Le Delos Invest I (M. Alexandre Ricard) - Administrateur de Bendor SA (Luxembourg) (M. Alexandre Ricard)	- Président-Directeur Général de Le Delos Invest I (M. Alexandre Ricard)

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'Administration de la Société

2

Prénom et nom ou dénomination sociale des Administrateurs	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe au 30.06.2010	Mandats échus en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
M. César Giron	05.11.2008	2011/2012	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Directoire de la Société Paul Ricard⁽³⁾ - Administrateur de Lirix - Administrateur de Le Delos Invest I - Administrateur de Le Delos Invest II - Administrateur de Bendor SA (Luxembourg) 	- Néant
ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS				
M. Jean-Dominique Comolli	06.05.1997	2012/2013	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de la Seita - Président du Conseil d'Administration de Altadis SA (Espagne) - Président du Conseil de Surveillance de la Régie des Tabacs (Maroc) - Administrateur de l'Établissement Public de l'Opéra Comique - Administrateur de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (France) - Administrateur de Casino - Vice-Président d'Imperial Tobacco, membre du Conseil d'Administration 	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Aldeasa (Espagne) - Administrateur de Logista (Espagne)
M. Jean-Dominique Comolli a démissionné de ses fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration de Pernod Ricard le 1 ^{er} septembre 2010				
Lord Douro	07.05.2003	2012/2013	<ul style="list-style-type: none"> - Président de Company Richemont Holdings (UK) Ltd (Royaume-Uni) - Administrateur de Compagnie Financière Richemont AG (Suisse) - Administrateur de Global Asset Management Worldwide (Royaume-Uni) - Administrateur de la société Sanofi-Aventis - Conseiller auprès de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (France) - Président du King's College de Londres (Royaume-Uni) 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Commissioner</i> de l'English Heritage - Président de Framlington Group (Royaume-Uni)
Mme Nicole Bouton	07.11.2007	2010/2011	<ul style="list-style-type: none"> - Présidente de Financière Accréditée (filiale de Centuria Capital) - Présidente de Centuria Accréditation (filiale de Centuria Capital) - Présidente du Comité Stratégique de FICAM 	<ul style="list-style-type: none"> - Présidente du Groupe Financière Centuria (GFC) - Présidente de Centuria Luxembourg (filiale de GFC) - Présidente de Financière Centuria Asset Management (filiale de GFC)
M. Wolfgang Colberg	05.11.2008	2011/2012	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Comité de Surveillance de Roto Frank AG, Stuttgart - Membre du Conseil Régional de Deutsche Bank AG 	- Néant

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'Administration de la Société

Prénom et nom ou dénomination sociale des Administrateurs	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe au 30.06.2010	Mandats échus en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
M. Gérald Frère	02.11.2009	2012/2013	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration et Président du Comité des Nominations et des Rémunérations de la Compagnie Nationale à Portefeuille SA (CNP) (Belgique) - Président du Conseil d'Administration de Filux SA (Luxembourg) - Président du Conseil d'Administration de Gesecalux SA (Luxembourg) - Président du Conseil d'Administration de RTL Belgium (Belgique) - Président du Conseil d'Administration de Stichting Administratie Kantoor Bierlaire (Pays-Bas) - Vice-Président du Conseil d'Administration de Pargesa Holding SA (Suisse) - Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué de Haras de la Bierlaire SA (Belgique) - Président du Comité Permanent et Administrateur Délégué du Groupe Bruxelles Lambert SA (Belgique) - Président de la Commission des Rémunérations de la Banque Nationale de Belgique SA (Belgique) - Administrateur Délégué de Financière de la Sambre SA (Belgique) - Administrateur Délégué de Frère-Bourgeois SA (Belgique) - Administrateur, Membre du Comité des Rémunérations et Membre du Comité des Opérations entre Personnes reliées et de Révision de la Corporation Financière Power (Canada) - Administrateur de Erbe SA (Belgique) - Administrateur de Fonds Charles-Albert Frère asbl (Belgique) - Administrateur de Stichting Administratie Kantoor Frère-Bourgeois (Pays-Bas) - Administrateur et Membre du Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations de Lafarge SA (France) - Commissaire de Agescia Nederland NV (Pays-Bas) - Commissaire de Parjointco NV (Pays-Bas) - Régent et Membre de la Commission du Budget de la Banque Nationale de Belgique SA (Belgique) - Gérant de Agriger SPRL (Belgique) - Gérant de GBL Energy Sàrl (Luxembourg) - Gérant de GBL Verwaltung Sàrl (Luxembourg) - Membre du Conseil de Surveillance de l'Autorité des Services Financiers (Belgique) - Administrateur d'Electrabel SA (Belgique) - Consul Honoraire de France à Charleroi, Belgique 	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de GBL Finance SA (Luxembourg) - Président de Diane SA (Suisse) - Administrateur de RTL Group SA (Luxembourg) - Commissaire de N.F. Associated BV (Pays-Bas) - Membre de la Commission des Rémunérations, Membre de la Commission Stratégique et Membre du Conseil de Surveillance de Groupe Taittinger SA (France) - Membre du Board of Trustees de Guberna (Belgique) - Administrateur de Fingen SA (Belgique) - Administrateur de Suez-Tractebel SA (Belgique) - Commissaire de Frère-Bourgeois Holding BV (Pays-Bas)

2

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'Administration de la Société

2

Prénom et nom ou dénomination sociale des Administrateurs	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe au 30.06.2010	Mandats échus en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
M. Michel Chambaud	02.11.2009	2012/2013	- Administrateur Délégué de GBL TC (Belgique) - Membre du Conseil de Surveillance de Filhet Allard (France) - Administrateur de Steel Partners NV (Belgique) - Administrateur de Ergon Capital Partners III (Belgique)	- Gérant de Nyala Finance Paris
M. Anders Narvinger	02.11.2009	2012/2013	- Président du Conseil d'Administration de TeliaSonera AB (Suède) - Président du Conseil d'Administration d'Alfa Laval AB (Suède) - Président du Conseil d'Administration de Trelleborg AB (Suède) - Président de Coor Service Management Group AB (Suède) - Membre du Conseil d'Administration de JM AB (Suède) - Vice-Président de la Chambre de Commerce Internationale (ICC) (Suède)	- Président du Swedish Trade - Président de Invest in Sweden Agency - Président du Lund Institute of Technology - Président de Vin&Sprit AB - Président de Ireco Holding AB - Membre du Conseil d'Administration de Volvo Car Corporation

(1) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

(2) Date de nomination en tant que Président-Directeur Général.

(3) Société non cotée actionnaire de Pernod Ricard.

Les Administrateurs n'exercent pas d'autres fonctions salariées dans le Groupe, à l'exception de Monsieur César Giron, Président-Directeur Général de la société Pernod et de Monsieur Alexandre Ricard, Président-Directeur Général de Irish Distillers Group.

Mandats exercés dans le Groupe au 30 juin 2010

M. Patrick Ricard Président du Conseil d'Administration	Sociétés françaises	Administrateur	- Martell & Co - Pernod Ricard Finance SA	
		Représentant permanent de la société Pernod Ricard au sein du Conseil d'Administration	- Pernod - Pernod Ricard Europe - Ricard	
		Membre du Conseil de Direction	- Pernod Ricard Asia - Pernod Ricard North America	
	Sociétés étrangères	Administrateur	- Irish Distillers Group - Suntory Allied Ltd	
M. Pierre Pringuet Directeur Général Administrateur	Sociétés françaises	Président du Conseil d'Administration	- Pernod Ricard Finance SA	
		Président	- Lina 5 - Lina 6 - Lina 7 - Lina 8	
		Administrateur	- Pernod Ricard Europe - Pernod - Ricard - Martell & Co - G.H. Mumm & Cie, Société Vinicole de Champagne, Successeur - Champagne Perrier-Jouët	
			Représentant permanent de la société Pernod Ricard au sein du Conseil d'Administration	- Compagnie Financière des Produits Orangina (CFPO) - Établissements Vinicoles Champenois
			Membre du Conseil de Direction	- Pernod Ricard Asia - Pernod Ricard North America
		Sociétés étrangères	Administrateur	- Comrie Ltd - Irish Distillers Group - GEO G. Sandeman Sons & Co. Ltd - Pernod Ricard Pacific Holding Pty Ltd - Suntory Allied Ltd - Havana Club Holding SA - Vin&Sprit AB
			Manager	- Havana Club Know-How Sàrl

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'Administration de la Société

M. François Gérard Administrateur	Sociétés françaises	Administrateur	- Pernod - Martell & Co - G.H. Mumm & Cie, Société Vinicole de Champagne, Successeur - Champagne Perrier-Jouët
M. César Giron Administrateur	Sociétés françaises	Président-Directeur Général	- Pernod
		Président	- Cusenier
		Représentant permanent de la société Pernod au sein du Conseil d'Administration	- Société des Produits d'Armagnac
M. Alexandre Ricard Représentant permanent de la Société Paul Ricard ⁽¹⁾ Administrateur	Sociétés étrangères	Président-Directeur Général	- Irish Distillers Group - Irish Distillers Ltd
		Administrateur	- Allied Domecq International Finance Company - Amalgamated Wholesalers Ltd - Comrie Ltd - Drink Innovations Ltd - Ermine Holdings - Ermine Ltd - Fitzgerald & Co Ltd - Gallwey Liqueurs Ltd - Ind Coope (Ireland) Ltd - Irish Coffee Liqueur Ltd - Irish Distillers Consultancy Ltd - Irish Distillers Holdings Ltd - Irish Distillers International Ltd - Irish Distillers Ltd - Irish Distillers Trustees Ltd - JJS Distillery Enterprises Ltd - John Jameson & Son Ltd - John Power & Son Ltd - Middleton Distilleries Ltd - Polairen Trading Ltd - Populous Trading Ltd - PRN Spirits Ltd - Proudlen Holdings Ltd - Sankaty Trading Ltd - Smithfield Holdings Ltd - The Cork Distilleries Company Ltd - The West Coast Cooler Co. Ltd - W&E Mulligan & Co Ltd - Watercourse Distillery Ltd - Waterford Liqueurs Ltd - All Ireland Marketing (North) Ltd - Coleraine Distillery Ltd - Dillon Bass Ltd - Edward Dillon (Bonders) Ltd - Elliot Superfoods Ltd - Proudlen (NI) Ltd - Proudlen (UK) Ltd - Proudlen Distillery Ltd - Wilshire Marketing Services Ltd - Wilshire Properties Ltd - Bow Street Investments Ltd

(1) Société non cotée actionnaire de Pernod Ricard.

Renseignements personnels concernant les Administrateurs

Monsieur Patrick Ricard

65 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Pernod Ricard – 12, place des États-Unis, 75116 Paris.

Monsieur Patrick Ricard détient 1 564 282 titres Pernod Ricard au 30 juin 2010.

En 1967, Monsieur Patrick Ricard rejoint la société Ricard, fondée en 1932 par son père Paul Ricard. Il y occupe successivement des postes dans toutes les fonctions de l'entreprise et devient Directeur Général de Ricard en 1972. À la création de Pernod Ricard, en 1975, il devient Directeur Général puis, en 1978, Président-Directeur Général du Groupe. Il y définit une stratégie ambitieuse de croissance externe afin de diversifier la gamme des produits et d'accélérer l'internationalisation des activités. Une réussite incontestable puisque les ventes hors de France, qui représentaient 17 % du chiffre d'affaires en 1975, s'élèvent aujourd'hui à 90 %. Ce développement extraordinaire n'a cependant rien changé au principe de fonctionnement instauré dès l'origine : la décentralisation. Ce mode de management maintenu au fil des acquisitions a toujours favorisé l'intégration des équipes et la responsabilisation des Managers. Depuis sa création, le Groupe Pernod Ricard a doublé de taille tous les sept ans. Un parcours exemplaire qui a valu à Monsieur Patrick Ricard d'être élu en 2006 « Patron européen de l'année » par le magazine américain *Fortune*.

Le 5 novembre 2008, Monsieur Patrick Ricard a quitté ses fonctions exécutives à la tête du Groupe Pernod Ricard mais continue d'assumer la Présidence du Conseil d'Administration. À ce titre, il continue à s'impliquer dans les décisions stratégiques du Groupe et veille à leur mise en œuvre.

Outre les mandats précédemment indiqués, Monsieur Patrick Ricard a également été Président de la Fédération des Exportateurs de Vins & Spiritueux de France (FEVS) entre le 12 mars 2002 et le 24 mars 2005, Administrateur de la société Provimi jusqu'en avril 2007, Administrateur d'Altadis jusqu'en février 2008 et Administrateur de la Société Générale jusqu'en mai 2009.

Monsieur Patrick Ricard est le fils de Monsieur Paul Ricard, fondateur de la société Ricard. Il est Commandeur de la Légion d'Honneur.

Monsieur Pierre Pringuet

60 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Pernod Ricard – 12, place des États-Unis, 75116 Paris.

Monsieur Pierre Pringuet détient 169 982 titres Pernod Ricard au 30 juin 2010.

Ancien élève de l'École Polytechnique et Ingénieur du Corps des Mines, Monsieur Pierre Pringuet débute sa carrière dans la fonction publique. Il entre au Cabinet du Ministre Michel Rocard (1981-1985), puis devient Directeur des Industries agricoles et alimentaires au Ministère de l'Agriculture. En 1987, il rejoint Pernod Ricard comme Directeur du Développement. Il participe activement à son expansion internationale, en occupant successivement les fonctions de Directeur Général de la Société pour l'Exportation de Grandes Marques (1987-

1996), puis Président-Directeur Général de Pernod Ricard Europe (1997-2000). En 2000, il rejoint Patrick Ricard à la Holding en qualité de co-Directeur Général de Pernod Ricard avec Richard Burrows. En 2005, Monsieur Pierre Pringuet mène avec succès l'acquisition d'Allied Domecq, puis son intégration. En décembre de la même année, il devient l'unique Directeur Général Délégué du Groupe. En 2008, Monsieur Pierre Pringuet réalise l'acquisition de Vin&Sprit et de sa marque ABSOLUT Vodka qui parachève l'internationalisation de Pernod Ricard. Suite au retrait des fonctions opérationnelles de Monsieur Patrick Ricard, Monsieur Pierre Pringuet est nommé Directeur Général de Pernod Ricard le 5 novembre 2008. Nommé Administrateur de Pernod Ricard dès 2004, Monsieur Pierre Pringuet est également Président du Comité Sully, association destinée à promouvoir l'industrie agroalimentaire française, Administrateur de la société Iliad depuis le 25 juillet 2007 et Administrateur de Cap Gemini depuis le 30 avril 2009. Il est Chevalier de la Légion d'Honneur, de l'Ordre National du Mérite et Officier du Mérite Agricole.

Monsieur François Gérard

70 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Pernod Ricard – 12, place des États-Unis, 75116 Paris.

Monsieur François Gérard détient 124 217 titres Pernod Ricard au 30 juin 2010.

Diplômé de l'ESSEC en 1962 et titulaire d'un MBA de l'Université de Columbia en 1964, il exerce ses compétences d'analyste financier au sein de Lazard France (Paris) entre 1965 et 1968. Il intègre ensuite le secteur des Vins & Spiritueux en rejoignant la Compagnie Dubonnet Cinzano. Entre 1976 et 1985, il est nommé Directeur Général puis Président-Directeur Général de Cusenier. En 1986, il devient Président-Directeur Général de SIAS MPA, fonction qu'il occupe jusqu'en 2001. Monsieur François Gérard est Administrateur de Pernod Ricard depuis le 10 décembre 1974.

Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza

75 ans, nationalité espagnole.

Adresse professionnelle : Pernod Ricard España, C/Manuel Marañón 8, 28043 Madrid (Espagne).

Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza détient 1 477 603 titres Pernod Ricard au 30 juin 2010.

Après des études supérieures en droit à Madrid, il obtient un Diplôme Supérieur de Droit Comparé au Luxembourg (1960) et devient expert de l'UNESCO auprès de l'Administration pour le Développement à Tanger, puis fonctionnaire de l'OCDE Development Center à Paris entre 1968 et 1973. Il rejoint en 1976 et pour deux ans le Ministère de la Justice espagnol en qualité de Secrétaire Général Technique, activité qu'il exercera ensuite de 1980 à 1982 auprès de la Présidence du Gouvernement. À partir de 1985, il préside le groupe Larios jusqu'à son rachat par Pernod Ricard en 1997.

En 1998, il est nommé Président de Pernod Ricard Larios, fonction qu'il conserve jusqu'en 2004. Il est Administrateur de Pernod Ricard depuis 1998.

Parmi les divers mandats indiqués précédemment, Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza est Président du Conseil d'Administration de Prensa Malagueña SA, qui édite le Diario SUR de Malaga depuis 1997.

Madame Danièle Ricard

71 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Société Paul Ricard – Île des Embiez, Le Brusca, 83140 Six-Fours-les-Plages.

Madame Danièle Ricard détient 220 542 titres Pernod Ricard au 30 juin 2010.

Attachée de Direction et Administrateur de la société Ricard entre 1967 et 1975, Madame Danièle Ricard siège depuis 1969 au Conseil d'Administration de la société Ricard devenue Pernod Ricard. Présidente-Directrice Générale de la Société Paul Ricard jusqu'en 2004, elle en est devenue Présidente du Directoire en 2005.

Madame Danièle Ricard est la fille de Monsieur Paul Ricard, fondateur de la société Ricard.

Monsieur Alexandre Ricard, Représentant permanent de la Société Paul Ricard

38 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Irish Distillers Limited, Simmonscourt House, Simmonscourt Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Monsieur Alexandre Ricard détient 3 948 titres Pernod Ricard au 30 juin 2010.

Par ailleurs et par l'intermédiaire de l'« Irish Distillers Employee Share Purchase Scheme », il détient indirectement 342 actions Pernod Ricard.

La Société Paul Ricard détient 22 298 469 titres Pernod Ricard au 30 juin 2010.

Monsieur Alexandre Ricard est diplômé de l'ESCP, de la Wharton Business School (MBA avec majeures en Finance et en Entrepreneurship) et de l'Université de Pennsylvanie (MA en International Studies). Il rejoint le Groupe Pernod Ricard en 2003, à la Holding, au sein du département Audit et Développement. Il est nommé, fin 2004, Directeur Administratif et Financier d'Irish Distillers Group, puis en septembre 2006, Directeur Général de Pernod Ricard Asia Duty Free. Depuis juillet 2008, Monsieur Alexandre Ricard est Président-Directeur Général d'Irish Distillers Group et membre du Comité Exécutif de Pernod Ricard. Avant de rejoindre Pernod Ricard, il a travaillé sept ans à l'extérieur du Groupe pour Accenture en Conseil en Stratégie et pour Morgan Stanley en Conseil en Fusions et Acquisitions.

Monsieur Alexandre Ricard est un petit-fils de Paul Ricard.

Monsieur Jean-Dominique Comolli

62 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Altadis SA – 143, boulevard Romain Rolland, 75685 Paris Cedex 14.

Monsieur Jean-Dominique Comolli détient 1 013 titres Pernod Ricard au 30 juin 2010.

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, titulaire d'une Maîtrise en Sciences Économiques et ancien élève de l'ENA (promotion André Malraux 1975-1977), Monsieur Jean-Dominique Comolli a débuté sa carrière en tant qu'Administrateur civil au Ministère du Budget de 1977 à 1981. Conseiller technique auprès de Laurent Fabius, alors Ministre délégué au Budget entre 1981 et 1983, il est ensuite chargé de mission puis Conseiller technique à Matignon auprès de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius jusqu'en 1986. Il est alors nommé Sous-Directeur à la Direction du Budget jusqu'en 1988 où il devient successivement Directeur Adjoint du cabinet du Ministre de l'Économie puis Directeur du cabinet du Ministre délégué au

Budget. En 1989, il devient Directeur Général des Douanes tout en étant élu, en 1992, Président du Conseil de Coopération Douanière. Entre 1993 et 1999, il exercera les fonctions de Président-Directeur Général de la Seita. Il gèrera sa privatisation en 1995 et la fusion avec Tabacalera qui donnera naissance à Altadis, l'un des principaux acteurs mondiaux sur le marché du tabac et de la distribution, dont il est actuellement Président du Conseil d'Administration. Depuis le 15 juillet 2008, il est Vice-Président d'Imperial Tobacco.

Monsieur Jean-Dominique Comolli, compte tenu de ses nouvelles responsabilités en tant que « Commissaire aux participations de l'État » auprès du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, a démissionné de ses fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration de Pernod Ricard à l'issue de la réunion qui s'est tenue le 1^{er} septembre 2010.

Lord Douro

65 ans, nationalité britannique.

Adresse professionnelle : Richemont Holdings (UK) Ltd – 15 Hill Street, London W1J 5QT (Royaume-Uni).

Lord Douro détient 1000 titres Pernod Ricard au 30 juin 2010.

Titulaire d'un Master of Arts en sciences politiques, philosophie et économie de l'Université d'Oxford, Lord Douro a été Député européen, siégeant à Strasbourg de 1979 à 1989. Au cours de sa carrière, il a également été Vice-Président de la banque d'affaires Guinness Mahon entre 1988 et 1991, Président de Dunhill Holdings de 1990 à 1993 ainsi que Vice-Président de Vendôme Luxury Group puis Président du Conseil d'Administration de Sun Life & Provincial Holdings Plc de 1995 à 2000. Jusqu'en octobre 2005, Lord Douro a présidé le groupe Framlington, société spécialisée dans la gestion d'investissements au Royaume-Uni.

Outre les divers mandats indiqués précédemment, Lord Douro a été *Commissioner* de l'English Heritage de 2003 à 2007. Depuis octobre 2007, il est Président de King's College à Londres.

Madame Nicole Bouton

62 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Groupe Financière Centuria – 10, avenue de Friedland, 75008 Paris.

Madame Nicole Bouton détient 297 titres Pernod Ricard au 30 juin 2010.

Madame Nicole Bouton est diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Entre 1970 et 1984, elle a exercé les fonctions de Sous-Directeur puis de Directeur Adjoint à l'Administration Centrale du Crédit Commercial de France. De 1984 à 1996, Madame Nicole Bouton occupe successivement les fonctions de Directeur Adjoint, Directeur puis Gérant de Lazard Frères et Cie et de Lazard Frères Gestion. En 1996, elle est nommée au Comité Exécutif de la Banque NSMD (Groupe ABN AMRO France) et prend les fonctions de Directrice des Clientèles Institutionnelles et Bancaires avant d'être nommée membre du Directoire en 2000. Elle prend également les fonctions de Directeur de Holding ABN AMRO France la même année. Par ailleurs, elle est nommée Présidente du Directoire puis Vice-Présidente du Conseil de Surveillance d'Asset Allocation Advisors et Présidente de la Banque du Phénix qu'elle fusionne avec la Banque NSMD en octobre 1998. Madame Nicole Bouton quitte ABN AMRO en 2001 et fonde en 2002 Groupe Financière Centuria dont elle a assuré la présidence jusqu'en juin 2010 ; à ce titre, elle préside plusieurs filiales dont Financière Accréditée, acquise en 2006. Elle est également Administrateur de plusieurs autres filiales du Groupe Financière Centuria. À fin juin 2010, elle vend ses actions de Centuria et demeure Présidente de Financière Accréditée. Elle est nommée Présidente du Comité stratégique de FICAM, société de gestion, aux côtés de deux nouveaux partenaires.

Monsieur César Giron

48 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Pernod, 120 avenue du Maréchal Foch, 94015 Créteil Cedex.

Monsieur César Giron détient 3 421 titres Pernod Ricard au 30 juin 2010.

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Lyon, Monsieur César Giron a rejoint le Groupe Pernod Ricard en 1987 où il a exercé toute sa carrière. En 2000, il est nommé Directeur Général de Pernod Ricard Suisse avant d'être nommé Président-Directeur Général de Wyborowa SA en Pologne en décembre 2003.

Depuis le 1^{er} juillet 2009, Monsieur César Giron est Président-Directeur Général de Pernod, une filiale française de Pernod Ricard.

Monsieur César Giron est membre du Directoire de la Société Paul Ricard.

Monsieur César Giron est le fils de Madame Danièle Ricard, elle-même Administrateur de Pernod Ricard.

Monsieur Wolfgang Colberg

50 ans, nationalité allemande.

Adresse professionnelle : Evonik Industries AG – Rellinghauser Str. 1-11 45128 Essen – Allemagne.

Monsieur Wolfgang Colberg détient 76 titres Pernod Ricard au 30 juin 2010.

Titulaire d'un doctorat en Sciences Politiques (complété par une spécialisation en « Business Administration » et « Business Informatics »), Monsieur Wolfgang Colberg a fait sa carrière au sein du groupe Robert Bosch et du groupe BSH. Entré dans le groupe Robert Bosch en 1988, il a successivement assuré les fonctions de Contrôleur de Gestion (Siège), Directeur Administratif (Usine de Göttingen) (1990-1993), Directeur du Contrôle de Gestion et Planning Économique (Siège) (1993-1994) et a été nommé Directeur Général de la filiale du groupe pour la Turquie et l'Asie centrale. En 1996, il a exercé les fonctions de Senior Vice Président – Achats et Logistique (Siège).

Entre 2001 et 2009, il était Directeur Financier de BSH Bosch und Siemens Hausgeräte GmbH et membre du Comité Exécutif. Depuis 2009, Monsieur Wolfgang Colberg est Directeur Financier de Evonik Industries AG et membre du Comité Exécutif.

Monsieur Gérald Frère

59 ans, nationalité belge.

Adresse professionnelle : 12, rue de la Blanche Borne, 6280 Loverval, Belgique.

Monsieur Gérald Frère détient 50 titres Pernod Ricard au 30 juin 2010.

Monsieur Gérald Frère est depuis 1993 Administrateur Délégué du Groupe Bruxelles Lambert. Il a rejoint l'entreprise familiale, le groupe Frère-Bourgeois (Belgique) en 1972.

Il siège au Conseil d'Administration du Groupe Bruxelles Lambert depuis 1982 et préside le Comité permanent depuis 1993.

Il exerce en outre le mandat de Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Nationale à Portefeuille SA (CNP) et de RTL Belgium. Il est également Régent de la Banque Nationale de Belgique SA, Vice-Président du Conseil d'Administration de Pargesa Holding SA (Suisse) et Administrateur de Corporation Financière Power (Canada), de Lafarge SA et d'Electrabel SA (Belgique).

Monsieur Michel Chambaud

58 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Groupe Bruxelles Lambert (GBL) – Avenue Marnix, 24 – 1000 Bruxelles, Belgique.

Monsieur Michel Chambaud détient 50 titres Pernod Ricard au 30 juin 2010.

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales en 1973, de l'Institut d'Études Politiques de Paris en 1975 et titulaire d'un Doctorat en Droit Fiscal en 1977, Monsieur Michel Chambaud exerce une activité de Conseil en Stratégie chez Arthur D. Little et différents postes d'enseignant en Finance jusqu'en 1978. À partir de cette date et jusqu'en 1982, il est consultant auprès de Banques de développement africaines sous contrat de la Banque Mondiale et il fonde en parallèle Surf System (petit groupe de presse comprenant les magazines Surf Session, Body Board Air Force, Surfer's Journal).

En 1982, il rejoint le Groupe Schlumberger, où il est successivement Directeur Financier en France, aux États-Unis puis au Japon.

Depuis 1987, il participe au développement du Groupe Pargesa-GBL en occupant alternativement des fonctions dans les holdings et des fonctions opérationnelles dans les participations ; ainsi, jusqu'en 1996, il est Directeur Général Adjoint en charge des participations de Parfinance (holding cotée en France, filiale de Pargesa), et, de 1996 à 2003, est membre du Directoire d'Imerys, en charge des Finances et de la Stratégie ; enfin, à ce jour, il est responsable du suivi des participations du Groupe Bruxelles Lambert (GBL).

Monsieur Anders Narvinger

62 ans, nationalité suédoise.

Adresse professionnelle : Östermalmsgatan 94, SE-114 59 Stockholm, Suède.

Monsieur Anders Narvinger détient 1 020 titres Pernod Ricard au 30 juin 2010.

Monsieur Anders Narvinger, ancien Directeur Général d'ABB Sweden et de l'Association suédoise des industries mécaniques, est Président du Conseil d'Administration de TeliaSonera (télécommunications), de Trelleborg AB (technologie des polymères), d'Alfa Laval AB (entreprise suédoise d'ingénierie) et de Coor Service Management Group AB (gestion de services). Anders Narvinger, diplômé en ingénierie et en économie, est également membre du Conseil d'Administration de JM AB (construction et bâtiment) et Vice-Président de la Chambre de Commerce Internationale (ICC) (Suède).

Renouvellement du mandat d'un Administrateur et nomination d'un nouvel Administrateur

Le mandat d'Administrateur de Monsieur François Gérard arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 novembre 2010.

Sur recommandation du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 novembre 2010, le renouvellement, pour une durée de quatre ans, du mandat de Monsieur François Gérard.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'Administration de la Société

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, sur l'avis du Comité des Nominations, soumet au suffrage des actionnaires la nomination, en qualité de nouvel Administrateur, de Madame Susan Murray, pour une durée de quatre ans.

La présentation de Madame Susan Murray figure ci-après.

Madame Susan Murray

53 ans, nationalité britannique.

Adresse professionnelle : Bodicote Mill, Church Street, Bodicote Banbury Oxon OX15 4DR – United Kingdom.

Madame Susan Murray est Administrateur Indépendant d'Imperial Tobacco Group plc, Compass Group plc et Enterprise Inns Plc. Elle a été membre du Conseil d'Administration de Littlewoods Limited d'octobre 1998 à janvier 2004 et ensuite Directeur Général de Littlewoods Stores Limited. Auparavant, elle fut Présidente-Directeur Général Monde de The Pierre Smirnoff Company, une société du groupe Diageo Plc et occupait par ailleurs les fonctions de Présidente de l'International Centre for Alcohol Policies à Washington DC. Madame Susan Murray fut également Administrateur de WM Morrison Supermarkets Plc et de SSL International Plc. Elle a été membre du Conseil de l'Advertising Standards Authority et de Portman Group. Elle est membre de la Royal Society of Arts.

Mandats et fonctions actuels :

- Présidente non exécutif de Farrow & Ball ;
- Présidente de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise de Compass Group plc ;
- Administrateur d'Imperial Tobacco Group Plc ;
- Présidente du Comité des Rémunérations d'Enterprise Inns Plc.

Au cours des cinq dernières années, Madame Susan Murray a par ailleurs exercé les fonctions suivantes : Administrateur de WM Morrison Supermarkets Plc, de SSL International Plc et de l'Advertising Authority (Broadcast) et Administrateur et membre du Conseil de l'Advertising Standards Authority.

Condammations, faillites, conflits d'intérêts et autres informations

Absence de condamnations pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

À la connaissance de Pernod Ricard et au jour de l'établissement du présent document :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale ;

- aucun des membres du Conseil d'Administration ni de la Direction Générale n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ; et
- aucun Administrateur ni membre de la Direction Générale n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Contrats de services

Aucun membre du Conseil d'Administration ni de la Direction Générale n'est lié par un contrat de services avec Pernod Ricard ou l'une de ses filiales.

Conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la Société en leur qualité de Mandataire Social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, à l'exception de ce qui est décrit au paragraphe « Pactes d'actionnaires », il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société (article 14-2 de l'annexe 1 du règlement européen 809/2004).

Représentants du personnel

La délégation unique du personnel de Pernod Ricard est représentée au Conseil d'Administration par Messieurs Sébastien Hubert et Guillaume Orsel des Sagets. Cette représentation a pris effet lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 mars 2005 pour Monsieur Sébastien Hubert et du 7 mars 2007 pour Monsieur Guillaume Orsel des Sagets.

2

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'Administration de Pernod Ricard du 12 février 2009 a confirmé que le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008, disponible sur le site Internet du MEDEF, est celui auquel se réfère Pernod Ricard, notamment pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

La Société estime que ses pratiques se conforment aux recommandations du Code de gouvernement auquel elle se réfère et ne s'est pas écartée des dispositions de ce Code.

Il est rappelé que le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration le 1^{er} septembre 2010 et transmis aux Commissaires aux Comptes.

Structure de gouvernance

Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Afin d'adapter la gouvernance du Groupe et de permettre une transition naturelle et opérationnelle dans la Direction Exécutive de la Société, le Conseil d'Administration, réuni à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 novembre 2008, a décidé de scinder les fonctions de Président et de Directeur Général. Monsieur Patrick Ricard a ainsi été renouvelé dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et Monsieur Pierre Pringuet a été nommé Directeur Général.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le Conseil dans le cadre de la préparation de ses réunions.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires et au Conseil, ainsi que dans le respect des limites d'ordre interne telles que définies par le Conseil d'Administration et son Règlement Intérieur (voir le paragraphe « Limitation des pouvoirs du Directeur Général » ci-dessous).

Limitation des pouvoirs du Directeur Général

À titre interne, et suivant la décision du Conseil d'Administration en date du 5 novembre 2008, le Directeur Général doit s'assurer, avant

d'engager la Société, du consentement du Conseil d'Administration pour les opérations sortant du cadre de la gestion courante, en particulier pour :

- faire des acquisitions, aliénations et échanges de biens et droits immobiliers et engager des investissements, pour un montant supérieur à 50 millions d'euros par opération ;
- conclure avec des entreprises de droit français ou non, tout traité de participation ou d'exploitation en commun à l'exception de toute société filiale de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) ;
- prendre tout intérêt et participation dans toute entreprise ou société de personnes ou de capitaux, constituée ou à constituer, par voie de souscription ou apport en espèces ou en nature, par des achats d'actions, droits sociaux ou autres titres et généralement par toute forme quelconque et pour un montant excédant 50 millions d'euros par opération ;
- consentir des prêts, crédits et avances pour un montant supérieur à 50 millions d'euros par emprunteur, sauf quand cet emprunteur est une société filiale de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) et à l'exclusion des prêts consentis pour une durée inférieure à un an ;
- emprunter, avec ou sans constitution de garanties sur des éléments de l'actif social, pour un montant total supérieur à 200 millions d'euros au cours d'un même exercice, sauf auprès des filiales de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) pour lesquelles aucune limite n'est prévue ;
- cautionner, avaliser ou donner des garanties, sous réserve d'une délégation expresse du Conseil d'Administration dans les limites des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce ;
- céder des participations dont la valeur d'entreprise est supérieure à 50 millions d'euros. Au-delà, il doit s'assurer de l'accord du Conseil d'Administration.

En outre, conformément à l'article 2 du Règlement Intérieur, le Directeur Général doit s'assurer de l'accord du Conseil d'Administration pour toute opération significative se situant hors la stratégie annoncée par la Société.

Le Conseil d'Administration du 2 novembre 2009 a autorisé le Directeur Général, pour une durée d'une année, à délivrer, au nom de la Société, des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un montant global de 50 millions d'euros.

Le même Conseil d'Administration a autorisé le Directeur Général pour une durée d'un an à donner à l'égard des administrations fiscales et douanières, au nom de la Société, des cautions, avals ou garanties, sans limite de montant.

Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

Règles générales relatives à la composition du Conseil et à la nomination des Administrateurs

La composition nominative du Conseil d'Administration est détaillée dans le paragraphe « Composition du Conseil d'Administration et fonctions exercées par les Administrateurs ».

Le Conseil d'Administration de la Société est composé de 3 membres au moins et de 18 au plus, sauf dérogation résultant des dispositions légales. Chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins 50 actions de la Société, inscrites sous la forme nominative.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration après avis du Comité des Nominations. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

À la date du dépôt du présent document de référence, le Conseil d'Administration compte 13 membres et ce après que Monsieur Jean-Dominique Comolli, compte tenu de ses nouvelles responsabilités en tant que « Commissaire aux participations de l'État » auprès du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, a démissionné de ses fonctions à l'issue de la réunion du Conseil qui s'est tenu le 1^{er} septembre 2010.

Le Conseil d'Administration ne comprend pas de membres élus par les salariés, mais deux représentants de la délégation unique du personnel de la Société assistent aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

Indépendance des Administrateurs

La Société souscrit aux critères d'indépendance tels qu'exprimés par le Code AFEP/MEDEF de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées de décembre 2008 qui consolide les recommandations d'octobre 2003 complétées, en matière de rémunérations, en janvier 2007 et octobre 2008. C'est ainsi qu'un membre du Conseil d'Administration est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement (article 3 du Règlement Intérieur).

Dans cet esprit, le Conseil d'Administration et le Comité des Nominations se fondent sur la grille d'analyse de référence ci-dessous pour apprécier annuellement l'indépendance des Administrateurs. Le Conseil d'Administration et le Comité des Nominations examinent si l'Administrateur :

- exerce des fonctions de direction dans la Société ou son Groupe ou a des liens d'intérêt particuliers avec ses Dirigeants ;
- est ou a été, au cours des cinq dernières années :
 - salarié ou Mandataire Social de la Société ou d'une société du Groupe ;
 - Mandataire d'une autre société, dans laquelle la Société est Mandataire ou dans laquelle un salarié ou Mandataire de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'Administrateur ;

- est client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- a un lien familial proche avec un Mandataire Social ;
- a été auditeur de l'entreprise au cours des cinq dernières années ;
- est membre du Conseil de l'entreprise depuis plus de douze ans ;
- est un actionnaire important ou de référence de la Société ou de sa Société mère exerçant un contrôle sur la Société, étant précisé que si cet actionnaire détient plus de 10 % du capital ou des droits de vote de la Société, le Comité des Nominations et le Conseil examineront systématiquement son indépendance en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

En respect de ces critères, le Conseil d'Administration, composé de 13 membres à la date du dépôt de ce présent document de référence, compte 6 Administrateurs indépendants.

Le Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2010, sur proposition du Comité des Nominations, a par ailleurs décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 novembre 2010, la nomination, en qualité de nouvel Administrateur de Madame Susan Murray. On se reportera à la présentation de Madame Susan Murray réalisée dans le paragraphe « Renseignements personnels concernant les Administrateurs » ci-dessus.

Le Comité des Nominations a examiné la situation de cette candidature et a apprécié que Madame Susan Murray satisfait pleinement aux principes d'indépendance auxquels souscrit la Société.

Déontologie des Administrateurs

L'article 4 du Règlement Intérieur et l'article 17 des statuts précisent les obligations déontologiques applicables aux Administrateurs et à leurs représentants permanents, chaque Administrateur reconnaissant avoir pris connaissance de ces obligations avant d'accepter son mandat.

Fonctionnement et activité

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est déterminé par les dispositions légales et réglementaires, par les statuts et par un Règlement Intérieur⁽¹⁾ adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 17 décembre 2002, recomposé et complété lors des séances des 18 juin 2008, 23 juillet 2008 et 22 juillet 2009. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, en complément des aspects légaux, réglementaires et statutaires, précise les règles et modalités de fonctionnement du Conseil. Notamment, il rappelle les disciplines de diligence, de confidentialité et de révélation des conflits d'intérêts. Il confirme les différentes règles en vigueur relatives aux conditions d'intervention en Bourse sur les titres de la Société et les obligations de déclarations et de publicité s'y rapportant.

Périodiquement et au moins une fois par an, le Conseil d'Administration consacre un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement, notamment autour des axes suivants :

- il examine sa composition, son fonctionnement et son organisation ;
- il vérifie que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues.

(1) Le Règlement Intérieur peut être consulté sur le site de la Société (www.pernod-ricard.com). Il peut être modifié à tout moment par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, au moins une fois tous les trois ans, il exécute ou fait réaliser une évaluation formelle de ses travaux. Une telle évaluation a été réalisée lors du précédent exercice et ses principales conclusions ont été présentées dans le rapport du Président pour 2008/2009.

Réunions du Conseil d'Administration

Il appartient au Président de réunir le Conseil, soit à intervalles réguliers, soit aux moments qu'il juge opportuns. Afin de permettre au Conseil un examen et une discussion approfondis des questions entrant dans le cadre de ses attributions, le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil se réunisse au minimum six fois par an. En particulier, le Président du Conseil d'Administration veille à réunir le Conseil d'Administration pour arrêter les comptes semestriels ainsi que pour arrêter les comptes annuels et convoquer l'Assemblée chargée d'approuver ces derniers.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation de son Président. La convocation, adressée aux Administrateurs au moins huit jours avant la date de la séance sauf cas d'urgence motivé, fixe le lieu de la réunion, qui est en principe le siège de la Société. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent également avoir lieu par voie de visioconférence et de télécommunication dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur.

Information des Administrateurs

Les Administrateurs reçoivent les informations nécessaires à l'exercice de leur mission. Les textes et documents, supports des points inscrits à l'ordre du jour, leur sont adressés suffisamment à l'avance pour permettre une préparation effective des réunions, et généralement 8 jours avant les réunions et cela en application du Règlement Intérieur.

L'Administrateur peut solliciter toute explication ou la production d'informations complémentaires et plus généralement formuler auprès du Président toute demande d'information ou d'accès à l'information qui lui semblerait utile. Le Conseil est régulièrement informé sur l'état et l'évolution du secteur et de la concurrence, et les principaux responsables opérationnels lui présentent périodiquement leurs activités et perspectives.

Disposant régulièrement d'informations privilégiées, les Administrateurs s'abstiennent d'utiliser ces informations en acquérant ou cédant des titres de la Société, et d'effectuer des opérations de Bourse pendant les périodes de quinze jours qui précèdent la publication des résultats et chiffres d'affaires.

Attributions du Conseil d'Administration et activité en 2009/2010

En exerçant ses prérogatives légales, le Conseil d'Administration, notamment :

- se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale ;
- se saisit de toute question intéressant la bonne marche des affaires de la Société et en assure le suivi et le contrôle ; à cette fin, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et notamment au contrôle de la gestion de la Société ;

- approuve les projets d'investissements et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques ;
- arrête les comptes annuels et semestriels et prépare l'Assemblée Générale ;
- définit la politique de communication financière de la Société ;
- s'assure de la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés ;
- désigne les Mandataires Sociaux chargés de diriger la Société ;
- définit la politique de rémunération de la Direction Générale sur recommandation du Comité des Rémunérations ;
- examine annuellement, avant la publication du rapport annuel, au cas par cas, la situation de chacun des Administrateurs, puis porte à la connaissance des actionnaires les résultats de son examen de sorte que puissent être identifiés les Administrateurs indépendants ;
- approuve le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, le Conseil d'Administration s'est réuni à 8 reprises avec un taux d'assiduité de 95 %. La durée moyenne des réunions a été de 3 heures.

Le Conseil d'Administration a, notamment, arrêté les comptes semestriels et annuels, ainsi que les conditions de la communication financière, examiné le budget, assuré la préparation de l'Assemblée Générale Mixte et arrêté en particulier les projets de résolutions.

À chacune de ses réunions, il a débattu de la marche des affaires : activité, résultats et trésorerie.

Dans le cadre de la gestion de la dette, il a périodiquement constaté les conditions d'avancement du programme de cession d'actifs projeté, poursuivi le programme de titrisation de créances commerciales et s'est prononcé pour le lancement d'une émission obligataire.

Il a arrêté les conditions de la rémunération de Monsieur Patrick Ricard et de Monsieur Pierre Pringuet, et cela en conformité avec les recommandations AFEP-MEDEF. Il a également arrêté les caractéristiques du plan d'options d'achat d'actions (*stock options*) et du plan d'actions gratuites, tous deux mis en œuvre en juin 2010.

Enfin, le Conseil d'Administration a décidé une distribution d'actions gratuites par incorporation de primes (avec effet au 18 novembre 2009).

L'Assemblée Générale et les modalités relatives à la participation des actionnaires

Il est rappelé que l'article 32 des statuts définit les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale. Un résumé de ces règles figure dans la Partie 7 « Information sur la Société et le capital » page 183 du présent document.

Les organes du Gouvernement d'Entreprise

Les Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration délègue à ses comités spécialisés la préparation de sujets spécifiques soumis à son approbation.

Quatre comités instruisent les sujets qui sont du domaine qui leur a été confié et soumettent au Conseil leurs opinions et recommandations : le Comité Stratégique, le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations.

Le Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est composé de :

Président :

Monsieur Patrick Ricard

Membres :

Monsieur François Gérard

Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza

Madame Danièle Ricard

Le Comité Stratégique s'est réuni à 7 reprises au cours de l'exercice 2009/2010 avec un taux d'assiduité de 96 %. Sa mission consiste essentiellement à préparer les orientations stratégiques soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration du 2 novembre 2009 ayant immédiatement suivi l'Assemblée Générale des actionnaires du même jour a modifié la composition du Comité d'Audit de Pernod Ricard.

Le Comité d'Audit est donc composé de :

Président :

Monsieur Michel Chambaud

(Administrateur indépendant)

À compter du 2 novembre 2009, en remplacement de Monsieur Didier Pineau-Valencienne.

Membres :

Madame Nicole Bouton

(Administrateur indépendant)

À compter du 2 novembre 2009, en remplacement de Monsieur Gérard Théry.

Monsieur François Gérard

Monsieur Wolfgang Colberg

(Administrateur indépendant)

Les membres du Comité d'Audit ont été notamment choisis en raison de leurs compétences dans les domaines comptable et financier.

En complément de la charte de fonctionnement adoptée en juin 2002, le Comité d'Audit a arrêté son Règlement Intérieur lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mars 2003. Il s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice 2009/2010, avec un taux d'assiduité de 94 %.

Missions principales du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a pour principales missions de :

- s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;
- assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- analyser les options d'arrêté des comptes ;
- examiner le périmètre des sociétés consolidées et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés ne seraient pas incluses ;
- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- examiner les risques et engagements hors bilan significatifs ;
- superviser la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes ;
- donner au Conseil d'Administration un avis ou une recommandation sur le renouvellement ou la nomination des Commissaires aux Comptes, sur la qualité de leurs travaux liés au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, et sur le montant de leur rémunération tout en veillant au respect des règles garantissant leur indépendance et leur objectivité ;
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Conseil d'Administration.

Compte rendu des travaux réalisés au titre de l'exercice 2009/2010

Les travaux du Comité d'Audit, conformément à son Règlement Intérieur, et en liaison avec les Commissaires aux Comptes, la Direction de la Consolidation, la Direction de la Trésorerie ainsi que les équipes d'Audit Interne de la Société, ont porté principalement sur les points suivants :

- revue de l'essentiel des textes législatifs ou réglementaires, rapports et commentaires français et étrangers en matière d'audit et de gouvernance d'entreprise ;
- examen, au cours de la réunion du 16 février 2010, de la situation intermédiaire au 31 décembre 2009 ;
- examen des comptes consolidés au 30 juin 2010 (ces derniers ont été revus lors de la séance du 31 août 2010) : le Comité d'Audit s'est en effet réuni avec la Direction et les Commissaires aux Comptes afin de discuter des états financiers et comptables et de leur fiabilité pour l'ensemble du Groupe. Il a notamment examiné les conclusions des Commissaires aux Comptes ;
- suivi de la trésorerie et de l'endettement du Groupe ;
- approbation du plan d'Audit Interne Groupe 2010/2011 lors de la réunion du 21 juin 2010. Le plan d'audit a été préparé et approuvé après une revue des risques majeurs du Groupe. Les principaux risques du Groupe, dont la description ainsi que l'évaluation ont fait l'objet d'une présentation détaillée au Comité d'Audit, ont été identifiés lors d'un exercice formalisé de cartographie ayant impliqué les principales filiales ainsi que les principaux Dirigeants du Groupe ;

- **gestion des risques :** le Groupe a par ailleurs envoyé à ses principales filiales un questionnaire d'autoévaluation permettant d'apprécier l'adéquation et l'efficacité de leur contrôle interne. S'appuyant sur les principes de Contrôle Interne du Groupe et en conformité avec le Cadre de référence de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sur le dispositif de contrôle interne et son Guide d'application publiés en 2007, ce questionnaire englobe notamment les pratiques de gouvernance d'entreprise, les activités opérationnelles et le support informatique. Il a fait l'objet de réponses documentées et revues en détail par les holdings régionales ainsi que la Direction de l'Audit Interne du Groupe.

L'analyse de ces réponses a été présentée au Comité d'Audit au cours de la séance du 31 août 2010 ;

- **examen des rapports d'Audit Interne :** au-delà des missions de contrôle et d'audit réalisées par les différentes filiales pour leur propre compte, 24 missions d'Audit Interne ont été réalisées au cours de l'exercice 2009/2010 par les équipes d'audit des holdings régionales ainsi que de la Société. Chaque mission réalisée fait l'objet d'un rapport complet décrivant la nature des risques identifiés, qu'ils soient opérationnels, financiers, juridiques ou stratégiques, ainsi que leur degré de maîtrise. Des recommandations sont émises lorsque cela est jugé nécessaire. Celles-ci sont validées par le Comité d'Audit qui prend aussi régulièrement connaissance du degré d'avancement dans la mise en œuvre des recommandations des audits antérieurs.

Perspectives 2010/2011

Au cours de l'exercice 2010/2011, le Comité d'Audit va poursuivre l'exercice de la mission qui lui a été confiée par le Conseil d'Administration conformément à la réglementation en vigueur. Au-delà des risques liés au processus d'élaboration de l'information financière, il consacrera l'exercice notamment à la revue de la gestion des risques présentés dans la cartographie des risques du Groupe, en particulier les risques juridiques et politiques et les risques liés au processus de production.

Le Comité des Nominations

Le Comité des Nominations est composé de :

Président :

Monsieur Jean-Dominique Comolli
(Administrateur indépendant)

Membres :

Lord Douro
(Administrateur indépendant)

Madame Danièle Ricard

Monsieur Patrick Ricard, Président du Conseil d'Administration, participe aux réunions de ce Comité au cours des séances ayant trait aux nominations d'Administrateurs.

Au cours de l'exercice 2009/2010, ce Comité s'est réuni 4 fois avec un taux de présence de 100 %.

Les missions de ce Comité, revues au cours de la réunion de juillet 2009 et formalisées dans son Règlement Intérieur adapté en conformité avec le Code de gouvernance AFEP/MEDEF de décembre 2008 auquel Pernod Ricard adhère, sont les suivantes :

- formuler des propositions concernant la sélection des nouveaux Administrateurs et proposer la procédure de recherche et de renouvellement ;

- débattre périodiquement et au moins annuellement, au regard des critères d'indépendance du code AFEP/MEDEF de la qualification d'indépendance des Administrateurs ainsi que des candidats au poste d'Administrateur ou d'un Comité du Conseil d'Administration ;

- assurer la pérennité des organes de Direction en établissant un plan de succession du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux et des Administrateurs afin de pouvoir proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacance imprévue ;

- être informé du plan de succession des postes clés au sein du Groupe ;

- examiner régulièrement la composition du Conseil d'Administration afin de veiller notamment à la qualité (nombre de membres, diversité des profils) et à l'assiduité de ses membres ;

- procéder périodiquement à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2009/2010, les travaux de ce Comité ont porté plus particulièrement sur les dossiers suivants :

- préparation du renouvellement des Administrateurs en vue de l'Assemblée Générale du 2 novembre 2009 ;

- analyse de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration ;

- proposition de composition des Comités suite au renouvellement des Administrateurs lors de l'Assemblée Générale du 2 novembre 2009 ;

- revue des plans de succession des postes clés du Groupe ;

- analyse du projet de loi française portant sur la représentation des femmes au sein des Conseils d'Administration et recommandations au Conseil d'Administration ;

- étude de candidatures dans le cadre du renouvellement des Administrateurs lors de l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010 ;

- étude des avantages que la Société pourrait retirer de la création de la fonction de Censeur au sein du Conseil d'Administration.

Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de :

Président :

Monsieur Jean-Dominique Comolli
(Administrateur indépendant)

Membres :

Lord Douro
(Administrateur indépendant)

Monsieur Gérald Frère
(Administrateur indépendant)

À compter du 2 novembre 2009, en remplacement de Monsieur William H. Webb.

Monsieur William H. Webb
(Administrateur indépendant)
Du 1^{er} juillet au 2 novembre 2009

Au cours de l'exercice 2009/2010, le Comité des Rémunérations s'est réuni à 5 reprises avec un taux de participation de 80 % en raison, notamment, de l'absence de Monsieur William H. Webb pour des raisons de santé avant son remplacement par Monsieur Gérald Frère à partir du 2 novembre 2009.

Les missions du Comité des Rémunérations, revues et adaptées dans son Règlement Intérieur, ont été validées par le Conseil lors de sa réunion du 22 juillet 2009. Celles-ci sont désormais les suivantes :

- étudier et proposer au Conseil d'Administration la rémunération à allouer au Dirigeant Mandataire Social (ou aux Dirigeants Mandataires Sociaux) ainsi que les dispositions relatives à sa (ou à leur) retraite et les avantages de toute nature mis à sa (ou à leur) disposition ;
- proposer à cet effet, et évaluer tous les ans, les règles de détermination de la part variable du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux et veiller à la cohérence des critères retenus avec les orientations stratégiques de la Société à court, moyen et long terme ;
- recommander au Conseil d'Administration l'enveloppe de Jetons de présence devant être soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale, ainsi que son mode de répartition :
 - au titre des fonctions de membres du Conseil ;
 - au titre des fonctions exercées au sein d'un Comité du Conseil d'Administration ;
- être informé, en présence du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux, de la politique de rémunération des principaux Dirigeants non-Mandataires Sociaux des sociétés du Groupe Pernod Ricard ;
- s'assurer de la cohérence de la politique des Dirigeants non-Mandataires Sociaux, avec celle du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux ;
- proposer la politique générale d'attribution d'actions gratuites et d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et en particulier, les conditions de ces attributions applicables au Dirigeant Mandataire Social (ou aux Dirigeants Mandataires Sociaux) de la Société ;
- approuver l'information donnée aux actionnaires dans le rapport annuel sur la rémunération du ou des Mandataires Sociaux ainsi que sur la politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions ou d'attribution d'actions gratuites et, plus généralement, sur les autres travaux du Comité des Rémunérations.

Compte rendu des travaux réalisés au titre de l'exercice 2009/2010

Les travaux du Comité des Rémunérations sont détaillés dans la Partie 3 « Rapport de Gestion » au paragraphe « Rémunération des Mandataires Sociaux » qui figure en page 60.

Information postérieure à la clôture de l'exercice 2009/2010

Monsieur Jean-Dominique Comolli a démissionné de ses fonctions d'Administrateur et par voie de conséquence de ses mandats de Président du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations, au cours du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2010. Au cours de cette même réunion, le Conseil d'Administration a décidé que les fonctions de Président du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations de Monsieur Jean-Dominique Comolli seraient désormais confiées à Madame Nicole Bouton, Administrateur indépendant.

Les structures de Direction

La Direction Générale

La Direction Générale du Groupe est assurée par le Directeur Général, Monsieur Pierre Pringuet, assisté de quatre Directeurs Généraux Adjointes au 30 juin 2010. C'est l'instance permanente de coordination de la Direction du Groupe.

Le Bureau Exécutif réunit la Direction Générale du Groupe ainsi que le Directeur Juridique.

Le Bureau Exécutif prépare et examine toutes décisions concernant la marche du Groupe, ou soumet ces dernières au Conseil d'Administration lorsque son approbation est nécessaire. Il organise les travaux du Comité Exécutif.

Composition du Bureau Exécutif :

- **Directeur Général**, Pierre Pringuet, Mandataire Social ;
- **4 Directeurs Généraux Adjointes**, respectivement :
 - **Thierry Billot**, Directeur Général Adjoint, Marques ;
 - **Gilles Bogaert**, Directeur Général Adjoint, Finances ;
 - **Michel Bord**, Directeur Général Adjoint, Distribution ;
 - **Bruno Rain**, Directeur Général Adjoint, Ressources Humaines ;
- **Ian FitzSimons**, Directeur Juridique.

En outre, la Direction de la Communication est directement rattachée à la Direction Générale.

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif est l'instance de direction du Groupe réunissant la Direction Générale, le Directeur Juridique et les Dirigeants des principales filiales.

Le Comité Exécutif assure la coordination entre la Holding et ses filiales, ainsi qu'entre les filiales elles-mêmes (Sociétés de Marques et Sociétés de Distribution). Sous l'autorité de la Direction Générale, le Comité Exécutif assure la conduite des activités du Groupe ainsi que la mise en œuvre de ses principales politiques.

À ce titre, le Comité Exécutif :

- examine l'activité du Groupe et les variations par rapport au plan de marche ;
- se prononce sur la fixation des objectifs (compte de résultat, dette et objectifs qualitatifs) ;
- réalise périodiquement des revues de la stratégie des marques ;
- analyse la performance du réseau des Sociétés de Distribution du Groupe et des Sociétés de Marques et propose les ajustements d'organisation nécessaires ;
- valide et assure le suivi des principales politiques du Groupe (ressources humaines, bonnes pratiques marketing et commerciales, politique QSE (Qualité, Sécurité, Environnement), responsabilité sociale, etc.).

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

2

Il se réunit entre 8 et 11 fois par an.

Le Comité Exécutif est composé :

- **du Bureau Exécutif ;**
- **des Sociétés de Marques :**
 - Chivas Brothers, Christian Porta, Président-Directeur Général ;
 - Martell Mumm Perrier-Jouët, Lionel Breton, Président-Directeur Général ;
 - Pernod Ricard Pacific, Jean-Christophe Coutures, Président-Directeur Général ;
 - Irish Distillers Group, Alexandre Ricard, Président-Directeur Général ;
 - The ABSOLUT Company, Philippe Guettat, Président-Directeur Général.
- **des Sociétés de Distribution :**
 - Pernod Ricard Americas, Philippe Dréano, Président-Directeur Général ;
 - Pernod Ricard Asia, Pierre Coppéré, Président-Directeur Général ;
 - Pernod Ricard Europe, Laurent Lacassagne, Président-Directeur Général ;
 - Pernod, César Giron, Président-Directeur Général ;
 - Ricard, Philippe Savinel, Président-Directeur Général.

Faits marquants postérieurs à la clôture de l'exercice

Pernod Ricard a communiqué des changements d'organisation qui avaient été proposés dans le cadre du projet d'entreprise Agility qui a débuté en 2009/2010.

Ces changements ont été principalement les suivants :

- Création d'une nouvelle Société de Marques : Premium Wine Brands en charge de l'élaboration et de la stratégie mondiale des marques de vins du Groupe. Monsieur Jean-Christophe Coutures a été nommé en charge de cette nouvelle entité ;
 - L'extension des responsabilités de The ABSOLUT Company à l'ensemble des vodkas du Groupe à vocation internationale ;
 - Création d'une nouvelle région de distribution des marques : Pernod Ricard Sub-Saharan Africa, rattachée à Pernod Ricard Europe ;
 - Rattachement de la Direction des Politiques de Responsabilité Sociale du Groupe à Monsieur Bruno Rain, Directeur Général Adjoint, Ressources Humaines.
- Par ailleurs, Pernod Ricard a annoncé le changement suivant à la Direction Générale du Groupe :
- Départ de Monsieur Michel Bord, Directeur Général Adjoint – Distribution en date du 30 juillet 2010 et reprise de ses attributions par Monsieur Pierre Pringuet, Directeur Général.

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne et la gestion des risques

Les principes et procédures de contrôle interne du Groupe s'inscrivent dans le cadre d'une gouvernance d'entreprise conforme au cadre de référence de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers : 17, place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02) sur le dispositif de contrôle interne.

Définition du contrôle interne

Les principes et procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :

- tout d'abord, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par les organes de gouvernance et la Direction Générale, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes aux entreprises du Groupe ;
- ensuite, de s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux du Groupe reflètent avec sincérité l'activité et la situation des entreprises du Groupe ;
- enfin, d'assurer la bonne sauvegarde des actifs.

L'un des objectifs des systèmes de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser l'ensemble des risques résultant de l'activité du Groupe, notamment les risques comptables et financiers, dont l'erreur ou la fraude, mais aussi les risques opérationnels divers, les risques stratégiques ainsi que les risques de conformité. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Description de l'environnement du contrôle interne

Composantes du contrôle interne

Les principaux organes de contrôle interne se présentent de la manière suivante :

Au niveau Groupe

Le **Comité Exécutif** est un organe qui rassemble le Directeur Général du Groupe, les Directeurs Généraux Adjointes (en charge des Marques, des Finances, de la Distribution et des Ressources Humaines), le Directeur Juridique de la Société et les Présidents-Directeurs Généraux des Sociétés de Marques et des Sociétés de Distribution. Il assure la conduite des activités du Groupe ainsi que la mise en œuvre de ses principales politiques. Il se réunit entre 8 et 11 fois par an.

Le **Bureau Exécutif** est l'instance permanente de coordination de la Direction du Groupe. Il réunit la Direction Générale du Groupe ainsi que le Directeur Juridique. Le Bureau Exécutif prépare et examine toute décision concernant la marche du Groupe ou les soumet au Conseil d'Administration lorsque son approbation est nécessaire. Il organise les travaux du Comité Exécutif.

L'**Audit Interne** du Groupe est rattaché à la Direction Financière du Groupe et rapporte à la Direction Générale et au Comité d'Audit. Il est composé d'équipes présentes au niveau de la Société, des Régions mais aussi de certaines filiales de taille significative. Le plan d'Audit est déterminé après avoir réalisé une identification et une analyse formelle des principaux risques du Groupe. Il est validé par la Direction Générale et le Comité d'Audit. Il présente les différents sujets transversaux qui seront revus au cours de l'exercice, la liste des filiales qui feront l'objet de missions d'audit ainsi que les principaux thèmes qui seront abordés au cours de celles-ci.

Les résultats des travaux réalisés sont ensuite communiqués pour examen et analyse au Comité d'Audit, à la Direction Générale et aux Commissaires aux Comptes.

L'**Audit Externe** : le choix du collège des Commissaires aux Comptes proposé à l'Assemblée Générale est du ressort du Conseil d'Administration sur recommandation du Comité d'Audit.

Le Groupe a choisi un collège de Commissaires aux Comptes permettant une couverture mondiale et globale des risques du Groupe.

Au niveau des filiales

Le **Comité de Direction** désigné par la société ou une Région comprend le Président-Directeur Général et les Directeurs des principales fonctions de la filiale. Le Comité de Direction a notamment la responsabilité de s'assurer de la bonne maîtrise des principaux risques affectant la filiale.

Le **Directeur Financier** est chargé, par le Président-Directeur Général, de la mise en place des systèmes de contrôle interne de manière à prévenir et à maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et notamment les risques comptables et financiers, dont l'erreur ou la fraude.

Identification et gestion des risques

L'exercice 2009/2010 a été consacré à :

- l'actualisation de la cartographie des risques majeurs du Groupe. Un processus global d'identification et d'évaluation des principaux risques pouvant affecter le Groupe et ses filiales a été mené. Cet exercice formalisé a impliqué les principales entités du Groupe ainsi que les principaux directeurs de département de la Société ;
- la poursuite de l'analyse de la maîtrise des principaux risques précédemment identifiés, qu'ils soient opérationnels ou financiers, au cours des missions d'audit ainsi que lors de l'élaboration du plan d'Audit 2010/2011 ;

- la mise en œuvre du questionnaire d'autoévaluation relatif au contrôle interne et à la gestion des risques. Ce questionnaire avait été modifié en 2007/2008 afin d'être en conformité avec le Cadre de référence du contrôle interne et son guide d'application émis par l'AMF en janvier 2007 ;
- la réalisation de missions d'audit : 24 missions ont pu être réalisées au cours de l'exercice 2009/2010. Ces missions ont notamment eu pour objectif de s'assurer de la bonne application des principes de contrôle interne du Groupe au sein des filiales, mais ont aussi permis d'identifier des potentiels d'amélioration de la gestion du besoin en fonds de roulement de certaines filiales.

Les axes d'amélioration identifiés ont fait l'objet de plans d'action précis, validés par la Direction Générale et le Comité d'Audit. Leur mise en œuvre est régulièrement suivie et évaluée par la Direction de l'Audit Interne Groupe.

L'ensemble des travaux effectués a permis de renforcer la qualité du contrôle interne ainsi que la maîtrise des risques au sein du Groupe.

Éléments clés des procédures de contrôle interne

Les éléments clés se déclinent de la manière suivante :

La **Charte Pernod Ricard** précise, notamment dans son Code d'éthique, les droits et obligations de chaque employé par rapport aux valeurs mises en avant par le Groupe. Celles-ci comprennent, entre autres, le respect des lois et l'intégrité. Cette charte est remise à chaque employé lors de l'embauche et est en permanence disponible en plusieurs langues sur le site Intranet du Groupe.

Une procédure formelle de **délégation de pouvoir**, émise par le Conseil d'Administration, précise les pouvoirs du Directeur Général, mais aussi des Directeurs Généraux Adjointes en charge des Marques, des Finances, de la Distribution et des Ressources Humaines ainsi que ceux du Directeur Juridique du Groupe.

La **Charte d'Audit interne** est destinée à l'ensemble des collaborateurs exerçant une fonction de management et de contrôle. Elle s'attache à définir le référentiel, les missions, les responsabilités, l'organisation et le mode de fonctionnement de l'Audit Interne du Groupe, afin de sensibiliser chaque collaborateur au respect et à l'amélioration du processus de contrôle interne.

Les **Principes de contrôle interne**, énoncés pour chacun des 14 principaux cycles opérationnels identifiés, permettent aux filiales de mettre l'accent sur les procédures de contrôle interne liées aux principaux risques du Groupe.

Le **Questionnaire d'autoévaluation**, actualisé en 2007/2008 afin d'être en conformité avec le Cadre de référence de l'AMF sur le contrôle interne et son guide d'application, s'appuie sur les principes de contrôle interne du Groupe. Il englobe notamment les pratiques de gouvernance d'entreprise, les activités opérationnelles, le support informatique ainsi qu'une analyse des risques.

Soumis aux principales filiales du Groupe, il permet aux filiales d'apprécier l'adéquation et l'efficacité de leur contrôle interne. Les réponses aux questionnaires sont documentées et revues en détail par les Régions et la Direction de l'Audit Interne Groupe. L'ensemble de ces travaux fait l'objet :

- d'une synthèse par filiale et d'une synthèse Groupe, toutes deux communiquées à la Direction Générale et au Comité d'Audit ;

- d'une lettre d'affirmation par filiale adressée au Président-Directeur Général de leur maison-mère, puis d'une lettre d'affirmation des différentes maisons-mères adressée au Directeur Général de Pernod Ricard. Cette lettre engage les responsables des filiales sur l'adéquation des procédures de contrôle par rapport aux risques identifiés.

La **Politique Qualité, Sécurité, Environnement Pernod Ricard** précise les règles à respecter dans ces domaines. La Direction Industrielle du Groupe est responsable de leur respect. Un rapport annuel est présenté par cette Direction au Comité Exécutif.

Le **contrôle budgétaire** s'articule autour de trois axes que sont le budget annuel (révisé plusieurs fois en cours d'année), le suivi des réalisations dans le cadre des *reportings* mensuels et le plan stratégique (trois ans). Il repose sur des équipes de contrôle de gestion rattachées à la Direction Financière tant au niveau de la Société et des Régions que des filiales. Il se décline de la manière suivante :

- le budget fait l'objet d'instructions précises (principes, calendrier) émises par la Holding et communiquées à l'ensemble des filiales. Le budget final est approuvé par la Direction Générale du Groupe ;
- le *reporting* est préparé sur la base de données saisies directement en filiale selon un calendrier précis communiqué en début d'année et conformément au manuel de *reporting* ainsi qu'aux principes comptables émis par la Holding ;
- l'analyse mensuelle des performances dans le cadre des *reportings* est présentée par la Direction Financière, à la Direction Générale, au Comité Exécutif et lors des réunions du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit ;
- un plan stratégique sur trois ans pour les principales Marques du Groupe est établi annuellement selon les mêmes procédures de mise en œuvre que le budget ;
- un outil unique de gestion et de consolidation permet la saisie en direct par chaque filiale de l'ensemble de ses données comptables et financières.

La **gestion centralisée de la trésorerie** est pilotée par la Direction de la Trésorerie rattachée à la Direction Financière du Groupe.

Contrôle juridique et opérationnel de la Holding sur ses filiales

Les filiales sont, pour la plupart, détenues directement ou indirectement à 100 % par la Société Pernod Ricard.

La Holding est représentée directement ou indirectement (par filiale interposée) aux Conseils d'Administration des filiales.

La Charte d'Organisation et les principes de Contrôle Interne du Groupe précisent le cadre d'autonomie des filiales en particulier par rapport à des décisions stratégiques.

Le rôle assigné à la Holding, décrit dans le paragraphe « Un *business model* décentralisé » de la Partie 1 « Présentation du Groupe Pernod Ricard » page 6, constitue un élément important de contrôle des filiales.

Information financière et comptable

2

Préparation des comptes consolidés du Groupe

Le Groupe, en plus de l'information de gestion précisée ci-avant, élabore les comptes consolidés semestriels et annuels. Ces processus sont gérés par la Direction de la Consolidation rattachée à la Direction Financière du Groupe de la manière suivante :

- diffusion des principes comptables et financiers du Groupe sous la forme d'un manuel de procédures ;
- préparation et transmission par la Direction de la Consolidation des instructions précises aux filiales avant chaque consolidation incluant un calendrier détaillé ;
- consolidation par palier ;
- réalisation des comptes consolidés à partir des informations communiquées sous forme de liasses saisies par chaque filiale ;
- utilisation d'un outil progiciel unique déployé dans les filiales du Groupe. La maintenance de ce dernier et la formation des utilisateurs sont réalisées par la Direction Financière du Groupe avec l'assistance ponctuelle de consultants externes.

Par ailleurs, les filiales consolidées rédigent une lettre d'affirmation adressée aux Commissaires aux Comptes, et également envoyée à la Holding. Cette lettre engage les Directions des filiales consolidées sur l'exactitude et l'exhaustivité de l'information financière transmise à la Holding dans le cadre de la consolidation.

Préparation des comptes sociaux de Pernod Ricard

Pernod Ricard établit des comptes sociaux dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Elle prépare une liasse de consolidation en application des instructions reçues de la Direction Financière.

Paris, le 1^{er} septembre 2010

Patrick Ricard

Président du Conseil d'Administration

Rapport des Commissaires aux Comptes

2

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Pernod Ricard

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Pernod Ricard et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de Gouvernement d'Entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 20 septembre 2010

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Marc de Villartay

Mazars

Loïc Wallaert

3

RAPPORT DE GESTION

Chiffres clés des comptes consolidés au 30 juin 2010	48	Contrat de travail/mandat social	64
Principaux chiffres clés du compte de résultat	48	Autres éléments de la politique de rémunération	65
Principaux chiffres clés du bilan	48	État récapitulatif des opérations réalisées au cours de l'exercice 2009/2010 sur le titre Pernod Ricard par les Mandataires Sociaux (article 223-26 du Règlement Général de l'AMF)	68
Principaux chiffres clés de l'endettement financier net	48	Participation des Mandataires Sociaux dans le capital de l'émetteur (situation au 1 ^{er} septembre 2010)	69
Principaux chiffres clés des flux de trésorerie	49		
Analyse de l'activité et du résultat	49	Facteurs de risque	70
Présentation des résultats	49	Risques inhérents à l'activité	70
Chiffre d'affaires et volumes	52	Présentation des risques industriels et environnementaux	76
Contribution après frais publi-promotionnels	53	Risques de liquidité	77
Résultat opérationnel courant	53	Risques de marché (change et taux)	77
Résultat financier	53	Assurance et couverture des risques	78
Autres produits et charges opérationnels	53	Risques et litiges : méthode de provisionnement	79
Résultat net part du Groupe	53		
Trésorerie et capitaux	54	Contrats importants	80
Perspectives	55	Contrats importants hors financement	80
		Contrats de financement	81
Ressources Humaines	56	Rapport d'examen des Commissaires aux Comptes sur certains indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux	84
Données sociales clés	56		
Note méthodologique des indicateurs sociaux	58		
Rapport Sociétal	59		
Rémunération des Mandataires Sociaux	60		

Chiffres clés des comptes consolidés au 30 juin 2010

3 Principaux chiffres clés du compte de résultat

En millions d'euros	30.06.2008	30.06.2009 ⁽²⁾	30.06.2010
Chiffre d'affaires	6 589	7 203	7 081
Résultat opérationnel courant	1 522	1 846	1 795
Résultat opérationnel	1 441	1 757	1 707
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	840	945	951
Résultat net part du Groupe dilué par action (en euros) ⁽¹⁾	3,58	3,92	3,59
RÉSULTAT NET COURANT PART DU GROUPE	897	1 010	1 001
Résultat net courant part du Groupe par action dilué (en euros) ⁽¹⁾	3,82	4,19	3,78

(1) Le résultat par action au 30 juin 2008 et au 30 juin 2009 a été retraité pour tenir compte de l'attribution gratuite d'une action pour 50 anciennes actions détenues le 18 novembre 2009.

(2) Les états financiers au 30 juin 2009 n'intègrent la contribution de Vin&Sprit AB qu'à compter de sa date d'acquisition (le 23 juillet 2008) soit 11 mois.

Principaux chiffres clés du bilan

En millions d'euros	30.06.2008	30.06.2009	30.06.2010
Actif			
Actifs non courants	12 885	19 253	21 148
<i>Dont immobilisations incorporelles</i>	<i>10 341</i>	<i>16 199</i>	<i>17 757</i>
Actifs courants	5 546	5 435	5 918
Actifs destinés à être cédés	-	178	42
TOTAL DE L'ACTIF⁽¹⁾	18 431	24 867	27 107
Passif			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	6 597	7 608	9 337
Passifs non courants	8 687	14 390	13 792
Passifs courants	3 147	2 810	3 975
Passifs destinés à être cédés	-	60	2
TOTAL DU PASSIF⁽¹⁾	18 431	24 867	27 107

(1) Les données au 30 juin 2009 ont été retraitées pour tenir compte de l'application de l'IAS 38.

Principaux chiffres clés de l'endettement financier net

En millions d'euros	30.06.2008	30.06.2009	30.06.2010
Passifs financiers non courants	4 982	11 025	9 923
Passifs financiers courants	1 582	383	1 382
Instruments dérivés Actif	-	-	(20)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(421)	(520)	(701)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	6 143	10 888	10 584
<i>Free cash flow⁽¹⁾</i>	<i>315</i>	<i>1 037</i>	<i>1 110</i>

(1) Le calcul du free cash flow est détaillé dans la note sur la trésorerie et les capitaux du rapport de gestion.

Principaux chiffres clés des flux de trésorerie

En millions d'euros	30.06.2008	30.06.2009	30.06.2010
Variation nette de trésorerie d'exploitation	268	1 126	1 205
Variation nette de trésorerie d'investissement	(229)	(5 113)	46
Capacité d'autofinancement avant intérêts financiers et impôts	1 537	1 782	1 826
Intérêts financiers versés, nets	(366)	(630)	(493)
Impôts versés, nets	(135)	(164)	(80)
Variation nette de trésorerie de financement	42	4 121	(1 129)
Trésorerie des activités cédées	-	8	-
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	383	421	520
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	421	520	701

Analyse de l'activité et du résultat

Présentation des résultats

Pernod Ricard aura réalisé une très bonne performance sur l'exercice 2009/2010, avec :

- un retour à la croissance interne de son chiffre d'affaires, après un exercice 2008/2009 stable ;
- une progression satisfaisante de ses résultats, supérieure aux objectifs annoncés en début d'exercice, en dépit d'un niveau d'investissement publi-promotionnel renforcé sur ses marques stratégiques ;
- une réduction significative de sa dette de 1 090 millions d'euros, hors écart de conversion.

Dans un environnement économique contrasté mais en amélioration globale au second semestre, il peut être noté :

- une forte croissance dans la plupart des Nouvelles Économies⁽¹⁾ ;
- une reprise très progressive de la consommation dans un contexte toujours incertain aux États-Unis ;
- une situation contrastée en Europe avec quelques signes de reprise mais également l'impact du ralentissement économique général ;
- une forte volatilité des devises (en particulier le taux EUR/USD) et des niveaux historiquement bas des taux d'intérêt sur l'euro et le dollar américain.

Ces résultats reflètent parfaitement la mise en œuvre des priorités stratégiques annoncées à la fin de l'exercice précédent, centrées sur le renforcement des investissements publi-promotionnels derrière les marques stratégiques avec une stricte allocation des ressources sur les marchés prioritaires et la focalisation sur le désendettement et l'amélioration des ratios financiers.

La croissance interne du résultat opérationnel courant du Groupe est, sur l'exercice 2009/2010, identique à celle de l'exercice précédent, soit + 4 %, alors que le ratio investissements publi-promotionnels/chiffre d'affaires s'est accru et atteint 17,8 % sur l'exercice 2009/2010 contre 17,2 % en 2008/2009. La forte amélioration du taux de marge brute après coûts logistiques a en effet permis de maintenir la marge opérationnelle courante à 25,4 %, soit un niveau très proche de celui de l'exercice précédent (25,6 %) tout en investissant significativement derrière les marques.

La région Asie – Reste du Monde, qui a bénéficié d'une forte demande des consommateurs en phase avec la croissance économique et démographique, est la principale contributrice à la croissance interne du résultat opérationnel courant du Groupe. Dans une moindre mesure, la France et les Amériques enregistrent également une croissance interne de leur résultat opérationnel courant. En revanche, l'Europe, particulièrement touchée par la crise, voit son résultat opérationnel chuter de - 3 %, à taux de change et périmètre constants.

Les effets périmètre et devises sont tous les deux négatifs sur l'ensemble de l'exercice 2009/2010 et impactent principalement les Amériques et l'Europe. Au total, le résultat opérationnel courant du Groupe recule de - 3 % sur l'exercice 2009/2010, avec une croissance interne de + 4 %, mais un effet devises de - 3 % et un effet périmètre de - 3 % également.

La forte réduction des frais financiers, sous l'effet combiné de la baisse du coût moyen de la dette et de la réduction de la dette, permet une progression de 1 % du résultat net part du Groupe à 951 millions d'euros pour l'exercice 2009/2010 contre 945 millions d'euros sur l'exercice 2008/2009.

(1) Pays dont le PNB annuel par habitant est inférieur à 10 000 USD.

RAPPORT DE GESTION

Analyse de l'activité et du résultat

3

Les principaux indicateurs de suivi de l'activité mentionnés dans les tableaux ci-après se définissent comme suit :

- marge brute après coûts logistiques : elle correspond au chiffre d'affaires hors droits et taxes, diminué des coûts des ventes et des coûts logistiques ;
- contribution après frais publi-promotionnels : elle inclut la marge brute après coûts logistiques et les frais publi-promotionnels ;
- à taux de change et périmètre constants : le Groupe réalise des acquisitions et procède à des cessions en ligne avec sa stratégie, ce qui impacte le périmètre de consolidation du Groupe (effet périmètre). De plus, les taux de change contre l'euro peuvent connaître des fluctuations significatives et ainsi avoir une incidence sur la valeur en euros du chiffre d'affaires et des autres postes du compte de résultat (effet devise).

Afin de neutraliser ces deux effets, le Groupe retraite :

- l'impact des acquisitions & cessions réalisées sur l'exercice en cours ou précédent en fonction de la date de survenance de l'évènement ;
- les effets de conversion et de transaction des flux financiers au sein du Groupe en utilisant pour l'exercice en cours les taux de change de l'exercice précédent.

Ainsi, le terme « à taux de change et périmètre constants » tel que défini et utilisé par le Groupe signifie des données retraitées de l'effet des acquisitions et cessions et de l'effet de fluctuations des taux de change tel que décrit ci-dessus ;

- endettement financier net : il correspond au total de l'endettement financier brut (converti en euros au cours de clôture), tenant compte des instruments dérivés de couverture de juste valeur, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les résultats comparatifs sont présentés ci-dessous :

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2010
Chiffre d'affaires	7 203	7 081
Marge brute après coûts logistiques	4 208	4 218
Contribution après frais publi-promotionnels	2 971	2 956
Résultat opérationnel courant	1 846	1 795
Taux de marge opérationnelle	+ 25,6 %	+ 25,4 %
Résultat net courant part du Groupe ⁽¹⁾	1 010	1 001
Résultat net part du Groupe	945	951
Résultat net courant part du Groupe par action dilué ⁽²⁾ (en euros)	4,19	3,78
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (HORS ACTIVITÉS ABANDONNÉES) PAR ACTION DILUÉ⁽²⁾ (EN EUROS)	3,88	3,59

(1) Résultat opérationnel courant après prise en compte des frais financiers courants, de l'impôt sur les sociétés courant, du résultat des sociétés mises en équivalence, ainsi que du résultat des activités destinées à la vente.

(2) Le résultat par action au 30 juin 2009 a été retraité pour tenir compte de l'attribution gratuite, le 18 novembre 2009, d'une action pour 50 actions détenues à cette date.

Résultat net courant part du Groupe et par action après dilution

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2010
Résultat opérationnel courant	1 846	1 795
Résultat financier courant	(619)	(497)
Impôt sur les bénéfices courant	(204)	(271)
Intérêts des minoritaires, résultat des activités abandonnées et quote-part du résultat net des entreprises associées	(13)	(26)
Résultat net courant part du Groupe	1 010	1 001
Nombre d'actions en circulation après dilution ⁽¹⁾	241 221 105	264 856 425

En euros	30.06.2009	30.06.2010
Résultat net courant part du Groupe par action avant dilution	4,27	-
Résultat net courant part du Groupe par action après dilution ⁽¹⁾	4,19	3,78

(1) Conformément à la norme IAS 33 (Résultat par action), l'effet dilutif de l'attribution gratuite, le 18 novembre 2009, d'une action pour 50 actions détenues à cette date a été pris en compte de manière rétrospective sur les deux périodes présentées.

Le résultat net courant part du Groupe s'élève à 1 001 millions d'euros au 30 juin 2010, en recul de (- 1 %). Le résultat net courant par action après dilution s'établit à 3,78 euros, soit une diminution de - 10 % par rapport au 30 juin 2009 (dont - 9 %, qui

sont induits par l'impact en année pleine de l'augmentation de capital du 14 mai 2009), après ajustement pour tenir compte de l'augmentation de capital par attribution d'une action gratuite pour 50 actions détenues réalisée le 18 novembre 2009.

RAPPORT DE GESTION

Analyse de l'activité et du résultat

L'activité par zone géographique est détaillée ci-dessous :

France

(En millions d'euros)	30.06.2009	30.06.2010	Croissance interne	
Chiffre d'affaires	735	721	(2)	0 %
Marge brute après coûts logistiques	518	528	12	2 %
Frais publi-promotionnels	(169)	(170)	(0)	0 %
Contribution après frais publi-promotionnels	348	358	12	3 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	178	187	11	7 %

Europe hors France

(En millions d'euros)	30.06.2009	30.06.2010	Croissance interne	
Chiffre d'affaires	2 417	2 176	(123)	- 5 %
Marge brute après coûts logistiques	1 302	1 234	(10)	- 1 %
Frais publi-promotionnels	(339)	(337)	(4)	1 %
Contribution après frais publi-promotionnels	963	897	(14)	- 2 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT⁽¹⁾	563	501	(14)	- 3 %

(1) Reclassement de 26 millions d'euros d'autres produits et charges entre Amériques (26) et Europe + 26 sur l'exercice 2008/2009.

Amériques

(En millions d'euros)	30.06.2009	30.06.2010	Croissance interne	
Chiffre d'affaires	2 027	1 911	74	4 %
Marge brute après coûts logistiques	1 253	1 193	57	5 %
Frais publi-promotionnels	(346)	(332)	(23)	7 %
Contribution après frais publi-promotionnels	907	861	34	4 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT⁽¹⁾	610	541	6	1 %

(1) Reclassement de 26 millions d'euros d'autres produits et charges entre Amériques (26) et Europe + 26 sur l'exercice 2008/2009.

Asie/Reste du monde

(En millions d'euros)	30.06.2009	30.06.2010	Croissance interne	
Chiffre d'affaires	2 023	2 273	181	9 %
Marge brute après coûts logistiques	1 136	1 263	107	10 %
Frais publi-promotionnels	(383)	(424)	(36)	10 %
Contribution après frais publi-promotionnels	753	839	71	10 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	495	566	66	14 %

Total

(En millions d'euros)	30.06.2009	30.06.2010	Croissance interne	
Chiffre d'affaires	7 203	7 081	130	2 %
Marge brute après coûts logistiques	4 208	4 218	167	4 %
Frais publi-promotionnels	(1 237)	(1 262)	(64)	5 %
Contribution après frais publi-promotionnels	2 971	2 956	102	4 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	1 846	1 795	69	4 %

Chiffre d'affaires et volumes

Le chiffre d'affaires annuel de l'exercice 2009/2010 s'élève à 7 081 millions d'euros (hors droits et taxes), soit un léger recul de - 2 %, qui résulte :

- d'une croissance interne annuelle de + 2 %, avec un fort rebond au second semestre à + 9 % ;
- d'un effet devises de (50) millions d'euros, soit - 1 % ;
- et d'un effet périmètre de - 3 %, principalement lié aux cessions de Wild Turkey, Tia Maria et Bisquit et à l'impact de l'arrêt de la distribution de Stolichnaya.

Cette performance, dans un contexte économique contrasté et marqué par une crise économique et financière particulièrement forte en Europe (déficits, arrêt de la croissance) témoigne de nouveau

de la pertinence du modèle de développement du Groupe avec la poursuite de sa croissance, grâce à la force de son portefeuille et de son réseau commercial, notamment sur les marchés émergents qui restent très dynamiques.

Les marques du Top 14, qui atteignent 55 % du chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice, progressent de + 2 % en volume et de + 4 % en valeur. Deux d'entre elles enregistrent une croissance interne de leur chiffre d'affaires à deux chiffres, Martell (+ 12 %) et Jameson (+ 12 %) et sept autres continuent leur progression avec notamment : The Glenlivet (+ 7 %), ABSOLUT (+ 6 %), Chivas Regal (+ 5 %) et Havana Club (+ 5 %). En revanche, Mumm (- 7 %) est en recul, avec un marché français du champagne particulièrement difficile.

Parmi les Vins Premium Prioritaires, la baisse des ventes de Jacob's Creek, - 10 % en volume et - 5 % en valeur, est une conséquence à court terme de la stratégie de « Premiumisation ».

Volumes (En millions de caisses de 9 litres)	30.06.2009	30.06.2010	Croissance interne des volumes	Croissance interne du chiffre d'affaires
ABSOLUT	10,2	10,4	6 % ⁽¹⁾	6 % ⁽¹⁾
Chivas Regal	4,2	4,2	1 %	5 %
Ballantine's	6,2	5,9	- 4 %	- 4 %
Ricard	5,4	5,4	0 %	1 %
Jameson	2,7	2,9	9 %	12 %
Malibu	3,4	3,3	- 1 %	- 1 %
Beefeater	2,3	2,3	- 1 %	1 %
Kahlua	1,8	1,8	- 1 %	- 1 %
Havana Club	3,4	3,5	3 %	5 %
Martell	1,5	1,6	6 %	12 %
The Glenlivet	0,6	0,6	5 %	7 %
Royal Salute	0,1	0,1	6 %	1 %
Mumm	0,7	0,6	- 9 %	- 7 %
Perrier Jouët	0,2	0,2	- 2 %	0 %
14 MARQUES STRATÉGIQUES (TOP 14)	42,6	42,9	2 %	4 %
Jacob's Creek	7,8	7,1	- 10 %	- 5 %
Brancott Estate	1,2	1,3	7 %	6 %
Campo Viejo	1,5	1,5	2 %	1 %
Graffigna	0,3	0,3	7 %	37 %
VINS PREMIUM PRIORITAIRES	10,8	10,2	- 6 %	- 2 %

(1) Sur 11 mois.

La croissance interne du chiffre d'affaires des 18 marques-clé locales de spiritueux atteint + 4 %, avec notamment la poursuite du très fort développement des marques locales de whisky en Inde

(Royal Stag à + 30 % et Blender's Pride à + 22 %), mais aussi le retour à la croissance du scotch premium Imperial en Corée du Sud (+ 12 %).

Contribution après frais publi-promotionnels

La marge brute (après coûts logistiques) atteint 4 218 millions d'euros, en très légère hausse par rapport à l'exercice précédent (4 208 millions d'euros), soit une croissance interne de + 4 %, deux fois plus élevée que celle du chiffre d'affaires. En conséquence, le ratio marge brute/chiffre d'affaires s'améliore très fortement, à 59,6 % en 2009/2010 contre 58,4 % sur l'exercice précédent (+ 115 pb). Ceci résulte notamment d'un effet mix favorable, des hausses tarifaires (en moyenne + 1,8 % sur le Top 14) et de la stabilité des coûts.

Les investissements publi-promotionnels sont en hausse de + 5 % en croissance interne à 1 262 millions d'euros. Le Groupe a accru significativement les investissements derrière ses marques avec un ratio investissements publi-promotionnels/chiffre d'affaires qui progresse de 17,2 % en 2008/2009 à 17,8 % sur l'exercice 2009/2010. Les 3/4 des investissements sont concentrés sur le Top 14, qui bénéficie d'un ratio investissements publi-promotionnels/chiffre d'affaires de 24 % sur l'exercice. La qualité du mix des investissements publi-promotionnels s'est également accrue en 2009/2010, avec une croissance des médias, en croissance interne de + 11 % contre + 5 % pour l'ensemble des investissements marketing.

Au total, la contribution après frais publi-promotionnels recule de - 1 % à 2 956 millions d'euros, mais progresse de + 4 % à taux de change et périmètre constants pour représenter 41,7 % du chiffre d'affaires, en hausse de + 50 pb, par rapport à l'exercice précédent, avec la répartition par zone géographique suivante :

- l'Asie/Reste du Monde enregistre une croissance de + 11 % (croissance interne + 10 %), avec une légère érosion du taux de marge brute et du ratio des frais publi-promotionnels/chiffre d'affaires, liée au très fort développement des marques de whisky locales en Inde ;
- les Amériques enregistrent un recul de - 5 % (croissance interne + 4 %), avec un fort effet devises défavorable, principalement lié au Venezuela mais aussi à la légère augmentation du taux de change annuel moyen EUR/USD, qui a pesé sur le taux de marge contributive de la région ;
- la contribution après frais publi-promotionnels de l'Europe hors France, région la plus touchée par la crise économique et financière, recule de - 7 % (croissance interne à - 2 %). En Europe de l'Ouest, la situation reste difficile (Espagne, Royaume-Uni) même si certains pays progressent comme l'Allemagne ou la Suède, et si les marchés Duty Free sont en reprise. En Europe de l'Est, la Russie et l'Ukraine enregistrent un bon redressement au second semestre mais la situation est plus difficile sur les marques de vodka locales en Pologne ;
- la France progresse de + 3 % (croissance interne + 3 %), portée par le dynamisme des marques Ricard, ABSOLUT et Chivas Regal.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant progresse de + 4 % en croissance interne.

Cette évolution résulte :

- du retour à la croissance du chiffre d'affaires, en croissance interne de 2 % contre une quasi-stabilité en 2008/2009 ;
- de la hausse de la marge opérationnelle, qui progresse de 49 pb à taux de change et périmètre constants.

Après prise en compte des effets périmètre et devises défavorables de (63) millions d'euros et de (58) millions d'euros, le résultat opérationnel courant recule de - 3 % sur l'exercice 2009/2010 avec une marge opérationnelle qui baisse de 28 pb pour s'établir à 25,4 %.

Résultat financier

Le résultat financier courant s'élève à (497) millions d'euros, soit une amélioration de 123 millions d'euros par rapport à 2008/2009.

Suite à la baisse de la dette et des taux euro et dollar, les frais financiers nets courants diminuent de 135 millions d'euros pour atteindre (446) millions d'euros.

Les autres produits et charges financiers courants s'établissent à (51) millions d'euros en 2009/2010 à comparer à (38) millions d'euros l'année passée. Ils sont principalement composés des commissions de structuration et de placement pour (11) millions d'euros, de l'effet net du rendement des actifs et de l'actualisation des provisions pour retraite de (39) millions d'euros.

Le résultat financier non courant s'élève à (10) millions d'euros.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels font ressortir une charge nette de (88) millions d'euros, avec des moins-values nettes sur cessions de (16) millions d'euros (principalement liées aux ventes de Tia Maria et de certains actifs scandinaves et espagnols), des dépréciations d'actifs pour (117) millions d'euros principalement relatives à la marque Kahlua pour (100) millions d'euros, des charges de restructuration pour (44) millions d'euros et des autres produits et charges non récurrents pour un montant net global de 89 millions d'euros.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'établit à 951 millions d'euros au 30 juin 2010, en progression de 6 millions d'euros, soit + 1 % par rapport à l'exercice 2008/2009.

Trésorerie et capitaux

3

Réconciliation de la dette financière nette — La dette financière nette (dette financière brute minorée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) est utilisée dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la capacité d'endettement net du Groupe. Une réconciliation

entre la dette financière nette et les principaux postes du bilan est présentée dans la Note 18 – *Instruments financiers* de l'annexe aux comptes consolidés. Le tableau ci-dessous présente la variation de la dette nette sur l'exercice :

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2010
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	1 846	1 795
Autres produits et charges opérationnels ⁽²⁾	(205)	(51)
■ Dotations aux amortissements d'immobilisations ⁽³⁾	157	160
■ Variation nette des provisions, hors placements dans les fonds de retraite acquis d'Allied Domecq ⁽⁴⁾	(81)	(94)
■ Variation nette des pertes de valeur sur actifs immobilisés ⁽³⁾	147	116
■ Variation de juste valeur des dérivés commerciaux et des actifs biologiques ⁽³⁾	(8)	(39)
■ Résultat des cessions d'actifs ⁽³⁾	(225)	16
■ Charges liées aux plans de <i>stock options</i> ⁽³⁾	38	26
■ Impact non cash des autres produits et charges opérationnels ⁽²⁾	115	(38)
SOUS-TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, VARIATIONS DE PROVISIONS ET DIVERS	141	149
Capacité d'autofinancement	1 782	1 893
Diminution/(augmentation) du besoin en fonds de roulement ⁽³⁾	246	(48)
Intérêts financiers et impôts nets versés ⁽³⁾	(794)	(573)
Acquisitions nettes d'immobilisations non financières et autres ⁽³⁾	(197)	(163)
<i>Free cash flow</i>	1 037	1 110
Cessions nettes d'immobilisations financières, placements dans les fonds de retraite acquis d'Allied Domecq et autres ⁽⁴⁾	367	129
Variation du périmètre de consolidation ⁽⁵⁾	(5 933)	12
■ Augmentation de capital et autres variations des capitaux propres	1 001	13
■ Dividendes versés	(301)	(136)
■ Cession/(Acquisition) de titres d'autocontrôle	6	(38)
SOUS-TOTAL DIVIDENDES, ACQUISITION DE TITRES D'AUTOCONTRÔLE ET AUTRES	707	(161)
Diminution/(augmentation) de l'endettement avant effet devises	(3 823)	1 090
Incidence des écarts de conversion	(922)	(786)
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE L'ENDETTEMENT APRÈS EFFET DEVICES	(4 746)	304

(1) Le calcul du résultat opérationnel courant est détaillé dans le tableau Compte de résultat consolidé annuel de l'annexe aux comptes consolidés.

(2) Cf. Note 7 - Autres produits et charges opérationnels de l'annexe aux comptes consolidés.

(3) Cf. Tableau des flux de trésorerie consolidé annuel de l'annexe aux comptes consolidés.

(4) Reclassement de la contribution aux fonds de pension acquis d'Allied Domecq en cessions nettes d'immobilisations financières.

(5) Essentiellement liée à la cession d'Almaden chez PR Brésil pour l'exercice 2009/2010.

Perspectives

Pernod Ricard a démontré sa capacité de résistance face à la crise sur l'exercice 2009/2010, et a poursuivi sa croissance dans les Nouvelles Économies, tout en restant fidèle à sa stratégie de Premiumisation et en privilégiant les investissements à long terme, avec :

- une croissance interne du résultat opérationnel courant supérieure aux objectifs initiaux et un désendettement significatif ;
- une forte croissance interne de l'activité (+ 8 %) sur les marchés des Nouvelles Économies ;

- une progression sensible de la marge brute grâce au Top 14, avec un effet prix/mix favorable sur la quasi-totalité des marques-clé ;
- un renforcement des investissements publi-promotionnels derrière les marques stratégiques.

Pour l'exercice 2010/2011, les priorités restent :

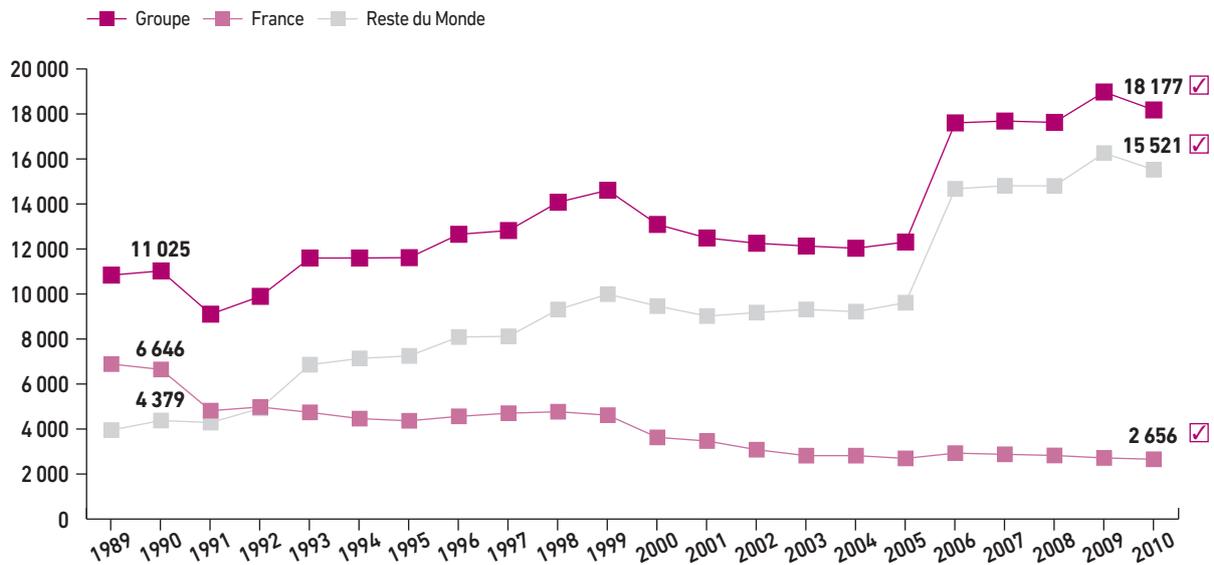
- le développement des marques stratégiques Premium ;
- la poursuite d'un niveau d'investissement marketing soutenu ;
- le désendettement du Groupe.

Ressources Humaines

3

Données sociales clés

Évolution des effectifs dans le monde au 30 juin

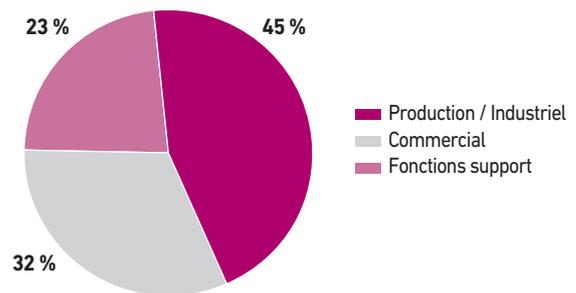


Cette photographie de fin d'exercice révèle une baisse des effectifs de 4,2 % qui s'explique par des sorties de personnel liées à l'évolution du périmètre de Pernod Ricard sur la période (cessions, ajustements de structure).

Toutefois, dans un contexte économique difficile, Pernod Ricard a su maintenir un niveau d'emploi significatif sur la période, les effectifs moyens sur l'ensemble de l'exercice étant de 18 453 salariés en 2009/2010 contre 18 917 en 2008/2009.

La population du Groupe a évolué de près de 65 % entre 1990 et 2010, accompagnant la croissance de Pernod Ricard.

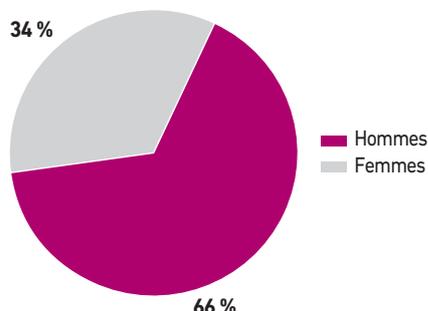
Répartition des effectifs moyens par secteur d'activité



45 % des effectifs évoluent en secteur industriel (sites d'embouteillage, centres logistiques, stockage à vieillissement, activités viticoles, achats, supply chain, QSE), 32 % dans la fonction commerciale et 23 % dans les fonctions support.

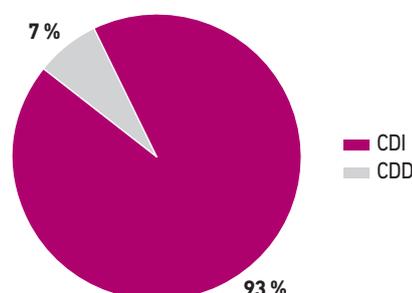
☑ Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

Répartition des effectifs par sexe au 30 juin



La proportion des femmes dans le Groupe atteint le tiers de l'effectif de Pernod Ricard (6 206 collaboratrices). En 2009/2010, les recrutements externes ont été à 42 % féminins (en hausse de 3 % par rapport à l'exercice précédent).

Répartition des effectifs par type de contrat au 30 juin



Le Groupe tend à privilégier les contrats à durée indéterminée ainsi que la mobilité interne, témoignant de sa volonté de s'engager durablement avec ses collaborateurs et de leur garantir une situation stable.

La part des CDD est stable par rapport à l'exercice précédent.

En France, les CDD représentent 5 % des contrats de travail contre 22 % sur la zone Pacifique, essentiellement du fait du fort recours aux emplois saisonniers dans le secteur viticole en Australie et en Nouvelle-Zélande.

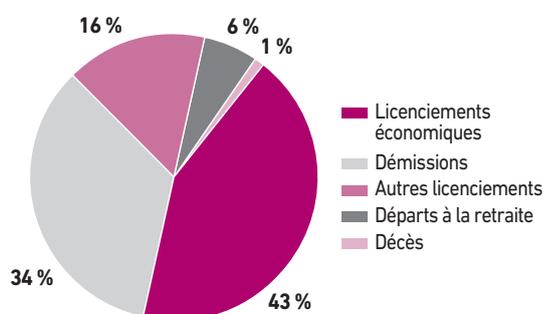
Effectifs moyens par zone géographique

	2007/2008	2008/2009	2009/2010	Répartition
Groupe	17 189	18 917	18 453	100 %
France	2 843	2 792	2 657	14 %
Europe Hors France	6 052	7 720	7 389	40 %
Amériques	4 244	4 368	4 144	22 %
Asie - Pacifique	4 050	4 037	4 263	24 %

Le Groupe est présent à l'international au travers de filiales implantées dans près de 70 pays. 54 % des collaborateurs sont situés en Europe (dont 14 % en France), 22 % aux Amériques et 24 % dans

la zone Asie-Pacifique. Cette diversité contribue à la performance du Groupe, et reflète sa capacité à intégrer des collaborateurs de cultures différentes.

Mouvements du personnel



Le contexte économique et les cessions ont engendré un nombre de départs pour motif économique plus élevé qu'en 2008/2009, ceux-ci représentant 43 % des motifs de départ.

Plus spécifiquement localisés en Europe, ils sont la conséquence de la réorganisation des effectifs dans les pays nordiques où des entités ont été cédées.

La balance entre les départs (2 219) et les arrivées (1 562) ne présente pas le même équilibre que lors de l'exercice précédent mais la mobilité interne est restée très présente avec 212 transferts entre filiales du Groupe.

☑ Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

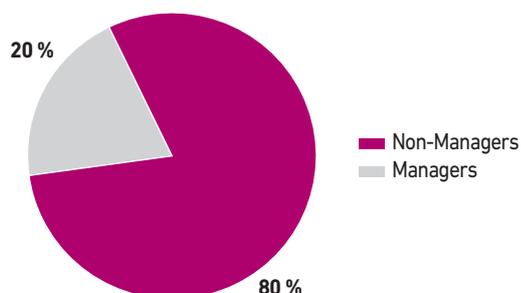
Rotation du personnel

	Démissions	Effectif annuel moyen en CDI	Taux de départ volontaire
Managers	124	3 661	3 %
Non-Managers	618	13 556	5 %
TOTAL	742	17 217	4 % <input checked="" type="checkbox"/>

742 démissions ont été enregistrées sur l'exercice (soit 34 % des motifs de départ du Groupe), en baisse par rapport à l'exercice précédent.

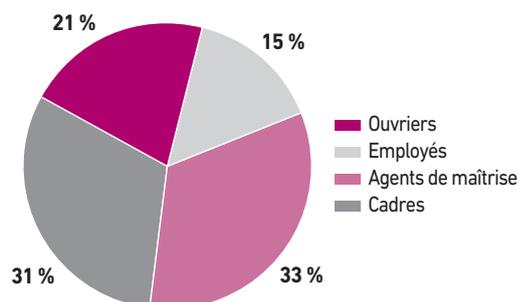
Avec un taux de départ volontaire faible, Pernod Ricard affiche sa capacité à fédérer et à fidéliser ses collaborateurs (ancienneté moyenne de 10,6 ans contre 9,9 ans en 2008/2009).

Répartition des effectifs moyens du Groupe par catégorie



À l'échelle mondiale, 20 % des effectifs occupent une position de manager (définition interne).

Répartition des effectifs moyens en France par catégorie



Sur les 2 657 collaborateurs (effectifs moyens) en France, les deux tiers sont ouvriers, employés ou agents de maîtrise.

Note méthodologique des indicateurs sociaux

Périmètre

Les analyses sociales du présent rapport concernent l'ensemble des entités du Groupe ayant recensé des effectifs sur la période considérée.

Dès lors qu'une société entre dans le périmètre du Groupe dans la période considérée, ses données sociales sont intégrées à hauteur de 100 % quel que soit le pourcentage de détention de capital par la société Pernod Ricard.

Principe de collecte des données

Référentiel

Pour garantir une homogénéité des indicateurs sur l'ensemble du périmètre, un glossaire incluant des définitions précises de chacun des indicateurs a été défini. Il est réactualisé chaque année à partir des commentaires des différents contributeurs. Un guide utilisateur de l'outil est aussi mis à disposition des contributeurs.

Ces documents sont diffusés par la Direction des Ressources Humaines du Groupe, en versions française et anglaise.

Consolidation et contrôle interne

La collecte des indicateurs sociaux est placée sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines Groupe, qui assure la consolidation des données reportées par les filiales du Groupe, à l'aide du progiciel de consolidation financière utilisé par la finance et adapté par les ressources humaines.

Après avoir été saisies par les entités, les données sont collectées au niveau « cluster » puis au niveau Région pour être ensuite transmises à la Holding. Une première validation est réalisée par le Directeur des Ressources Humaines de la filiale, puis par celui du « cluster » et de la Région. Chacun d'entre eux doit certifier que les données produites ont été contrôlées et validées.

Lors de la consolidation, des contrôles de cohérence sur les données sont réalisés par la Direction des Ressources Humaines Groupe. Les écarts jugés significatifs ou valeurs identifiées comme incohérentes sont investigués et corrigés si besoin, en concertation avec les filiales et les paliers intermédiaires.

Engagé dans un processus d'amélioration continue sur la collecte et l'analyse de ses données sociales, le Groupe fait évoluer progressivement ses méthodes pour adapter l'outil, son glossaire et son guide utilisateur aux besoins et aux évolutions du Groupe.

Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

Vérification externe

Afin d'améliorer la transparence et la fiabilité des données sociales communiquées, le Groupe s'est engagé pour la première fois en 2009/2010 dans une démarche progressive de vérification des données par ses Commissaires aux Comptes, Deloitte et Mazars.

Les données vérifiées figurant dans ce rapport sont identifiées avec le symbole suivant : 

Leur rapport d'examen, détaillant les travaux effectués ainsi que leurs commentaires et conclusions, figure en page 84 de la présente Partie 3 « Rapport de gestion ».

Précisions et limites méthodologiques

- Dans le souhait d'une harmonisation du Reporting Social Groupe, certaines données sociales et leurs niveaux de détail ont été exprimés sur un périmètre différent de celui de l'exercice précédent.
- Les indicateurs renseignés couvrent majoritairement le périmètre mondial. Toutefois pour certains d'entre eux difficilement reconnus de façon uniforme à l'échelle mondiale, il a été préféré une analyse distincte sur deux périmètres : France et Monde. Cette méthodologie, bien que permettant une déclinaison des données par zone géographique, présente des limites du fait de l'absence de définitions reconnues au niveau local ou international de certains indicateurs (catégories socio-professionnelles, performance sociale).
- La catégorisation socio-professionnelle est une notion française difficile à appréhender pour les entités du Groupe Pernod Ricard implantées dans d'autres pays. Dans un souci de fiabilité accrue des données, le Groupe a renforcé cette notion en conservant les quatre catégories socio-professionnelles pour le périmètre France et en allouant deux nouvelles catégories pour le périmètre Monde : managers et non-managers. La définition de ces catégories a été explicitement communiquée aux entités du Groupe mais est encore appropriée de façon inégale.
- Les entrées et les sorties sont calculées sur la base des effectifs en CDI uniquement.
- Les effectifs moyens sont calculés en termes d'équivalent temps plein.

Rapport Sociétal

Le Code Pernod Ricard sur les communications commerciales

Toutes les campagnes publicitaires diffusées par Pernod Ricard dans le monde doivent respecter le Code Pernod Ricard sur les communications commerciales. Ce Code a été adopté en 2007 et est accessible à tous les collaborateurs sur le site Intranet de Pernod Ricard.

Le Comité d'approbation interne

Le contrôle éthique des publicités est assuré par le Comité d'approbation interne, composé de 4 personnes : Audrey Yayon-Dauvet, Directrice Propriété intellectuelle (Pernod Ricard), Rick Connor, Vice-Président Affaires Internationales (Chivas Brothers), Armand Hennon, Directeur des Affaires Publiques France (Pernod Ricard) et Tom Lalla, Directeur Juridique (Pernod Ricard USA). Ce Comité est indépendant du marketing et rapporte directement au Comité Exécutif de Pernod Ricard. Ses décisions s'imposent à tous dans le Groupe et forgent la « jurisprudence » d'application du Code Pernod Ricard sur les communications commerciales. Ce Comité statue dans un délai de 7 jours maximum. Ses décisions sont collégiales.

En cas de doute sur une campagne, le Comité d'approbation interne se réserve le droit de demander un avis aux autorités de régulation de la publicité dans les marchés concernés.

En pratique, pendant l'année fiscale 2009/2010, une campagne pour la marque ABSOLUT a été soumise pour avis à Autocontrol en Espagne et au Portman Group au Royaume-Uni. En France, l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) est fréquemment consultée.

Pour chaque campagne soumise, le Comité décerne des avis formels : validation de la campagne, validation sous réserve de modifications ou refus de cette dernière, auquel cas une autre création doit être présentée.

Certaines filiales, comme The ABSOLUT Company, Pernod Ricard Nordic ou Pernod Ricard Pacific ont instauré des procédures de contrôle semblables au niveau local. La mise en place de telles procédures, précédant la soumission pour avis au Comité d'approbation interne est vivement recommandée.

Périmètre du contrôle

Le contrôle est obligatoire pour les 14 marques⁽¹⁾ stratégiques et les 4 marques⁽¹⁾ de Vins Premium Prioritaires. Il est seulement recommandé pour les 18 marques locales⁽²⁾ mais est très fréquent dans les faits. Le contrôle concerne les publicités, l'Internet et le *sponsoring*.

Les promotions et le packaging ne sont pas contrôlés, sauf demande spécifique des filiales, par le Comité d'approbation interne mais doivent, comme toutes les publicités du Groupe, respecter le Code.

En cas de doute d'ordre éthique, il est recommandé aux équipes marketing de soumettre au Comité leurs projets de promotions ou de packaging.

Reporting

Le Comité rapporte directement au Comité Exécutif du Groupe. Un rapport sur toutes les campagnes examinées est remis au Comité Exécutif à chacune de ses réunions. 11 rapports ont été effectués pendant l'année fiscale 2009/2010.

(1) ABSOLUT, Chivas Regal, Ballantine's, Jameson, Kahlúa, Beefeater, Malibu, Ricard, Havana Club, Martell, Perrier-Jouët, The Glenlivet, Royal Salute, Mumm, Jacob's Creek, Brancott Estate, Campo Viejo, Graffigna.

(2) 100 pipers, Olmeca, Clan Campbell, Seagram's Gin, Ramazzotti, Blenders Pride, Pastis 51, Wiser's, Something Special, Royal Stag, Ararat, Ruavieja, Montilla, Becherovka, Passport, Wyborowa, Suze, Imperial.

Bilan du contrôle en 2009/2010

Durant l'année fiscale 2009-2010, le Comité a examiné 277 campagnes ☐ (représentant 368 créations différentes). Parmi ces campagnes, une seule a reçu un refus et une autre une validation sous réserve de modifications ☐. Le refus a été opposé à un projet en contradiction avec l'article 1.3 du Code stipulant que les communications commerciales ne doivent pas être associées à une activité illégale ou antisociale. La validation sous réserve de modifications concernait un manquement aux principes de base du Code sur la dignité de la personne humaine.

Le nombre de campagnes soumises au Comité est en augmentation croissante depuis sa création en 2005 (36 % d'augmentation entre les années fiscales 2008/2009 et 2009/2010). Cette augmentation s'explique par l'acquisition d'ABSOLUT, l'utilisation croissante du média Internet et l'augmentation du nombre d'avis demandés pour des marques locales.

En parallèle, le Comité a donné des avis confidentiels (procédure du « *copy advice* ») pour 145 projets de campagne. 28 % de ces projets ont été modifiés en accord avec la Société de Marques ou la Société de Distribution avant qu'ils ne soient formellement soumis pour avis afin d'assurer une conformité parfaite au Code.

Sur cette période, aucune communication commerciale contrôlée par le Comité n'a fait l'objet de plainte.

Rémunération des Mandataires Sociaux

Politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration

Dans le cadre de l'enveloppe globale des jetons de présence autorisée par l'Assemblée Générale, les conditions de rémunération des Administrateurs sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

Monsieur Patrick Ricard et Monsieur Pierre Pringuet ne perçoivent pas de jetons de présence.

La rémunération des Administrateurs est constituée d'une partie fixe qui s'élève à 11 500 euros, majorée de 5 500 euros pour les membres du Comité d'Audit et de 3 000 euros pour les membres des autres Comités, Rémunérations et Nominations. Le Président du Comité d'Audit perçoit, de plus, une dotation supplémentaire de 5 000 euros. Chaque Administrateur perçoit par ailleurs une partie variable, en fonction de sa participation effective aux réunions du Conseil. Cette partie variable s'élève à 3 500 euros par séance. Par ailleurs, afin de prendre en compte les contraintes liées à l'éloignement, une prime supplémentaire de 1 500 euros est versée aux Administrateurs non-résidents français pour toute participation à une réunion de Conseil. Lorsque les Administrateurs participent à une réunion de Conseil par visioconférence ou conférence téléphonique, cette dotation complémentaire n'est pas due.

Au titre de l'exercice 2009/2010, le montant global des jetons versé aux Administrateurs conformément aux modalités décrites ci-dessus a été de 708 920 euros, à rapprocher d'une enveloppe de 750 000 euros autorisée par l'Assemblée Générale du 2 novembre 2009.

Le tableau récapitulatif des jetons de présence et autres rémunérations perçues (en euros) par les Mandataires Sociaux non-Dirigeants s'établit comme suit :

Membres du Conseil En euros	Montants versés en 2008/2009	Montants versés en 2009/2010
Mme Nicole Bouton	42 800	53 667
M. Michel Chambaud ⁽²⁾	N/A	50 167
M. Jean-Dominique Comolli	68 000	63 000
M. Wolfgang Colberg	39 160	67 500
Lord Douro	76 800	82 000
M. Gerald Frère ⁽²⁾	N/A	44 667
M. François Gérard	72 500	71 000
M. César Giron ⁽¹⁾	35 130	39 500
M. Rafaël Gonzalez-Gallarza	48 300	51 500
M. Anders Narvinger ⁽²⁾	N/A	27 667
M. Didier Pineau-Valencienne ⁽³⁾	69 800	26 667
Mme Danièle Ricard	57 600	49 500
Société Paul Ricard représentée par M. Alexandre Ricard ^(1, 2)	N/A	32 667
Société Paul Ricard représentée par Mme Béatrice Baudinet ⁽³⁾	42 800	18 792
M. Gérard Théry ⁽³⁾	64 800	24 584
M. William H. Webb ⁽³⁾	35 600	6 042
Administrateurs non renouvelés en novembre 2008	38 960	N/A
TOTAL	692 250	708 920

(1) Outre les jetons de présence, Messieurs César Giron et Alexandre Ricard perçoivent également une rémunération en qualité respectivement de Président-Directeur Général de Pernod et Président-Directeur Général d'Irish Distillers Group. Le montant de leur rémunération est inclus dans la rémunération totale des membres du Comité Exécutif indiquée ultérieurement dans ce rapport.

(2) À partir de novembre 2009.

(3) Jusqu'en novembre 2009.

☐ Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

Politique de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux

En raison de la structure dissociée des organes de Direction de Pernod Ricard, le Comité des Rémunérations est amené à étudier et à émettre des recommandations concernant la rémunération du Président du Conseil d'Administration, non exécutif, Monsieur Patrick Ricard, ainsi que celle du Directeur Général du Groupe, Mandataire Social, Monsieur Pierre Pringuet.

Au cours de l'exercice 2008/2009, et dans le cadre de l'étude de conformité avec le Code de gouvernance AFEP/MEDEF et les recommandations de l'AMF de décembre 2008, le Comité des Rémunérations a réaffirmé les principes qui guident ses propositions en matière de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux de Pernod Ricard.

Au cours de l'exercice 2009/2010, le Conseil d'Administration de Pernod Ricard, sur recommandation de son Comité des Rémunérations, a poursuivi la mise en œuvre d'une politique de rémunération claire, lisible et cohérente par rapport aux principes précédemment rappelés et mis en œuvre.

La rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux de Pernod Ricard est analysée de manière globale, c'est-à-dire que l'ensemble des éléments constitutifs sont régulièrement revus et analysés : rémunération fixe, rémunération variable, volume et montant des attributions de *stock options* ainsi que les éléments de protection sociale et les avantages liés à la retraite.

Cette rémunération est analysée en termes de valeur par rapport aux responsabilités respectives des Dirigeants Mandataires Sociaux et comparée à celle de Dirigeants occupant des fonctions similaires au sein de grands groupes internationaux.

De cette analyse, il ressort que la politique de rémunération de Pernod Ricard est raisonnable et s'inscrit dans une logique de récompense régulière de la fidélité à moyen et long terme de ses Dirigeants. La partie fixe de la rémunération augmente de manière modérée et régulière dans le temps, la partie variable en espèces, dont les niveaux cible et maximum sont incitatifs, constitue une part importante de la rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux exécutifs.

Au cours de l'exercice 2009/2010, le Conseil d'Administration de la Société qui s'est tenu le 2 septembre 2009 a décidé, compte tenu du contexte économique, de ne procéder à aucune augmentation des éléments de rémunération fixe des Dirigeants Mandataires Sociaux de Pernod Ricard.

Au cours de cette même réunion, le Conseil d'Administration a confirmé la structure de la rémunération variable du Directeur Général, telle que revue en 2008/2009 pour prendre davantage en compte le critère de désendettement du groupe. Le Conseil a alors renouvelé les critères suivants : croissance du Bénéfice net courant par action, niveau d'atteinte du résultat opérationnel courant par rapport au budget, réduction de la dette (ratio dette nette/EBITDA) et appréciation qualitative de la performance. Le Conseil a également renouvelé les pourcentages cible et maximum de cette rémunération variable : dans le cas où les objectifs annuels sont atteints, cette part variable représente 110 % du salaire fixe annuel et si les performances financières du Groupe sont largement dépassées, cette part variable peut atteindre jusqu'à 180 %.

Rémunération individuelle des Mandataires Sociaux

Monsieur Patrick Ricard, Président du Conseil d'Administration

Monsieur Patrick Ricard est Président du Conseil d'Administration, non exécutif, de Pernod Ricard depuis novembre 2008. À ce titre, il convoque, organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration. Il est responsable du respect et de la mise en œuvre des règles de gouvernance au sein du Conseil. Monsieur Patrick Ricard préside l'Assemblée Générale des actionnaires et rend compte, lors de cette Assemblée, des travaux du Conseil et des comités spécialisés.

En raison de sa notoriété et de son expérience professionnelle, Monsieur Patrick Ricard participe au développement de la société, sans toutefois l'engager, à travers les contacts et les liens qu'il entretient avec les principaux acteurs économiques qu'il rencontre et les associations auxquelles il apporte son appui.

Sur la base de ces éléments, et compte tenu du contexte économique précédemment évoqué, le Conseil d'Administration réuni le 2 septembre 2009 a décidé, pour l'exercice 2009/2010, de maintenir au bénéfice de Monsieur Patrick Ricard une rémunération fixe brute de 850 000 euros annuelle.

Le Conseil a également réaffirmé sa volonté de ne pas attribuer de part variable à son Président afin de garantir son indépendance et son intégrité dans l'exécution de son mandat.

Monsieur Patrick Ricard ne perçoit donc aucune rémunération variable ni en espèces, ni sous forme de *stock options* ou actions gratuites ou de performance. Monsieur Patrick Ricard ne perçoit pas de jetons de présence au titre de son mandat d'Administrateur.

Monsieur Patrick Ricard ne dispose par ailleurs d'aucune indemnité en cas de révocation ou de non-renouvellement de son mandat.

Le tableau récapitulatif des rémunérations attribuées à Monsieur Patrick Ricard en sa qualité de Président du Conseil d'Administration par la Société, les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et la ou les sociétés contrôlantes, se présente comme suit :

En euros	2008/2009		2009/2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	554 866 ⁽¹⁾	554 866 ⁽¹⁾	850 000	850 000
Rémunération variable	Aucune rémunération variable		Aucune rémunération variable	
Rémunération exceptionnelle	ni attribution de jetons de présence		ni attribution de jetons de présence	
Jetons de présence	ni rémunération exceptionnelle		ni rémunération exceptionnelle	
Avantages en nature	2 370 ⁽²⁾	2 370 ⁽²⁾	3 700	3 700
TOTAL	557 236	557 236	853 700	853 700

(1) Montant dû : 850 000 euros par an, soit 554 866 prorata temporis de novembre 2008 à juin 2009.

(2) Avantage en nature : voiture de fonction, 3 550 euros pour l'exercice 2008/2009, soit 2 370 euros prorata temporis.

RAPPORT DE GESTION

Ressources Humaines

Le tableau de synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à Monsieur Patrick Ricard, Président du Conseil d'Administration se présente comme suit :

En euros	Exercice 2008/2009	Exercice 2009/2010
Rémunération due au titre de l'exercice (base annuelle)	850 000	850 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Aucune attribution	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Aucune attribution	
TOTAL	850 000	850 000

Monsieur Pierre Pringuet, Directeur Général

Le Conseil d'Administration du 2 septembre 2009 n'a procédé à aucune augmentation de la rémunération fixe de Monsieur Pierre Pringuet sur l'exercice 2009/2010 par rapport à sa rémunération fixe 2008/2009. La rémunération fixe de Monsieur Pierre Pringuet a été maintenue à 970 000 euros.

Au titre de l'exercice 2009/2010, le Comité des Rémunérations, au cours de sa réunion du 2 septembre 2009, a conservé la structure d'évaluation de la performance de Monsieur Pierre Pringuet telle qu'elle avait été fixée pour l'exercice précédent. Ainsi, au titre de 2009/2010, la part variable de Monsieur Pierre Pringuet est évaluée sur la croissance du Bénéfice net courant par action (niveau cible 20 % et maximum 40 %), l'atteinte du niveau de Résultat opérationnel courant par rapport au niveau budgété (niveau cible 30 % et maximum 55 %), l'atteinte du ratio de désendettement Dette Nette/EBITDA (niveau cible 30 % et maximum 55 %) et enfin, une appréciation qualitative des performances (cible et maximum 30 %). La somme des

critères exprimés ci-dessus correspond au montant de rémunération variable cible, c'est-à-dire 110 % de la rémunération fixe annuelle.

Au titre de l'exercice 2009/2010, le Comité des Rémunérations a proposé au Conseil d'Administration, qui l'a approuvé, d'attribuer à Monsieur Pierre Pringuet une rémunération variable de 1 221 867 euros, soit près de 126 % de sa rémunération fixe annuelle à comparer à un niveau de rémunération variable cible de 110 % et un maximum de 180 %.

Cette part variable a été évaluée sur la base des critères fixés en début d'exercice et de leur niveau de réalisation respectif. Le niveau de résultat opérationnel courant réalisé comparé au montant budgété ainsi que le ratio de dette (Dette Nette/EBITDA) ont permis de compenser, dans ce calcul, l'absence de part variable liée à l'évolution du Bénéfice net courant par action. Le Conseil a également attribué à Monsieur Pierre Pringuet le taux d'atteinte maximum du critère qualitatif de sa rémunération variable.

Le tableau récapitulatif des rémunérations attribuées à Monsieur Pierre Pringuet par la Société, les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et la ou les sociétés contrôlantes, se présente comme suit :

En euros	2008/2009		2009/2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	970 000	970 000	970 000	970 000
Rémunération variable ⁽²⁾	910 279	979 495	1 221 867	910 279
Rémunération exceptionnelle	Aucune rémunération exceptionnelle		Aucune rémunération exceptionnelle	
Jetons de présence	Aucun jeton de présence		Aucun jeton de présence	
Avantages en nature ⁽¹⁾	3 550	3 550	3 700	3 700
TOTAL	1 883 829	1 953 045	2 195 567	1 883 979

(1) Avantage en nature : voiture.

(2) La rémunération variable « due » signifie la rémunération variable due au titre de l'exercice concerné, la rémunération versée correspond à celle effectivement perçue dans l'exercice concerné, c'est-à-dire celle relative à l'exercice précédent.

Le tableau de synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à Monsieur Pierre Pringuet par la Société, les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et la ou les sociétés contrôlantes, se présente comme suit :

En euros	Exercice 2008/2009	Exercice 2009/2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 883 829	2 195 567
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Aucune attribution	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Aucune attribution	
TOTAL	1 883 829	2 195 567

Politique d'attribution d'options aux Dirigeants Mandataires Sociaux

Au cours de l'exercice 2009/2010 et en raison de l'amélioration du contexte économique, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, a décidé de renouer avec sa politique historique d'attribution de *stock options* et actions.

Concernant l'attribution aux Mandataires Sociaux, et sur la base de l'analyse qui avait été menée au cours de l'exercice 2008/2009, le Conseil a confirmé que :

- le Président du Conseil d'Administration, non-Dirigeant exécutif, est exclu du bénéfice du plan ;

RAPPORT DE GESTION

Ressources Humaines

3

- l'intégralité de la dotation du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux est désormais soumise à condition de performance. Cette ou ces conditions sont revues et déterminées à chaque attribution afin de correspondre aux priorités stratégiques du Groupe au moment de l'attribution ;
- le ou les Dirigeants Mandataires Sociaux ne reçoivent aucune action gratuite, même avec condition de performance ;
- la valeur économique de l'attribution globale du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux est limitée au global à environ 5 % de la valeur économique totale du plan. La valeur économique totale du plan est composée de la valeur de l'ensemble des outils distribués, c'est-à-dire des *stock options* avec condition de performance, des *stock options* sans condition de performance et des actions gratuites ;
- le montant économique de l'attribution du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux est proportionné au niveau de leur rémunération individuelle. Ce niveau est de l'ordre de 50 % de leur rémunération totale annuelle ;
- le Conseil d'Administration impose aux Dirigeants Mandataires Sociaux de conserver, jusqu'à la fin de leur mandat, une quantité fixe de titres issus des levées d'options attribuées.

Le Conseil d'Administration du 24 juin 2010 a validé un Plan Mixte d'attribution de *stock options* et d'actions gratuites couvrant l'ensemble des filiales du Groupe dans le monde, au titre de l'exercice 2009/2010.

Afin d'être en conformité avec les modalités de la loi de décembre 2008 portant sur l'amélioration des revenus du Travail, le Comité des Rémunérations a proposé au Conseil de reporter la date d'attribution de *stock options* de Monsieur Pierre Pringuet à une date ultérieure (15 septembre 2010) permettant à toutes les filiales françaises de confirmer leur décision d'améliorer les mécanismes d'actionnariat salarié au titre des résultats de l'exercice 2009/2010.

Le Conseil d'Administration du 24 juin 2010 a néanmoins confirmé, dès cette date, les modalités qui seraient applicables à l'attribution décalée au Directeur Général :

- l'intégralité de la dotation sera composée de *stock options* conditionnées ;
- la condition de performance sera identique à celle validée par le Conseil du 24 juin 2010 : les options ne pourront être exercées que si la performance moyenne du titre Pernod Ricard retraitée des dividendes (*Total Shareholder return*) est supérieure à la performance de l'indice CAC 40 (*Global return*) majorée de 1 % par an sur la période. Cette condition sera évaluée pour moitié à l'issue de la 3^e année et pour l'autre moitié à l'issue de la 4^e année de la date anniversaire de l'attribution ;
- le volume de l'attribution sera de 70 000 titres, représentant, sur la base de la valeur économique du 24 juin 2010, moins de 50 % de la rémunération totale de Monsieur Pierre Pringuet au titre de 2009/2010. Par rapport à la valeur économique totale du plan de juin 2010, l'attribution du Directeur Général représente ainsi moins de 2 % du total, en conformité avec les engagements pris par le Conseil ;
- le prix d'exercice des *stock options* avec condition attribuées à Monsieur Pierre Pringuet sera déterminé par application des modalités propres aux plans d'attribution de *stock options*.

L'ensemble des éléments concernant l'attribution de Monsieur Pierre Pringuet, qui ont été étudiés et validés par le Conseil du 24 juin 2010 dans le cadre du plan global annuel de Pernod Ricard, ont été confirmés par le Conseil du 1^{er} septembre 2010.

On trouvera dans le paragraphe « Politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et d'actions gratuites » les modalités applicables à l'ensemble des collaborateurs, validées par le Conseil du 24 juin 2010.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2008/2009 et au cours de l'exercice 2009/2010

Nom du Dirigeant Mandataire Social	Date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
------------------------------------	--------------	--	---	---	-----------------	--------------------

M. Patrick Ricard

Aucune attribution n'a été réalisée au cours des exercices 2008/2009 et 2009/2010

M. Pierre Pringuet

Tableau de synthèse des options levées par les Dirigeants Mandataires Sociaux au cours de l'exercice 2009/2010

Options levées durant l'année par chaque Dirigeant Mandataire Social	Nombre d'options levées	Prix d'exercice	Date du Plan
M. Patrick Ricard	38 906	23,75	18.12.2001
M. Pierre Pringuet	25 083	23,75	18.12.2001

Engagements pris vis-à-vis des Dirigeants Mandataires Sociaux

Au cours de l'exercice précédent, les Administrateurs ont analysé de façon détaillée et approfondie les recommandations du Code de gouvernance AFEP/MEDEF de décembre 2008 relatives aux engagements vis-à-vis des Dirigeants Mandataires Sociaux. Les membres du Conseil ont ainsi confirmé que le Groupe se conformait à ces principes en matière de politique de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux.

En conformité avec ces recommandations, Monsieur Pierre Pringuet a démissionné en février 2009 de son contrat de travail suspendu et, par voie de conséquence, a renoncé aux éléments qui étaient attachés à ce contrat, c'est-à-dire à une clause de non-concurrence et à un engagement de versement d'indemnité en cas de départ.

Depuis cette date, Monsieur Pierre Pringuet ne détient plus de contrat de travail avec Pernod Ricard. Sa rémunération est intégralement liée à son mandat social.

Lors du Conseil du 12 février 2009, Monsieur Pierre Pringuet a été autorisé à conserver le bénéfice du régime de retraite collectif à prestations définies additif et aléatoire ainsi que le régime de prévoyance et de frais de santé des cadres du Groupe dont il bénéficiait avant son renouvellement de mandat.

Ce Conseil a également mis en place une clause de non-concurrence d'une période de deux années, liée au mandat social de Monsieur Pierre Pringuet en contrepartie d'un an de rémunération fixe et variable.

Ces engagements pris en faveur de Monsieur Pierre Pringuet ont été soumis au vote des actionnaires et dûment autorisés dans le cadre de conventions et engagements réglementés au cours de l'Assemblée Générale de novembre 2009.

Régime de retraite supplémentaire des Dirigeants Mandataires Sociaux

Les Dirigeants Mandataires Sociaux ainsi que les cadres Dirigeants de Pernod Ricard bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies de type additif sous réserve :

- de remplir un certain nombre de conditions liées, principalement, à l'ancienneté et au niveau de rémunération ;
- d'achever sa carrière au sein de Pernod Ricard.

Ce régime a notamment pour objectif de permettre aux cadres Dirigeants du Groupe de compléter le niveau des rentes servies par les régimes obligatoires de retraite français. Il ouvre droit au versement au retraité bénéficiaire d'une rente viagère ainsi que, en cas de décès, au versement au conjoint et/ou ex-conjoint d'une rente de réversion.

Ce régime est collectif, aléatoire et additif. Une ancienneté minimale de 10 ans dans le Groupe est requise pour en bénéficier. Les rentes versées sont proportionnelles à l'ancienneté, laquelle est prise en compte dans un plafond maximum de 20 années. La formule de calcul de ce régime est basée sur la moyenne des 3 dernières années de rémunération (fixe et variable).

Sur la base de cette rémunération moyenne, le montant de la rente supplémentaire est évalué en cumulant les montants suivants :

- pour la partie de la rémunération comprise entre 8 et 12 plafonds de Sécurité sociale : 2 % par année d'ancienneté (plafonnée à 20 ans, soit 40 %) ;
- pour la partie de la rémunération comprise entre 12 et 16 plafonds de Sécurité sociale : 1,5 % par année d'ancienneté (plafonnée à 30 %) ;
- pour la partie de rémunération supérieure à 16 plafonds de Sécurité sociale : 1 % par année d'ancienneté (plafonnée à 20 %).

Outre ces conditions, la présence dans le Groupe du Dirigeant au jour du départ à la retraite est obligatoire. Conformément à la réglementation, est assimilé à un achèvement de la carrière le cas du licenciement après 55 ans, sans reprise d'activité professionnelle.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration a pour politique constante, s'agissant des éléments accessoires de rémunération et avantages sociaux des Dirigeants Mandataires Sociaux, notamment en matière de retraite supplémentaire, de les assimiler à des cadres Dirigeants de Pernod Ricard et de les autoriser à bénéficier des mêmes avantages que ces derniers, dans des conditions identiques, il a été précisé lors de la réunion du 12 février 2009 que la révocation forcée du Dirigeant Mandataire Social est assimilable au licenciement sous réserve des conditions d'âge et de non-reprise d'activité susvisées.

Enfin et en tout état de cause, il est précisé que les droits accordés au titre de ce régime, cumulés avec ceux des autres pensions, ne peuvent excéder les deux tiers de la dernière rémunération annuelle fixe du bénéficiaire.

Monsieur Patrick Ricard bénéficie d'une rente servie par ce régime de retraite supplémentaire. Au cours de l'exercice 2009/2010, Monsieur Patrick Ricard a perçu à ce titre une rente d'un montant de l'ordre de 450 000 euros. Ce régime est totalement externalisé.

Les droits de ce régime de retraite à prestations définies additif sont aléatoires et non individualisables mais établis sur la base des règles précédemment expliquées au moment de la cessation des fonctions exécutives des bénéficiaires. Ainsi, à titre d'illustration et concernant Monsieur Pierre Pringuet, si le calcul était opéré au 30 juin 2010 et sur la base de sa rémunération totale des trois derniers exercices, la rente annuelle servie par ce régime de retraite supplémentaire serait de l'ordre de 40 % de sa rémunération annuelle fixe.

Contrat de travail/mandat social

	Contrat de travail		Régime de retraite à prestations définies ⁽¹⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence ⁽²⁾	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dirigeants Mandataires Sociaux								
M. Patrick RICARD, Président du Conseil d'Administration		X	X			X		X
M. Pierre PRINGUET, Directeur Général		X	X			X	X	

(1) Régime de retraite à prestations définies : voir détail dans la Partie 3 « Rapport de gestion » au paragraphe « Rémunération des Mandataires Sociaux ».

(2) Clause de non-concurrence : voir détail dans la Partie 3 « Rapport de gestion » au paragraphe « Rémunération des Mandataires Sociaux ».

Autres éléments de la politique de rémunération

Rémunération des membres du Comité Exécutif

Les membres du Comité des Rémunérations sont informés de l'évolution des rémunérations, d'une part, des membres du Bureau Exécutif (Directeurs Généraux Adjointes et Directeur Juridique) et, d'autre part, des rémunérations des Présidents des filiales directes, membres du Comité Exécutif.

Les membres du Comité des Rémunérations sont particulièrement attentifs à la cohérence des règles applicables entre les Dirigeants Mandataires Sociaux et les principaux cadres Dirigeants du Groupe. Ainsi, le Conseil a décidé le 24 juin 2010 et sur proposition du Comité des Rémunérations d'aligner l'attribution des quatre Directeurs Généraux Adjointes du Groupe sur celle du Directeur Général et de leur octroyer exclusivement des *stock options* avec condition de performance. Le Conseil a décidé que les dotations des membres du Comité Exécutif seraient composées elles aussi en majorité de *stock options* conditionnées, mais aussi de *stock options* sans condition ainsi que d'actions gratuites avec conditions de performance et de présence.

Par ailleurs, comme pour le Directeur Général, la rémunération des cadres Dirigeants du Groupe est composée d'une rémunération fixe raisonnable qui progresse de façon continue dans le temps, et d'une part variable compétitive dont certains critères sont identiques à ceux du Directeur Général.

Le montant total des rémunérations fixes allouées aux 16 membres du Comité Exécutif y compris le Directeur Général sur l'exercice 2009/2010 s'est élevé à près de 7 millions d'euros, auquel il convient d'ajouter un montant de rémunération variable perçue au titre de l'exercice 2008/2009 de près de 4 millions d'euros. La baisse de la part variable est justifiée par les résultats économiques moindres de l'exercice 2008/2009 comparés aux exercices antérieurs.

Le montant total de la charge relative aux engagements de retraite des membres du Comité Exécutif s'élève à 4,6 millions d'euros dans les comptes au 30 juin 2010.

Politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et d'actions gratuites

Pernod Ricard met en œuvre, depuis de nombreuses années, une politique régulière et dynamique d'attribution de *stock options* complétée, depuis 2007, d'attribution d'actions gratuites avec conditions de performance et de présence.

Les objectifs poursuivis par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations dans la mise en œuvre de cette politique d'attribution sont multiples et complémentaires : d'une part, ces attributions permettent de fidéliser les collaborateurs clés des filiales, de développer et de faire vivre le sentiment d'appartenance à un même Groupe favorisant ainsi la solidarité, et d'autre part de compléter les rémunérations et permettre l'enrichissement de chacun basé sur l'accroissement de la valeur du titre Pernod Ricard.

À travers ce mécanisme, les bénéficiaires partagent les intérêts des actionnaires de Pernod Ricard sur la performance du Groupe.

Au titre de l'exercice 2009/2010, le Conseil d'Administration a validé lors de sa réunion du 24 juin 2010 un nouveau Plan Mixte d'attribution

de *stock options* et d'actions gratuites au bénéfice des collaborateurs du Groupe dans le monde entier.

Poursuivant sa volonté de faire participer davantage de collaborateurs aux performances économiques du Groupe, le Conseil a décidé d'étendre à nouveau le périmètre des bénéficiaires par rapport aux attributions précédentes. Le plan de juin 2010 concerne environ 1 000 collaborateurs. Dans la désignation des bénéficiaires, une attention particulière a été portée aux managers clés et managers à potentiel (Talents) de chacune des filiales du Groupe dans le monde.

Comme dans les plans précédents, le mécanisme d'attribution du plan de juin 2010 est mixte, c'est-à-dire qu'il est composé de *stock options* avec conditions de performance, de *stock options* sans condition et d'actions gratuites avec conditions de performance et de présence.

Comme expliqué précédemment, les attributions du Directeur Général et des Directeurs Généraux Adjointes sont alignées et composées exclusivement de *stock options* conditionnées. Les membres du Comité Exécutif reçoivent majoritairement des *stock options* conditionnées, complétées par des *stock options* sans condition et des actions gratuites avec condition de performance et de présence.

Pour les autres collaborateurs, les modalités de l'attribution de juin 2010 ont consisté à étendre le périmètre des bénéficiaires de *stock options* conditionnées et augmenter, pour chaque niveau de dotation, la part d'actions gratuites. Par ailleurs, les plans mixtes sont donc étroitement liés non seulement à l'accroissement de la valeur du titre, mais aussi à des conditions de performance internes du Groupe. Comme dans les plans précédents, plus le niveau hiérarchique est élevé, plus la proportion de *stock options* est importante par rapport aux actions gratuites.

Attribution d'options d'achat d'action

Le volume de *stock options* avec condition distribué s'est ainsi élevé à 282 495 titres (non inclus l'attribution à Monsieur Pierre Pringuet qui sera confirmée ultérieurement, cf. page 63).

La condition de performance applicable aux *stock options* a été réétudiée avec l'aide d'un cabinet spécialisé. Sur la base de cette analyse, le Conseil a décidé de conserver la condition d'exercice des options liée à la performance du titre Pernod Ricard par rapport à la performance de l'indice CAC 40.

Cette condition de marché a néanmoins été légèrement revue pour, d'une part, prendre désormais en compte les politiques de dividendes à travers l'utilisation du TSR (*Total Shareholder Return*) et, d'autre part, évaluer la performance sur une moyenne de 3 mois et mener cette évaluation à deux périodes distinctes, c'est-à-dire pour 50 % du volume à l'issue de la 3^e année et pour les autres 50 % à l'issue de la 4^e année.

Le Conseil d'Administration, sur proposition de son Comité des Rémunérations, a souhaité renforcer l'exigence de performance de Pernod Ricard et pour cela, a confirmé que l'exercice serait conditionné à l'atteinte d'une performance supérieure au CAC 40 majoré de 1 % par année sur la période évaluée.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé l'attribution de 619 108 *stock options* sans condition de performance.

Attribution d'actions gratuites avec condition de performance et de présence

Le volume d'actions gratuites attribué par le Conseil d'Administration du 24 juin 2010 s'est élevé à 572 119 titres.

RAPPORT DE GESTION

Ressources Humaines

3

Comme pour les options, la condition de performance des actions gratuites a été à nouveau étudiée par le Comité des Rémunérations au cours de l'exercice. Le Conseil d'Administration a confirmé que le niveau d'atteinte du résultat opérationnel courant, retraité des effets de périmètre et de change, était un bon indicateur de la performance de management du Groupe et qu'il convenait de le conserver. Ce critère de performance interne complète ainsi le critère de performance externe du Groupe, mesuré à travers la condition de performance des *stock options*.

Afin d'aligner la condition de performance avec la période d'acquisition minimale des actions gratuites, le Conseil d'Administration a confirmé que cette condition de performance serait désormais évaluée sur les deux exercices suivants celui au cours duquel les actions ont

été attribuées. Cette condition sera constatée séparément et pour moitié sur chaque exercice concerné. Cet allongement de la période de constatation de la condition de performance a également permis de restreindre l'écart existant entre la période d'acquisition des bénéficiaires résidents et non-résidents de France. Les actions gratuites attribuées aux bénéficiaires résidents de France ont une durée d'acquisition de 3 ans, suivie d'une période de conservation obligatoire de 2 ans, et les non-résidents de France ont une période d'acquisition de 4 ans, sans aucune période de conservation.

Comme pour les plans précédents, la présence des bénéficiaires dans le Groupe est obligatoire à la date d'acquisition pour pouvoir bénéficier des actions gratuites, sauf départ à la retraite, décès ou invalidité.

Historique des attributions de souscription ou d'achat d'actions – Situation au 30 juin 2010

	Plan du 27.01.2000	Plan du 27.09.2000	Plan du 19.12.2000	Plan du 19.09.2001	Plan du 18.12.2001	Plan du 11.02.2002	Plan du 17.12.2002
Date d'autorisation par l'Assemblée	05.05.1998	05.05.1998	05.05.1998	03.05.2001	03.05.2001	03.05.2001	03.05.2001
Date du Conseil d'Administration	27.01.2000	27.09.2000	19.12.2000	19.09.2001	18.12.2001	11.02.2002	17.12.2002
Nature des options	Achat	Achat	Achat	Achat	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	865 256	193 974	972 502	125 395	2 158 451	360 530	2 238 853
dont par les Mandataires Sociaux de Pernod Ricard SA	83 172	193 974	89 687	0	252 492	0	179 926
dont par M. Ricard	42 329	0	38 331	0	97 752	0	69 200
dont par M. Pringuet	Sans objet	96 987	25 678	0	77 370	0	55 363
Point de départ de l'exercice des options	28.01.2003	28.09.2003	20.12.2003	20.09.2005	19.12.2005	12.02.2006	18.12.2006
Prix de souscription ou d'achat	18,48	16,81	17,99	24,28	23,75	25,14	28,42
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 30.06.2010	833 848	193 974	877 123	95 588	1 742 902	273 323	1 393 351
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	31 408	0	13 862	0	50 191	43 074	65 714
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	0	0	81 517	29 807	365 358	44 133	779 788

	Plan du 18.12.2003	Plan du 02.11.2004	Plan du 25.07.2005	Plan du 14.06.2006	Plan du 21.06.2007	Plan du 18.06.2008	Plan du 24.06.2010
Date d'autorisation par l'Assemblée	03.05.2001	17.05.2001	17.05.2004	17.05.2004	07.11.2006	07.11.2006	02.11.2009
Date du Conseil d'Administration	18.12.2003	02.11.2004	25.07.2005	14.06.2006	21.06.2007	18.06.2008	24.06.2010
Nature des options	Achat						
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 637 890	1 962 738	981 206	2 279 214	985 292	1 273 556	901 604
dont par les Mandataires Sociaux de Pernod Ricard SA	106 822	148 162	115 945	205 140	125 078	141 258	0
dont par M. Ricard	41 085	56 984	44 595	113 966	74 552	84 196	0
dont par M. Pringuet	32 869	45 589	35 675	91 174	50 526	57 062	0
Point de départ de l'exercice des options	19.12.2007	18.11.2008	12.08.2009	15.06.2010	22.06.2011	19.06.2012	25.06.2014
Prix de souscription ou d'achat	33,83	42,30	52,59	58,41	74,73	66,16	64
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 30.06.2010	707 106	424 033	79 160	28 782	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	25 203	91 127	67 239	94 175	31 531	38 029	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	905 581	1 447 578	834 807	2 156 257	953 761	1 235 527	901 603

Cf. paragraphe relatif à « L'ajustement des bases de conversion des options de souscription et d'achat d'actions et des actions gratuites » p. 67.

RAPPORT DE GESTION

Ressources Humaines

Au 30 juin 2010, 9 735 718 options de souscription ou d'achat d'actions sont en circulation, soit 3,7 % du capital social du Groupe, dont 6 644 826 options sont dans la monnaie et 3 090 892 hors la monnaie (cours de clôture du titre Pernod Ricard au 30 juin 2010 = 63,98 euros).

Options de souscription d'actions exercées au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice, 67 158 options de souscription d'actions ont été exercées sur les différents plans de souscription institués au bénéfice des personnels du Groupe Pernod Ricard pour la période courue du 1^{er} juillet 2009 jusqu'au 12 novembre 2009 (date de la suspension de l'exercice des options préalablement à l'augmentation de capital par souscription d'actions nouvelles à effet du 18 novembre 2009), et 350 466 options ont été exercées depuis le 18 novembre 2009.

Les augmentations de capital corrélatives ont été constatées les 2 et 12 novembre 2009 par le Directeur Général en vertu de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009. Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 21 juillet 2010 a constaté l'augmentation de capital pour la période du 18 novembre 2009 au 30 juin 2010.

Le nombre de titres Pernod Ricard qui restent susceptibles d'être créés à la suite de l'exercice des options de souscription d'actions en vigueur au 30 juin 2010 s'élève à 1 189 279 actions, soit 0,45 % du capital social du Groupe à cette date.

Le capital potentiel est composé exclusivement d'options de souscription d'actions.

Historique des attributions gratuites d'actions - Situation au 30 juin 2010

	Plan du 21.06.2007	Plan du 18.06.2008	Plan du 24.06.2010
Date du Conseil d'Administration	21.06.2007	18.06.2008	24.06.2010
Actions gratuites attribuées	335 458	411 634	572 119
Actions gratuites annulées ⁽¹⁾	40 447	222 464	-
Actions gratuites définitivement acquises ⁽²⁾	87 010	54 642	-
Actions gratuites restant à acquérir ⁽³⁾	208 001	134 528	572 119

(Les données tiennent compte des effets de l'augmentation de capital du 14.05.2009 et de celle du 18.11.2009, et pour le plan du 21.06.2007 de la division du nominal de l'action par deux qui a eu lieu le 15.01.2008).

Les actions gratuites des plans de juin 2007, de juin 2008 et de juin 2010 sont soumises à une condition de performance et à une condition de présence. Les actions gratuites des 2 premiers plans sont disponibles à l'issue de quatre années et sous réserve de la présence des bénéficiaires à la date d'acquisition. Cette période d'acquisition est de 2 ans pour les résidents fiscaux français (suivie de 2 années de période de conservation), et de 4 ans pour les résidents non fiscaux de France.

(1) Il s'agit des actions gratuites devenues sans objet par application de la condition de présence (démissions, licenciements), ainsi que de celles qui le sont devenues par application de la condition de performance (plan de juin 2008).

(2) Il s'agit des actions attribuées aux bénéficiaires résidents de France qui ont été transférées le 22 juin 2009 pour le plan de juin 2007 et le 19 juin 2010 pour le plan de juin 2008, sous condition de présence.

(3) Il s'agit des actions gratuites des bénéficiaires non-résidents de France des plans de juin 2007 et juin 2008 dont les dates respectives de transfert sont le 22 juin 2011 et le 19 juin 2012. Pour le plan de juin 2010, il s'agit de la totalité des actions gratuites de ce plan, qui sera confirmé sous réserve de la condition de performance évaluée à l'issue de l'exercice 2010/2011 et 2011/2012.

Il n'y a pas eu de plan d'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice clos au 30 juin 2009.

Ajustement des bases de conversion des options de souscription et d'achat d'actions et des actions gratuites

En raison de l'augmentation de capital par incorporation de primes et attribution gratuite d'actions à effet du 18 novembre 2009, les droits

des optionnaires et ceux des bénéficiaires d'actions gratuites ont été ajustés dans le même rapport que celui de l'augmentation de capital, c'est-à-dire par attribution d'une action pour 50 détenues et se sont vus appliquer un coefficient multiplicateur de 1,02.

Options d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés du Groupe non-Mandataires Sociaux et options levées par les dix premiers salariés de l'émetteur au cours de l'exercice 2009/2010

	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix (euros)	Plans
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur aux dix premiers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	202 096	64,00	24.06.2010
Options détenues sur l'émetteur levées durant l'exercice par les dix premiers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	188 290	33,70	27.01.2000/19.12.2000 18.12.2001/17.12.2002 18.12.2003/02.11.2004 25.07.2005/14.06.2006

Pernod Ricard n'a pas émis d'autres instruments optionnels donnant accès aux titres réservés aux Mandataires Sociaux ou aux 10 premiers salariés de l'émetteur.

RAPPORT DE GESTION

Ressources Humaines

3

Actions de performance attribuées à chaque Dirigeant Mandataire Social

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque Dirigeant Mandataire Social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
M. Patrick Ricard	<i>Non applicable : Aucune attribution d'actions de performance n'a été réalisée au cours de l'exercice 2009/2010</i>				
M. Pierre Pringuet					

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque Dirigeant Mandataire Social

Actions de performance devenues disponibles pour chaque Mandataire Social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
M. Patrick Ricard	<i>Non applicable : les Dirigeants Mandataires Sociaux n'ont jamais reçu d'actions de performance</i>		
M. Pierre Pringuet			

Plans d'intéressement et de participation

Tous les employés des sociétés françaises du Groupe bénéficient d'accords d'intéressement et de participation en fonction des résultats propres de chaque entité. Dans le respect de l'organisation décentralisée du Groupe, les modalités de chacun de ces contrats sont négociées au niveau de chaque structure.

De même, à l'étranger, le Groupe encourage l'ensemble des filiales à mettre en place des accords locaux permettant aux salariés de participer aux résultats de leur structure.

Provisions pour retraites

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins de versement de retraites est détaillé dans la Note 16 – *Provisions* de l'annexe aux comptes consolidés.

État récapitulatif des opérations réalisées au cours de l'exercice 2009/2010 sur le titre Pernod Ricard par les Mandataires Sociaux (article 223-26 du Règlement Général de l'AMF)

Prénom, nom et raison sociale	Fonction	Instrument financier	Nature de l'opération	Date	Prix (euros)	Montant de l'opération (euros)
M. Patrick Ricard	Président du Conseil d'Administration	Autre	Levée d'options	12.03.2010	23,75	924 018
		Actions	Cession	12.03.2010	60,23	2 343 398
M. Pierre Pringuet	Directeur Général	Actions	Cession	02.12.2009	58,10	290 486
		Autre	Levée d'options en nominatif	04.12.2009	23,75	595 721
M. Jean-Dominique Comolli	Administrateur	Actions	Acquisition	08.06.2010	59,99	49 975
Lord Douro	Administrateur	Actions	Acquisition	25.02.2010	56,79	9 881
M. Alexandre Ricard	Représentant permanent de la Société Paul Ricard	Actions	Acquisition	11.12.2009	60,38	3 019
		Autre	Levée d'options en nominatif	21.06.2010	42,30	164 885

Participation des Mandataires Sociaux dans le capital de l'émetteur (situation au 1^{er} septembre 2010)

Membres du Conseil d'Administration	Nombre d'actions au 01.09.2010	Pourcentage du capital au 01.09.2010	Nombre de droits de vote au 01.09.2010	Pourcentage des droits de vote au 01.09.2010
Mandataires Sociaux Dirigeants				
M. Patrick Ricard (Président du Conseil d'Administration)	1 564 282	0,59 %	3 097 331	1,07 %
M. Pierre Pringuet (Directeur Général)	169 982	0,06 %	169 982	0,06 %
Administrateurs				
M. François Gérard	124 217	0,05 %	168 587	0,06
M. Rafaël Gonzalez-Gallarza	1 477 603	0,56 %	1 477 603	0,51
M. César Giron	3 421	N.S.	6 328	N.S.
Mme Danièle Ricard	220 542	0,08 %	404 643	0,14
M. Alexandre Ricard ⁽¹⁾	3 948	N.S.	3 948	N.S.
Société Paul Ricard représentée par M. Alexandre Ricard ⁽²⁾	37 752 201	14,29 %	57 589 777	19,92
Administrateurs indépendants				
Mme Nicole Bouton	297	N.S.	297	N.S.
M. Michel Chambaud	50	N.S.	50	N.S.
M. Jean-Dominique Comolli	1 013	N.S.	1 166	N.S.
Lord Douro	1 000	N.S.	1 000	N.S.
M. Gérald Frère	50	N.S.	50	N.S.
M. Anders Narvinger	1 020	N.S.	1 020	N.S.
M. Wolfgang Colberg	76	N.S.	76	N.S.

N.S. = Non Significatif.

(1) Par ailleurs et par l'intermédiaire du « Irish Distillers Employee Share Purchase Scheme », Monsieur Alexandre Ricard détient indirectement 342 actions Pernod Ricard.

(2) Inclus les actions détenues par la Société Paul Ricard, ainsi que par les sociétés Lirix, la SNC Le Garlaban, Le Delos Invest I, Le Delos Invest II et Le Delos Invest III (cette dernière ayant remis 8 392 096 actions en garantie à l'établissement financier ayant financé son acquisition desdites actions), liées à la Société Paul Ricard au sens de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

Facteurs de risque

3

Risques inhérents à l'activité

Risques liés à la conjoncture économique mondiale

Le Groupe est le co-leader mondial des Vins et Spiritueux. Il réalise des ventes dans 70 pays.

L'activité du Groupe est soumise aux conditions économiques prévalant dans ses principaux marchés et notamment aux États-Unis, en France et dans le reste de l'Europe. La consommation de Vins et Spiritueux est, dans la plupart des pays, liée au contexte économique général et les niveaux de consommation ont tendance à diminuer dans des périodes de crise économique, de chômage, de baisse des dépenses de consommation, d'augmentation du coût de la vie et d'inflation.

Même si son activité a démontré sa résistance au cours de la récente crise économique et financière, le Groupe estime qu'elle peut encore subir les conséquences de ralentissements économiques et de baisses éventuelles de la croissance de la consommation, notamment en Amérique du Nord et dans certains pays d'Europe.

Par ailleurs, les consommateurs de Vins et Spiritueux y compris les consommateurs de produits Pernod Ricard peuvent également se reporter sur des produits moins coûteux (produits « standard » par opposition à « Premium »), notamment en période de repli économique.

La répartition géographique diversifiée des activités du Groupe peut contribuer à atténuer les difficultés rencontrées sur certains marchés. Ainsi, pendant la récente crise économique qui a touché plus particulièrement l'Europe et les États-Unis, les ventes du Groupe dans les marchés émergents ont continué à progresser et pour l'exercice 2009/2010, la région Asie/Reste du Monde a pris la tête du classement en termes de ventes. Toutefois, une récession mondiale ou des replis marqués ou prolongés dans les principaux marchés du Groupe pourraient peser sur les ventes et entraîner une détérioration de son résultat consolidé et de ses perspectives.

Risques liés à la saisonnalité

Pernod Ricard réalise une part plus importante de ses ventes au cours des fêtes de fin d'année (novembre, décembre) et du nouvel an chinois (janvier, février). Il en découle que tout événement défavorable survenant durant ces périodes, comme une catastrophe naturelle, une pandémie ou une crise économique ou politique, pourrait conduire à une diminution de revenus du Groupe pendant ces mêmes périodes et, par conséquent, à une détérioration de ses résultats annuels.

Risques liés à la concurrence

Le Groupe opère sur des marchés fortement concurrentiels, pour lesquels les facteurs distinctifs parmi les concurrents sont la notoriété des marques, l'image de l'entreprise, les prix, l'innovation, la qualité des produits, l'étendue des réseaux de distribution et le service au consommateur.

Bien que le Groupe vise en permanence à accroître la notoriété de ses marques, notamment de ses marques stratégiques, à travers des campagnes publicitaires et promotionnelles, l'accroissement de l'excellence de ses produits et l'optimisation de ses réseaux de distribution et de ses services, il doit faire face à la concurrence croissante de grands groupes internationaux pour ses marques internationales et à des sociétés plus petites ou à des producteurs locaux pour ses marques locales.

La très forte concurrence sur les marchés matures et la concurrence accrue sur les marchés en développement pourraient contraindre le Groupe à augmenter ses dépenses publicitaires et promotionnelles, voire à réduire ou à geler ses prix afin de protéger ses parts de marché.

Risques liés à une poursuite de la concentration du secteur des Vins et Spiritueux et aux détaillants en général

Le secteur au sein duquel opère le Groupe affiche une tendance à la concentration des distributeurs et des négociants qui, par le passé, n'a pas affecté l'activité du Groupe, notamment grâce à son solide portefeuille de marques et à son vaste Réseau de Distribution propre.

Toutefois, une poursuite de la concentration au sein des producteurs et distributeurs de spiritueux sur les principaux marchés du Groupe pourrait avoir un impact négatif sur la vente des produits du Groupe en raison, par exemple, d'une moindre attention ou d'une diminution des ressources allouées à ses marques. À mesure de la consolidation du commerce de détail, les distributeurs et détaillants vont disposer de ressources accrues et d'un meilleur pouvoir de négociation, ce qui pourrait les pousser à demander au Groupe et à d'autres producteurs de baisser leurs prix, d'organiser des promotions et/ou d'accepter des conditions de paiement réduisant les marges du Groupe. À mesure que la part de marché d'un distributeur augmente, ces décisions peuvent avoir un impact plus marqué sur les ventes et la rentabilité du Groupe. Toute modification des stratégies des distributeurs, y compris une réduction du nombre de marques qu'ils distribuent, l'allocation de rayons à des marques concurrentes ou à des produits de marques propres (dont les marques distributeurs) peuvent peser sur les ventes, les perspectives et la part de marché du Groupe.

Risques liés à la répartition géographique du Groupe

Une part importante (et croissante) des activités du Groupe est réalisée dans des pays émergents d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe Centrale et de l'Est (par exemple en Inde, en Chine, au Brésil et en Russie).

Bien que pouvant affecter l'ensemble des pays du monde, les activités du Groupe dans les pays émergents sont plus particulièrement exposées à des risques politiques et économiques et notamment à des risques de changements de politique gouvernementale ou de réglementation. Ces risques peuvent être liés au contrôle des changes, à l'inflation, aux difficultés de rapatriement des bénéfices, des dividendes et des capitaux investis, à la variation des taux

de change, à l'évolution des régimes fiscaux, à la mise en place de restrictions à l'importation et à l'instabilité politique.

De plus, le Groupe pourrait ne pas parvenir à faire valoir ses droits de manière appropriée devant les juridictions de certains de ces pays, notamment en cas de litiges contre l'État ou des entités publiques.

En outre, des actes de terrorisme ou le déclenchement d'une guerre, l'impact sur la confiance des consommateurs et sur le tourisme résultant des menaces de terrorisme ou de guerre ou de tout autre bouleversement politique défavorable, les inquiétudes relatives à d'éventuelles épidémies à l'échelle mondiale, telles que la grippe A/H1N1, pourraient avoir un effet négatif sur la propension des consommateurs à effectuer des achats dans les gammes de produits plus onéreux dans les secteurs clés du Groupe, dans les boutiques de « *Duty Free* » et sur d'autres marchés. Ces perturbations et autres bouleversements économiques et politiques sur les marchés du Groupe pourraient engendrer une plus grande volatilité des résultats commerciaux du Groupe et avoir un impact négatif sur les résultats ou les perspectives du Groupe sur ces marchés.

Risques liés à un changement des goûts et préférences des consommateurs

Le portefeuille de Pernod Ricard comporte 14 marques stratégiques de Spiritueux et Champagne et 4 marques de Vins Premium Prioritaires, ainsi que 18 marques-clé locales leaders dans leurs catégories respectives ou sur les segments Premium de leurs marchés locaux respectifs. La performance du Groupe dépend de sa capacité à répondre aux attentes et souhaits des consommateurs. Toutefois, les changements dans les attentes et souhaits des consommateurs sont difficiles à anticiper et échappent, dans de nombreux cas, au contrôle du Groupe. En conséquence, l'évolution négative de la demande des consommateurs peut affecter ses ventes et sa part de marché.

Par ailleurs, la multiplication des campagnes de publicité tendant à restreindre la consommation des boissons alcoolisées, de même que la modification des modes de vie et d'approche des questions de santé pourraient à terme modifier les habitudes des consommateurs et l'acceptabilité sociale des boissons alcoolisées et affecter négativement la réputation du Groupe, ses ventes, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

Risques liés aux sites industriels du Groupe

Le Groupe possède un stock important de catégories de produits dont la maturation s'étend sur des périodes pouvant aller au-delà de 30 ans, comme le whisky écossais, le whiskey irlandais, le cognac, le rhum, le brandy et le vin cuit. Les stocks en maturation du Groupe sont répartis sur plusieurs sites à travers le monde. Toutefois, la perte de l'intégralité ou d'une partie des stocks de l'une des catégories de produits à maturation ou la perte totale ou partielle de sites de production, de distillation, d'assemblage ou de conditionnement, imputable à une négligence, un acte de malveillance, une contamination, un incendie ou une catastrophe naturelle, pourrait se traduire par une forte baisse ou un arrêt prolongé de l'offre de certains produits ne permettant plus au Groupe de répondre à la demande des consommateurs pour ces derniers. Il existe par ailleurs un risque d'erreur de prévision de la consommation future inhérent à la détermination de la quantité de stocks à maturation devant être prévue pour une année donnée. Ce risque peut se traduire par une incapacité à répondre à la demande future ou par un stock excédentaire entraînant une dépréciation de la valeur des stocks en maturation. Enfin, il n'est pas garanti que les produits d'assurance soient suffisants pour couvrir la valeur de remplacement des actifs ou stocks en maturation perdus, en cas de perte ou de destruction.

Risques liés aux prix des matières premières et de l'énergie

Les prix de plusieurs matières premières que nous utilisons dans la fabrication de nos produits sont soumis à une volatilité liée à l'évolution de l'offre et de la demande mondiales, des conditions météorologiques, des incertitudes agricoles et des contrôles gouvernementaux. Les variations de prix résultant d'une hausse imprévue des coûts des matières premières ou des matériaux d'emballage peuvent se traduire par une forte hausse de nos charges d'exploitation. De même, une pénurie de ces matières premières peut avoir un impact négatif sur notre activité. Par ailleurs, la hausse des frais énergétiques entraîne une augmentation des coûts de transport, de fret, de distillation et d'autres charges d'exploitation. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'augmenter ses prix pour compenser ces hausses de coûts sans encourir une baisse de volume, du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel, ce qui pourrait affecter les résultats du Groupe.

Risques liés aux acquisitions

Le Groupe a réalisé dans le passé d'importantes acquisitions, à l'image de l'acquisition conjointe avec Diageo de l'activité Vins et Spiritueux de Seagram en 2001, l'acquisition conjointe avec Fortune Brands d'Allied Domecq en 2005 et l'acquisition du groupe Vin&Sprit, propriétaire de la marque de vodka ABSOLUT, en 2008. Pernod Ricard estime avoir intégré avec succès ces acquisitions.

Si Pernod Ricard décide à l'avenir de réaliser une acquisition majeure, il n'est pas garanti que l'intégration de la cible au sein du Groupe soit réussie. Outre le fait que ces opérations de croissance externe requièrent une implication importante de la Direction Générale dans les questions organisationnelles, elles nécessitent la mise en œuvre de processus d'intégration des activités, des salariés et des produits des entités nouvelles acquises. Ces processus comportent des aléas tels que l'impact de l'intégration des nouvelles entités dans la nouvelle structure et la gestion des ressources humaines des entités rapprochées. Si le Groupe ne parvenait pas à intégrer avec succès ces entités, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives pourraient s'en trouver affectés.

Risques liés à l'image et à la réputation

Le succès des marques du Groupe dépend de l'image positive qu'en ont les consommateurs. La réputation du Groupe et son image peuvent être à tout moment significativement fragilisées par des incidents ponctuels survenus sur un site industriel ou sur un produit. Par exemple, une contamination, qu'elle soit accidentelle ou qu'elle résulte d'un acte de malveillance, ou tout autre événement affectant l'intégrité de ses marques ou leur image auprès des consommateurs, peut avoir un impact sur les ventes des produits du Groupe. Le Groupe achète la plupart des matières premières utilisées dans la fabrication de ses vins et spiritueux auprès de producteurs indépendants ou sur le marché libre. La présence de produits contaminants dans ces matières premières ou un défaut dans le processus de distillation ou de fermentation sur l'un de nos sites industriels peut se traduire par une mauvaise qualité des produits ou par des maladies ou blessures parmi nos consommateurs, engageant ainsi la responsabilité du Groupe et entraînant une baisse des ventes pour la marque concernée ou toutes ses marques.

Par ailleurs, dans la mesure où des tiers commercialisent des contrefaçons des marques du Groupe ou des marques inférieures imitant celles du Groupe, il existe un risque que les consommateurs prennent ces produits pour des produits du Groupe. Ceci pourrait les

décourager d'acheter les produits du Groupe à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact sur l'image de marque et sur les résultats du Groupe.

Même si le Groupe a mis en place des systèmes de protection et de contrôle afin de limiter le risque de contamination et d'autres accidents industriels et qu'il possède une Direction de la Propriété Intellectuelle chargée de la protection de ses marques (pour en savoir plus, consultez les sections « Risques liés à la Propriété Intellectuelle » et « Politique générale de prévention et gestion des risques » ci-après), il ne peut pas être exclu qu'une défaillance résultant d'un accident industriel, d'une contamination ou d'autres facteurs ne vienne compromettre la réputation et l'image du Groupe à l'échelle mondiale. Une telle atteinte à l'image du Groupe aurait potentiellement des effets négatifs sur sa réputation, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

Risques liés au personnel

Le succès du Groupe dépend de la loyauté de ses employés et notamment des employés occupant des postes clés, ainsi que de sa capacité à attirer et à fidéliser du personnel hautement qualifié. Les difficultés à embaucher ou à retenir le personnel clé ou la perte inattendue d'employés expérimentés, y compris dans les sociétés acquises, pourraient ralentir la mise en place des plans de développement stratégiques du Groupe et avoir un impact négatif sur son activité, sa situation financière et le résultat des opérations.

En outre, le Groupe ne peut pas garantir l'absence de grève ou de toute autre action sociale. Toute action sociale prolongée pourrait avoir un impact sur les ventes du Groupe.

Risques liés aux pannes des systèmes informatiques du Groupe

Pernod Ricard utilise des systèmes informatiques pour le traitement, la transmission et le stockage des données électroniques relatives aux opérations et aux états financiers du Groupe. Une part importante de la communication entre le personnel, les clients et les fournisseurs de Pernod Ricard dépend de l'efficacité des systèmes informatiques du Groupe.

Par ailleurs, les systèmes informatiques du Groupe pourraient être exposés à des interruptions en raison d'événements en dehors de son contrôle, y compris mais non exclusivement, les catastrophes naturelles, les attaques terroristes, les pannes de télécommunications, les virus informatiques, les « hackers » ou d'autres problèmes de sécurité. Bien que le Groupe investisse des sommes importantes dans la maintenance et la protection de ses systèmes informatiques, une panne de l'un ou plusieurs d'entre eux, ou toute interruption significative, pourrait perturber son fonctionnement normal, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités, les opérations, le résultat opérationnel, la trésorerie et la situation financière du Groupe.

Risques liés à l'endettement du Groupe

Le Groupe a réduit son endettement en 2009/2010 en raison notamment d'un *free cash flow* de 1,1 milliard d'euros. Le ratio endettement net/EBITDA est passé de 5,4 au 30 juin 2009 à 4,9 au 30 juin 2010 (endettement net converti aux taux moyens). Pour plus d'informations sur l'endettement du Groupe, veuillez consulter la Note 17 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les risques liés à l'endettement sont :

- une réduction de la capacité du Groupe à obtenir des financements supplémentaires pour les fonds de roulement, les dépenses d'investissement, des acquisitions ou des projets d'entreprise divers et une augmentation du coût de ces financements ;
- une réduction de la trésorerie disponible pour le financement du besoin en fonds de roulement, des dépenses d'investissement, des acquisitions ou des projets d'entreprise, une part importante de la trésorerie d'exploitation du Groupe devant être consacrée au paiement du principal et des intérêts de sa dette ;
- une plus grande vulnérabilité du Groupe et une moindre flexibilité pour réagir en cas de conditions économiques et industrielles défavorables ;
- la survenance d'un cas de défaut sur les engagements pris au titre de la documentation des financements du Groupe qui pourrait donner lieu à une accélération du remboursement de ces financements pouvant conduire jusqu'à une crise de liquidité.

Risques liés aux plans de retraite du Groupe

Les obligations de retraite non financées du Groupe s'élevaient à 239 millions d'euros au 30 juin 2010. Au cours de l'exercice 2009/2010, l'ensemble des contributions du Groupe versées aux plans de retraite s'est élevé à 117 millions d'euros. Pour plus d'informations sur les engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi du Groupe, veuillez consulter la Note 16 en annexe aux comptes consolidés.

Les obligations de retraite du Groupe sont principalement couvertes par des provisions comptabilisées au bilan et partiellement couvertes par des fonds de pension ou par des assurances. Le montant de ces provisions est basé sur certaines hypothèses actuarielles qui comprennent, par exemple, des facteurs d'actualisation, les tendances en matière de démographie, de retraite et d'évolution des salaires ainsi que les prévisions de rendement des placements. Toute déviation des données réelles par rapport à ces hypothèses pourrait entraîner une augmentation des engagements de retraite du Groupe comptabilisés au bilan et nécessiter une hausse de l'allocation aux provisions de retraite, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les résultats financiers du Groupe.

Le financement de l'accroissement des obligations futures du Groupe au titre de ses plans de retraite pourrait devoir être réalisé à partir de sa trésorerie d'exploitation. Si la performance des actifs des plans de retraite financés du Groupe ne correspond pas aux attentes ou si d'autres hypothèses actuarielles sont modifiées, les contributions du Groupe à ses plans de retraite pourraient être nettement plus élevées que prévu, ce qui pourrait réduire la trésorerie disponible pour ses activités.

Risques liés à la Propriété Intellectuelle

La notoriété des marques du Groupe constitue un des éléments fondamentaux de sa compétitivité. La gestion des marques du Groupe et des autres droits de propriété intellectuelle dont le Groupe est propriétaire représente des investissements très significatifs, tant pour leur protection que pour leur défense.

Le Groupe a pris des mesures très strictes dans ce domaine. Ainsi, il a formulé une politique de propriété intellectuelle mise en œuvre par une équipe de près de 30 spécialistes répartis sur six pôles géographiques distincts (auxquels sont alloués certains portefeuilles de marques), sous la coordination de la Direction de la Propriété Intellectuelle située au sein de la Holding du Groupe. L'équipe est en charge de la gestion administrative des marques, dessins/modèles, droits d'auteur, noms de domaine et brevets (dans le cadre de la politique d'innovation du Groupe). Cette équipe a également en charge la gestion des contentieux (contrefaçons, concurrence déloyale, déchéance, opposition, etc.) et contrats (cession, licence, coexistence) impliquant des problématiques de propriété intellectuelle.

La défense de ces droits est une mission qui implique tous les membres du personnel du Groupe, ces derniers étant conscients de l'importance de cet actif essentiel. Par exemple, les forces de vente sont sollicitées pour identifier toute imitation des produits et marques du Groupe par un tiers et transmettre à l'équipe des juristes de propriété intellectuelle toutes les informations nécessaires pour répondre efficacement à ces agissements.

Toutefois, le Groupe, comme tout autre propriétaire de droits de propriété intellectuelle, ne peut pas garantir que ces mesures seront suffisantes pour faire respecter ses droits par les tiers. Dans certains pays hors de l'Union européenne, en particulier en Asie (Chine, Thaïlande, Vietnam, etc.), bien que l'arsenal juridique soit le plus souvent satisfaisant, il peut s'avérer difficile d'obtenir des instances locales des sanctions dissuasives à l'encontre des contrefacteurs, qui reproduisent en tout ou partie les marques du Groupe les plus vendues dans ces pays. Pourtant, ces actes illicites sont susceptibles d'avoir des conséquences néfastes sur l'image des produits concernés. Le Groupe met donc en œuvre des plans d'action avec des objectifs déterminés selon les marchés et les marques, réunissant différents départements en interne, afin de traiter la question de la contrefaçon de façon transversale. Ces plans d'action comprennent des actions juridiques coordonnées à des opérations de sensibilisation des autorités locales, des enquêtes sur le terrain et sur Internet ainsi que des mesures techniques/technologiques prises pour améliorer la protection des produits du Groupe.

Par ailleurs, les droits de propriété portant sur certaines marques sont contestés par des tiers. Par exemple, le Groupe est ainsi actuellement en litige à propos de la marque « Havana Club » (voir « Litiges relatifs aux marques » ci-après).

D'éventuelles décisions de justice pourraient par conséquent affecter le portefeuille de marques du Groupe et donc potentiellement avoir des effets négatifs sur la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

Risques liés à l'évolution de la réglementation

Les activités du Groupe à travers le monde font l'objet d'un nombre croissant de réglementations, en particulier dans les domaines de la vente d'alcool et de la publicité relative aux produits alcoolisés. Cet environnement réglementaire relatif à la production et à la commercialisation des boissons alcoolisées est susceptible de connaître des évolutions en France, au sein de l'Union européenne ou dans le reste du monde. De même, la publicité et les opérations de promotion de produits alcoolisés font l'objet d'une réglementation de plus en plus stricte dont l'objectif est de modifier les comportements des consommateurs et de réduire leur consommation d'alcool.

En particulier, le Groupe est, en qualité de distributeur de marques internationales de boissons, soumis dans chaque pays où il a des activités à de nombreuses exigences réglementaires concernant la production, la responsabilité produits, la distribution, le marketing, la publicité, l'étiquetage et l'importation et est plus généralement soumis aux questions relatives à la concurrence et à la concentration, aux politiques commerciales et tarifaires, aux questions des retraites, au droit du travail et aux questions relatives à l'environnement. En outre, les produits du Groupe sont, dans les pays dans lesquels le Groupe est présent, soumis à diverses taxes à l'importation et taxes indirectes.

Les décisions réglementaires ainsi que les modifications des exigences légales et réglementaires dans ces domaines pourraient avoir, notamment, les impacts négatifs suivants sur l'activité de Pernod Ricard :

- **rappel des produits** : les autorités gouvernementales des pays dans lesquels le Groupe a des activités pourraient être dotés de pouvoirs coercitifs et pourraient soumettre le Groupe à des mesures telles que le rappel des produits, la saisie des produits et à d'autres sanctions dont chacune pourrait avoir un effet négatif sur son activité ou nuire à sa réputation et à son résultat opérationnel ;
- **publicité et promotion** : les autorités gouvernementales des pays dans lesquels le Groupe a des activités pourraient imposer des restrictions relatives aux publicités réalisées dans le but de commercialiser des produits alcoolisés, telles que l'interdiction ou les restrictions relatives à la publicité télévisuelle ou au *sponsoring* d'événements sportifs. Par ailleurs, le Groupe est signataire de plusieurs codes volontaires imposant une autoréglementation et une restriction relative à la publicité et à la promotion dans le secteur des boissons alcoolisées. Ces limitations pourraient avoir pour effet notamment d'empêcher ou de restreindre l'aptitude du Groupe à maintenir ou à renforcer le comportement des consommateurs en faveur de ses marques ainsi que la reconnaissance de ces dernières sur de grands marchés et affecter de manière significative l'activité du Groupe ;
- **étiquetage** : les autorités gouvernementales des pays dans lesquels le Groupe a des activités pourraient imposer des exigences nouvelles ou différentes en matière d'étiquetage et de production. La modification des exigences en matière d'étiquetage des boissons alcoolisées, y compris pour ce qui concerne son portefeuille de marques de vins et spiritueux haut de gamme (« Premium »), pourrait diminuer l'attrait de ces produits aux yeux des consommateurs et, en conséquence, entraîner une diminution des ventes de ces boissons. En outre, de telles modifications pourraient avoir pour conséquence une augmentation des coûts, susceptible d'affecter les résultats du Groupe ;
- **taxes à l'importation** et droits d'accises : les produits du Groupe sont soumis, dans la plupart des pays, à des taxes à l'importation et droits d'accises. L'augmentation des taxes à l'importation et droits d'accises ou la modification des législations relatives à la détaxe pourraient entraîner une augmentation du prix accompagnée d'une réduction de la consommation de ses marques de Vins et Spiritueux ou une augmentation des coûts pour le Groupe ; et
- **accès à la distribution** : les autorités gouvernementales des pays dans lesquels le Groupe a des activités pourraient chercher à restreindre l'accès des consommateurs aux produits du Groupe, par exemple en contrôlant les heures auxquelles les établissements concernés sont habilités à vendre de l'alcool ou en augmentant l'âge légal pour la consommation d'alcool.

Outre le fait que l'évolution des lois et réglementations locales serait dans certains cas susceptible de restreindre les capacités de développement du Groupe en modifiant le comportement des consommateurs, elle pourrait nécessiter d'importantes dépenses pour s'y conformer, ce qui pourrait éventuellement avoir un impact négatif significatif sur les résultats et les perspectives du Groupe.

À l'image d'autres secteurs, les Vins et Spiritueux sont très sensibles à l'évolution de la réglementation fiscale. En outre, dans le climat macroéconomique actuel, les autorités gouvernementales pourraient décider d'augmenter les taxes applicables aux boissons alcoolisées afin de lever des fonds. L'impact de toute future hausse des taxes sur les ventes du Groupe dans un pays donné ne peut pas être mesuré avec précision. Toutefois, une hausse significative des droits d'importation et d'accises sur les boissons alcoolisées et d'autres taxes pourraient avoir un impact négatif marqué sur la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe. Par ailleurs, le résultat net du Groupe est calculé sur la base d'exigences fiscales et comptables étendues dans chaque pays au sein duquel le Groupe opère. Des modifications de la réglementation fiscale (y compris les taux d'imposition), des politiques et des normes comptables pourraient avoir un impact matériel sur les résultats du Groupe.

De plus, en tant que grand groupe international, Pernod Ricard peut être soumis à des contrôles fiscaux dans plusieurs pays. Le Groupe adopte des positions qu'il juge correctes et raisonnables en matière fiscale dans le cadre de ses activités. Toutefois, il n'est pas garanti que les autorités fiscales des pays au sein desquels il opère valident ces positions. Si les autorités fiscales d'un pays contestent toute position matérielle du Groupe et obtiennent gain de cause, le Groupe pourrait être soumis à des impôts supplémentaires imprévus pouvant avoir un impact négatif sur sa situation financière s'ils ne sont pas couverts par des provisions ou s'ils se traduisent par des décaissements de liquidités.

Risques liés aux litiges

À l'image d'autres sociétés du secteur des Vins et Spiritueux, le Groupe est parfois soumis à des actions collectives ou d'autres litiges et plaintes de la part de consommateurs ou d'autorités gouvernementales. Le Groupe est par ailleurs confronté régulièrement à des litiges dans le cadre de ses activités. Si ces litiges se soldent par des amendes, le versement de dommages-intérêts ou une atteinte à la réputation du Groupe ou de ses marques, son activité pourrait être affectée significativement.

Litiges relatifs aux marques

Havana Club

La marque « Havana Club » est détenue dans la plupart des pays par une *joint venture* dénommée Havana Club Holding SA (HCH), dont Pernod Ricard est actionnaire. Dans quelques pays, dont les États-Unis, le titulaire en est une société cubaine (Cubaexport). Les droits de propriété portant sur cette marque sont actuellement contestés, en particulier aux États-Unis et en Espagne, par une société concurrente de Pernod Ricard.

Une loi américaine relative aux conditions de protection des marques précédemment utilisées par des entreprises nationalisées par le régime castriste a été adoptée en 1998, puis dénoncée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2002. Mais à ce jour les États-Unis n'ont pas modifié leur législation afin de se conformer à la décision de l'OMC.

1. L'OFAC (Bureau de contrôle des actifs étrangers aux États-Unis) a estimé que cette même loi avait pour effet d'empêcher tout renouvellement de la marque « Havana Club », détenue aux États-Unis par la société Cubaexport. En août 2006, conformément aux directives de l'OFAC, l'Office Américain des Brevets et des Marques (USPTO) a refusé le renouvellement de la marque « Havana Club » déposée par Cubaexport. Cubaexport a adressé une requête au Directeur de l'USPTO visant à infirmer cette décision de non-renouvellement et a intenté une procédure distincte à l'encontre de l'OFAC devant le Tribunal Fédéral du District de Columbia contestant la décision de l'OFAC ainsi que les textes législatifs et réglementaires appliqués par ce dernier. Le 30 mars 2009, le Tribunal du District de Columbia déboutait Cubaexport de ses demandes. Cubaexport ayant interjeté appel de ce jugement, l'audience aura lieu le 24 septembre 2010 et le Tribunal pourrait rendre sa décision courant du troisième trimestre 2010 ou du premier semestre 2011. La requête de Cubaexport contre la décision de l'USPTO est suspendue dans l'attente d'une décision définitive dans la procédure opposant Cubaexport à l'OFAC.
2. Une société concurrente du Groupe a saisi l'USPTO, sollicitant l'annulation du dépôt de la marque « Havana Club » effectué au nom de la société Cubaexport. Le 29 janvier 2004, l'USPTO a rejeté cette action, refusant ainsi l'annulation du dépôt de la marque. Cette décision ayant fait l'objet d'un appel, une procédure judiciaire est actuellement en cours devant le Tribunal Fédéral du District de Columbia. Cette procédure est suspendue dans l'attente de la décision de l'USPTO concernant la requête susvisée de Cubaexport (laquelle, comme indiqué ci-dessus est suspendue dans l'attente d'une décision définitive dans la procédure opposant Cubaexport à l'OFAC).
3. En août 2006, cette société concurrente a lancé sur le marché américain un rhum de marque « Havana Club » fabriqué à Porto Rico. Pernod Ricard USA a intenté une action judiciaire devant le Tribunal du District du Delaware au motif que la société concurrente allègue à tort être titulaire de la marque « Havana Club » et que cette affirmation inexacte, ainsi que l'utilisation de la marque « Havana Club » pour un rhum non cubain, sont trompeuses pour le consommateur et devraient par conséquent être interdites. En avril 2010, le Tribunal du District du Delaware a débouté Pernod Ricard USA, qui a interjeté appel de ce jugement. Une décision pourrait intervenir d'ici la fin de l'année 2011.
4. En juin 2005, le Tribunal de Première Instance espagnol a confirmé les droits de HCH sur la marque « Havana Club » suite à une procédure engagée en 1999, notamment par cette même société concurrente. Les demandeurs ont fait appel devant la Cour Provinciale de Madrid, qui a rejeté leurs demandes en février 2007. Ils se sont pourvus en cassation devant la Cour Suprême espagnole qui devrait statuer sur le fond de l'affaire avant 2013.

Stolichnaya

Des sociétés, qui représenteraient les intérêts de la Fédération de Russie sur des questions liées à la propriété des marques de vodka aux États-Unis, ont cité à comparaître devant le Tribunal de Première Instance du District Sud de New York les sociétés Allied Domecq International Holdings B.V., Allied Domecq Spirits & Wine USA, Inc., SPI Spirits et d'autres parties. Dans le cadre de cette procédure, les demandeurs remettaient en cause la propriété qu'avait à l'époque Allied Domecq International Holdings B.V. sur la marque

« Stolichnaya » aux États-Unis et demandaient des dommages et intérêts sur la base des ventes de vodka par Allied Domecq aux États-Unis ainsi que le reversement de tous les bénéfices réalisés. Le 31 mars 2006, le Juge George Daniels a débouté les demandeurs de toutes leurs actions relatives à la propriété qu'avait à l'époque Allied Domecq International Holdings B.V. sur la marque « Stolichnaya » aux États-Unis. Les demandeurs ont interjeté appel devant la « United States Court of Appeals for the Second Circuit » de la partie de la décision du 31 mars 2006 ayant rejeté leur demande de reconnaissance de propriété sur la marque ainsi que leurs plaintes pour contrefaçon de la marque et pour fraude (et le rejet de certaines réclamations contre des entités du Groupe SPI). Les plaidoiries dans le cadre de cet appel ont eu lieu le 15 décembre 2009 et des conclusions supplémentaires (demandées par la Cour) ont été déposées le 15 janvier 2010. La décision de la Cour sur cet appel est attendue dans le courant de l'année 2010.

Origine de Stolichnaya

Le 18 octobre 2006, Russian Standard Vodka (USA), Inc. et Roust Trading Limited ont intenté une action contre Allied Domecq Spirits & Wine USA, Inc. (« ADSW USA ») et Pernod Ricard USA, LLC (« PR USA ») devant le Tribunal de Première Instance du District Sud de New York. Le 4 décembre 2006, les demandeurs ont mis en cause S.P.I. Group SA et S.P.I. Spirits (Cyprus) Limited (conjointement « SPI »). Les demandeurs allèguent que les défendeurs se sont livrés à des actes de publicité mensongère, prohibés par le droit fédéral et le droit de l'État de New York, ainsi qu'à des pratiques illicites et des actes de concurrence déloyale, d'une part, par la publicité et la promotion de la vodka « Stolichnaya » en tant que « vodka russe » et, d'autre part, par des affirmations faites sur leur site Internet et dans le cadre de campagnes de publicité. Les demandeurs avaient cherché à obtenir un jugement déclaratoire affirmant qu'ils n'avaient pas commis d'actes de publicité mensongère aux termes de leurs déclarations publiques mettant en cause l'origine russe de la vodka « Stolichnaya ». Ils avaient également demandé réparation de l'ensemble des préjudices subis ainsi que le reversement de tous les bénéfices réalisés. Les parties ont ensuite commencé la procédure de *discovery* et déposé un certain nombre de requêtes.

Le 7 avril 2010, ADSW USA et PR USA sont parvenues à un accord avec les plaignants, aux termes duquel toutes les plaintes ont été définitivement rejetées, sans aucune reconnaissance de responsabilité ni paiement par aucune des parties à l'égard de l'autre.

Litiges commerciaux

Plainte déposée par la République de Colombie contre Pernod Ricard, Seagram et Diageo

En octobre 2004, la République de Colombie, ainsi que diverses administrations régionales colombiennes, ont intenté un procès à Pernod Ricard, Pernod Ricard USA LLC, Diageo Plc, Diageo North America Inc. (anciennement dénommée Heublein Inc., puis UDV North America Inc., puis Guinness UDV America Inc.), United Distillers Manufacturing Inc., IDV North America Inc. et Seagram Export Sales Company Inc devant le Tribunal de Première Instance du District Est de New York (le « Tribunal de Première Instance »).

Les plaignants prétendent que les sociétés visées ci-dessus auraient commis un acte de concurrence déloyale à l'encontre du gouvernement colombien et de ses administrations régionales (qui détiennent le monopole constitutionnel de production et de distribution des spiritueux) en vendant leurs produits par l'intermédiaire de circuits de distribution illicites et en recevant des paiements de sociétés

impliquées dans le blanchiment d'argent. Pernod Ricard conteste cette plainte.

Les défendeurs ont demandé le rejet de cette plainte pour plusieurs motifs, arguant notamment que le Tribunal de Première Instance n'est pas compétent pour connaître de ce litige, qu'il serait plus approprié de le plaider en Colombie, et que la plainte n'est pas fondée en droit. Le 19 juin 2007, le Tribunal de Première Instance a partiellement accepté et partiellement rejeté la demande des défendeurs, visant au rejet de la plainte.

Le 18 janvier 2008, la « United States Court of Appeals for the Second Circuit » a refusé de réexaminer la décision du Tribunal de Première Instance.

La procédure de *discovery* est actuellement en cours pour les plaintes des demandeurs non rejetées par le Tribunal de Première Instance. Pernod Ricard va continuer à se défendre fermement contre ces allégations.

Le 21 septembre 2009, Diageo et Pernod Ricard ont chacun reçu 10 millions de dollars américains de Vivendi SA et Vivendi I Corp. en contrepartie d'une décharge de responsabilité de ces dernières s'agissant de certains dommages et intérêts résultant éventuellement du litige et fondés sur les actions de Seagram avant son acquisition par Pernod Ricard et Diageo.

Droits d'accises en Turquie

Allied Domecq Istanbul İç ve Dis Ticaret Ltd.Sti. (« Allied Domecq Istanbul »), comme ses concurrents, est impliqué dans un litige douanier portant sur la valeur douanière de certaines importations en Turquie. Le point essentiel porte sur la question de savoir si le prix de vente en « *Duty Free* » peut être utilisé pour les formalités de déclaration de la valeur douanière à l'importation en Turquie. À ce jour, l'administration des douanes a déclenché une procédure judiciaire à l'encontre de la société Allied Domecq Istanbul en Turquie pour non-respect des règles douanières lors de 249 importations. Allied Domecq Istanbul défend activement sa position dans ce litige.

Droits d'accises en Inde

Pernod Ricard India (P) Ltd est impliquée dans un litige avec les douanes indiennes portant sur la valeur déclarée du concentré de boisson alcoolique (CAB) importé par Seagram India. Les douanes contestent les valeurs déclarées en faisant valoir que certains concurrents utilisent des valeurs différentes pour l'importation de produits similaires. Ce litige a été soumis à la Cour Suprême qui a rendu le 26 juillet 2010 une décision fixant les principes à retenir pour déterminer les valeurs servant de base aux droits à payer. Pernod Ricard India (P) Ltd s'est d'ores et déjà acquittée des montants correspondants sur la période antérieure à 2001 et s'emploie activement à finaliser avec les autorités les évaluations prévisionnelles restantes.

À l'exception des procédures décrites ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Les litiges décrits ci-dessus sont également mentionnés dans la note 24.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Présentation des risques industriels et environnementaux

Risques majeurs identifiés et mesures spécifiques de maîtrise

Deux types de risques directs peuvent être distingués en matière d'environnement vis-à-vis des activités de Pernod Ricard :

1. Identification des risques générés par le Groupe envers son environnement

Risque d'incendie

Du fait du caractère inflammable de l'alcool, le risque d'incendie est le principal risque inhérent à l'activité de production et stockage des spiritueux. Il est particulièrement présent sur les sites de vieillissement des eaux-de-vie en fûts de chêne, compte tenu des volumes importants qui peuvent y être stockés et des manipulations de soutirage et remplissage qui y sont effectuées. Ce risque existe également sur les sites de distillation, d'assemblage et de conditionnement où des manipulations d'eaux-de-vie et d'alcool sont réalisées.

Mélangé à l'air, l'alcool peut, dans certaines conditions de température, donner naissance à des vapeurs explosives. Des mesures de prévention des risques d'explosion sont appliquées à tous les sites et installations pouvant présenter ces conditions : suppression des sources d'ignition, ventilation, évacuation des vapeurs... En Europe, cela correspond aux prescriptions de la directive dite ATEX, dont les principes sont appliqués par le Groupe dans tous les pays. En pratique, le risque d'explosion essentiellement considéré comme une conséquence d'un éventuel incendie, aucun cas d'explosion n'étant connu dans des chais d'alcool en dehors du cadre d'un incendie.

Sur l'ensemble de nos 107 sites industriels en activité au 30 juin 2010, 7 sites (1 en Irlande et 6 en Écosse) sont classés Seveso « seuil haut » en raison de volumes stockés supérieurs à 50 000 tonnes (classement de la Directive Européenne Seveso II qui a pour objectif la maîtrise des accidents majeurs). Dans le reste du monde, un seul site situé au Canada franchit ce seuil. Ces sites font systématiquement l'objet d'un haut niveau de protection et prévention, se traduisant notamment par :

- le choix de matériels limitant le risque de feu ;
- la mise en place de procédures de travail rigoureuses ;
- une formation systématique du personnel à la prévention et à la lutte contre le feu ;
- la présence d'installations automatiques d'extinction (sprinklers) ;
- l'existence de réserves d'eau suffisante.

Ces principes ont par ailleurs été transcrits dans les *Guidelines* internes du Groupe qui inspirent l'ensemble des sites pour leur gestion des risques. Des audits permettent d'en vérifier la bonne application sur le terrain.

Au cours de la période objet du présent rapport, il n'a été constaté aucun sinistre de type incendie ou explosion dans les sites du Groupe.

Risque d'épandage accidentel

Il consiste en un déversement de produit (vin, alcool ou autre) pouvant engendrer la pollution du sol, d'une rivière ou d'une nappe phréatique. Il est particulièrement à craindre en cas d'incendie donnant lieu à déversement d'alcool et aspersion par eau et mousse d'extinction. Ce risque est identifié dans toutes les analyses de risque conduites sur nos sites, et fait l'objet de mesures de prévention importantes :

- construction de réseaux de collecte des liquides ;
- mise en rétention des locaux ;
- évacuation vers des bassins de collecte.

Risque d'épuisement des ressources naturelles

Bien que les sites de production du Groupe soient tous utilisateurs de ressources naturelles à divers degrés, aucun d'eux ne représente directement de menace pour la disponibilité de ces ressources, en raison des quantités prélevées modestes comparées aux ressources disponibles. En particulier, les quantités d'eau prélevées dans les nappes ou rivières pour les étapes de refroidissement, de transformation, ou encore d'assemblage, ne présentent pas de danger pour ces ressources. Néanmoins la gestion responsable de l'eau constitue un axe important de la politique de gestion environnementale du Groupe, qui est détaillée dans la Partie 1 « Présentation du Groupe Pernod Ricard » du présent document de référence.

Risques pour les consommateurs

Les risques d'une consommation inappropriée d'alcool sur la santé sont identifiés par le Groupe et sont à l'origine de son très fort engagement en matière d'éthique et de consommation responsable (voir communication spécifique sur ce sujet).

Les autres risques pour le consommateur sont liés à la qualité des produits : ils concernent principalement la présence de corps étrangers dans la bouteille (particules de verre) ou bien la contamination du produit par un composant indésirable. La maîtrise de ces risques repose sur la mise en place des principes de la méthode HACCP qui vise à identifier et mettre sous contrôle les points à risques du *process*. Bien que les Vins et Spiritueux soient peu sujets à risques en matière de sécurité alimentaire comparés à d'autres agro-industries, Pernod Ricard a décidé en 2009 de procéder à la certification progressive de ses sites selon la norme ISO 22000 qui vise spécifiquement la maîtrise de ces risques. Au 30 juin 2010, 32 sites étaient certifiés. Le Groupe a par ailleurs intégré à ses standards internes des recommandations spécifiques concernant le risque de particules de verre et le risque de contamination.

2. Risques engendrés par l'environnement pour le Groupe

Risques de catastrophes naturelles pour les sites

Plusieurs sites sont situés dans des zones connues pour présenter un risque de tremblement de terre significatif. Cela concerne en particulier ceux situés en Arménie, en Californie, au Mexique et en Nouvelle-Zélande. De fait, le site de production de vin de Gisborne en Nouvelle-Zélande a été affecté par un tremblement de terre en 2007. Des dégâts substantiels ont été constatés sur certaines cuves et canalisations, mais ont pu être réparés sans conséquences majeures sur l'activité industrielle.

Par ailleurs le risque de cyclone ou d'ouragan peut éventuellement représenter une menace pour les installations. Cela concerne notamment l'usine de San José, à Cuba, où des mesures de prévention sont en place.

Un risque d'inondation existe sur certains sites. Il a affecté des chais en Écosse en 2009, mais sans dommages notables. Il n'est pas jugé d'un niveau spécifiquement élevé sur les sites du Groupe.

Enfin, en janvier 2010 un enneigement exceptionnel au nord de l'Écosse a causé l'affaissement des toitures d'une quarantaine de chais de vieillissement sur le site de Mulben. Un tel scénario n'avait jamais été constaté dans cette région et est considéré comme extrêmement improbable. Les dommages sont relatifs aux bâtiments mais n'ont pas affecté les stocks d'eaux-de-vie. Ils sont couverts par la police d'assurance Groupe.

Risque climatique pour l'agriculture

Le risque d'accident climatique tel que gel, grêle ou encore sécheresse peut concerner l'approvisionnement des filiales du Groupe en produits agricoles. La partie de ce risque directement supportée par Pernod Ricard reste faible : les productions agricoles en propre des filiales étant minoritaires par rapport aux matières premières achetées, le risque est principalement supporté par les agriculteurs fournisseurs du Groupe. De ce fait, le risque climatique agricole se traduit essentiellement par un risque sur les cours d'achat des matières premières utilisées. Diverses mesures contribuent à contenir ce risque : assurances dans certains cas (ex : grêle en viticulture), réserve « climatique » pour le champagne, stocks pour le cognac, diversité des zones d'approvisionnement. Dans certaines régions soumises au risque de sécheresse, telles que l'Australie par exemple, des mesures de gestion particulièrement rigoureuses des ressources en eau sont mises en place : irrigation par goutte à goutte, recyclage des eaux usées après traitement, suivi et réduction des consommations.

Par ailleurs, le Groupe reste attentif à la question du changement climatique et s'est engagé au travers de sa politique environnementale à réduire les émissions de gaz à effet de serre (voir Partie 1 « Présentation du Groupe Pernod Ricard » au paragraphe « Diminuer l'empreinte carbone des activités » page 20).

Politique générale de prévention et gestion des risques

La politique de gestion des risques industriels et environnementaux de Pernod Ricard est coordonnée par la Direction Technique, dans le cadre d'une organisation Qualité/Sécurité/Environnement (QSE) commune à l'ensemble du Groupe. Elle repose sur des standards internes Pernod Ricard basés sur la conduite systématique d'analyses des risques, ainsi que sur des *Guidelines* qui définissent les bonnes pratiques visant à assurer la maîtrise dans chacun des domaines concernés : qualité des produits, sécurité du personnel, environnement, et risques majeurs (incendie, explosion...). Elle est mise en œuvre par l'ensemble des filiales, chacune étant pleinement responsable de l'identification et de la maîtrise de ses impacts et de ses risques environnementaux, dans le cadre de l'organisation décentralisée du Groupe.

L'un des points remarquables de la politique QSE de Pernod Ricard consiste en une démarche de certification des systèmes de management de ses sites selon un quadruple référentiel. À fin juin 2010, le pourcentage de certification pour l'ensemble des activités industrielles dans le monde s'élève à :

- pour le management de la qualité (ISO 9001) : 92 % des sites, soit 97 % de la production ;
- pour le management environnemental (ISO 14001) : 90 % des sites, soit 96 % de la production ;
- pour le management de la sécurité (OHSAS 18001) : 82 % des sites, soit 90 % de la production ;
- pour la sécurité alimentaire (ISO 22000) : 30 % des sites, soit 15 % de la production.

Par ailleurs, l'équipe de la Direction Technique conduit chaque année des audits QSE complets sur environ 30 % des sites, dans le but de valider les analyses de risques réalisées par les filiales ainsi que les mesures de réduction de ces risques mises en place. Ces audits, dits « audits croisés », sont systématiquement réalisés avec la participation d'un ou plusieurs auditeurs provenant d'une autre filiale. Cela permet d'amplifier le travail de diffusion des meilleures pratiques, de valoriser et renforcer la compétence des experts internes, et de faire progresser le référentiel interne en le complétant de façon continue par de nouvelles *Guidelines*.

Rattaché à la Direction Technique, le *Risk Manager* a pour mission de coordonner avec les filiales les actions de réduction des risques majeurs. Son action porte notamment sur :

- les mesures de prévention : conception et maintenance des installations, formation, procédures d'exploitation ;
- les dispositifs de protection : extinction automatique, rétentions, procédures d'urgence.

Pour ce faire, il réalise des visites régulières de sites, avec la participation des experts de l'assureur ou du courtier en assurance. Ces visites débouchent sur une évaluation de la note de risque de chaque site ainsi que sur des recommandations techniques. Celles-ci sont ensuite à l'origine d'investissements priorisés selon le niveau de risque identifié, parmi lesquels on notera particulièrement : mise en place de nouvelles installations d'extinction automatique, amélioration des installations existantes, mise en rétention des zones de déchargement d'alcool, remplacement des pompes ou matériels électriques dans le cadre de la Directive ATEX. Le *Risk Manager* est systématiquement consulté pour les projets de construction ou d'extension des installations. En accord avec les experts de l'assureur, il recommande dans chaque cas la solution la plus adaptée au risque.

Enfin, un programme d'étude et de mise en place de Plans de Continuité d'Activité a été engagé au niveau des filiales les plus stratégiques. Il vise à protéger les activités du Groupe des effets d'un sinistre majeur aux conséquences catastrophiques, tel qu'un incendie par exemple. Pour cela, il procède en décrivant les différents scénarii susceptibles d'affecter un site et recherche les solutions permettant d'en réduire l'impact sur l'activité. Il se traduit par la préparation d'un plan de rétablissement d'activité comprenant notamment la mise en œuvre de solutions de secours et de modes de production alternatifs.

Risques de liquidité

Au 30 juin 2010, la trésorerie disponible du Groupe s'élève à 701 millions d'euros (comparé à 520 millions d'euros au 30 juin 2009) auxquels s'ajoute un montant de 2 220 millions d'euros de lignes de crédit bancaire à moyen terme confirmées et inutilisées à cette date. Le financement du Groupe est assuré par un endettement à long

terme (crédit syndiqué, emprunts obligataires...) et des financements court terme (billets de trésorerie, découvert bancaire, affacturage), permettant d'assurer des ressources financières suffisantes pour la continuité de son activité, son endettement financier net à court terme s'élevant à 1 382 millions d'euros (comparé à 383 millions d'euros au 30 juin 2009). Le refinancement des obligations arrivant à échéance en 2011 sera assuré pour partie par le cash disponible et par la mobilisation de lignes de crédits bancaires à moyen terme confirmées. Bien que le Groupe n'identifie pas d'autre besoin significatif, dans un contexte économique de crise et notamment de crise du secteur bancaire, il ne peut pas être totalement garanti que le Groupe puisse continuer à accéder aux financements ou refinancements nécessaires à son exploitation courante et à ses investissements à des conditions satisfaisantes.

Par ailleurs, les documentations de crédit bancaire et obligataire prévoient des engagements et des ratios financiers qui, s'ils ne sont pas respectés, pourraient donner lieu à une accélération des remboursements. Au 30 juin 2010, le Groupe respecte les ratios auxquels il est soumis dans le cadre de son crédit syndiqué : EBITDA consolidé/fras financiers net supérieur ou égal à 2,50 et Dette nette totale (convertie au taux moyen)/EBITDA consolidé inférieur ou égal à 6,75. Aucun autre ratio ne s'applique aux autres dettes du Groupe.

Enfin, bien que les excédents de trésorerie du Groupe soient placés, pour une très large majorité, auprès de succursales de banques bénéficiant des meilleures notations, il ne peut pas être exclu que les placements du Groupe perdent une partie de leur liquidité et subissent une forte volatilité.

Des informations complémentaires sur les risques de liquidité sont fournies dans les Notes 17 – *Passifs financiers* et 18 – *Instruments financiers* de l'annexe aux comptes consolidés.

Risques de marché (change et taux)

Risques de change

Le Groupe, consolidant ses états financiers en euros, est exposé aux fluctuations contre l'euro des devises dans lesquelles sont libellés ses actifs et passifs (risque patrimonial) et sont réalisées ses opérations (risques de transaction et de conversion des résultats).

Si certaines stratégies de couverture permettent de limiter les expositions, il n'y a pas de protection absolue contre l'impact des variations de change.

En matière de risque de change patrimonial, la mise en place de financements d'actifs en devises étrangères acquis par le Groupe dans la même devise permet de créer une couverture naturelle. Ce principe a été mis en œuvre lors de l'acquisition des actifs de Seagram, d'Allied Domecq et de Vin&Sprit libellés en dollars américains et en yens.

La variation des devises par rapport à l'euro (notamment le dollar américain) peut impacter le montant nominal des dettes et la conversion des résultats en euros.

En matière de risque de change opérationnel, de par son exposition internationale, le Groupe est confronté à des risques de change liés à des transactions opérées par des filiales dans une monnaie différente de leur monnaie de fonctionnement.

La politique du Groupe est, sauf exception, de facturer les clients finaux dans la devise fonctionnelle de l'entité distributrice. Les expositions de change liées aux facturations intragroupe entre les filiales productrices et distributrices sont gérées dans le cadre d'un

processus mensuel de centralisation et de compensation auquel participe la majorité des pays dont les devises sont librement convertibles et transférables et dont la législation interne autorise la participation. Ce système couvre les expositions nettes via des opérations de change à terme.

Le risque résiduel est couvert en grande partie par des instruments financiers dérivés (achats à terme, ventes à terme ou achats d'options) destinés à couvrir des créances et des dettes hors groupe, certaines ou hautement probables.

Risques de taux

Lors de la mise en place du crédit syndiqué lié à l'acquisition de Vin&Sprit, le Groupe a assuré une couverture supérieure ou égale à la moitié de sa dette financière nette sur un horizon minimum de deux ans. Le portefeuille de couverture comprend des *swaps* de taux ainsi que des options sur taux d'intérêt, en complément de la dette à taux fixe.

Des informations complémentaires sur les risques de change et de taux sont fournies dans les Notes 17 – *Passifs financiers*, 18 – *Instruments financiers* et 19 – *Dérivés de taux et de change* de l'annexe aux comptes consolidés.

Assurance et couverture des risques

Le recours à l'assurance est pour Pernod Ricard une solution de transfert financier des risques majeurs auxquels le Groupe est confronté. Ce transfert s'accompagne d'une politique de prévention aux fins d'une réduction maximum de l'aléa. Le Groupe suit avec soin l'appréciation de ses risques afin d'ajuster au mieux le niveau de couverture aux risques encourus.

Le Groupe dispose de deux types de couvertures : d'une part, des programmes d'assurance Groupe et d'autre part, des polices souscrites localement. Les programmes au niveau du Groupe sont suivis par un responsable assurance, qui coordonne la politique d'assurance et la gestion des risques, et par un responsable du suivi de la prévention des risques industriels.

Assurances souscrites

Pour la couverture des principaux risques, Pernod Ricard a mis en place des programmes d'assurance internationaux auxquels adhèrent toutes les filiales du Groupe sauf exception du fait de contraintes réglementaires inhérentes au pays ou de conditions plus intéressantes offertes par le marché local. Ces programmes regroupent les couvertures suivantes :

- dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives ;
- responsabilités civiles exploitation/produits ;
- frais et pertes du Groupe du fait d'une contamination accidentelle et/ou criminelle ;
- responsabilité civile des Mandataires Sociaux ;
- dommages en cours de transport (et séjour) ;
- assurance-crédit pour la couverture des créances clients ;
- fraude.

Certaines filiales ont contracté des assurances complémentaires pour répondre à des besoins ponctuels (exemples : assurance des vignobles en Australie et en Espagne ; assurance des flottes automobiles ; etc.).

Couvertures

Type d'assurance	Garanties et plafonds des principales polices souscrites ⁽¹⁾
Dommages aux biens et pertes d'exploitation	<p>Garanties : tous risques (sauf exclusions)</p> <p>Base d'indemnisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> valeur à neuf pour les biens mobiliers et immobiliers, sauf pour certaines filiales qui ont choisi, de façon exceptionnelle, avec l'accord contractuel des assureurs, une autre base d'indemnisation ; prix de revient pour les stocks, sauf pour certains stocks en maturation assurés en prix de revient ou à la valeur nette comptable plus un forfait de marge (sur mesure selon les sociétés) ; perte d'exploitation avec une période d'indemnisation comprise entre 12 et 24 mois selon les sociétés. <p>Limites d'indemnisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> limites de 550 millions d'euros pour les sites de Midleton (Irlande) et de Martell (France), de 150 millions d'euros pour les sites espagnols ainsi que les sites nordiques issus de l'acquisition de V&S et de 360 millions d'euros pour les autres y compris les sites de The ABSOLUT Company. <p>Par ailleurs, une captive d'assurance prend en charge les sinistres à hauteur de 0,8 million d'euros par sinistre avec un engagement maximum de 4 millions d'euros par an.</p>
Responsabilité civile générale (exploitation et produits)	Couverture de tous les risques (sauf exclusions) pour les dommages causés aux tiers à hauteur de 220 millions d'euros par année d'assurance.
Contamination de produit	Garantie souscrite pour les frais de retrait, la perte d'exploitation et les frais de réhabilitation d'image de Pernod Ricard consécutifs à la contamination de produits livrés : 45 millions d'euros en contamination accidentelle et 50 millions d'euros en contamination criminelle.
Responsabilité civile des Mandataires Sociaux	Couverture à hauteur de 125 millions d'euros par année d'assurance.
Transport	Couverture à hauteur de 25 millions d'euros par sinistre.
Crédit	Garanties couvrant principalement les filiales françaises et européennes du Groupe. Les garanties varient de 19 à 134 millions d'euros suivant que les filiales participent ou non aux différents programmes d'affacturage et de titrisation de créances.
Fraude	Couverture à hauteur de 35 millions d'euros par année.

(1) Les chiffres indiqués sont les limites principales. Les différents contrats comportent des limites spécifiques pour certaines garanties.

Moyens prévus par le Groupe pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant sa responsabilité

Dans l'hypothèse d'un accident technologique engageant la responsabilité de Pernod Ricard ou d'une société du Groupe, ce ou ces dernières s'appuieront sur leurs courtiers et assureurs qui constitueront notamment une cellule de crise associant l'ensemble des prestataires nécessaires. Tous ces intervenants ont l'expérience et les moyens requis pour gérer des situations exceptionnelles.

Risques et litiges : méthode de provisionnement

Dans le cadre de ses activités commerciales, le Groupe Pernod Ricard est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. Le Groupe ne constitue une provision pour risques et charges que s'il est probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation des provisions correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation. Les provisions peuvent donc faire appel à une part de jugement de la part de la Direction du Groupe.

Contrats importants

3

Contrats importants hors financement

Jinro

Le 15 février 2000, Jinro Ballantine's Company Ltd a été créée en Corée du Sud. Le capital social de cette dernière est détenu à hauteur de 70 % par Allied Domecq (Holdings) Limited (« Allied Domecq ») et 30 % par Jinro Limited, l'un des plus grands producteurs et distributeurs de spiritueux en Corée du Sud. Par ailleurs, Allied Domecq Spirits & Wine (Europe) B.V. (« ADSWE ») a acquis une participation de 70 % dans Jinro Ballantine's Import Company Ltd (« JBIC »), détenue à hauteur de 30 % par Korea Wines & Spirits Company Ltd. La valeur totale de la participation d'Allied Domecq à hauteur de 70 % dans ces deux sociétés s'élevait à 103 millions de livres sterling. La première de ces deux sociétés met en bouteille et distribue le whisky Imperial tandis que la seconde (liquidée le 4 juillet 2006) importait et distribuait des marques du portefeuille international d'alcools bruns d'Allied Domecq. Les droits de distribution de spiritueux, hors alcools bruns, ont également été transférés à JBIC en avril 2004.

En mai 2006, certains droits et obligations de JBIC ont été transférés à Pernod Ricard Korea, tandis que tous les employés de JBIC ont été transférés au sein de Jinro Ballantine's Company.

En avril-mai 2003, Jinro Limited a fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire. Jinro Limited n'ayant pas réussi à redresser sa situation dans les 180 jours, Allied Domecq lui a adressé une notification de résiliation du contrat de *joint venture*, dont la validité a été prononcée au regard du droit coréen. Jinro Limited détient toujours une participation de 30 % au sein de Jinro Ballantine's Company.

En septembre 2008, la dénomination sociale de « Jinro Ballantine's Company » a été changée pour « Pernod Ricard Korea Imperial Company ».

Suntory

En 1988, Allied Domecq a conclu une série d'accords avec Suntory Ltd, l'une des plus grandes sociétés de production et de distribution de spiritueux au Japon. Une des dispositions de ces accords portait sur la création d'une société de *joint venture* au Japon dénommée Suntory Allied Ltd, dont Allied Domecq détient 49,99 % du capital et des droits de vote et dont Suntory Limited détient 50,01 % du capital et des droits de vote. Les droits exclusifs de distribution de certaines marques d'Allied Domecq au Japon ont été attribués à Suntory Allied Ltd jusqu'au 31 mars 2029.

Suntory Allied Ltd est gérée conjointement par Pernod Ricard, venant aux droits et obligations d'Allied Domecq et Suntory Ltd.

Ventes à réméré de mars 2008

Dans le cadre de ventes à réméré, Pernod Ricard a procédé à la revente de 5 955 534 actions autodétenues qui avaient été acquises pour couvrir certains de ses plans de *stock options*. Au terme de ces opérations, les actions détenues en couverture de certains plans de *stock options* ont été cédées à trois banques différentes, avec le droit pour Pernod Ricard (clause de réméré) de racheter ces actions au fur et à mesure des levées d'options, au prix d'exercice de l'option. Il est prévu que le rachat d'actions peut être exercé jusqu'au cinquième anniversaire de la date de signature du contrat. Juridiquement, ces opérations s'analysent comme des ventes conclues sous condition résolutoire (exercice de l'option de rachat) ; lorsque l'option est exercée, la vente initiale est réputée n'avoir jamais eu lieu et les actions correspondantes sont considérées comme étant restées la propriété du cédant depuis l'origine. Ainsi, le Groupe respecte son obligation légale de couvrir les options d'achat par des actions au plus tard à la date à laquelle les options deviennent exerçables.

Les ventes à réméré ainsi réalisées ont porté sur les 4 plans suivants :

Date de réalisation des ventes à réméré	Nombre de titres cédés	Prix de vente, net de la prime de réméré (en euros)	Dates des Conseils d'Administration ayant autorisé les plans
06.03.2008	2 079 776	48,0	14.06.2006
11.03.2008	1 782 028	38,8	02.11.2004
13.03.2008	1 200 000	33,7	18.12.2003
13.03.2008	893 730	45,2	25.07.2005

Les ventes à réméré d'actions couvrant des plans d'option d'achat d'actions ont permis d'encaisser 250 millions d'euros constatés dans les capitaux propres.

Aucune vente d'actions à réméré n'est intervenue au cours de l'exercice 2009/2010.

Contrats de financement

Contrat de Crédit 2008

Dans le cadre de l'acquisition de V&S, Vin&Sprit Aktiebolag (« V&S »), Pernod Ricard et certaines filiales ont conclu, avec un pool de banques dirigé par BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, J.-P. Morgan plc, Natixis, The Royal Bank of Scotland plc et Société Générale Corporate & Investment Banking, un Contrat de Crédit en date du 27 mars 2008 et modifié par avenants successifs (le « Contrat de Crédit »).

Ce Contrat de Crédit avait pour finalité de permettre, d'une part, le refinancement de dettes existantes du Groupe, y compris l'intégralité de la dette au titre d'un Contrat de Crédit conclu le 21 avril 2005 à l'occasion de l'acquisition d'Allied Domecq et, d'autre part, le financement du prix d'acquisition de V&S.

Les principaux termes du Contrat de Crédit sont les suivants :

- Facilité A – un prêt à moyen terme libellé en euros d'un montant de 1 milliard d'euros ;
- Facilité B – des prêts à moyen terme comprenant une ligne libellée en euros d'un montant de 665 millions d'euros et une ligne libellée en dollars américains d'un montant de 3 620 millions de dollars américains ;
- Facilité C – des prêts à 5 ans comprenant une ligne libellée en euros d'un montant de 713 millions d'euros et une ligne libellée en dollars américains d'un montant de 6 518 millions de dollars américains ;
- Facilité D – un prêt à 5 ans libellé en euros d'un montant de 600 millions d'euros, destiné à refinancer les Obligations émises par Allied Domecq Financial Services Ltd d'un montant de 600 millions d'euros au taux nominal de 5,875 % à échéance du 12 juin 2009 ;
- Facilité E – deux lignes de crédit revolving multidevises respectivement de 1,2 milliard d'euros et 820 millions d'euros.

Le tirage du crédit a notamment été effectué lors du paiement du prix d'acquisition de V&S, réalisé le 23 juillet 2008 et du refinancement des Obligations émises par Allied Domecq Financial Services Ltd. Les montants tirés au titre du Contrat de Crédit s'élevaient au 30 juin 2010 approximativement à 6,9 milliards d'euros. Au 30 juin 2010, la Facilité A est remboursée dans sa totalité, l'encours résiduel sur la Facilité B est de 300 millions de dollars américains et la Facilité E n'est pas tirée.

Les engagements de chacun des emprunteurs aux termes du Contrat de Crédit sont garantis par Pernod Ricard. Aucune sûreté réelle n'a été consentie aux termes du Contrat de Crédit.

Le Contrat de Crédit comporte les déclarations et garanties habituelles, ainsi que certaines clauses restrictives usuelles pour un contrat de cette nature, limitant notamment la capacité de certaines sociétés du Groupe (sous réserve de certaines exceptions) de contracter des emprunts supplémentaires ou de donner des garanties sur leurs actifs, de modifier la nature générale des activités du Groupe et de procéder à certaines opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration.

Par ailleurs, le Contrat de Crédit prévoit notamment des engagements d'information des prêteurs, le respect à chaque fin de semestre de deux ratios financiers (un ratio de couverture – EBITDA consolidé/charges financières nettes consolidées – et un ratio de solvabilité

– Dette totale nette consolidée/EBITDA consolidé) ci-dessous et le respect de certains engagements usuels pour les contrats de crédit de cette nature (notamment le maintien du crédit à son rang – *pari passu*).

Ratio de couverture (EBITDA consolidé/charges financières nettes consolidées)

À chacune des dates indiquées dans le tableau ci-dessous, le ratio de couverture doit être supérieur ou égal aux niveaux suivants :

Date	Ratio
30 juin 2010	2,50:1
31 décembre 2010	2,50:1
30 juin 2011	2,75:1
31 décembre 2011	3,00:1
30 juin 2012	3,25:1
31 décembre 2012	3,25:1
30 juin 2013	3,50:1

Ratio de solvabilité (Dette totale nette consolidée/EBITDA consolidé)

À chacune des dates indiquées dans le tableau ci-dessous, le ratio de solvabilité doit être inférieur ou égal aux niveaux suivants :

Date	Ratio
30 juin 2010	6,75:1
31 décembre 2010	6,75:1
30 juin 2011	6,25:1
31 décembre 2011	6,25:1
30 juin 2012	5,50:1
31 décembre 2012	5,25:1
30 juin 2013	4,75:1

En novembre 2008, un premier amendement a permis de calculer le ratio de couverture – Dette totale nette consolidée/EBITDA consolidé – en convertissant la dette au taux de change moyen de l'exercice. Cette méthode évite les distorsions de calcul qui auraient été générées par une dette convertie au taux de change de clôture et par un EBITDA consolidé converti au taux de change moyen de l'exercice. Le calcul de ce ratio aux taux de clôture continue d'être appliqué pour la détermination des marges du crédit.

En juin 2009, un deuxième amendement a porté sur les conditions d'appréciation des deux ratios financiers et le calendrier applicable à ces conditions. Le calendrier a été repoussé d'un an pour les périodes à partir du 30 juin 2010.

Le Contrat de Crédit prévoit également certains cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire selon les circonstances, usuels pour des contrats de crédit de cette nature (notamment en cas de certaines cessions d'actifs, l'émission de certaines valeurs mobilières y compris des titres de créance, non-respect des engagements, changement de contrôle, défaut croisé). Le Contrat de Crédit contient ainsi une clause aux termes de laquelle l'acquisition du contrôle de la Société par toute personne ou tout groupe de personnes agissant de concert (autre que la Société Paul Ricard ou tout groupe de personnes agissant de concert avec la Société Paul Ricard) est susceptible de constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire.

Émission obligataire de juin 2009

Pernod Ricard a procédé mi-juin 2009 avec succès au placement d'un emprunt obligataire d'un montant de 800 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 15 janvier 2015. Les Obligations sont d'une valeur nominale de 50 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

Les Obligations portent intérêts au taux fixe annuel de 7 %, payables à terme échu le 15 janvier de chaque année.

Le nominal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, non subordonnés et non assortis de sûreté de Pernod Ricard, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres Obligations non assorties de sûreté et non subordonnées, présentes ou futures, de Pernod Ricard. Pernod Ricard s'est en outre engagé à n'accorder aucune sûreté réelle au titre d'Obligations ou d'autres titres de créances admises, ou susceptibles d'être admises, aux négociations sur un marché réglementé, un marché de gré à gré ou autre bourse à moins que les Obligations ne bénéficient de sûretés similaires ou d'autres sûretés ayant reçu l'approbation de la masse des obligataires.

Le produit de l'émission de cet emprunt obligataire a permis le remboursement des tranches les plus courtes du crédit syndiqué aux fins d'allonger la maturité de la dette du Groupe.

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

En outre, ces Obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction.

Émission obligataire de mars 2010

Pernod Ricard a procédé en mars 2010 avec succès au placement d'un emprunt obligataire d'un montant de 1,2 milliard d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 18 mars 2016. Les Obligations sont d'une valeur nominale de 50 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

Les Obligations portent intérêts au taux fixe annuel de 4,875 %, payables à terme échu le 18 mars de chaque année.

Le nominal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, non subordonnés et non assortis de sûreté de Pernod Ricard, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres Obligations non assorties de sûreté et non subordonnées, présentes ou futures, de Pernod Ricard. Pernod Ricard s'est en outre engagé à n'accorder aucune sûreté réelle au titre d'Obligations ou d'autres titres de créances admises, ou susceptibles d'être admises, aux négociations sur un marché réglementé, un marché de gré à gré ou autre bourse à moins que les Obligations ne bénéficient de sûretés similaires ou d'autres sûretés ayant reçu l'approbation de la masse des obligataires.

Le produit de l'émission de cet emprunt obligataire a permis le remboursement des tranches les plus courtes du crédit syndiqué du Groupe.

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

En outre, ces Obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction.

Obligations à taux fixe 2013/Obligations à taux variable 2011

Pernod Ricard a émis le 6 décembre 2006 un emprunt obligataire représenté par des Obligations à taux fixe (les « Obligations à Taux Fixe ») et des Obligations à taux variable (les « Obligations à Taux Variable ») et, avec les Obligations à Taux Fixe, les « Obligations », d'une valeur nominale par Obligation de 50 000 euros, soit un montant nominal global de 550 millions d'euros pour les Obligations à Taux Fixe et 300 millions d'euros pour les Obligations à Taux Variable. Les Obligations sont admises aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

Les Obligations à Taux Fixe portent intérêts au taux annuel de 4,625 %, payables à terme échu le 6 décembre de chaque année. Les Obligations à Taux Variable portent intérêts à un taux variable, payable trimestriellement à terme échu les 6 mars, 6 juin, 6 septembre et 6 décembre de chaque année. Le taux d'intérêt variable annuel est égal au taux EURIBOR 3 mois auquel est ajoutée une marge de 0,50 % par année.

Le nominal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, non subordonnés et non assortis de sûreté de Pernod Ricard, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres Obligations non assorties de sûreté et non subordonnées, présentes ou futures, de Pernod Ricard. Pernod Ricard s'est en outre engagé à n'accorder aucune sûreté réelle au titre d'Obligations ou d'autres valeurs mobilières admises, ou susceptibles d'être admises, aux négociations sur un marché réglementé, un marché de gré à gré ou une autre bourse, à moins que les Obligations ne bénéficient de garanties similaires ou ayant reçu l'approbation de la masse des obligataires.

L'intégralité des Obligations sera remboursable, le 6 décembre 2013 pour les Obligations à Taux Fixe et le 6 juin 2011 pour les Obligations à Taux Variable.

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

En outre, les Obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction.

Les termes et conditions des Obligations ont fait l'objet d'un prospectus en date du 4 décembre 2006 visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier et disponible sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu).

Obligations Allied Domecq

Allied Domecq Financial Services Limited (anciennement Allied Domecq Financial Services Plc) (« Allied Domecq Financial Services ») a émis le 18 avril 2001 un emprunt obligataire représenté par des Obligations à taux fixe, d'une valeur nominale par obligation de 1 000, 10 000 ou 100 000 livres sterling, soit un montant nominal global de 350 millions de livres sterling, arrivant à maturité le 18 avril 2011 (les « Obligations 2001 »). Allied Domecq Financial Services a émis le 8 juin 2001 des Obligations 2001 supplémentaires de sorte que le montant nominal global de l'émission a été porté à 450 millions de livres sterling. Les Obligations 2001 portent intérêts au taux fixe annuel de 6,625 %, payables semi-annuellement à terme échu les 18 octobre et 18 avril de chaque année.

Allied Domecq Financial Services a, par ailleurs, émis le 10 juin 2002 un emprunt obligataire représenté par des Obligations à taux fixe, d'une valeur nominale par obligation de 1 000, 10 000 ou 100 000 livres sterling, soit un montant nominal global de 250 millions de livres sterling, arrivant à maturité le 12 juin 2014 (les « Obligations 2002 »). Les Obligations 2002 portent intérêts au taux fixe annuel de 6,625 %, payables annuellement à terme échu le 12 juin de chaque année.

Les Obligations 2001 et les Obligations 2002 (ensemble les « Obligations Allied Domecq ») sont admises aux négociations sur le marché réglementé du London Stock Exchange. Les obligations de paiement d'Allied Domecq Financial Services au titre des Obligations Allied Domecq sont garanties par Allied Domecq Limited (anciennement Allied Domecq Plc) et, depuis le 28 avril 2006, par Pernod Ricard SA.

Les engagements du Groupe au titre du paiement du nominal et des intérêts des Obligations Allied Domecq ne sont pas assortis de sûretés réelles. Allied Domecq Limited et Allied Domecq Financial Services se sont en outre engagés en leur nom et au nom de leurs filiales principales à n'accorder aucune sûreté réelle au titre d'obligations ou d'autres valeurs mobilières admises, ou susceptibles d'être admises, aux négociations sur un marché réglementé à moins que les Obligations Allied Domecq ne bénéficient de sûretés similaires ou ayant reçu l'approbation de la masse des obligataires.

Les Obligations Allied Domecq peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction.

Contrat d'affacturage Europe

Certaines filiales de Pernod Ricard et Pernod Ricard Finance ont conclu le 15 décembre 2008 avec BNP Paribas Factor un « Factoring Framework Agreement » concernant la mise en place d'un programme paneuropéen d'affacturage pour un montant brut de 350 millions d'euros qui a été porté à 400 millions d'euros par

avenant en date du 23 juin 2009. Le programme d'affacturage a une durée minimum de trois ans. Les créances sont cédées sous le régime de la subrogation conventionnelle de droit français sous réserve des spécificités de droit local. Les liquidités résultantes ont permis de rembourser partiellement la tranche A du crédit d'acquisition Vin&Sprit. La quasi-totalité des risques et avantages liés aux créances cédées ayant été transférés au cessionnaire dans le cadre de cette opération d'affacturage, les créances cédées ont été déconsolidées au 31 décembre 2008.

Enfin, un certain nombre d'aménagements contractuels ont été organisés par la conclusion d'avenants en date du 23 juin 2009 pour sortir certaines filiales du programme d'affacturage en vue de les faire accéder au programme mis en place avec Crédit Agricole CIB.

Titrisation (Master Receivables Assignment Agreement)

Le 24 juin 2009, certaines filiales de Pernod Ricard et Pernod Ricard Finance ont conclu un programme international de titrisation de créances commerciales mis en place avec Crédit Agricole CIB, ayant pour objet le transfert de créances commerciales éligibles à Ester, conformément aux termes d'un accord cadre en date du 24 juin 2009 et de conventions d'application spécifiques conclues par pays à chaque date d'adhésion au programme des filiales considérées. L'enveloppe initiale du programme s'élève à 45 millions d'euros, 130 millions de dollars et 120 millions de livres sterling.

Ce programme comporte notamment une clause de changement de contrôle applicable à chaque filiale y participant en qualité de cédant susceptible d'entraîner l'amortissement anticipé du programme eu égard à la filiale concernée par ledit changement de contrôle, cet événement étant défini comme le fait pour Pernod Ricard de cesser de détenir, directement ou indirectement, au moins 80 % du capital ou des droits de vote d'une filiale participant au programme en sa qualité de cédant, à moins que (i) Pernod Ricard continue de détenir directement ou indirectement 50 % du capital ou des droits de vote de cette filiale et (ii) délivre à la demande de Crédit Agricole CIB une garantie en des termes satisfaisants pour Crédit Agricole CIB (agissant raisonnablement) relativement aux obligations de ladite filiale au titre des documents de l'opération de titrisation.

Contrat d'affacturage Pacifique

Un contrat de cession de créances a été également conclu le 24 décembre 2008 entre PR Pacific Pty et NAB. Ce programme d'affacturage a concerné l'Australie au 31 décembre 2008, à laquelle s'est jointe la Nouvelle-Zélande au 30 juin 2009, portant le montant du portefeuille des créances cédées de la zone à une quarantaine de millions d'euros.

Rapport d'examen des Commissaires aux Comptes sur certains indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaires aux Comptes de Pernod Ricard, nous avons effectué un examen visant à nous permettre d'exprimer une assurance sur les indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux sélectionnés par Pernod Ricard et identifiés par les signes \square dans les Parties 1 et 3 du Document de Référence pour l'exercice 2009-2010 (les « Données »).

Ces Données ont été préparées sous la responsabilité de la Direction Générale de Pernod Ricard, conformément au référentiel interne composé de l'ensemble des procédures relatives au reporting :

- des données environnementales ;
- des données sociales ;
- des données sociétales ;

qui est consultable auprès de la Direction des Ressources Humaines Groupe, de la Direction Industrielle et de la Direction des Affaires Institutionnelles, et dont un résumé figure dans les Parties 1 et 3 (ci-après le « Référentiel »). Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur ces Données. Les conclusions formulées ci-après portent sur ces seules Données et non sur l'ensemble du document de référence.

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes, conduisant à une assurance modérée que les Données⁽¹⁾ sélectionnées, identifiées par le signe \square , ne comportent pas d'anomalie significative pour les entités⁽²⁾ sélectionnées. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

Nous avons, pour les données sélectionnées :

- apprécié le Référentiel au regard de sa pertinence, sa fiabilité, son objectivité, son caractère compréhensible et son exhaustivité ;
- mené des entretiens auprès des personnes concernées par l'application du Référentiel à la Direction des Ressources Humaines Groupe, à la Direction Industrielle et à la Direction des Affaires Institutionnelles ;
- réalisé des tests relatifs à l'application du référentiel interne dans les entités sélectionnées, vérifié la remontée des données sélectionnées au niveau de ces entités et des différents niveaux de consolidation et testé les calculs par sondage.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, aux experts en environnement et développement durable de nos cabinets sous la responsabilité de Monsieur Eric Dugelay pour Deloitte & Associés et de Madame Emmanuelle Rigaudias pour Mazars.

Commentaires sur les procédures

Pernod Ricard a mis en place au cours de l'exercice un programme d'amélioration de la fiabilité des processus de reporting des données environnementales, sociales et sociétales mais ce dernier reste à renforcer au niveau des entités sélectionnées.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Données identifiées par le signe \square ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel mentionné.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 28 septembre 2010.

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Marc de Villartay

Mazars

Loïc Wallaert

(1) Ces Données sont les suivantes [La contribution aux données Groupe des entités sélectionnées pour nos travaux est mentionnée entre parenthèses. Elle prend en compte les travaux menés lors de visites sur site] : Consommation d'eau (42 %) ; Consommations d'énergies (31 %) ; Emissions de CO2 générées par les sites industriels (37 %) ; Pourcentage de sites certifiés ISO 14001 (21 %) ; Effectif à fin d'exercice (répartition par type de contrat et par sexe) (20 %) ; Taux de départ volontaire (rapporté à l'effectif moyen annuel) (21 %) ; Nombre de campagnes publicitaires examinées par le Comité Interne (31 %) ; Répartition des avis donnés par le Comité Interne (31 %).

(2) Walkerville (Canada), Strathclyde (Ecosse) et Kilmalid (Ecosse) pour les données environnementales et Pernod SA (France), Ricard SA (France), Pernod Ricard Espana (Espagne), Domecq Bodegas (Espagne), Irish Distillers Ltd (Irlande), Pernod Ricard Denmark (Danemark), The Absolut Company (Suède) pour les données sociales.

4

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Compte de résultat consolidé annuel	86	Annexe aux comptes consolidés annuels	92
État du résultat global consolidé	87	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	134
Bilan consolidé annuel	88	I - Opinion sur les comptes consolidés	134
Actif	88	II - Justification des appréciations	134
Passif	89	III - Vérification spécifique	134
Variation des capitaux propres annuels	90		
Tableau des flux de trésorerie consolidé annuel	91		

Compte de résultat consolidé annuel

4

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2010	Notes
Chiffre d'affaires	7 203	7 081	
Coût des ventes	(2 995)	(2 863)	
Marge brute après coûts logistiques	4 208	4 218	
Frais publi-promotionnels	(1 237)	(1 262)	
Contribution après frais publi-promotionnels	2 971	2 956	
Frais commerciaux et généraux	(1 125)	(1 160)	
Résultat opérationnel courant	1 846	1 795	
Autres produits opérationnels	362	234	7
Autres charges opérationnelles	(452)	(322)	7
Résultat opérationnel	1 757	1 707	
Charges financières	(710)	(524)	6
Produits financiers	19	17	6
Résultat financier	(691)	(507)	
Impôt sur les bénéfices	(108)	(223)	8
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0	1	
Résultat net des activités poursuivies	958	978	
Résultat net des activités abandonnées	8	0	
RÉSULTAT NET	966	978	
Dont :			
■ Part des minoritaires	21	27	
■ Part du Groupe	945	951	
Résultat net part du Groupe par action de base (en euros) ⁽¹⁾	3,94	3,62	9
Résultat net part du Groupe par action après dilution (en euros) ⁽¹⁾	3,92	3,59	9
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action de base (en euros) ⁽¹⁾	3,91	3,62	9
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action après dilution (en euros) ⁽¹⁾	3,88	3,59	9

(1) Conformément à la norme IAS 33, l'ajustement suivant a été réalisé (cf. Note 9 – Résultat par action) : le résultat par action au 30 juin 2009 a été ajusté pour tenir compte de l'attribution gratuite d'une action pour 50 anciennes actions détenues le 18 novembre 2009.

État du résultat global consolidé

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2010
Résultat net de l'exercice	966	978
Couvertures d'investissements nets	(321)	(403)
<i>Montant comptabilisé en capitaux propres</i>	(321)	(403)
<i>Montant recyclé dans le résultat net</i>	-	-
Couvertures de flux de trésorerie	(272)	(66)
<i>Montant comptabilisé en capitaux propres</i>	(167)	122
<i>Montant recyclé dans le résultat net</i>	(105)	(187)
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
<i>Pertes et gains latents comptabilisés en capitaux propres</i>	-	-
<i>Transfert en résultat du fait d'une cession</i>	-	-
Différences de conversion	(288)	1 371
Impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres	187	31
Autres ajustements	-	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôt	(694)	933
Résultat global de la période	272	1 911
Dont :		
■ part Groupe	249	1 863
■ part des minoritaires	23	48

Bilan consolidé annuel

4

Actif

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2010	Notes
En valeurs nettes			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	11 310	12 364	11
<i>Goodwill</i>	4 888	5 393	11
Immobilisations corporelles	1 757	1 823	12
Actifs biologiques	75	116	
Actifs financiers non courants	105	118	13
Titres mis en équivalence	3	6	
Actifs d'impôt différé	1 115	1 307	8
Instruments dérivés non courants	-	20	17
ACTIFS NON COURANTS	19 253	21 148	
Actifs courants			
Stocks et encours	3 714	4 007	14
Créances clients et comptes rattachés	936	944	15
Actif d'impôt exigible	58	37	
Autres actifs courants	185	218	15
Instruments dérivés courants	23	12	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie	520	701	17
ACTIFS COURANTS	5 435	5 918	
Actifs destinés à être cédés	178	42	
TOTAL ACTIFS	24 867	27 107	

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Bilan consolidé annuel

4

Passif

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2009	30.06.2010	Notes
Capitaux propres			
Capital	401	410	22
Primes d'émission	3 019	3 022	
Réserves et écarts de conversion	3 058	4 739	
Résultat net part du Groupe	945	951	
Capitaux propres Groupe	7 423	9 122	
Intérêts minoritaires	185	216	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7 608	9 337	
Passifs non courants			
Provisions non courantes	521	691	16
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	405	408	16
Passifs d'impôt différé	2 217	2 500	8
Emprunts obligataires part non courante	2 523	2 893	17
Instruments dérivés non courants	427	375	17
Autres passifs financiers non courants	8 297	6 925	17
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	14 390	13 792	
Passifs courants			
Provisions courantes	312	312	16
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 759	1 871	20
Passif d'impôt exigible	101	104	
Autres passifs courants	209	224	
Autres passifs financiers courants	383	317	17
Emprunts obligataires part courante	17	934	
Instruments dérivés courants	28	212	
TOTAL PASSIFS COURANTS	2 810	3 975	
Passifs destinés à être cédés	60	2	
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	24 867	27 107	

Variation des capitaux propres annuels

4

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de juste valeur	Écarts de conversion	Actions d'autocontrôle	Capitaux propres – Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Situation ouverture 01.07.2008	341	2 065	4 637	8	(514)	(117)	6 420	177	6 597
Changement de méthode comptable	-	-	(8)	-	-	-	(8)	-	(8)
Situation d'ouverture 01.07.2008 - retraitée	341	2 065	4 629	8	(514)	(117)	6 412	177	6 589
Résultat global de la période	0	0	945	(181)	(514)	-	249	23	272
Augmentation de capital	60	954	-	-	-	-	1 015	-	1 015
Charges liées aux plans de <i>stock options</i>	-	-	38	-	-	-	38	-	38
Acquisition/cession de titres d'autocontrôle	-	-	-	-	-	6	6	-	6
Dividendes et acomptes attribués	-	-	(279)	-	-	-	(279)	(13)	(292)
Variations de périmètre	-	-	1	-	-	-	1	0	2
Autres mouvements	-	-	(3)	-	(17)	-	(19)	(2)	(22)
SITUATION CLÔTURE 30.06.2009	401	3 019	5 331	(173)	(1 045)	(111)	7 423	185	7 608

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de juste valeur	Écarts de conversion	Actions d'autocontrôle	Capitaux propres – Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Situation ouverture 01.07.2009	401	3 019	5 331	(173)	(1 045)	(111)	7 423	185	7 608
Résultat global de la période	-	-	951	(49)	961	-	1 863	48	1 911
Augmentation de capital	9	2	-	-	-	-	11	-	11
Charges liées aux plans de <i>stock options</i>	-	-	26	-	-	-	26	-	26
Acquisition/cession de titres d'autocontrôle	-	-	-	-	-	(35)	(35)	-	(35)
Ventes à réméré	-	-	-	-	-	(3)	(3)	-	(3)
Dividendes et acomptes attribués	-	-	(161)	-	-	-	(161)	(19)	(180)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	(2)	-	-	-	(2)	2	(0)
SITUATION CLÔTURE 30.06.2010	410	3 022	6 145	(222)	(84)	(149)	9 122	216	9 337

Tableau des flux de trésorerie consolidé annuel

4

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2010	Notes
Trésorerie provenant des opérations d'exploitation			
Résultat net – part du Groupe	945	951	
Intérêts minoritaires	21	27	
Résultat des sociétés mises en équivalence, net des dividendes reçus	(0)	(1)	
(Produits) charges financiers	691	507	
(Produits) charges d'impôt	108	223	
Résultat des activités abandonnées	(8)	(0)	
Dotations aux amortissements d'immobilisations	157	160	
Variation nette des provisions	(189)	(161)	
Variation nette des pertes de valeur sur <i>goodwill</i> et immobilisations corporelles et incorporelles	147	116	
Variation de juste valeur des dérivés commerciaux	(1)	(0)	
Variations de juste valeur des actifs biologiques	(7)	(39)	
Résultat des cessions d'actifs	(225)	16	
Charges liées aux plans de <i>stock options</i>	38	26	
Capacité d'autofinancement avant intérêts financiers et impôts	1 674	1 826	
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement	246	(48)	21
Intérêts financiers versés	(649)	(506)	
Intérêts financiers reçus	19	13	
Impôts versés	(234)	(217)	
Impôts reçus	70	137	
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	1 126	1 205	
Trésorerie provenant des opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(241)	(184)	21
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	480	21	21
Variation du périmètre de consolidation	(5 327)	0	21
Acquisitions d'immobilisations financières	(29)	(6)	
Cessions d'immobilisations financières	5	215	
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(5 113)	46	
Trésorerie provenant des opérations de financement			
Dividendes et acomptes versés	(301)	(136)	
Autres variations des capitaux propres	1 001	11	21
Émissions ou souscriptions d'emprunts	12 157	1 369	21
Remboursements d'emprunts	(8 743)	(2 334)	21
(Acquisitions)/cessions de titres d'autocontrôle	6	(38)	
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	4 121	(1 129)	
Trésorerie des activités abandonnées	8	0	
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE (AVANT EFFET DEVICES)	142	122	
Incidence des écarts de conversion	(43)	58	
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE (APRÈS EFFET DEVICES)	99	181	
TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	421	520	
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	520	701	

Annexe aux comptes consolidés annuels

Note 1	Principes et méthodes comptables	92	Note 15	Détail des créances	109
Note 2	Faits marquants de l'exercice	99	Note 16	Provisions	109
Note 3	Périmètre de consolidation	99	Note 17	Passifs financiers	115
Note 4	Actifs destinés à la vente	99	Note 18	Instruments financiers	118
Note 5	Information sectorielle	99	Note 19	Dérivés de taux et de change	121
Note 6	Résultat financier	101	Note 20	Dettes d'exploitation	122
Note 7	Autres produits et charges opérationnels	101	Note 21	Notes sur le tableau des flux de trésorerie	122
Note 8	Impôt sur les bénéfices	102	Note 22	Capitaux propres	123
Note 9	Résultat par action	104	Note 23	Paievements en actions	124
Note 10	Charges par nature	104	Note 24	Engagements hors bilan et litiges	128
Note 11	Immobilisations incorporelles et <i>goodwill</i>	105	Note 25	Parties liées	130
Note 12	Immobilisations corporelles	106	Note 26	Événements post-clôture	131
Note 13	Actifs financiers	107	Note 27	Liste des principales sociétés consolidées	131
Note 14	Stocks et encours	108			

Pernod Ricard SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 12, place des États-Unis à Paris XVI^e arrondissement et est cotée à la Bourse de Paris. Les comptes consolidés annuels reflètent la situation comptable de Pernod Ricard et de ses filiales (le « Groupe »). Ils sont présentés en euros arrondis au million le plus proche.

Le Groupe exerce ses activités dans la vente de vins et spiritueux.

Le Conseil d'Administration a arrêté, le 1^{er} septembre 2010, les comptes consolidés annuels au 30 juin 2010.

Note 1 Principes et méthodes comptables

1. Principes de préparation des comptes consolidés annuels et référentiel comptable

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE 1606/2002, les comptes consolidés annuels du Groupe au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010 ont été établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes comprennent les normes approuvées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), c'est-à-dire les normes IFRS, les IAS (*International Accounting Standards*) et leurs interprétations émanant de l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) ou de l'ancien *Standing Interpretations Committee* (SIC). Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels au 30 juin 2010 sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels au 30 juin 2009, à l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union européenne applicables pour le Groupe à compter du 1^{er} juillet 2009 (cf. Note 1.2.).

L'exercice de référence du Groupe est du 1^{er} juillet au 30 juin.

2. Évolution du référentiel comptable

Les normes et interprétations suivantes sont devenues applicables pour le Groupe Pernod Ricard, à compter du 1^{er} juillet 2009 :

- IFRS 8 Secteurs d'activités publiés ; cette nouvelle norme n'a pas d'impact sur les comptes consolidés annuels ;
- Amendement d'IAS 1 sur la présentation des états financiers ; le Groupe a choisi de présenter l'état du résultat global en deux états (compte de résultat consolidé et état du résultat global consolidé) ;
- Amendement d'IAS 38 Immobilisations incorporelles, relatif à la comptabilisation des frais de publicité et promotion ; l'impact de cet amendement figure en notes 8 et 14 ;
- Amendements d'IAS 23 sur la capitalisation des coûts d'emprunt appliquée de manière prospective à partir du 1^{er} juillet 2009 ; cet amendement n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés annuels ;
- Amendement d'IFRS 2 (conditions d'acquisition des droits et annulations), des normes IAS 32 et IAS 1 (Instruments remboursables et obligations en cas de liquidation), d'IFRS 1,

d'IAS 27 (Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée) et d'IAS 39 relatif aux expositions éligibles à la comptabilité de couvertures. Ces amendements n'ont pas d'incidence sur les comptes consolidés annuels ;

- Interprétation IFRIC 16 relative à la couverture d'investissements nets à l'étranger ; cette interprétation n'a pas d'impact, le Groupe ayant pris en compte les dispositions de cette interprétation par anticipation ;
- Norme et révision IFRS 1 (première adoption des IFRS). Cette norme révisée n'a pas d'impact sur les comptes consolidés annuels ;
- Normes révisées IFRS 3 (regroupements d'entreprises) et IAS 27 (états financiers consolidés et individuels) ; ces normes révisées n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés annuels ;
- Norme et révision IFRS 7 (informations relatives aux instruments financiers et amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers) ; le Groupe présente les informations requises par cette norme dans ses comptes consolidés annuels. L'impact de cet amendement figure en Note 18 ;
- Interprétations IFRIC 17 (distribution en nature aux actionnaires) et IFRIC 18 (transfert d'actifs de la part de clients) ; ces interprétations n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes consolidés annuels.

Les comptes consolidés annuels ne tiennent pas compte :

- des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC à la date de clôture ;
- des nouvelles normes, révisions de normes existantes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par le Comité de la Réglementation Comptable européen à la date de clôture des comptes consolidés annuels. Il s'agit en particulier des amendements d'IFRS 2 (Comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein d'un groupe) et d'IAS 32 (classification de droits de souscription), de la norme IAS 24 révisée (Informations à fournir sur les parties liées) et de la nouvelle norme IFRS 9 (instruments financiers) ;
- des normes publiées par l'IASB, adoptées au niveau européen à la date de clôture mais d'application obligatoire au titre des exercices ouverts postérieurement au 1^{er} juillet 2009, tel est le cas d'IFRIC 15 (accords pour la construction d'un bien immobilier). Le Groupe étudie les éventuels impacts de ces normes et interprétations sur ses comptes consolidés.

Application de l'amendement d'IAS 38 (Immobilisations incorporelles)

L'amendement d'IAS 38 relatif à la comptabilisation des frais de publicité et de promotion impose que tous les frais de publicité et de promotion soient comptabilisés en charges dès qu'ils sont mis à disposition de la Société, dans le cas de biens, ou reçus, dans le cas de services. L'effet du changement de méthode sur les capitaux propres au 1^{er} juillet 2008 est de (8) millions d'euros et correspond à un montant de 12 millions d'euros d'articles promotionnels et publicitaires précédemment activés en stocks au bilan, nets d'impôts différés de 4 millions d'euros. Les résultats des exercices clos le 30 juin 2007 et le 30 juin 2008 n'ont pas été retraités, l'effet de l'application de l'amendement d'IAS 38 n'étant pas significatif.

3. Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés annuels incluent les états financiers de la Société mère, Pernod Ricard SA, ainsi que ceux des entités contrôlées par la mère (« les filiales »). Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, indépendamment de son pourcentage de participation. Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés séparément des capitaux propres de la Société mère. Les intérêts minoritaires comprennent le montant de ces intérêts minoritaires à la date du regroupement d'entreprises d'origine et la part des minoritaires dans les variations des capitaux propres depuis la date du regroupement.

Les transactions réciproques ainsi que les résultats internes relatifs à des sociétés consolidées sont éliminés.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

4. Bases d'évaluation

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs évalués conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

5. Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements de la Direction

Estimations

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la Direction du Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif et sur les montants portés aux comptes de produits et charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement et s'inscrivent dans le contexte de la crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Goodwill et immobilisations incorporelles

Comme indiqué en Note 1.7, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux *goodwill* et aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie (les marques par exemple), il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indication de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Ces calculs nécessitent d'utiliser des hypothèses sur les conditions de marché dont les évolutions peuvent conduire à des résultats différents de ceux estimés initialement. Le montant net des *goodwill* est, respectivement, de 5 393 millions d'euros et de 4 888 millions d'euros au 30 juin 2010 et au 30 juin 2009. Les autres actifs incorporels (principalement marques) représentent un montant net, respectivement, de 12 364 millions d'euros et de 11 310 millions d'euros au 30 juin 2010 et au 30 juin 2009.

Provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Comme indiqué en Note 1.18, le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations ou à prestations définies. De plus, certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale (principalement aux États-Unis et au Royaume-Uni) font également l'objet de provisions. La valeur comptable de ces provisions à la date de clôture est détaillée dans la Note 16.

Le calcul de ces engagements repose sur un certain nombre d'hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les futures augmentations de salaires, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues pour l'arrêté des comptes au 30 juin 2010 et leurs modalités de détermination sont détaillées en Note 16. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées mais les modifications qui y seront faites dans le futur peuvent cependant avoir un impact significatif sur le montant des engagements ainsi que sur le résultat du Groupe.

Impôts différés

Comme indiqué en Note 1.21, les actifs d'impôt différé comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées. L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ces pertes fiscales reportables repose sur une part de jugement importante. Des analyses sont réalisées permettant de conclure ou non à la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables.

Provisions

Comme indiqué en Note 16, le Groupe est impliqué dans le cadre de ses activités courantes dans un certain nombre de litiges. Dans certains cas, les sommes demandées par les plaignants sont significatives et les procédures judiciaires peuvent prendre plusieurs années. Dans ce cadre, les provisions sont déterminées selon la meilleure estimation du Groupe du montant qui sera décaissé en fonction des informations disponibles – notamment de la part des conseils juridiques. Toute modification des hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la provision comptabilisée. La valeur comptable de ces provisions à la date de clôture est détaillée dans la Note 16.

Jugements

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la Direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables dans le cadre de l'établissement des états financiers.

6. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, antérieurs au 1^{er} juillet 2009, ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 30 juin 2009. Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} juillet 2009 seront évalués

et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de juristes, de *due diligences* et les autres honoraires professionnels sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un *goodwill*. Chaque regroupement d'entreprises concerné donne lieu au choix entre l'application de la méthode du *goodwill* partiel ou total. Les *goodwill* relatifs à l'acquisition de sociétés étrangères sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'activité acquise. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur.

Enfin conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée, le Groupe comptabilise dans les capitaux propres la différence entre le prix payé et la quote-part de minoritaires rachetée dans les sociétés préalablement contrôlées.

7. Goodwill et Immobilisations incorporelles

Goodwill

Les *goodwill* font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié. Pour ce test, les *goodwill* sont ventilés par zone géographique sur la base de regroupements d'actifs à la date de chaque regroupement d'entreprises. Ces regroupements d'actifs correspondent à des ensembles d'actifs générant conjointement des flux de trésorerie identifiables et largement indépendants. Les modalités des tests de perte de valeur des regroupements d'actifs sont détaillées dans la Note 1.9. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée. Elles sont amorties linéairement, à l'exception des actifs à durée de vie indéfinie, sur leur durée d'utilité, en général jusqu'à cinq ans, et sont dépréciées lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur nette comptable. Les charges d'amortissements des immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultat en résultat opérationnel.

Marques reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises

La valeur d'entrée des marques acquises est déterminée sur la base d'un calcul actuariel des profits futurs ou selon la méthode des redevances et correspond à la juste valeur des marques à la date d'acquisition. Dans la mesure où les marques du Groupe constituent des immobilisations à durée de vie indéfinie, celles-ci ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les marques acquises dans le cadre d'acquisition de sociétés étrangères sont libellées dans la devise fonctionnelle de l'activité acquise.

8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont détaillées par composant. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire ou, dans certains cas, selon le mode dégressif, appliqué à la durée d'utilisation estimée. Cette durée d'utilité est revue régulièrement. Les immobilisations corporelles sont dépréciées lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur nette comptable. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Constructions	15 à 50 ans
Installations, matériel et outillage	5 à 15 ans
Autres immobilisations	3 à 5 ans

Conformément à la norme IAS 17, les biens acquis au moyen d'un contrat de location-financement sont immobilisés, en contrepartie de la reconnaissance d'une dette, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les immeubles ayant fait l'objet de cession-bail font l'objet d'un retraitement similaire.

Les charges d'amortissements des immobilisations corporelles sont comptabilisées au compte de résultat en résultat opérationnel.

9. Perte de valeur des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36, les actifs immobilisés incorporels ou corporels font l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (*goodwill* et marques).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Les UGT s'identifient aux actifs liés aux marques du Groupe et sont réparties selon les quatre secteurs géographiques définis par le Groupe, sur la base des destinations des produits.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée selon des projections de flux de trésorerie sur une période de 20 ans. Cette durée permet de refléter les caractéristiques des marques du Groupe et de leurs actifs de production qui ont une durée de vie élevée. Les flux de trésorerie prévisionnels actualisés sont établis sur la base des budgets annuels et des plans pluriannuels, extrapolés sur les années suivantes en fonction des tendances moyen et long terme par marché des marques concernées. Le calcul prend en compte une valeur terminale correspondant à la capitalisation des flux de trésorerie générés la dernière année de prévision. Les hypothèses retenues en matière d'évolution des ventes et des dépenses publi-promotionnelles sont déterminées par la Direction en fonction des résultats passés et des tendances de développement à long terme des marchés concernés. Les évaluations de flux de trésorerie actualisés sont sensibles à ces hypothèses ainsi qu'aux modes de consommation et de facteurs économiques.

La valeur de marché correspond au prix de cession, net des coûts de la vente, qui pourrait être obtenu lors d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché ou à des multiples de résultat observés lors de transactions récentes portant sur des actifs similaires.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est un taux après impôt, appliqué à des flux de trésorerie après impôt et correspond au coût moyen pondéré du capital qui s'élève à 7,72 % au 30 juin 2010 et à 8,33 % au 30 juin 2009. Un taux d'actualisation différent a été retenu pour prendre en compte les risques spécifiques à certains marchés ou zones géographiques dans la détermination des flux de trésorerie. Les hypothèses retenues en termes d'évolution du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des UGT. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou des circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

10. Méthodes de conversion

10.1. Monnaie de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés annuels du Groupe sont établis en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société Mère.

10.2. Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale. Cependant, dans certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale peut être retenue dès lors qu'elle reflète la devise des principales transactions et de l'environnement économique de l'entité.

10.3. Traduction des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction. A chaque arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période, à l'exception des différences de change liées aux dettes affectées aux couvertures d'actifs nets en devises de filiales consolidées. Ces dernières sont comptabilisées directement en capitaux propres, en écarts de conversion, jusqu'à la cession de l'investissement net. Les différences de change liées à des opérations d'exploitation sont enregistrées dans le résultat opérationnel de la période ; les différences de change liées à des opérations de financement sont comptabilisées en résultat financier ou en capitaux propres.

10.4. Conversion des états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro (monnaie de présentation)

Le bilan est converti en euros au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Le résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écarts de conversion au sein des capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère, les différences de conversion antérieurement comptabilisées en capitaux propres sont comptabilisées en résultat.

Le Groupe exerce des activités au Venezuela par le biais de sa filiale Pernod Ricard Venezuela qui y assure l'importation et la distribution des produits du Groupe.

Dans un contexte où cette filiale se finance en dollars américains et réalise aujourd'hui la plus grande partie de son activité dans cette devise (ventes libellées en dollars américains et en bolivars vénézuéliens et achats majoritairement réalisés auprès de filiales productrices du Groupe et libellés en dollars américains), la Direction du Groupe a décidé de suivre les performances opérationnelles de Pernod Ricard Venezuela en dollar américain. Il a donc été décidé de changer la monnaie fonctionnelle de cette filiale, en passant du bolivar au dollar américain.

11. Frais de Recherche et Développement

Dans le cadre des activités du Groupe, conformément à la norme IAS 38 (Immobilisations incorporelles), les dépenses de Recherche et Développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception de certains frais de développement qui remplissent les critères de capitalisation prévus par la norme. L'application de ce principe n'a pas conduit le Groupe à capitaliser un montant significatif de frais de développement au cours des exercices clos les 30 juin 2010 et 30 juin 2009.

12. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5 (Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées), les actifs et passifs détenus en vue de leur cession ne sont plus amortis et sont présentés séparément au bilan pour une valeur représentant le plus faible montant entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Un actif est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du bilan relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés annuels. Les éléments du résultat relatifs à ces activités abandonnées sont isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées s'ils présentent un caractère significatif pour le Groupe.

13. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût (coût d'acquisition et coût de transformation, y compris les coûts indirects de production) ou de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente minoré des coûts estimés pour l'achèvement et la vente de ces stocks. La majeure partie des stocks est évaluée selon la méthode des coûts moyens pondérés. Le prix de revient des stocks à cycle long est calculé, de façon uniforme, en incluant les coûts de distillation et de vieillissement. Ces stocks sont classés en actif courant, bien qu'une part substantielle de ceux-ci ne soit destinée à la vente qu'après un délai de stockage supérieur à 1 an, pour satisfaire au processus de vieillissement de certains vins et spiritueux.

14. Agriculture

La norme IAS 41 (Actifs biologiques) couvre le traitement comptable des activités impliquant des actifs biologiques (par exemple, la vigne) destinés à la vente ou des produits agricoles (par exemple, le raisin). IAS 41 a été spécifiquement adaptée au traitement comptable de la

vigne et du raisin, qui constituent les principales activités agricoles du Groupe. Un traitement comptable similaire s'applique également aux autres actifs biologiques (par exemple, les champs d'agave). La norme IAS 41 prévoit que les actifs biologiques (vignobles) et leur production (récoltes) soient comptabilisés à leur juste valeur diminuée des frais estimés du point de vente, dès lors qu'il est possible d'obtenir un référentiel de prix fiable, par exemple en faisant référence à un marché actif. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat. Les terrains sur lesquels sont plantés les actifs biologiques sont évalués conformément à la norme IAS 16.

15. Passifs financiers et instruments dérivés

Les normes IAS 32 et IAS 39 portant sur les instruments financiers ont été appliquées à compter du 1^{er} juillet 2004. La norme IFRS 7 est appliquée à compter du 1^{er} juillet 2007.

15.1. Instruments financiers dérivés

En application de la norme IAS 39 révisée (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation), tous les instruments dérivés doivent être reflétés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base de modèles d'évaluation reconnus sur le marché ou de cotations externes d'établissements financiers.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert, pour le risque couvert, sont enregistrées en résultat sur la même période. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie « efficace » du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est constatée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la variation de valeur de la partie « inefficace » du dérivé est enregistrée directement en résultat. Si l'instrument dérivé est désigné comme une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère, la variation de valeur de la partie « efficace » de l'instrument dérivé est enregistrée dans les capitaux propres et la variation de la partie considérée comme « inefficace » est comptabilisée en résultat.

15.2. Passifs financiers

Les emprunts et passifs financiers sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif. Ce calcul inclut tous les frais et commissions prévus au contrat entre les parties. Selon cette méthode, les frais directement attribuables à l'acquisition de la dette financière sont comptabilisés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif.

16. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

16.1. Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit des participations du Groupe dans des sociétés non consolidées et des valeurs mobilières ne satisfaisant pas aux critères de classement en tant que titres de placement de trésorerie. Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, quand celle-ci peut être évaluée de manière fiable. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsque la perte de valeur par rapport au coût d'acquisition historique est assimilée à une perte de valeur significative ou prolongée. Lors de la cession des actifs financiers disponibles à la vente, les variations de juste

valeur sont reprises par résultat. La juste valeur est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. La juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché financier est leur cours de bourse. Pour les actifs financiers disponibles à la vente non cotés, les critères de valorisation généralement retenus sont : la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

16.2. Prêts et créances rattachées à des participations

Cette catégorie comprend principalement les créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités non consolidées ou dont les titres sont mis en équivalence et des dépôts de garantie. Les prêts et créances rattachées à des participations sont évalués au coût amorti.

16.3. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, qui correspond généralement à leur valeur nominale. Une perte de valeur est comptabilisée en fonction du risque de non-recouvrement des créances.

16.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 (Tableau des flux de trésorerie), la trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés à l'actif et au passif du bilan et figurant dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie est composée de la trésorerie en banque, de la caisse, des dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois et des Sicav et fonds communs de placement monétaires soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme, d'une durée inférieure à trois mois. Les découverts bancaires, étant assimilés à un financement, sont également exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

17. Actions d'autocontrôle

Les actions propres sont comptabilisées à l'acquisition en diminution des fonds propres et les variations de valeur ne sont pas enregistrées. Lorsque les actions d'autocontrôle sont cédées, toute différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur au jour de la cession est enregistrée en variation des capitaux propres et ne contribue pas au résultat de la période.

18. Provisions

18.1. Nature des passifs provisionnés

Conformément à la norme IAS 37 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour faire face à des sorties de ressources probables, estimées et résultant d'obligations actuelles issues d'événements passés. Dans le cas où il existe une obligation potentielle résultant d'événements passés mais dont l'occurrence n'est pas probable ou dont l'estimation n'est pas fiable, ces passifs éventuels sont indiqués dans les engagements du Groupe. Les montants provisionnés sont évalués en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des obligations. Les provisions comprennent notamment :

- les provisions pour restructurations ;

- les provisions pour retraites et autres avantages assimilés ;
- les provisions pour litiges (fiscaux, juridiques, sociaux).

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par le département juridique de chaque filiale ou région ou par la Direction Juridique du Groupe et avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus significatifs ou complexes. Une provision est comptabilisée dès lors qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation.

18.2. Provisions pour restructuration

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice et inscrit en résultat en « autres produits et charges opérationnels » lorsqu'il est significatif et résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date d'arrêt des comptes par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux pré-retraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, ainsi que les autres coûts (déménagement, formation des personnes mutées, etc.) liés directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisés dans les coûts de restructuration. Les montants provisionnés correspondant à des provisions de décaissements futurs à effectuer dans le cadre des plans de restructuration sont évalués pour leur valeur actuelle lorsque l'échéancier des paiements est tel que l'effet de la valeur temps est jugé significatif.

18.3. Provisions pour retraites et autres avantages long terme consentis aux salariés

En accord avec les législations nationales, les engagements du Groupe se composent :

- d'avantages long terme postérieurs à l'emploi consentis aux employés (indemnités de départ à la retraite, retraites, frais médicaux, etc.) ;
- d'avantages long terme pendant l'emploi consentis aux employés.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer sont comptabilisées en charges lorsqu'elles deviennent exigibles. Le Groupe n'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est constatée au titre des régimes à cotisations définies.

Régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies, la méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour valoriser la valeur actualisée au titre des prestations définies, le coût des services rendus au cours de l'exercice et, le cas échéant, des services passés. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle et les données individuelles concernant les salariés sont revues au minimum tous les trois ans. Le calcul implique la prise en compte d'hypothèses économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation, taux de rendement attendu sur actifs) et d'hypothèses sur le personnel (principalement : augmentation moyenne des salaires, taux de rotation du personnel, espérance de vie). Les actifs de couverture sont évalués à leur valeur de marché à chaque clôture annuelle. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur

actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, ajustée des coûts des services passés non reconnus et des écarts actuariels, et nette de la juste valeur des actifs de couverture. Des écarts actuariels se créent essentiellement lorsque les estimations diffèrent de la réalité (par exemple sur la valeur attendue des actifs par rapport à leur valeur réelle à la clôture) ou lorsqu'il y a des modifications des hypothèses actuarielles long terme (par exemple : taux d'actualisation, taux d'évolution des salaires). Dans le cas d'avantages long terme pendant l'emploi (de type médaille du travail), les écarts sont provisionnés intégralement à chaque arrêté de comptes. Dans les autres cas, ces écarts ne sont provisionnés qu'à partir du moment où, pour un régime donné, ils représentent plus de 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant actualisé de l'obligation et la juste valeur des actifs de couverture (principe du « corridor »). La constitution de la provision s'effectue linéairement sur le nombre moyen d'années d'activité restant à effectuer par les salariés du régime concerné (amortissement d'écarts actuariels). La charge comptabilisée au titre des obligations décrites ci-dessus intègre :

- la charge correspondant à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires ;
- le coût financier ;
- le produit correspondant au rendement prévu des actifs du régime ;
- la charge ou le produit correspondant à l'amortissement d'écarts actuariels positifs ou négatifs ;
- le coût des services passés ; comptabilisé selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel ;
- la charge ou le produit lié aux modifications des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes ;
- la charge ou le produit lié à toute réduction ou liquidation de régime.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans le résultat opérationnel ou le résultat financier selon la nature du sous-jacent.

19. Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés, généralement à la date du transfert du titre de propriété.

19.1. Coûts de prestations commerciales

En application de la norme IAS 18 (Produits des activités ordinaires), certains coûts de prestations commerciales, comme les programmes de publicité en coopération avec les distributeurs, les coûts de référencement des nouveaux produits et les actions promotionnelles sur les lieux de vente, viennent en réduction du chiffre d'affaires s'il n'existe pas de service séparable dont la juste valeur puisse être mesurée de manière fiable.

19.2. Droits et taxes

En application de la norme IAS 18, certains droits d'importation, par exemple en Asie, sont classés en coût des ventes ; ces droits n'étant pas spécifiquement refacturés aux clients (comme l'est par exemple la vignette Sécurité sociale en France).

19.3. Escomptes

En application de la norme IAS 18, les escomptes de caisse accordés pour les règlements anticipés ne sont pas considérés comme des transactions financières mais constituent une déduction du chiffre d'affaires.

20. Marge brute après coûts logistiques, contribution après frais publi-promotionnels, résultat opérationnel courant et autres produits et charges opérationnels

La marge brute après coûts logistiques correspond au chiffre d'affaires hors droits et taxes, diminué des coûts des ventes et des coûts logistiques. La contribution après frais publi-promotionnels inclut la marge brute après coûts logistiques et les frais publi-promotionnels. Le résultat opérationnel courant correspond à la contribution après frais publi-promotionnels diminuée des frais commerciaux et généraux et est l'indicateur utilisé pour apprécier la performance opérationnelle du Groupe. Il exclut les autres produits et charges opérationnels tels que les coûts liés aux restructurations et intégrations, les plus ou moins values de cession, ainsi que d'autres produits ou charges opérationnels non récurrents. Ces autres produits et charges opérationnels sont exclus du résultat opérationnel courant car le Groupe estime que ces éléments n'ont qu'une faible valeur prédictive compte tenu de leur caractère inhabituel. La nature de ces autres produits et charges opérationnels est détaillée en Note 7.

21. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé et sont déterminés selon la méthode du report variable. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé. Des actifs d'impôt différé sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs.

22. Paiement fondé sur des actions

Conformément à l'option offerte par IFRS 1, le Groupe applique la norme IFRS 2 (Paiement fondé sur des actions), à compter du 1^{er} juillet 2004, à tous les instruments octroyés après le 7 novembre 2002 et non encore acquis au 1^{er} juillet 2004. Le Groupe applique cette norme aux transactions dont le paiement et le règlement sont fondés sur des actions, et aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

En application de cette norme, les options de souscription ou d'achat d'actions et les actions gratuites accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Les droits à l'appréciation d'actions, qui seront réglés sous forme de trésorerie, sont évalués à leur juste valeur, constatée en résultat, par contrepartie du passif encouru. Ce passif est réévalué à chaque date de clôture jusqu'à son règlement.

La juste valeur des options et des droits a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation binomiale en fonction des caractéristiques du plan et des données de marché à la date d'attribution et sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction du Groupe.

23. Résultats par action

Les résultats nets par action de base et après dilution sont calculés à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation, déduction faite du nombre moyen pondéré des éléments dilutifs.

Le calcul du résultat par action après dilution tient compte de l'impact potentiel de l'exercice de l'ensemble des instruments dilutifs (tels que les options d'achat et de souscription d'actions, les emprunts convertibles, etc.) sur le nombre théorique d'actions. Lorsque les fonds sont recueillis à la date de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs, la méthode dite « du rachat d'actions » est utilisée pour déterminer le nombre théorique d'actions à prendre en compte. Lorsque les fonds sont recueillis à la date d'émission des instruments dilutifs, le résultat net est retraité du montant net d'impôt des frais financiers relatifs à ces instruments.

4

Note 2 Faits marquants de l'exercice

1. Cession d'actifs

Le 27 juillet 2009, le Groupe a cédé la marque de liqueur de café Tia Maria à Illva Saronno pour 125 millions d'euros.

Le 3 mai 2010, suite à l'obtention des autorisations réglementaires, la cession d'un ensemble d'actifs suédois et danois au groupe Altia pour un prix de 835 millions de couronnes suédoises, soit 87 millions d'euros au taux de change spot a été réalisée. Cette cession avait été annoncée le 15 février 2010.

2. Émission obligataire

Le 18 mars 2010, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire d'un montant total de 1 200 millions d'euros, dont les caractéristiques sont les suivantes : maturité résiduelle de 5 ans et 9 mois (échéance au 18 mars 2016) et portant intérêt au taux fixe de 4,875 %. Cette opération a permis de rembourser les tranches d'échéances les plus proches du crédit syndiqué multidevises et d'allonger la maturité de la dette du Groupe.

Note 3 Périmètre de consolidation

Les principales variations de périmètre au 30 juin 2010 sont présentées dans la Note 2 – *Faits marquants de l'exercice*, ci-dessus.

Note 4 Actifs destinés à la vente

Le montant des actifs destinés à la vente est de 42 millions d'euros au 30 juin 2010 (cf. Note 26).

Note 5 Information sectorielle

Suite à ses différentes restructurations, le Groupe est centré autour d'une seule activité : la vente de vins et spiritueux, et est organisé en quatre secteurs opérationnels qui sont les zones géographiques : France, Europe, Amériques et Asie/Reste du monde.

La Direction du Groupe évalue la performance des secteurs opérationnels à partir du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant, défini comme la marge brute après coûts logistiques, diminuée des frais publi-promotionnels et des frais de structure. Les secteurs présentés sont identiques à ceux figurant dans l'information fournie à la Direction Générale.

Les éléments de résultat et de bilan sont répartis entre les secteurs sur la base de la destination des ventes ou des profits. Les données par secteur opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés à des prix de marché.

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

4

30.06.2009 En millions d'euros	France	Europe ⁽¹⁾	Amériques ⁽¹⁾	Asie/Reste du monde	Élimination des comptes intercompagnies	Non alloué	Total
Éléments du compte de résultat							
Produits sectoriels	923	3 495	2 721	2 675	-	-	9 814
Dont produits inter-segments	188	1 078	694	652	-	-	2 611
Chiffre d'affaires hors Groupe	735	2 417	2 027	2 023	-	-	7 203
Marge brute après coûts logistiques	518	1 302	1 253	1 136	-	-	4 208
Contribution après frais publi-promotionnels	348	963	907	753	-	-	2 971
Résultat opérationnel courant	178	563	610	495	-	-	1 846
Autres informations							
Investissements industriels	39	116	55	31	-	-	241
Charges d'amortissements et de dépréciation	32	232	46	37	-	-	347
Éléments du bilan							
Actifs sectoriels	3 755	10 054	21 293	10 110	-	-	45 212
Actifs non alloués*	-	-	-	-	(20 634)	287	(20 347)
TOTAL ACTIFS	3 755	10 054	21 293	10 110	(20 634)	287	24 867
Passifs sectoriels	3 655	10 549	14 884	8 744	(20 634)	60	17 259
ACTIFS NETS	100	(495)	6 410	1 366	0	227	7 608

* Les actifs non alloués comprennent principalement les actifs financiers non courants et les actifs et passifs destinés à être cédés.

(1) Reclassement de 26,0 millions d'euros d'autres produits et charges entre Amériques (26) et Europe + 26 sur l'exercice 2008/2009.

30.06.2010 En millions d'euros	France	Europe	Amériques	Asie/Reste du monde	Élimination des comptes intercompagnies	Non alloué	Total
Éléments du compte de résultat							
Produits sectoriels	917	3 193	2 614	3 099	-	-	9 822
Dont produits inter-segments	196	1 016	703	826	-	-	2 741
Chiffre d'affaires hors Groupe	721	2 176	1 911	2 273	-	-	7 081
Marge brute après coûts logistiques	528	1 234	1 193	1 263	-	-	4 218
Contribution après frais publi-promotionnels	358	898	861	839	-	-	2 956
Résultat opérationnel courant	187	501	541	566	-	-	1 795
Autres informations							
Investissements industriels	22	67	24	23	-	-	135
Charges d'amortissements et de dépréciation	17	52	19	18	-	-	106
Éléments du bilan							
Actifs sectoriels	3 507	18 614	20 581	10 456	-	-	53 158
Actifs non alloués*	-	-	-	-	(26 092)	40	(26 052)
TOTAL ACTIFS	3 507	18 614	20 581	10 456	(26 092)	40	27 107
Passifs sectoriels	3 893	18 200	12 124	9 645	(26 092)	-	17 770
ACTIFS NETS	(386)	414	8 457	811	0	40	9 337

* Les actifs non alloués comprennent principalement les actifs financiers non courants et les actifs et passifs destinés à être cédés.

Note 6 Résultat financier

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2010
Charges de la dette financière nette	(600)	(460)
Produits d'intérêts de la dette financière nette	19	14
Coût de la dette financière nette	(581)	(446)
Commissions de structuration et de placement	(15)	(11)
Impact financier net des retraites et avantages assimilés	(19)	(39)
Autres produits et charges financiers courants, nets	(4)	(1)
Résultat financier courant	(619)	(497)
Résultat de change	(22)	3
Autres éléments financiers non courants	(50)	(13)
RÉSULTAT FINANCIER TOTAL	(691)	(507)

Au 30 juin 2010, le coût de la dette financière nette provient des charges financières relatives au crédit syndiqué pour 125 millions d'euros, aux emprunts obligataires pour 125 millions d'euros, aux billets de trésorerie pour 3 millions d'euros et aux couvertures de taux et de change pour 194 millions d'euros.

Coût moyen pondéré de la dette

Le coût moyen pondéré de l'endettement financier du Groupe s'élève à 4,3 % au 30 juin 2010 contre 4,8 % au 30 juin 2009. Le coût moyen pondéré de l'endettement financier est défini comme le coût de la dette financière nette augmenté des commissions de structuration et de placement rapporté à l'encours moyen calculé à partir de l'endettement financier net.

Note 7 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont détaillés ci-dessous :

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2010
Charges nettes de restructuration et d'intégration	(103)	(44)
Plus ou moins values sur cessions d'actifs	225	(16)
Pertes de valeur d'actifs corporels et incorporels	(147)	(117)
Autres charges opérationnelles non courantes	(202)	(145)
Autres produits opérationnels non courants	137	234
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(89)	(88)

Au 30 juin 2010, les autres produits et charges opérationnels se composent :

- de dépréciation d'actifs corporels et incorporels résultant notamment des tests de perte de valeur de marques, en particulier Kahlua ;
- d'autres charges opérationnelles liées au paiement d'indemnités de fin de contrat d'approvisionnement ainsi qu'à diverses dotations de provisions pour risques et charges ayant une nature exceptionnelle ;
- d'autres produits opérationnels liés à diverses reprises de provisions notamment fiscales, à la revalorisation d'actifs biologiques ainsi qu'à un remboursement d'assurances.

Note 8 Impôt sur les bénéfices

Analyse de la charge d'impôt

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2010
Impôt exigible	(241)	(231)
Impôt différé	132	7
TOTAL	(108)	(223)

Analyse du taux d'impôt effectif – Résultat net des activités poursuivies avant impôt

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2010
Résultat opérationnel	1 757	1 707
Résultat financier	(691)	(507)
Base d'imposition	1 066	1 200
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur en France (34,43 %)	(367)	(413)
Effet des écarts de taux d'imposition par juridiction	77	84
Impact fiscal lié aux variations de taux de change	75	33
Actualisation des impôts différés liée aux changements de taux	40	18
Incidence des reports déficitaires utilisés	7	11
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé à taux réduit	13	6
Impact lié à la différence des bases comptables et fiscales des actifs cédés	-	60
Impact lié à la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	-	(3)
Autres impacts	47	(18)
CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVE	(108)	(223)
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	10 %	19 %

L'évolution du taux effectif d'impôt s'explique principalement par la combinaison des facteurs suivants :

- les croissances inégales des bénéfices entre filiales qui sont imposées à des taux différents les uns des autres ;
- l'impact de la reprise d'impôt différé sur cession d'actifs ;

- les impacts fiscaux des évolutions des taux de change sur la période.

En France, le Groupe considère que la composante CVAE (Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises) de la CET (Contribution Économique Territoriale), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010, est une nouvelle taxe répondant à la définition de l'impôt sur le résultat au sens de la norme IAS 12 (Impôts).

Les impôts différés se décomposent ainsi par nature :

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2010
Marges en stocks	83	84
Écarts d'évaluation sur actifs et passifs	50	42
Provisions pour retraites	122	121
Actifs d'impôt différé lié aux déficits reportables	404	501
Provisions (hors provisions pour retraites) et autres	456	560
TOTAL ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	1 115	1 307
Amortissements dérogatoires	33	40
Écarts d'évaluation sur actifs et passifs	2 015	2 299
Autres	168	161
TOTAL PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	2 217	2 500

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Détail de l'impôt alloué aux autres éléments du résultat global

En millions d'euros	30.06.2009			30.06.2010		
	Montant avant impôt	Impôt	Montant après impôt	Montant avant impôt	Impôt	Montant après impôt
Couvertures d'investissements nets	(321)	97	(224)	(403)	14	(389)
Couvertures de flux de trésorerie	(272)	90	(182)	(66)	17	(49)
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Différences de conversion	(288)	-	(288)	1 371	-	1 371
Autres ajustements	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global pour la période	(881)	187	(694)	902	31	933

Les déficits fiscaux reportables (activés et non activés) représentent une économie potentielle d'impôts de, respectivement, 567 et 462 millions d'euros au 30 juin 2010 et au 30 juin 2009. Les économies

potentielles d'impôts au 30 juin 2010 et au 30 juin 2009 sont relatives à des déficits fiscaux ayant les dates de péremption suivantes :

Exercice 2009/2010

Années	Effet impôt sur les déficits fiscaux reportables (en millions d'euros)	
	Déficits activés	Déficits non activés
2010	1	1
2011	0	0
2012	0	0
2013	0	1
2014 et suivantes	150	3
Sans date de péremption	350	61
TOTAL	501	66

Exercice 2008/2009

Années	Effet impôt sur les déficits fiscaux reportables (en millions d'euros)	
	Déficits activés	Déficits non activés
2009	0	1
2010	0	0
2011	0	0
2012	0	1
2013 et suivantes	155	9
Sans date de péremption	248	49
TOTAL	404	58

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Note 9 Résultat par action

Résultat net part du Groupe et résultat net des activités poursuivies par action

	30.06.2009	30.06.2010
Numérateur (en millions d'euros)		
Résultat net part du Groupe	945	951
Résultat net des activités poursuivies	936	951
Résultat des activités abandonnées	8	0
Dénominateur (en nombre d'actions)		
Nombre moyen d'actions en circulation au 30 juin 2009	234 870 936	
Nombre moyen d'actions en circulation, après prise en compte de l'attribution d'une action pour 50 actions anciennes détenues en novembre 2009*	239 567 469	262 692 639
Effet dilutif des <i>stock options</i> *	1 653 636	2 163 786
Nombre moyen d'actions en circulation après dilution	241 221 105	264 856 425
Résultat par action (en euros)		
Résultat net part du Groupe par action de base	3,94	3,62
Résultat net part du Groupe par action après dilution	3,92	3,59
Résultat net des activités poursuivies par action de base	3,91	3,62
Résultat net des activités poursuivies par action après dilution	3,88	3,59

* Conformément à la norme IAS 33 (Résultat par action), l'effet dilutif de l'attribution gratuite, le 18 novembre 2009, d'une action pour cinquante actions anciennes détenues à cette date a été pris en compte de manière rétrospective sur les deux périodes présentées.

Note 10 Charges par nature

Le résultat opérationnel inclut notamment les charges d'amortissement et de dépréciation ainsi que les charges de personnel suivantes :

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2010
Total charges d'amortissements et de dépréciation	(347)	(272)
Salaires et charges sociales	(715)	(727)
Retraites, frais médicaux et autres avantages assimilés au titre des régimes à prestations définies	(35)	(31)
Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions et aux droits à l'appréciation d'actions	(37)	(26)
Total charges de personnel	(786)	(784)

Note 11 Immobilisations incorporelles et goodwill

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2009
	01.07.2008	Acquisitions	Dotations de la période	Cessions	Écarts de change	Entrée de périmètre V&S et autres mouvements	
Goodwill	3 443	0	-	(11)	131	1 549	5 112
Marques	7 115	1	-	(12)	369	3 940	11 413
Autres immobilisations incorporelles	193	23	-	(5)	11	(46)	175
VALEURS BRUTES	10 751	23	-	(28)	511	5 443	16 700
Goodwill	(239)	-	(43)	0	14	45	(224)
Marques	(47)	-	(138)	0	0	0	(185)
Autres immobilisations incorporelles	(124)	-	(26)	1	(8)	63	(93)
AMORTISSEMENTS/DÉPRÉCIATIONS	(410)	-	(207)	1	7	108	(502)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	10 341	23	(207)	(27)	518	5 550	16 199

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2010
	01.07.2009	Acquisitions	Dotations de la période	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
Goodwill	5 112	0	-	(8)	518	(43)	5 579
Marques	11 413	0	-	0	1 153	0	12 566
Autres immobilisations incorporelles	175	16	-	(9)	18	5	206
VALEURS BRUTES	16 700	16	-	(17)	1 689	(38)	18 350
Goodwill	(224)	-	-	-	(7)	45	(186)
Marques	(185)	-	(108)	0	(2)	0	(295)
Autres immobilisations incorporelles	(93)	-	(22)	7	(6)	4	(112)
AMORTISSEMENTS/DÉPRÉCIATIONS	(502)	-	(131)	7	(16)	48	(593)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	16 199	16	(131)	(10)	1 673	10	17 757

Goodwill

Les goodwill correspondent principalement aux goodwill issus des acquisitions d'Allied Domecq en juillet 2005 et de Vin&Sprit en juillet 2008.

Mumm, Perrier-Jouët et Montana, lesquelles ont été, pour l'essentiel, reconnues lors des acquisitions des sociétés Seagram, Allied Domecq et Vin&Sprit.

Outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwill et aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indication de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les données et hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, pour les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

Marques

Les principales marques valorisées au bilan sont : ABSOLUT, Ballantine's, Beefeater, Chivas Regal, Kahlúa, Malibu, Martell,

En millions d'euros	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du goodwill au 30.06.2010	Valeur nette comptable des marques et autres immobilisations incorporelles au 30.06.2010	Valeur d'utilité		
				Taux d'actualisation 2010	Taux d'actualisation 2009	Taux de croissance à l'infini
France	Valeur d'utilité	235	649	7,31 %	7,33 %	De (1) % à + 2,5 %
Europe	approchée selon	1 628	3 089	7,46 %	8,35 %	De (1) % à + 2,5 %
Amériques	la méthode des flux de trésorerie actualisés	2 613	6 364	7,76 %	8,39 %	De (1) % à + 2,5 %
Asie/Reste du Monde		917	2 263	8,07 %	8,57 %	De (1) % à + 2,5 %

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

4

Une augmentation de 50 pb du taux d'actualisation après impôt n'entraînerait aucun risque de dépréciation sur le *goodwill* et une dépréciation d'environ 200 millions d'euros sur le portefeuille de marques.

Une diminution de 50 pb du taux de croissance à l'infini n'entraînerait aucun risque de dépréciation sur le *goodwill* et une dépréciation d'environ 100 millions d'euros sur le portefeuille de marques.

Le Groupe n'est dépendant d'aucun brevet ou d'aucune licence spécifique.

Note 12 Immobilisations corporelles

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2009
	01.07.2008	Acquisitions	Dotations de la période	Cessions	Écarts de change	Entrée de périmètre V&S et autres mouvements	
Terrains	297	0	-	(3)	(7)	25	311
Constructions	667	18	-	(33)	(23)	133	762
Installations techniques	1 128	41	-	(36)	(32)	241	1 343
Autres immobilisations corporelles	202	36	-	(29)	(6)	178	382
Immobilisations en cours	132	118	-	(27)	(4)	(53)	166
Avances et acomptes/immobilisations corporelles	5	2	-	(1)	(0)	(3)	3
VALEURS BRUTES	2 431	215	-	(128)	(72)	522	2 968
Terrains	(7)	-	(2)	1	0	(9)	(17)
Constructions	(235)	-	(27)	19	3	(5)	(246)
Installations techniques	(521)	-	(87)	32	13	(97)	(661)
Autres immobilisations corporelles	(60)	-	(18)	25	(1)	(234)	(287)
AMORTISSEMENTS/PROVISIONS	(823)	-	(134)	77	15	(346)	(1 211)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	1 608	215	(134)	(51)	(57)	175	1 757

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2010
	01.07.2009	Acquisitions	Dotations de la période	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
Terrains	311	1	-	(7)	19	(3)	320
Constructions	762	14	-	(36)	47	68	856
Installations techniques	1 343	43	-	(62)	128	84	1 537
Autres immobilisations corporelles	382	35	-	(33)	18	(47)	355
Immobilisations en cours	166	62	-	(1)	7	(146)	88
Avances et acomptes/immobilisations corporelles	3	1	-	(0)	0	(2)	1
VALEURS BRUTES	2 968	156	-	(140)	219	(46)	3 158
Terrains	(17)	-	(2)	0	(2)	2	(19)
Constructions	(246)	-	(30)	15	(13)	(50)	(325)
Installations techniques	(661)	-	(84)	45	(60)	(53)	(813)
Autres immobilisations corporelles	(287)	-	(20)	9	(9)	130	(178)
AMORTISSEMENTS/PROVISIONS	(1 211)	-	(136)	69	(85)	29	(1 335)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	1 757	156	(136)	(71)	135	(17)	1 823

Note 13 Actifs financiers

En millions d'euros	30.06.2009		30.06.2010	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Actifs financiers disponibles à la vente				
Actifs financiers disponibles à la vente	-	39	-	32
Autres actifs financiers	-	9	-	21
Prêts et créances				
Cautions et dépôts	-	54	-	60
Prêts et créances sur participation	-	3	-	5
Total actifs financiers non courants	-	105	-	118
Instrument dérivé	23	-	12	20
ACTIFS FINANCIERS	23	105	12	138

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers, hors instruments dérivés :

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2009
	01.07.2008	Acquisitions	Dotations	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
Actifs financiers disponibles à la vente	140	3	-	(75)	3	52	122
Cautions et dépôts	32	26	-	(2)	(2)	0	54
Prêts et créances sur participation	13	-	-	(1)	(1)	(4)	7
VALEURS BRUTES	185	29	-	(78)	0	48	184
Provisions actifs financiers disponibles à la vente	(73)	-	(6)	-	0	5	(74)
Provisions cautions et dépôts	0	-	-	-	0	0	0
Provisions prêts et créances sur participation	(5)	-	-	-	0	0	(4)
PROVISIONS	(78)	-	(6)	-	1	5	(78)
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS NETS	107	29	(6)	(78)	1	53	105

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2010
	01.07.2009	Acquisitions	Dotations	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
Actifs financiers disponibles à la vente	122	0	-	(18)	0	13	118
Cautions et dépôts	54	5	-	(1)	6	(4)	60
Prêts et créances sur participation	7	1	0	(1)	1	1	9
VALEURS BRUTES	184	6	0	(20)	7	10	187
Provisions actifs financiers disponibles à la vente	(74)	-	(5)	14	0	-	(65)
Provisions cautions et dépôts	0	-	-	-	0	0	0
Provisions prêts et créances sur participation	(4)	-	0	0	(1)	0	(5)
PROVISIONS	(78)	-	(5)	14	(1)	0	(70)
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS NETS	105	6	(5)	(6)	7	10	118

Les provisions sur les actifs financiers disponibles à la vente sont notamment constituées des *joint ventures* Seagram, détenues à 39 % par Pernod Ricard et à 61 % par Diageo, dont les titres ont été totalement ou partiellement dépréciés depuis 2002.

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Les actifs financiers disponibles à la vente sont constitués de :

En millions d'euros	Quote-part de détention	Valeur nette comptable des titres 30.06.2009	Valeur nette comptable des titres 30.06.2010
GEO Sandeman	30,0 %	9	6
Ventures Seagram	39,1 %	5	2
Autres actifs financiers disponibles à la vente		34	45
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE		48	53

Note 14 Stocks et encours

La répartition des stocks et encours de production à la clôture est la suivante :

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice					30.06.2009
	01.07.2008	Variation des valeurs brutes	Variation des dépréciations	Écarts de change	Entrée de périmètre V&S et autres mouvements	
Matières premières	150	(9)	-	(8)	41	175
Encours de biens	2 960	87	-	(86)	20	2 982
Stocks de marchandises	412	(94)	-	11	50	379
Produits finis	258	(11)	-	(6)	10	252
VALEURS BRUTES	3 781	(27)	-	(89)	122	3 788
Matières premières	(15)	-	0	0	(2)	(16)
Encours de biens	(22)	-	(8)	1	1	(28)
Stocks de marchandises	(13)	-	1	0	(1)	(12)
Produits finis	(14)	-	0	1	(4)	(17)
DÉPRÉCIATIONS	(64)	-	(7)	3	(6)	(74)
STOCKS NETS	3 717	(27)	(7)	(86)	116	3 714

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice					30.06.2010
	01.07.2009	Variation des valeurs brutes	Variation des dépréciations	Écarts de change	Autres mouvements	
Matières premières	175	(21)	-	13	(4)	163
Encours de biens	2 982	97	-	138	(12)	3 205
Stocks de marchandises	379	6	-	50	27	461
Produits finis	252	15	-	21	(25)	263
VALEURS BRUTES	3 788	97	-	222	(14)	4 092
Matières premières	(16)	-	(1)	(1)	(6)	(24)
Encours de biens	(28)	-	(5)	(1)	0	(34)
Stocks de marchandises	(12)	-	2	(2)	(3)	(15)
Produits finis	(17)	-	(3)	(1)	10	(11)
DÉPRÉCIATIONS	(74)	-	(7)	(5)	1	(85)
STOCKS NETS	3 714	97	(7)	217	(13)	4 007

Au 30 juin 2010, les encours de biens sont constitués à 85 % de stocks à vieillissement essentiellement destinés à la production de whisky

et de cognac. Le Groupe ne connaît pas de dépendance significative vis-à-vis de ses fournisseurs.

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Note 15 Détail des créances

Les créances et autres comptes rattachés sont détaillés, au 30 juin 2009 et 2010, par échéance dans les tableaux ci-dessous :

En millions d'euros	Valeur nette comptable	Non déprécié et non échu	Non déprécié et échu selon les échéances suivantes				
			< 30 jours	De 31 à 90 jours	De 91 à 180 jours	De 181 à 360 jours	> 360 jours
En valeur nette							
Créances clients	936	538	204	136	24	19	15
Autres créances	185	170	2	1	3	1	8
TOTAL AU 30.06.2009	1 121	708	207	137	27	21	23
<i>Dont dépréciation</i>	116						
Créances clients	944	571	173	120	32	19	28
Autres créances	218	201	2	3	2	0	9
TOTAL AU 30.06.2010	1 161	772	175	123	35	19	37
<i>Dont dépréciation</i>	121						

L'évolution de la dépréciation des créances et comptes rattachés est la suivante :

En millions d'euros	2008/2009	2009/2010
Au 1^{er} juillet	112	116
Dotations de l'exercice	32	51
Reprises de l'exercice	(16)	(16)
Utilisations de l'exercice	(11)	(30)
Au 30 juin	116	121

Au 30 juin 2010, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances échues non dépréciées ; en particulier, les créances échues mais non dépréciées de plus de douze mois n'ont pas révélé de risque de crédit complémentaire. Il n'existe pas de concentration de risques significative.

Au cours des exercices 2009 et 2010, le Groupe a mis en place des programmes de cession de créances sur diverses filiales ayant donné lieu à des encours de créances cédées de 435 millions d'euros au 30 juin 2010 et de 351 millions d'euros au 30 juin 2009. La quasi-totalité des risques et avantages ayant été transférée, les créances ont été décomptabilisées.

Note 16 Provisions

1. Détail des soldes de clôture

La répartition des provisions pour risques et charges à la clôture est la suivante :

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2010
Provisions non courantes		
Provisions pour pensions et indemnités de retraites	405	408
Autres provisions pour risques et charges non courantes	521	691
Provisions courantes		
Provisions pour restructuration	49	28
Autres provisions pour risques et charges courantes	263	284
TOTAL	1 238	1 411

2. Variations des provisions (hors provisions pour pensions et indemnités de retraites)

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2009
	01.07.2008	Dotations	Utilisations	Reprises pour provisions excédentaires	Écarts de change	Entrée de périmètre V&S et autres mouvements	
Provisions pour restructuration	14	69	(41)	(5)	(2)	14	49
Autres provisions courantes	274	79	(33)	(58)	(5)	7	263
Autres provisions non courantes	467	62	(2)	(89)	(14)	96	521
PROVISIONS	754	211	(76)	(151)	(21)	116	833

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2010
	01.07.2009	Dotations	Utilisations	Reprises pour provisions excédentaires	Écarts de change	Autres mouvements	
Provisions pour restructuration	49	15	(36)	(5)	4	0	28
Autres provisions courantes	263	69	(43)	(39)	29	6	284
Autres provisions non courantes	521	242	(10)	(213)	66	84	691
PROVISIONS	833	326	(88)	(256)	99	90	1 003

3. Provisions pour retraites

Le Groupe accorde des avantages en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, de type couverture maladie et assurance-vie :

- en France, les engagements sont composés essentiellement de régimes pour départs à la retraite (non financés) et de retraites complémentaires (pour partie financées) ;
- aux États-Unis et au Canada, les engagements sont composés de plans de retraite garantis aux salariés (financés) ainsi que de régimes d'assurance médicale post-emploi (non financés) ;
- en Irlande, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, les engagements sont essentiellement liés aux plans de retraite accordés aux salariés.

Les régimes à prestations définies concernent essentiellement les filiales situées au Royaume-Uni, en Amérique du Nord et dans le

reste de l'Europe. Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle annuelle sur la base d'hypothèses variant selon les pays. Dans le cadre de ces régimes de retraite, les salariés perçoivent un capital ou une rente viagère au moment de leur départ en retraite. Ces montants sont fonction de l'ancienneté, du salaire de fin de carrière et du poste occupé par le salarié. Au 30 juin 2010, les engagements totalement ou partiellement financés représentent 3 935 millions d'euros, soit 94,3 % du montant total des engagements.

Certaines filiales, situées principalement en Amérique du Nord, accordent aussi à leurs salariés des couvertures maladie postérieures à l'emploi. Ces engagements ne sont pas préfinancés et sont évalués en utilisant les mêmes hypothèses que celles retenues pour les engagements de retraite des pays concernés.

Plusieurs filiales, principalement en Europe, offrent aussi à leurs salariés d'autres avantages à long terme. Ces engagements sont essentiellement des régimes de type médaille du travail.

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation de la provision entre le 30 juin 2009 et le 30 juin 2010 :

En millions d'euros	30.06.2009			30.06.2010		
	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total
Provisions à l'ouverture	328	149	478	249	156	405
Charge (produit) de l'exercice	39	13	52	61	11	72
Cotisations de l'employeur	(108)	0	(108)	(103)	2	(101)
Prestations payées directement par l'employeur	(10)	(9)	(19)	(6)	(10)	(16)
Variation de périmètre	8	(1)	7	(1)	-	(1)
Écarts de change	(8)	4	(4)	14	22	36
Passif net comptabilisé	249	156	405	214	181	395
Plan en surplus	-	-	-	12	-	12
PROVISION DE CLÔTURE	249	156	405	227	181	408

La provision à l'ouverture de 405 millions d'euros était une position nette et incluait les plans ayant un actif reconnu. La provision de clôture de 408 millions d'euros exclut, quant à elle, les plans ayant

un surplus d'actifs soit 12 millions d'euros. Ces actifs sont reconnus à l'actif du bilan conformément à IFRIC 14.

La charge nette comptabilisée au compte de résultat au titre des engagements de retraite et avantages assimilés se détaille de la façon suivante :

Charge de l'exercice (en millions d'euros)	30.06.2009			30.06.2010		
	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total
Avantages accumulés durant l'exercice	34	1	35	29	2	31
Coût financier (effet de l'actualisation)	202	8	210	188	9	197
Rendement attendu des actifs de régime	(193)	(0)	(193)	(159)	(0)	(159)
Amortissement du coût des services passés	1	3	4	1	(1)	0
Amortissement des (gains)/ pertes actuarielles	(0)	1	0	2	1	3
Effet du plafond d'actif	-	-	-	0	-	0
Effet des liquidations/réductions des avantages futurs	(6)	0	(5)	(0)	-	(0)
CHARGE NETTE (PRODUIT) COMPTABILISÉ AU RÉSULTAT	39	13	52	61	11	72

Le Groupe a choisi d'adopter la méthode du corridor selon laquelle les gains et pertes actuariels ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent

10 % de la valeur la plus élevée entre les avantages cumulés et les actifs correspondants.

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

La variation des provisions pour retraites et avantages assimilés est présentée ci-dessous :

Passif net comptabilisé au bilan (en millions d'euros)	30.06.2009			30.06.2010		
	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total
Variation de la valeur actuarielle des avantages accumulés						
Valeur actuarielle des avantages accumulés en début de période	3 660	141	3 801	3 142	129	3 271
Avantages accumulés durant l'exercice	33	1	34	29	2	31
Coût financier (effet de l'actualisation)	202	8	210	188	9	197
Cotisations des employés	2	1	2	1	1	2
Prestations versées	(211)	(10)	(221)	(197)	(12)	(209)
Modifications de régimes	1	3	4	1	(0)	1
Liquidations d'engagements/réduction de droits futurs	(12)	0	(12)	(2)	-	(2)
(Gains) et pertes actuariels	(364)	(18)	(381)	613	9	622
Écarts de conversion	(199)	3	(196)	239	21	260
Variations de périmètre	30	(1)	29	(0)	-	(0)
VALEUR ACTUARIELLE DES AVANTAGES ACCUMULÉS EN FIN D'EXERCICE	3 142	129	3 271	4 014	159	4 173
Variation de la juste valeur des actifs de régime						
Juste valeur des actifs de régime en début d'exercice	3 402	1	3 403	2 999	1	3 000
Rendement réel des actifs de régime	(132)	1	(132)	605	(0)	605
Cotisations des employés	2	-	2	1	-	1
Cotisations de l'employeur	108	0	108	103	2	105
Prestations versées	(202)	(0)	(202)	(191)	(2)	(193)
Modifications de régimes	-	-	-	-	-	-
Liquidations d'engagements	(11)	(0)	(11)	(2)	-	(2)
Écarts de conversion	(190)	-	(190)	219	-	219
Variations de périmètre	22	-	22	-	-	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE RÉGIME EN FIN D'EXERCICE	2 999	1	3 000	3 733	2	3 735
Valeur actuelle des avantages financés	3 077	4	3 081	3 933	2	3 935
Juste valeur des actifs de régime	2 999	1	3 000	3 733	2	3 735
Déficit (surplus) des avantages financés	79	3	81	200	0	200
Valeur actuelle des avantages non financés	65	125	191	82	157	239
Effet de plafonnement des actifs de régime (incluant l'impact IFRIC14)	0	-	0	-	-	-
Gains et (pertes) actuariels non reconnus	113	22	135	(61)	18	(43)
Coûts des services passés non reconnus	(8)	6	(2)	(8)	7	(1)
PASSIF NET COMPTABILISÉ	249	156	405	214	181	395

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Au 30.06.2010	Valeurs actuarielles des avantages cumulés		Juste valeur des actifs de régime		Passif net	
	(en millions d'euros)	%	(en millions d'euros)	%	(en millions d'euros)	%
Royaume-Uni	3 157	76 %	3 162	85 %	34	9 %
États-Unis	315	8 %	171	5 %	129	33 %
Canada	323	8 %	236	6 %	90	23 %
Irlande	130	3 %	93	2 %	9	2 %
France	152	4 %	17	0 %	102	26 %
Autres pays	96	2 %	56	1 %	31	8 %
TOTAL	4 173	100 %	3 735	100 %	395	100 %

Les actifs des fonds de pension sont répartis selon les différentes classes d'actifs (obligations, actions, etc.) de la manière suivante :

Composition des actifs des régimes	30.06.2009		30.06.2010	
	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux
Actions	29,4 %	18,0 %	24,8 %	13,6 %
Obligations	64,8 %	72,0 %	67,3 %	76,8 %
Autres placements monétaires	3,4 %	10,0 %	4,8 %	9,6 %
Actifs immobiliers	1,9 %	0,0 %	1,7 %	0,0 %
Autres	0,4 %	0,0 %	1,2 %	0,0 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %

Le taux de rendement attendu des actifs correspond au taux moyen pondéré des différents taux de rendement attendus de chaque classe d'actifs.

Les cotisations qui seront versées par le Groupe pour l'exercice clos au 30 juin 2011 au titre des avantages préfinancés, sont estimées à 119 millions d'euros.

Les prestations à verser au titre des régimes à prestations définies au cours des dix prochaines années se décomposent ainsi :

Prestations à verser dans les 10 prochaines années (en millions d'euros)	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux
2011	219	12
2012	220	11
2013	226	10
2014	238	10
2015	254	11
2016-2020	1 208	51

Au 30 juin 2009 et 30 juin 2010, les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des régimes de retraite et avantages assimilés sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles des engagements	30.06.2009		30.06.2010	
	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux
Taux d'actualisation	6,28 %	6,93 %	5,26 %	5,36 %
Taux de revalorisation moyen des rentes	3,45 %	1,77 %	3,32 %	1,76 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,77 %	3,24 %	3,71 %	3,47 %
Taux de rendements attendus des placements	5,51 %	4,25 %	5,74 %	4,00 %
Taux de progression des dépenses de santé				
■ Taux initial	Non applicable	9,23 %	Non applicable	8,84 %
■ Taux ultime	Non applicable	5,11 %	Non applicable	4,97 %

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

4

Hypothèses actuarielles de la charge de l'exercice	30.06.2009		30.06.2010	
	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux
Taux d'actualisation	5,95 %	5,89 %	6,28 %	6,93 %
Taux de revalorisation moyen des rentes	3,66 %	2,08 %	3,45 %	1,77 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	4,05 %	3,58 %	3,77 %	3,24 %
Taux de rendements attendus des placements	6,21 %	4,50 %	5,51 %	4,25 %
Taux de progression des dépenses de santé				
■ Taux initial	Non applicable	8,68 %	Non applicable	9,23 %
■ Taux ultime	Non applicable	5,25 %	Non applicable	5,11 %

Hypothèses actuarielles au 30.06.2010 (Engagements de retraite et autres) Par zone	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Pays de la zone Euro	Autres pays hors zone Euro
Taux d'actualisation	5,30 %	5,51 %	5,34 %	4,69 %	4,43 %
Taux de revalorisation moyen des rentes	3,46 %	0,00 %	1,40 %	2,42 %	1,57 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,72 %	3,75 %	3,50 %	3,82 %	3,62 %
Taux de rendements attendus des placements	5,62 %	8,00 %	6,07 %	4,93 %	5,52 %
■ Actions	8,91 %	12,34 %	7,50 %	6,79 %	7,73 %
■ Obligations	4,54 %	9,04 %	4,25 %	4,06 %	3,95 %
Taux de progression des dépenses de santé					
■ Taux initial	7,00 %	9,50 %	9,00 %	4,66 %	0,00 %
■ Taux ultime	4,00 %	5,25 %	5,00 %	4,66 %	0,00 %

Pour la zone Euro, le taux d'actualisation utilisé selon la durée des engagements est de :

- taux court terme (3-5 ans) : 3,00 % ;
- taux moyen terme (5-10 ans) : 3,75 % ;
- taux long terme (>10 ans) : de 4,50 % à 5,25 %.

Le taux de rendement attendu des actifs des fonds des régimes financés ou partiellement financés a été déterminé sur la base des taux de rendement attendus de chaque classe d'actif de chaque pays et selon la répartition de chaque fond au 30 juin 2010. Ces taux ont été déterminés à partir des rendements historiques des taux mais également en considérant les attentes du marché.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie (si disponibles) ou d'État ayant une maturité compatible avec la durée estimée des engagements.

Une diminution de 50 pb du taux de rendement des actifs au 30 juin 2010 aurait un impact d'environ 17,8 millions d'euros sur la charge relative aux principaux régimes du Groupe situés au Royaume-Uni et en Amérique du Nord (États-Unis et Canada).

Les effets d'une variation des taux d'augmentation des frais médicaux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Au titre des avantages médicaux postérieurs à l'emploi (en millions d'euros)	Avec taux actuel	Effet de la variation	
		Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Sur la valeur actuelle des avantages cumulés au 30 juin 2010	138	15	(12)
Sur le coût financier de l'exercice et le coût des services rendus de l'exercice	6	1	(1)

Les écarts d'expérience sur les engagements et les actifs de couverture sont détaillés ci-dessous :

En millions d'euros	30.06.2010	
	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux
Montants des pertes ou (gains) d'expérience des engagements	72	(3)
Pourcentage par rapport aux engagements	1,81 %	(1,93) %
Montants des pertes ou (gains) d'expérience des actifs de couverture	(447)	0
Pourcentage par rapport aux actifs de couverture	(11,97) %	-

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Note 17 Passifs financiers

L'endettement financier net tel que défini et utilisé par le Groupe correspond au total de l'endettement financier brut (converti au cours de clôture), tenant compte des instruments dérivés de couverture de

juste valeur, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Au 30 juin 2010, l'endettement financier net comprend les éléments suivants :

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2010
Emprunts obligataires	2 540	3 826
Emprunts et dettes financières courants (hors emprunts obligataires)	366	317
Emprunts et dettes financières non courants (hors emprunts obligataires)	8 315	6 925
Total Emprunts	11 221	11 068
Instruments dérivés non courants actifs relatifs à la couverture de juste valeur d'actifs et de passifs financiers	0	(20)
Instruments dérivés non courants passifs relatifs à la couverture de juste valeur d'actifs et de passifs financiers	188	236
Total Instruments dérivés non courants	188	216
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(520)	(701)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	10 888	10 584

1. Répartition de l'endettement financier brut par date d'exigibilité

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2010
Dettes court terme	332	277
Part à moins d'un an des dettes à long terme	51	1 106
TOTAL DETTES COURANTES, À MOINS D'UN AN	383	1 382
Part de 1 à 5 ans des dettes à long terme	10 203	8 616
Part à plus de cinq ans des dettes à long terme	822	1 307
TOTAL DETTES NON COURANTES, À PLUS D'UN AN	11 025	9 923
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	11 408	11 305

La part des dettes à moins d'un an représente 12 % de la dette brute totale.

2. Répartition de l'endettement financier net par devise et par nature après couverture de change au 30 juin 2009 et au 30 juin 2010

Au 30.06.2009 (en millions d'euros)	Total	Crédit syndiqué	Billets de trésorerie	Obligations	Swap de change et autres
EUR	5 416	1 747	250	1 658	1 761
USD	6 294	6 282	-	-	12
JPY	78	59	-	-	19
GBP	(350)	-	-	882	(1 233)
Autres devises	(549)	-	-	-	(549)
TOTAL	10 888	8 088	250	2 540	10

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

4

Au 30.06.2010 (en millions d'euros)	Total	Crédit syndiqué	Billets de trésorerie	Obligations	Disponibilités	Swap de change et autres
EUR	4 206	1 312	176	2 906	(194)	6
USD	6 709	5 556	0	0	(45)	1 197
JPY	91	0	0	0	(6)	97
GBP	472	0	0	920	(10)	(438)
Autres devises	(892)	0	0	0	(446)	(447)
TOTAL	10 584	6 868	176	3 826	(701)	415

3. Répartition de l'endettement financier net par devise et par échéance après couverture de change au 30 juin 2009 et au 30 juin 2010

Au 30.06.2009 (en millions d'euros)	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Disponibilités
EUR	5 416	951	3 793	794	(122)
USD	6 294	37	6 285	0	(28)
JPY	78	22	59	0	(4)
GBP	(350)	(390)	55	0	(15)
Autres devises	(549)	(237)	10	29	(351)
TOTAL	10 888	383	10 203	822	(520)

Au 30.06.2010 (en millions d'euros)	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Disponibilités
EUR	4 206	795	3 006	598	(194)
USD	6 709	543	5 559	652	(45)
JPY	91	97	0	0	(6)
GBP	472	442	40	0	(10)
Autres devises	(892)	(494)	12	35	(446)
TOTAL	10 584	1 382	8 616	1 286	(701)

4. Décomposition des types de couverture de taux par devise au 30 juin 2009 et au 30 juin 2010

Au 30.06.2009 (en millions d'euros)	Dette par devise	Dette fixe	Dette variable « capée »	Dette variable non couverte	% dette couverte/fixe
EUR	5 416	1 858	750	2 807	48 %
USD	6 294	2 653	2 193	1 448	77 %
JPY	78	-	-	78	0 %
GBP	(350)	-	-	(350)	0 %
Autres devises	(549)	-	-	(549)	0 %
TOTAL	10 888	4 512	2 943	3 434	68 %

Au 30.06.2010 (en millions d'euros)	Dette par devise	Dette fixe	Dette variable « capée »	Dette variable non couverte	Disponibilités	% dette couverte/fixe
EUR	4 206	2 438	750	1 212	(194)	76 %
USD	6 709	3 647	815	2 292	(45)	67 %
JPY	91	0	0	97	(6)	0 %
GBP	472	0	0	482	(10)	0 %
Autres devises	(892)	0	0	(447)	(446)	0 %
TOTAL	10 584	6 085	1 565	3 635	(701)	72 %

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

5. Échéancier des passifs financiers au 30 juin 2009 et au 30 juin 2010

Le tableau ci-dessous présente les échéances de flux de trésorerie futurs (nominal et intérêts) liés aux passifs financiers. Les flux d'intérêts variables ont été estimés avec des taux figés au 30 juin 2009 et au 30 juin 2010.

Au 30.06.2009 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Flux contractuels*	< 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes financières :	(11 221)	(12 329)	(467)	(148)	(1 139)	(1 903)	(423)	(7 365)	(884)
<i>Cross currency swaps</i>	(188)	-	-	-	-	-	-	-	-
■ Flux à payer	-	(1 114)	(14)	(13)	(688)	(10)	(10)	(379)	0
■ Flux à recevoir	-	964	15	31	574	17	17	310	0
Dérivés passifs :	(268)	(516)	(108)	(88)	(139)	(87)	(84)	(10)	0
TOTAL	(11 676)	(12 995)	(575)	(217)	(1 392)	(1 983)	(500)	(7 444)	(884)

* Y compris intérêts.

Au 30.06.2010 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Flux contractuels*	< 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes financières :	(11 067)	(12 148)	(418)	(1 063)	(538)	(271)	(7 649)	(915)	(1 294)
<i>Cross currency swaps</i>	(201)	-	-	-	-	-	-	-	-
■ Flux à payer	-	(1 736)	(11)	(675)	(10)	(10)	(378)	(0)	(652)
■ Flux à recevoir	-	1 551	15	583	18	18	323	0	594
Dérivés passifs :	(390)	(512)	(132)	(112)	(114)	(109)	(27)	(17)	0
TOTAL	(11 658)	(12 844)	(546)	(1 266)	(644)	(373)	(7 731)	(932)	(1 353)

* Y compris intérêts.

6. Crédit syndiqué Vin&Sprit

En date du 23 juillet 2008, Pernod Ricard a utilisé une partie des facilités octroyées par le Contrat de Crédit syndiqué multidevises signé le 27 mars 2008 pour un montant disponible de 4 988 millions d'euros (dont 2 020 millions d'euros multidevises) et 10 138 millions de dollars américains. Au 30 juin 2010, le tirage de ce crédit bancaire s'élève à 1 312 millions d'euros et 6 818 millions de dollars américains, soit un montant total de 6 868 millions d'euros. Les facilités de crédit, renouvelables ou à terme, libellées en euros, dollars américains ou multidevises, ont été consenties à un taux correspondant au LIBOR en vigueur (ou pour les prêts en euros, à l'EURIBOR), majoré d'une marge prédéterminée et de coûts obligatoires. Ces facilités ont des échéances allant de 1 à 5 ans. Cet emprunt a permis au Groupe de rembourser la facilité de crédit syndiqué contractée en août 2005 pour financer l'acquisition d'Allied Domecq et de refinancer certaines dettes du Groupe.

7. Emprunts obligataires Pernod Ricard SA

Le 6 décembre 2006, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire d'un montant total de 850 millions d'euros, en deux tranches ayant les caractéristiques suivantes :

Tranche 1 à taux variable

La tranche 1 d'un montant de 300 millions d'euros a une maturité résiduelle de 1 an (échéance 6 juin 2011) et porte intérêt au taux EURIBOR 3 mois plus 50 points de base.

Tranche 2 à taux fixe

La tranche 2 d'un montant de 550 millions d'euros a une maturité résiduelle de 3 ans et demi (échéance au 6 décembre 2013) et porte intérêt à un taux fixe de 4,625 %.

Le 15 juin 2009, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire d'un montant total de 800 millions d'euros, dont les caractéristiques sont les suivantes : maturité résiduelle de 4 ans et demi (échéance au 15 janvier 2015) et portant intérêt au taux fixe de 7 %.

Le 18 mars 2010, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire d'un montant total de 1 200 millions d'euros, dont les caractéristiques sont les suivantes : maturité résiduelle de 5 ans et 9 mois (échéance au 18 mars 2016) et portant intérêt au taux fixe de 4,875 %.

8. Emprunts obligataires Allied Domecq

Au 30 juin 2010, les obligations émises par Allied Domecq Financial Services Ltd se composent d'un montant de 450 millions de livres sterling au taux nominal de 6,625 % avec échéance au 18 avril 2011 et d'un montant de 250 millions de livres sterling au taux nominal de 6,625 % avec échéance au 12 juin 2014.

Note 18 Instruments financiers

1. Juste valeur des instruments financiers

En millions d'euros	Catégorie selon IAS 39	Niveau d'évaluation	Juste valeur au 30.06.2010	Valeur au bilan au 30.06.2010	Instruments financiers inclus dans le calcul de l'endettement net
Actif					
Créances clients	Prêts et créances au coût amorti		944	944	-
Autres actifs courants	Prêts et créances au coût amorti		218	218	-
Actifs financiers non courants :					
■ Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs disponibles à la vente à la juste valeur par capitaux propres	Niveau 3	32	32	-
■ Cautions et dépôts	Prêts et créances aux coûts amortis		60	60	-
■ Prêts et créances sur participation	Prêts et créances au coût amorti		5	5	-
■ Autres actifs financiers	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Niveau 2	21	21	-
Instruments dérivés actifs	Actifs financiers à la juste valeur	Niveau 2	32	32	20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Niveau 1	701	701	701
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET TRÉSORERIE					721
Passif					
Emprunts obligataires	Passifs financiers au coût amorti		3 895	3 826	3 826
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit – part courante :					
■ Crédit syndiqué	Passifs financiers au coût amorti		-	-	-
■ Billets de trésorerie	Passifs financiers au coût amorti		176	176	176
■ Autres	Passifs financiers au coût amorti		138	138	138
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit – part non courante :					
■ Crédit syndiqué	Passifs financiers au coût amorti		6 868	6 868	6 868
■ Billets de trésorerie	Passifs financiers au coût amorti				
■ Autres	Passifs financiers au coût amorti				
Emprunts sur opérations de crédit-bail	Passifs financiers au coût amorti		61	61	61
Instruments dérivés passifs	Actifs financiers à la juste valeur	Niveau 2	587	587	236
SOUS-TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER BRUT					11 305
ENDETTEMENT FINANCIER NET					10 584

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- dette : la juste valeur de la dette est déterminée pour chaque emprunt en actualisant les flux de trésorerie futurs sur la base des taux de marché à la clôture corrigés du risque de crédit du Groupe. Pour les emprunts et concours bancaires à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable ;
- emprunts obligataires : la liquidité de marché a permis de valoriser les emprunts obligataires à leur juste valeur ;
- autres passifs financiers à long terme : la juste valeur des autres passifs financiers à long terme a été déterminée, en actualisant les flux de trésorerie futurs relatifs à chaque emprunt à un taux d'intérêt prenant en considération le risque de crédit du Groupe fixé à la date de clôture ;

- instruments dérivés : la valeur de marché des instruments présents dans les livres à la clôture a été déterminée sur la base d'informations de marché disponibles, en utilisant des modèles de valorisation courants.

Les niveaux de hiérarchie des justes valeurs suivants sont définis conformément à la norme révisée IFRS 7 (instruments financiers : informations à fournir) :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1) ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

2. Gestion des risques

Le suivi et la gestion des risques financiers sont assurés par la Direction des Financements et de la Trésorerie au sein de laquelle travaillent onze collaborateurs. Cette Direction, rattachée à la Direction Financière du Groupe, gère l'ensemble des expositions financières et prépare un *reporting* mensuel à l'attention de la Direction Générale. Elle traite ou valide toutes les opérations de couverture, dans le cadre d'un programme accepté par la Direction Générale.

Tous les instruments financiers utilisés couvrent des transactions existantes, prévisionnelles ou des investissements. Ils sont contractés avec un nombre limité de contreparties disposant d'une notation de premier rang par une agence spécialisée.

Gestion du risque de liquidité

Au 30 juin 2010, la trésorerie disponible du Groupe s'élève à 701 millions d'euros (comparé à 520 millions d'euros au 30 juin 2009) auxquels s'ajoute un montant de 2 220 millions d'euros de lignes de crédit bancaire à moyen terme confirmées et inutilisées à cette date. Le financement du Groupe est assuré par un endettement à long terme (crédit syndiqué, emprunts obligataires...) et des financements court terme (billets de trésorerie, découvert bancaire, affacturage), permettant d'assurer des ressources financières suffisantes pour la continuité de son activité, son endettement financier net à court terme s'élevant à 1 382 millions d'euros (comparé à 383 millions d'euros au 30 juin 2009). Le refinancement des obligations arrivant à échéance en 2011 sera assuré pour partie par le cash disponible et par la mobilisation de lignes de crédits bancaires à moyen terme confirmées. Bien que le Groupe n'identifie pas d'autre besoin significatif, dans un contexte économique de crise et notamment de crise du secteur bancaire, il ne peut pas être totalement garanti que le Groupe puisse continuer à accéder aux financements ou refinancements nécessaires à son exploitation courante et à ses investissements à des conditions satisfaisantes.

Par ailleurs, les documentations de crédit bancaire et obligatoire prévoient des engagements et des ratios financiers qui, s'ils ne sont pas respectés, pourraient donner lieu à une accélération des remboursements. Au 30 juin 2010, le Groupe respecte les ratios auxquels il est soumis dans le cadre de son crédit syndiqué : EBITDA consolidé/fras financiers net supérieur ou égal à 2,50 et Dette nette totale (convertie au taux moyen)/EBITDA consolidé inférieur ou égal à 6,75. Aucun autre ratio ne s'applique aux autres dettes du Groupe.

Enfin, bien que les excédents de trésorerie du Groupe soient placés, pour une très large majorité, auprès de succursales de banques bénéficiant des meilleures notations, il ne peut pas être exclu que les placements du Groupe perdent une partie de leur liquidité et subissent une forte volatilité.

Gestion du risque de change

Le Groupe, consolidant ses états financiers en euros, est exposé aux fluctuations contre l'euro des devises dans lesquelles sont libellés ses actifs et passifs (risque patrimonial) et sont réalisées ses opérations (risques de transaction et de conversion des résultats).

Si certaines stratégies de couverture permettent de limiter les expositions, il n'y a pas de protection absolue contre l'impact des variations de change.

En matière de risque de change patrimonial, la mise en place de financements d'actifs en devises étrangères acquis par le Groupe dans la même devise permet de créer une couverture naturelle. Ce principe a été mis en œuvre lors de l'acquisition des actifs de Seagram, d'Allied Domecq et de Vin&Sprit libellés en dollars américains et en yens.

La variation des devises par rapport à l'euro (notamment le dollar américain) peut impacter le montant nominal des dettes et le montant des frais financiers publiés dans les comptes consolidés en euros et détériorer le résultat du Groupe.

En matière de risque de change opérationnel, de par son exposition internationale, le Groupe est confronté à des risques de change liés à des transactions opérées par des filiales dans une monnaie différente de leur monnaie de fonctionnement.

La politique du Groupe est, sauf exception, de facturer les clients finaux dans la devise fonctionnelle de l'entité distributrice. Les expositions de change liées aux facturations intragroupe entre les filiales productrices et distributrices sont gérées dans le cadre d'un processus mensuel de centralisation et de compensation auquel participe la majorité des pays dont les devises sont librement convertibles et transférables et dont la législation interne autorise la participation. Ce système couvre les expositions nettes via des opérations de change à terme.

Le risque résiduel est couvert en grande partie par des instruments financiers dérivés (achats à terme, ventes à terme ou achats d'options) destinés à couvrir des créances et des dettes hors groupe, certaines ou hautement probables.

Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de change

Les passifs financiers qualifiés de couverture de flux d'investissement net ont essentiellement une sensibilité aux variations du dollar américain ; une hausse ou une baisse de 1 % de cette devise par rapport à l'euro aurait un impact de, respectivement, + 28 et (28) millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe. Cet impact serait compensé par la variation liée à la conversion de l'investissement net couvert.

Gestion des risques de taux

Lors de la mise en place du crédit syndiqué lié à l'acquisition de Vin&Sprit, le Groupe a assuré une couverture supérieure ou égale à la moitié de sa dette financière nette sur un horizon minimum de deux ans. Le portefeuille de couverture comprend des *swaps* de taux ainsi que des options sur taux d'intérêt, en complément de la dette à taux fixe.

Sur la base de la dette, des couvertures en place et des conditions de marché au 30 juin 2010, une variation de 0,10 % des taux d'intérêt aurait un impact sur les frais financiers de 3,6 millions d'euros en année pleine.

Le Groupe ne peut ni garantir que ces couvertures s'avéreront suffisantes ni qu'il sera en mesure de les maintenir à des conditions acceptables.

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

4

Détails de la répartition de la dette à taux fixe et à taux variable

En millions d'euros	Au 30 juin 2010	
	Encours	% dette totale
Taux fixe	3 571	32 %
Taux variable	7 498	68 %
DETTE BRUTE AVANT COUVERTURE	11 069	100 %
Taux fixe	6 085	55 %
Taux variable encadré	1 565	14 %
Taux variable	3 419	31 %
DETTE BRUTE APRÈS COUVERTURE ET RÉÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DES DETTES À TAUX FIXE HORS JUSTE VALEUR ET COMMISSIONS	11 069	100 %
JUSTE VALEUR DES OBLIGATIONS ET PRODUITS DÉRIVÉS + COMMISSIONS	216	
DISPONIBILITÉ (TAUX VARIABLE)	(701)	
DETTE NETTE TOTALE	10 584	

Au 30 juin 2010, avant toute couverture, 32 % de la dette brute du Groupe est à taux fixe et 68 % à taux variable.

Après couverture, la part à taux variable est de 31 %.

Échéancier de la dette et des couvertures à taux variable

En millions d'euros	Jour J à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Total actifs (trésorerie)	701	-	-	701
Total passifs à taux variable	(630)	(6 868)	-	(7 498)
POSITION NETTE VARIABLE AVANT COUVERTURE	71	(6 868)	-	(6 797)
Instruments financiers dérivés	2 404	3 308	(600)	5 112
POSITION NETTE VARIABLE APRÈS COUVERTURE	2 475	(3 561)	(600)	(1 686)

Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de taux (impacts dans le compte de résultat) :

- une hausse ou une baisse de 50 pb des taux d'intérêts (USD et EUR) conduirait à une augmentation ou une diminution de 3,8 % des frais financiers ;

- dans le cas des couvertures de juste valeur, la variation de la juste valeur due à l'évolution des taux d'intérêts de marché des instruments de couverture et celle des instruments couverts se compensent très largement :

Instrument financier (en millions d'euros)	Hausse de 50 pb des taux d'intérêt	Baisse de 50 pb des taux d'intérêt
Cross currency swaps		(6)
Emprunts obligataires couverts par les cross currency swaps	8	(8)
INSTRUMENTS JUSTE VALEUR	2	(2)

Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de taux (impacts dans les capitaux propres)

Une variation relative de plus ou moins 50 pb des taux d'intérêts (USD et EUR) générerait, sur les capitaux propres, un gain ou une perte de l'ordre de 63 millions lié à la variation de juste valeur des dérivés documentés en couverture de flux de trésorerie (swaps et options de taux).

Risque de contrepartie sur opérations financières

Le Groupe pourrait être exposé sur des placements de trésorerie, des valeurs d'instruments de couverture ou la disponibilité de financements confirmés non tirés en cas de défaillance d'une contrepartie. Afin de limiter cette exposition, le Groupe effectue une sélection rigoureuse de ses contreparties en fonction de plusieurs critères, dont les notations d'agences, et selon les échéances des transactions.

Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée que cette sélection rigoureuse est suffisante pour protéger le Groupe contre ce type de risque, en particulier dans l'environnement économique actuel.

Note 19 Dérivés de taux et de change

1. Dérivés de taux et de change

Au 30.06.2010 (en millions d'euros)	Montant notionnel des contrats				Valeur de marché
	< 1 an	< 1 et < 5 ans	> 5 ans	Total	
Swaps de taux emprunteurs taux variable	-	-	600	600	20
Swaps de taux emprunteurs taux fixe	1 752	2 395	-	4 147	(232)
Caps Achats	-	-	-	-	-
Collars (Achats caps-Ventes floors)	652	913	-	1 565	(87)
Cross currency swaps €/£ prêteur taux fixe	663	368	-	1 031	(137)
Cross currency swaps €/€	-	-	594	594	(64)
Swaps de change moyen terme	652	-	-	652	-
Swaps de change de refinancement (court terme)	2 494	-	-	2 494	-

Le montant notionnel des contrats représente la valeur nominale des contrats. Concernant les *cross currency swaps*, les montants notionnels libellés en devises étrangères sont exprimés en euros au cours traité. Pour les autres instruments, les montants notionnels libellés en devises étrangères sont exprimés en euros au taux de clôture. Les valeurs de marché estimées ont été déterminées en

utilisant les informations disponibles sur les marchés financiers et les méthodes d'évaluation appropriées selon le type d'instruments. Ces méthodes de valorisation ont fait l'objet d'une revue spécifique au cours de l'exercice et donnent des résultats cohérents par rapport aux valorisations fournies par les contreparties bancaires.

2. Classification des couvertures et utilisation des produits dérivés

Type de couverture au 30.06.2010	Description de l'instrument financier	Nominal en millions d'euros	Risque couvert	Juste valeur à la clôture en millions d'euros
Couverture de Juste Valeur				
Couverture de risque de taux	Swaps	600	Risque de taux	20
Couverture de risque de taux et de change	Cross currency swaps	1 031	Risque de change et de taux sur une dette libellée en devise	(137)
Couverture de Flux de trésorerie				
Couverture de risque de taux	Swaps	4 147	Risque de variations sur les flux d'intérêts d'une dette à taux variable	(232)
	Caps	-	Risque de variations sur les flux d'intérêts d'une dette à taux variable	-
	Collars	1 565	Risque de variations sur les flux d'intérêts d'une dette à taux variable	(87)
Couverture en investissement net				
Couverture de risque de change	Swaps de change (moyen terme)	652	Risque de change sur les actifs nets en devise	(36)
Couverture	Cross currency swaps	594	-	(64)
Hors comptabilité de couverture				
Couverture de risque de change	Swaps de change et contrats de change à terme	2 494	Risque de change sur les financements intragroupe	(20)

Note 20 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont détaillées ci-dessous :

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2010
Fournisseurs	881	1 105
Dettes fiscales et sociales	517	526
Autres dettes d'exploitation	356	237
Autres créditeurs	5	3
TOTAL	1 759	1 871

La majorité des dettes d'exploitation présente une échéance inférieure à un an.

Note 21 Notes sur le tableau des flux de trésorerie**1. Besoin en fonds de roulement**

Le Groupe a mis en place des programmes de cessions de créances sur diverses filiales pour un montant de 435 millions d'euros à fin juin 2010. Les liquidités résultantes ont permis de rembourser partiellement le crédit d'acquisition Vin&Sprit. La quasi-totalité des risques et avantages ayant été transférés, les créances ont été décomptabilisées au 30 juin 2010.

2. Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

Au 30 juin 2010, les acquisitions d'immobilisations non financières proviennent essentiellement de constructions de nouveaux entrepôts ou de renouvellements d'équipements dans les filiales de production et d'acquisitions de logiciels et autres immobilisations incorporelles.

3. Cessions d'immobilisations financières

Les cessions concernent principalement la vente de la marque Tia Maria qui a eu lieu le 27 juillet 2009 pour un montant de 125 millions d'euros, ainsi que la vente d'un ensemble d'actifs suédois et danois au groupe Altia, le 3 mai 2010, pour un prix de 87 millions d'euros.

4. Émission d'actions, souscription/ remboursement d'emprunts

Le 18 mars 2010, Pernod Ricard SA a émis des obligations pour un montant de 1 200 millions d'euros. Cette opération a permis de rembourser les tranches d'échéances les plus proches du crédit syndiqué multidevises et d'allonger la maturité de la dette du Groupe.

Suite à l'émission obligataire, à diverses cessions ainsi qu'à l'extension des programmes de cessions de créances, le Groupe a procédé, au cours de l'exercice, à des remboursements obligataires de 60 millions d'euros, et de 1 985 millions de dollars américains du crédit syndiqué.

Note 22 Capitaux propres

1. Capital social

Le capital social du Groupe a évolué de la manière suivante entre le 1^{er} juillet 2008 et le 30 juin 2010 :

	Nombre de titres	Montant en millions d'euros
Capital social au 30 juin 2008	219 682 974	341
Augmentation de capital du 14 mai 2009	38 786 220	60
Levée d'options de souscription plan <i>stock options</i> du 18 décembre 2001	102 880	0
Levée d'options de souscription plan <i>stock options</i> du 17 décembre 2002	65 062	0
Levée d'options de souscription plan <i>stock options</i> du 11 février 2002	3 400	0
Capital social au 30 juin 2009	258 640 536	401
Attribution d'une action gratuite pour 50 anciennes détenues le 18 novembre 2009	5 174 153	8
Levée d'options de souscription plan <i>stock options</i> du 18 décembre 2001	207 563	0
Levée d'options de souscription plan <i>stock options</i> du 17 décembre 2002	13 977	0
Levée d'options de souscription plan <i>stock options</i> du 11 février 2002	196 084	0
CAPITAL SOCIAL AU 30 JUIN 2010	264 232 313	410

Le 15 janvier 2008, le nominal de l'action Pernod Ricard a été divisé par deux.

Le 14 mai 2009, Pernod Ricard SA a procédé à une augmentation de capital et a émis 38 786 220 nouvelles actions.

Le 18 novembre 2009, Pernod Ricard SA a procédé à l'attribution d'une action gratuite pour 50 anciennes détenues.

Toutes les actions Pernod Ricard sont des actions émises et entièrement libérées pour une valeur nominale de 1,55 euro. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions Pernod Ricard, qui, sous réserve d'une inscription nominative ininterrompue de dix ans, acquièrent un droit de vote double.

2. Titres auto-détenus

Au 30 juin 2010, Pernod Ricard SA et ses filiales contrôlées détenaient 1 531 090 titres Pernod Ricard pour une valeur de 34 millions d'euros.

Ces titres auto-détenus sont présentés en déduction des capitaux propres à leur coût d'acquisition.

Dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'attributions d'actions gratuites, Pernod Ricard SA détient directement (auto-détention) ou indirectement (*calls* ou option de réméré) les actions qui pourraient être attribuées en cas de levée d'option dans le cas de plans de *stock options* ou d'atteinte de performances dans le cas d'actions gratuites.

3. Dividendes versés et proposés

Le Conseil d'Administration du 24 juin 2010 a décidé de verser un acompte sur dividende de 0,61 euro par action au titre de l'exercice 2009/2010, soit un montant total de 161 182 milliers d'euros. Cet acompte a été mis en paiement le 2 juillet 2010 et a été comptabilisé en autres dettes d'exploitation au bilan au 30 juin 2010.

4. Gestion du capital

Le Groupe gère son capital dans une optique d'optimisation du coût du capital et de la rentabilité pour ses actionnaires, de sécurité pour l'ensemble de ses contreparties et de maintien d'une bonne notation. Dans ce contexte, le Groupe peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital, procéder au rachat d'actions propres, autoriser des plans de paiement fondés sur actions.

Note 23 Paiements en actions

Description des plans de rémunération basée sur actions

Tous les plans sont dénoués en actions (*equity-settled*), à l'exception des plans attribués le 14 juin 2006, le 18 janvier 2007 et le 21 juin 2007, qui en plus de l'attribution des options d'achat d'actions ont également attribué aux employés du Groupe des Droits à l'Appréciation d'Actions (DAA) ou *Share Appreciation Rights* (SARs) qui sont des options avec un dénouement en trésorerie (*cash-settled*). Par ailleurs, dans le cas du plan du 21 juin 2007, du 18 juin 2008 et du 24 juin 2010, un plan d'actions gratuites a été attribué.

Lors de l'exercice de leurs droits, les bénéficiaires à l'appréciation d'actions recevront un paiement en numéraire fondé sur le cours de l'action Pernod Ricard, égal à la différence entre la valeur de l'action Pernod Ricard lors de la levée de ces droits et le prix d'exercice fixé à leur date d'attribution.

Le plan attribué le 27 janvier 2000 est arrivé à échéance le 27 janvier 2010.

Il n'a pas été attribué de plan d'option d'achat ou de souscription de *stock options* ou de plan d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Informations relatives aux plans de *stock options*

Les plans de *stock options* sont accordés aux cadres à haut niveau de responsabilité, aux cadres clés du Groupe et aux managers à potentiel.

Suite à l'augmentation de capital de Pernod Ricard SA réalisée le 18 novembre 2009, des ajustements ont été réalisés, d'une part sur les nombres d'options d'achat et de souscription d'actions et sur les nombres d'actions gratuites accordées aux salariés, et d'autre part sur les prix de souscription ou d'achat d'actions. Ces ajustements permettent de tenir compte de l'augmentation de capital, en conservant les avantages octroyés aux bénéficiaires des plans de rémunérations basées sur actions.

Au cours de l'exercice 2009-2010, un nouveau Plan Mixte de rémunération a été mis en place :

- *stock options* classiques, c'est-à-dire sans condition ;
- *stock options* incluant une condition de performance, basée sur la surperformance du titre par rapport au CAC 40, plus 1 % par an (critère de performance dont 50 % sont mesurés sur 3 ans et 50 % sur 4 ans) ;
- attribution gratuite d'actions (France et international), incluant un critère de performance basé sur le niveau d'atteinte du résultat opérationnel courant par rapport au budget, évalué sur les deux exercices suivant celui au cours duquel les actions ont été attribuées.

	Plan du 02.11.2004	Plan du 25.07.2005	Plan du 14.06.2006	Plan du 14.06.2006	Plan du 18.01.2007	Plan du 21.06.2007
Nature des options	Achat	Achat	Achat	SARs	SARs	Achat
Présence de condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition
Nombre de bénéficiaires	459	485	555	49	1	515
Acquisition des options/actions à partir de	18.11.2008	12.08.2009	15.06.2010	15.06.2009	18.01.2010	22.06.2011
Levées possibles des options/actions à partir de	18.11.2008	12.08.2009	15.06.2010	15.06.2009	18.01.2010	22.06.2011
Date d'expiration	17.11.2014	11.08.2015	14.06.2016	14.06.2016	18.01.2017	21.06.2015
Prix de souscription ou d'achat en euro au 30 juin 2010	42,30	52,59	58,41	58,41	N/A	74,73
Options en circulation au 30.06.2010	1 447 578	834 807	2 156 257	186 419	-	832 352
Charge de <i>stock options</i> exercice 2009-2010 (<i>en milliers d'euros</i>)	0	(121)	9 188	1 492	(37)	3 988

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

	Plan du 21.06.2007	Plan du 21.06.2007	Plan du 21.06.2007	Plan du 18.06.2008	Plan du 18.06.2008	Plan du 18.06.2008***
Nature des options	SARs	Achat	Gratuites	Achat	Achat	Gratuites
Présence de condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition
Nombre de bénéficiaires	56	13	731	598	13	804
Acquisition des options/actions à partir de	22.06.2011	22.06.2011	21.06.2009	19.06.2012	19.06.2012	19.06.2010 (FRA) 19.06.2012 (RDM)
Cessions possibles des options/actions à partir de	22.06.2011	22.06.2011	21.06.2011	19.06.2012	19.06.2012	19.06.2012 (FRA et RDM)
Date d'expiration	21.06.2015	21.06.2015	N/A	19.06.2016	19.06.2016	N/A
Prix de souscription ou d'achat en euro au 30 juin 2010**	74,73	74,73	N/A	66,16	66,16	N/A
Options en circulation au 30.06.2010*	80 573	121 409	208 001	1 098 418	137 109	134 528
Charge de <i>stock options</i> exercice 2009-2010 (en milliers d'euros)	558	456	4 051	4 314	417	3 497

	Plan du 24.06.2010				
Nature des options	Achat	Achat	Achat	Gratuites	Gratuites
Présence de condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition	Avec condition	Avec condition
Nombre de bénéficiaires	705	133	133	762	218
Acquisition des options/actions à partir de	24.06.2014	24.06.2013	24.06.2014	24.06.2014	24.06.2013
Cessions possibles des options/actions à partir de	24.06.2014	24.06.2013	24.06.2014	24.06.2014	24.06.2015
Date d'expiration	24.06.2018	24.06.2018	24.06.2018	N/A	N/A
Prix de souscription ou d'achat en euro au 30 juin 2010**	64,00	64,00	64,00	N/A	N/A
Options en circulation au 30.06.2010*	619 108	141 248	141 248	443 565	128 554
Charge de <i>stock options</i> exercice 2009-2010 (en milliers d'euros)	45	9	7	105	40

* Le 18 novembre 2009, Pernod Ricard SA a procédé à une augmentation de capital ayant entraîné une dilution du cours de bourse. Le nombre d'options d'achats et de souscriptions accordées aux salariés, souscrites et annulées a été ajusté de cette attribution gratuite.

** Les prix de souscription ou d'achat d'actions ont été ajustés pour tenir compte de la dilution du cours de bourse du 18 novembre 2009.

*** FRA : résidents fiscaux français ; RDM : résidents fiscaux étrangers.

Les autres plans de *stock options* non encore expirés sont présentés dans la partie « Rapport de gestion » du rapport annuel.

Le Groupe a constaté une charge de 18,3 millions d'euros en résultat opérationnel au titre des 9 plans de *stock options* en vigueur au 30 juin 2010, une charge de 7,7 millions d'euros au titre des 3 plans

d'actions gratuites et une charge de 2,0 millions d'euros au titre des programmes de DAA. Un passif est enregistré à hauteur de 4,0 millions d'euros au 30 juin 2010 en autres dettes courantes au titre des programmes de DAA.

Charges annuelles (en millions d'euros)	30.06.2009	30.06.2010
<i>Stock options (equity settled)</i> – en contrepartie des capitaux propres	27,1	18,3
SARs (<i>cash settled</i>) – en contrepartie des autres dettes courantes	(0,7)	2,0
Actions gratuites (<i>equity settled</i>) – en contrepartie des capitaux propres	10,5	7,7
CHARGES ANNUELLES TOTALES	36,9	28,0

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

L'évolution des options en circulation sur l'exercice est décrite ci-dessous :

	Plan du 02.11.2004	Plan du 25.07.2005	Plan du 14.06.2006	Plan du 14.06.2006	Plan du 18.01.2007	Plan du 21.06.2007
Nature des options	Achat	Achat	Achat	SARs	SARs	Achat
Présence de condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition
Options en circulation au 30.06.2009	1 770 939	940 523	2 178 558	215 692	5 934	830 244
Attribuées entre le 01.07.2009 et 18.11.2009	-	-	-	-	-	-
Annulées entre le 01.07.2009 et 18.11.2009	14 893	31 833	23 600	5 934	5 934	9 830
Exercées entre le 01.07.2009 et 18.11.2009	104 557	9 799	-	-	-	-
Expirées entre le 01.07.2009 et 18.11.2009	-	-	-	-	-	-
Options en circulation au 18.11.2009	1 651 489	898 891	2 154 958	209 758	-	820 414
Ajustement du 18 novembre 2009*						
Options en circulation au 18.11.2009	1 684 720	917 091	2 198 321	220 005	-	836 996
Attribuées entre le 18.11.2009 et 30.06.2010	-	-	-	-	-	-
Annulées entre le 18.11.2009 et 30.06.2010	5 266	14 159	15 515	8 161	-	4 644
Exercées entre le 18.11.2009 et 30.06.2010	231 876	68 125	26 549	25 425	-	-
Expirées entre le 18.11.2009 et 30.06.2010	-	-	-	-	-	-
Options en circulation au 30.06.2010	1 447 578	834 807	2 156 257	186 419	-	832 352

	Plan du 21.06.2007	Plan du 21.06.2007	Plan du 21.06.2007	Plan du 18.06.2008	Plan du 18.06.2008	Plan du 18.06.2008
Nature des options	SARs	Achat	Gratuites	Achat	Achat	Gratuites
Présence de condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition
Options en circulation au 30.06.2009	87 321	124 793	221 157	1 103 065	140 930	196 188
Attribuées entre le 01.07.2009 et 18.11.2009	-	-	-	-	-	-
Annulées entre le 01.07.2009 et 18.11.2009	2 675	5 771	11 782	17 787	6 517	7 346
Exercées entre le 01.07.2009 et 18.11.2009	-	-	-	-	-	-
Expirées entre le 01.07.2009 et 18.11.2009	-	-	-	-	-	-
Options en circulation au 18.11.2009	86 646	119 022	209 375	1 085 278	134 413	188 842
Ajustement du 18 novembre 2009*						
Options en circulation au 18.11.2009	86 350	121 409	213 706	1 107 189	137 109	193 061
Attribuées entre le 18.11.2009 et 30.06.2010	-	-	-	-	-	-
Annulées entre le 18.11.2009 et 30.06.2010	5 777	-	5 705	8 771	-	3 891
Exercées entre le 18.11.2009 et 30.06.2010	-	-	-	-	-	54 642
Expirées entre le 18.11.2009 et 30.06.2010	-	-	-	-	-	-
OPTIONS EN CIRCULATION AU 30.06.2010	80 573	121 409	208 001	1 098 418	137 109	134 528

	Plan du 24.06.2010	Plan du 24.06.2010	Plan du 24.06.2010
Nature des options	Achat	Achat	Gratuites
Présence de condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition
OPTIONS EN CIRCULATION AU 30.06.2010	619 108	282 495	572 119

* Le 18 novembre 2009, Pernod Ricard SA a procédé à une augmentation de capital ayant entraîné une dilution du cours de bourse. Les nombres d'options d'achats et de souscriptions accordées aux salariés, souscrites et annulées ont été ajustés de cette attribution gratuite.

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Les hypothèses utilisées pour le calcul des justes valeurs des options avec le modèle binomial ainsi que les termes d'attribution des options sont détaillés ci-dessous :

Pour les SARs attribués en juin 2006 et janvier 2007, les justes valeurs présentées ci-dessus ont été réestimées au 30 juin 2010 conformément à la norme IFRS 2.

	Plan du 02.11.2004	Plan du 25.07.2005	Plan du 14.06.2006	Plan du 14.06.2006	Plan du 18.01.2007	Plan du 21.06.2007
Nature des options	Achat	Achat	Achat	SARs	SARs	Achat
Présence de condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition
Cours de l'action à l'origine (en euros et après ajustements)***	44,15	55,22	56,83	63,98*	63,98*	73,98
Prix d'exercice (en euros et après ajustements)	42,30	52,59	58,41	58,41	N/A	74,73
Volatilité attendue**	30 %	30 %	30 %	22 %	22 %	22 %
Taux de dividende attendu**	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %
Taux d'intérêt sans risque**	3,85 %	3,25 %	4,00 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %
JUSTE VALEUR IFRS 2 AU 30 JUIN 2010	15,13	18,40	18,47	16,34****	-****	19,25

	Plan du 21.06.2007	Plan du 21.06.2007	Plan du 21.06.2007	Plan du 18.06.2008	Plan du 18.06.2008	Plan du 18.06.2008
Nature des options	SARs	Achat	Gratuites	Achat	Achat	Gratuites
Présence de condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition
Cours de l'action à l'origine (en euros et après ajustements)***	63,98*	73,98	73,98	63,29	63,29	63,29
Prix d'exercice (en euros et après ajustements)	74,73	74,73	N/A	66,16	66,16	N/A
Volatilité attendue**	22 %	22 %	N/A	21 %	21 %	N/A
Taux de dividende attendu**	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %
Taux d'intérêt sans risque**	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,83 %	4,83 %	4,83 %
JUSTE VALEUR IFRS 2 AU 30 JUIN 2010	10,71****	14,92	68,87 (FRA) 68,13 (RDM)	15,76	12,07	54,23 (FRA) 57,39 (RDM)

	Plan du 24.06.2010	Plan du 24.06.2010	Plan du 24.06.2010	Plan du 24.06.2010
Nature des options	Achat	Achat	Achat	Gratuites
Présence de condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition	Avec condition
Cours de l'action à l'origine (en euros et après ajustements)	65,16	65,16	65,16	65,16
Prix d'exercice (en euros et après ajustements)	64,00	64,00	64,00	N/A
Volatilité attendue**	28 %	28 %	28 %	
Taux de dividende attendu**	2 %	2 %	2 %	2 %
Taux d'intérêt sans risque**	3,41 %	3,41 %	3,41 %	2,28 %
JUSTE VALEUR IFRS 2 AU 30 JUIN 2010	18,39	12,45	13,04	60,15 (RDM) 59,27 (FRA)

* Cours de bourse au 30.06.2010.

** Hypothèses retenues pour la valorisation à l'origine.

*** Cours de bourse en date d'attribution après ajustement de la valeur du titre.

**** Juste valeur réévaluée en date du 30.06.2010 pour les besoins de la charge comptable 2009-2010.

Pour les plans 2002-2006, l'hypothèse de la volatilité a été déterminée à partir des cours historiques journaliers sur une durée équivalente à la maturité des options.

Pour les plans 2007 et 2008, la volatilité attendue des plans est déterminée par une approche multicritères prenant en considération :

- la volatilité historique sur une période égale à la durée de vie estimée des options ;
- la volatilité historique sur une période plus courte ;
- la volatilité implicite calculée à partir des options disponibles sur le marché financier.

Pour les évaluations de 2008 et de 2009, la détermination de l'hypothèse de volatilité est basée sur une analyse de la volatilité historique.

Pour les plans 2010, l'hypothèse de volatilité attendue des plans est basée sur la volatilité implicite de l'action Pernod Ricard à la date d'attribution des plans.

La possibilité d'un exercice avant maturité des options a été prise en compte dans le modèle d'évaluation des plans de *stock options* (avec ou sans condition de performance liée au marché) en supposant que 1 % des options soient exercées tous les ans en raison des départs des salariés : pour les plans de 2007 et 2008 il a été considéré que 67 % et 33 % des options seraient exercées dès que le cours de l'action atteindrait respectivement 150 % et 250 % du prix d'exercice ; pour les plans de 2010, il a été considéré que 60 %, 30 % et 10 % des options seraient exercées dès que le cours de l'action atteindrait respectivement 125 %, 175 % et 200 % du prix d'exercice. Cette

nouvelle hypothèse se base sur une analyse des comportements faite sur la période ainsi que sur les plans les plus récents.

Les options attribuées le 24 juin 2010 aux membres du Comité Exécutif (COMEX) et à certains Cadres Dirigeants sont conditionnées à la performance boursière du titre Pernod Ricard comparée à celle du CAC 40 à la date d'acquisition. 50 % des *stock options* seront exercables à compter du 24 juin 2013 et les 50 % restants à compter du 24 juin 2014, sous réserve que l'évolution du cours de l'action Pernod Ricard soit respectivement supérieure à celle de l'indice CAC 40 augmentée de 1 % par an sur la période du 24 juin 2010 au 24 juin 2013, et à celle de l'indice CAC 40 augmentée de 1 % sur la période du 24 juin 2010 au 24 juin 2014. Afin de tenir compte de cette condition de performance dans l'estimation de la juste valeur des options, un modèle de simulation (Monte Carlo) a été utilisé à cette fin.

Concernant les actions gratuites attribuées le 24 juin 2010, leur juste valeur correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, diminué de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition (soit 3 ans pour les résidents fiscaux français et 4 ans pour les résidents fiscaux non français). Pour les bénéficiaires résidents fiscaux français, un coût d'incessibilité relatif à la période de blocage de l'action supplémentaire de 2 ans a également été appliqué et est estimé à environ 3 % de la juste valeur de l'action. Par ailleurs, le nombre d'actions gratuites attribuées dans le cadre de ce plan dépendra du niveau du résultat opérationnel courant du Groupe sur les exercices clos au 30 juin 2011 et au 30 juin 2012 par rapport au résultat opérationnel courant budgété à taux de change et périmètre constant. La charge comptable IFRS 2 du plan sera ajustée au plus tard à la fin de la période d'acquisition par rapport à cette condition.

Note 24 Engagements hors bilan et litiges

Au 30.06.2010 (en millions d'euros)	Total	< 1 an	>1 an et < 5 ans	> 5 ans
Cautions et garanties reçues	41	33	4	4
Cautions et garanties données	186	142	3	41
Contrats d'approvisionnement irrévocables	1 108	340	639	129
Contrats de location simple	230	48	104	79
Autres engagements contractuels	16	11	3	1
Obligations contractuelles	1 354	399	746	209

1. Détail des principaux engagements

Dans le cadre de l'acquisition d'Allied Domecq, des garanties de passif, notamment à caractère fiscal, ont été accordées. Des provisions ont été constituées à hauteur des risques tels qu'estimés par le Groupe (cf. Note 16).

Principales cautions et garanties données

Le Groupe a garanti aux fonds de pension Allied Domecq les contributions dont sont redevables Allied Domecq Holdings Ltd et ses filiales. En outre, le Groupe a accordé une garantie au porteur d'obligations Allied Domecq dont le montant au 30 juin 2010 s'élève à 856 millions d'euros.

2. Obligations contractuelles

Dans le cadre de leur activité de production de vin ou de champagne, les filiales australienne PR Australia, néo-zélandaise PR New Zealand et française Mumm Perrier-Jouët sont engagées à hauteur de respectivement 144 millions, 37 millions et 460 millions d'euros dans des contrats d'approvisionnement en raisin. Dans le cadre de son activité de production de cognac, la filiale française Martell s'est engagée à hauteur de 371 millions d'euros dans des contrats d'approvisionnement en eaux-de-vie.

3. Litiges

Les litiges suivants sont les principaux litiges auxquels le Groupe est exposé. Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Litiges relatifs aux marques

Havana Club

La marque « Havana Club » est détenue dans la plupart des pays par une *joint venture* dénommée Havana Club Holding SA (HCH), dont Pernod Ricard est actionnaire. Dans quelques pays, dont les États-Unis, le titulaire en est une société cubaine (Cubaexport). Les droits de propriété portant sur cette marque sont actuellement contestés, en particulier aux États-Unis et en Espagne, par une société concurrente de Pernod Ricard.

Une loi américaine relative aux conditions de protection des marques précédemment utilisées par des entreprises nationalisées par le régime castriste a été adoptée en 1998, puis dénoncée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2002, mais à ce jour les États-Unis n'ont pas modifié leur législation afin de se conformer à la décision de l'OMC.

1. L'OFAC (Bureau de contrôle des actifs étrangers aux États-Unis) a estimé que cette même loi avait pour effet d'empêcher tout renouvellement de la marque « Havana Club », détenue aux États-Unis par la société Cubaexport. En août 2006, conformément aux directives de l'OFAC, l'Office Américain des Brevets et des Marques (USPTO) a refusé le renouvellement de la marque « Havana Club » déposée par Cubaexport. Cubaexport a adressé une requête au Directeur de l'USPTO visant à infirmer cette décision de non-renouvellement et a intenté une procédure distincte à l'encontre de l'OFAC devant le Tribunal Fédéral du District de Columbia contestant la décision de l'OFAC ainsi que les textes législatifs et réglementaires appliqués par ce dernier. Le 30 mars 2009, le Tribunal du District de Columbia déboutait Cubaexport de ses demandes. Cubaexport ayant interjeté appel de ce jugement, l'audience aura lieu le 24 septembre 2010 et le Tribunal pourrait rendre sa décision courant du troisième trimestre 2010 ou du premier semestre 2011. La requête de Cubaexport contre la décision de l'USPTO est suspendue dans l'attente d'une décision définitive dans la procédure opposant Cubaexport à l'OFAC.
2. Une société concurrente du Groupe a saisi l'USPTO, sollicitant l'annulation du dépôt de la marque « Havana Club » effectué au nom de la société Cubaexport. Le 29 janvier 2004, l'USPTO a rejeté cette action, refusant ainsi l'annulation du dépôt de la marque. Cette décision ayant fait l'objet d'un appel, une procédure judiciaire est actuellement en cours devant le Tribunal Fédéral du District de Columbia. Cette procédure est suspendue dans l'attente de la décision de l'USPTO concernant la requête susvisée de Cubaexport (laquelle, comme indiqué ci-dessus est suspendue dans l'attente d'une décision définitive dans la procédure opposant Cubaexport à l'OFAC).
3. En août 2006, cette société concurrente a lancé sur le marché américain un rhum de marque « Havana Club » fabriqué à Porto Rico. Pernod Ricard USA a intenté une action judiciaire devant

le Tribunal du District du Delaware au motif que la société concurrente allègue à tort être titulaire de la marque « Havana Club » et que cette affirmation inexacte, ainsi que l'utilisation de la marque « Havana Club » pour un rhum non cubain, sont trompeuses pour le consommateur et devraient par conséquent être interdites. En avril 2010, le Tribunal du District du Delaware a débouté Pernod Ricard USA, qui a interjeté appel de ce jugement. Une décision pourrait intervenir d'ici la fin de l'année 2011.

4. En juin 2005, le Tribunal de Première Instance espagnol a confirmé les droits de HCH sur la marque « Havana Club » suite à une procédure engagée en 1999, notamment par cette même société concurrente. Les demandeurs ont fait appel devant la Cour Provinciale de Madrid, qui a rejeté leurs demandes en février 2007. Ils se sont pourvus en cassation devant la Cour Suprême espagnole qui devrait statuer sur le fond de l'affaire avant 2013.

Stolichnaya

Des sociétés, qui représenteraient les intérêts de la Fédération de Russie sur des questions liées à la propriété des marques de vodka aux États-Unis, ont cité à comparaître devant le Tribunal de Première Instance du District Sud de New York les sociétés Allied Domecq International Holdings B.V., Allied Domecq Spirits & Wine USA, Inc., SPI Spirits et d'autres parties. Dans le cadre de cette procédure, les demandeurs remettaient en cause la propriété qu'avait à l'époque Allied Domecq International Holdings B.V. sur la marque « Stolichnaya » aux États-Unis et demandaient des dommages et intérêts sur la base des ventes de vodka par Allied Domecq aux États-Unis ainsi que le reversement de tous les bénéfices réalisés. Le 31 mars 2006, le Juge George Daniels a débouté les demandeurs de toutes leurs actions relatives à la propriété qu'avait à l'époque Allied Domecq International Holdings B.V. sur la marque « Stolichnaya » aux États-Unis. Les demandeurs ont interjeté appel devant la « United States Court of Appeals for the Second Circuit » de la partie de la décision du 31 mars 2006 ayant rejeté leur demande de reconnaissance de propriété sur la marque ainsi que leurs plaintes pour contrefaçon de la marque et pour fraude (et le rejet de certaines réclamations contre des entités du Groupe SPI). Les plaidoiries dans le cadre de cet appel ont eu lieu le 15 décembre 2009 et des conclusions supplémentaires (demandées par la Cour) ont été déposées le 15 janvier 2010. La décision de la Cour sur cet appel est attendue dans le courant de l'année 2010.

Origine de Stolichnaya

Le 18 octobre 2006, Russian Standard Vodka (USA), Inc. et Roust Trading Limited ont intenté une action contre Allied Domecq Spirits & Wine USA, Inc. (« ADSW USA ») et Pernod Ricard USA, LLC (« PR USA ») devant le Tribunal de Première Instance du District Sud de New York. Le 4 décembre 2006, les demandeurs ont mis en cause S.P.I. Group SA et S.P.I. Spirits (Cyprus) Limited (conjointement « SPI »). Les demandeurs allèguent que les défendeurs se sont livrés à des actes de publicité mensongère, prohibés par le droit fédéral et le droit de l'État de New York, ainsi qu'à des pratiques illicites et des actes de concurrence déloyale, d'une part, par la publicité et la promotion de la vodka « Stolichnaya » en tant que « vodka russe » et, d'autre part, par des affirmations faites sur leur site Internet et dans le cadre de campagnes de publicité. Les demandeurs avaient cherché à obtenir un jugement déclaratoire affirmant qu'ils n'avaient pas commis d'actes de publicité mensongère aux termes de leurs déclarations publiques mettant en cause l'origine russe de la vodka « Stolichnaya ». Ils avaient également demandé réparation de

l'ensemble des préjudices subis ainsi que le reversement de tous les bénéfices réalisés. Les parties ont ensuite commencé la procédure de *discovery* et déposé un certain nombre de requêtes.

Le 7 avril 2010, ADSW USA et PR USA sont parvenues à un accord avec les plaignants, aux termes duquel toutes les plaintes ont été définitivement rejetées, sans aucune reconnaissance de responsabilité ni paiement par aucune des parties à l'égard de l'autre.

Litiges commerciaux

Plainte déposée par la République de Colombie contre Pernod Ricard, Seagram et Diageo

En octobre 2004, la République de Colombie, ainsi que diverses administrations régionales colombiennes, ont intenté un procès à Pernod Ricard, Pernod Ricard USA LLC, Diageo Plc, Diageo North America Inc. (anciennement dénommée Heublein Inc., puis UDV North America Inc., puis Guinness UDV America Inc.), United Distillers Manufacturing Inc., IDV North America Inc. et Seagram Export Sales Company Inc devant le Tribunal de Première Instance du District Est de New York (le « Tribunal de Première Instance »).

Les plaignants prétendent que les sociétés visées ci-dessus auraient commis un acte de concurrence déloyale à l'encontre du gouvernement colombien et de ses administrations régionales (qui détiennent le monopole constitutionnel de production et de distribution des spiritueux) en vendant leurs produits par l'intermédiaire de circuits de distribution illicites et en recevant des paiements de sociétés impliquées dans le blanchiment d'argent. Pernod Ricard conteste cette plainte.

Les défendeurs ont demandé le rejet de cette plainte pour plusieurs motifs, arguant notamment que le Tribunal de Première Instance n'est pas compétent pour connaître de ce litige, qu'il serait plus approprié de le plaider en Colombie, et que la plainte n'est pas fondée en droit. Le 19 juin 2007, le Tribunal de Première Instance a partiellement accepté et partiellement rejeté la demande des défendeurs, visant au rejet de la plainte.

Le 18 janvier 2008, la « *United States Court of Appeals for the Second Circuit* » a refusé de réexaminer la décision du Tribunal de Première Instance.

La procédure de *discovery* est actuellement en cours pour les plaintes des demandeurs non rejetées par le Tribunal de Première Instance.

Pernod Ricard va continuer à se défendre fermement contre ces allégations.

Le 21 septembre 2009, Diageo et Pernod Ricard ont chacun reçu 10 millions d'USD de Vivendi SA et Vivendi I Corp. en contrepartie d'une décharge de responsabilité de ces dernières s'agissant de certains dommages et intérêts résultant éventuellement du litige et fondés sur les actions de Seagram avant son acquisition par Pernod Ricard et Diageo.

Droits d'accises en Turquie

Allied Domecq Istanbul İç ve Dis Ticaret Ltd.Sti. (« Allied Domecq Istanbul »), comme ses concurrents, est impliquée dans un litige douanier portant sur la valeur douanière de certaines importations en Turquie. Le point essentiel porte sur la question de savoir si le prix de vente en « *Duty Free* » peut être utilisé pour les formalités de déclaration de la valeur douanière à l'importation en Turquie. À ce jour, l'administration des douanes a déclenché une procédure judiciaire à l'encontre de la société Allied Domecq Istanbul en Turquie pour non-respect des règles douanières lors de 249 importations. Allied Domecq Istanbul défend activement sa position dans ce litige.

Droits d'accises en Inde

Pernod Ricard India (P) Ltd est impliquée dans un litige avec les douanes indiennes portant sur la valeur déclarée du concentré de boisson alcoolique (CAB) importé par Seagram India. Les douanes contestent les valeurs déclarées en faisant valoir que certains concurrents utilisent des valeurs différentes pour l'importation de produits similaires. Ce litige a été soumis à la Cour Suprême qui a rendu le 26 juillet 2010 une décision fixant les principes à retenir pour déterminer les valeurs servant de base aux droits à payer. Pernod Ricard India (P) Ltd s'est d'ores et déjà acquittée des montants correspondants sur la période antérieure à 2001 et s'emploie activement à finaliser avec les autorités les évaluations prévisionnelles restantes.

Les litiges mentionnés ci-avant ne font l'objet de provisions, qui sont le cas échéant comptabilisées en autres provisions pour risques et charges (cf. Note 16) que s'il est probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation des provisions correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation.

Note 25 Parties liées

Les transactions avec les entreprises associées et les co-entreprises ne sont pas significatives sur l'exercice clos le 30 juin 2010.

Les rémunérations allouées aux mandataires sociaux et aux membres du Comité Exécutif (COMEX) au titre de leurs fonctions dans le Groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2010
Conseil d'Administration*	1	1
Comité Exécutif Groupe		
■ Avantages court terme	13	11
■ Avantages postérieurs à l'emploi	4	4
■ Paiements fondés sur des actions**	5	3
TOTAL DES CHARGES COMPTABILISÉES AU TITRE DE L'EXERCICE	23	19

* Jetons de présence.

** Le coût des stock options correspond à la juste valeur des options accordées aux membres du Comité Exécutif Groupe et constatée en résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice, pour les plans du 25.07.2005 au 24.06.2010.

Note 26 Événements post-clôture

Le 1^{er} juillet 2010, le Groupe a cédé à Diego Zamora la société espagnole Ambrosio Velasco, qui détenait notamment la marque Pacharán Zoco, le vin de Navarre Palacio de la Vega, pour un montant de 33,1 millions d'euros. L'approbation des autorités espagnoles a été obtenue le 18 août 2010. La réalisation de l'opération est effective au 31 août 2010.

Le 22 juillet 2010, le Groupe a annoncé la vente, par sa filiale Domecq Bodegas, des marques de vin espagnol Marqués de Arienzo™ et Viña Eguía™ ainsi que la bodega et 358 hectares de vignobles et terrains associés à un consortium d'acheteurs composé de Vinos de los Herederos del Marqués de Riscal SA et Gangutia S.L. (Bodegas Muriel) pour un montant de 28 millions d'euros. Cette opération a été signée et son montant payé comptant simultanément le 21 juillet 2010.

Note 27 Liste des principales sociétés consolidées

Sociétés	Pays	% d'intérêt 30.06.09	% d'intérêt 30.06.10	Méthode de consolidation
Pernod Ricard SA	France	Société mère	Société mère	
Pernod Ricard Finance SA	France	100	100	I.G.
Ricard SA	France	100	100	I.G.
Pernod SA	France	100	100	I.G.
Cusenier SA	France	100	100	I.G.
Société des Produits d'Armagnac SA	France	100	100	I.G.
Spirits Partners	France	100	100	I.G.
Pernod Ricard Europe SA	France	100	100	I.G.
Pernod Ricard Espana SA	Espagne	100	100	I.G.
Pernod Ricard Swiss SA	Suisse	100	100	I.G.
Pernod Ricard Italia SPA	Italie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Portugal – Distribuição S.A.	Portugal	100	100	I.G.
Pernod Ricard Deutschland GMBH	Allemagne	100	100	I.G.
Pernod Ricard Austria GMBH	Autriche	100	100	I.G.
Pernod Ricard Nederland BV	Pays-Bas	100	100	I.G.
Pernod Ricard Minsk LLC	Biélorussie	99	99	I.G.
Pernod Ricard Ukraine SC with FI	Ukraine	100	100	I.G.
SC Pernod Ricard Romania SRL	Roumanie	100	100	I.G.
Georgian Wines and Spirits Company LLC	Georgie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Latvia LLC	Lettonie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Estonia OÜ	Estonie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Hungary Import Szeszszital Kereskedelmi KFT	Hongrie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Belgium SA	Belgique	100	100	I.G.
Pernod Ricard Rouss CJSC	Russie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Sweden AB	Suède	100	100	I.G.
Pernod Ricard Denmark A/S	Danemark	100	100	I.G.
Pernod Ricard Finland OY	Finlande	100	100	I.G.
Tinville SAS	France	100	100	I.G.
Yerevan Brandy Company CJSC	Arménie	100	100	I.G.
Jan Becher – Karlovarska Becherovka, A/S	République tchèque	100	100	I.G.
SALB, SRO	République tchèque	100	100	I.G.
Pernod Ricard UK Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Pernod Ricard Asia SAS	France	100	100	I.G.
Pernod Ricard Japan K.K.	Japon	100	100	I.G.
Pernod Ricard Asia Duty Free Ltd	Chine	100	100	I.G.

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

4

Sociétés	Pays	% d'intérêt 30.06.09	% d'intérêt 30.06.10	Méthode de consolidation
Pernod Ricard Taïwan Ltd	Taïwan	100	100	I.G.
Pernod Ricard Taïwan Spirits and Wines Ltd	Taïwan	100	100	I.G.
Pernod Ricard Thaïland Ltd	Thaïlande	100	100	I.G.
Pernod Ricard Korea Co. Ltd	Corée du Sud	100	100	I.G.
Pernod Ricard Singapore PTE Ltd	Singapour	100	100	I.G.
Pernod Ricard Malaysia SDN BHD	Malaisie	100	100	I.G.
Pernod Ricard (China) Trading Co Ltd	Chine	100	100	I.G.
Shangai Yijia International Trading Co. Ltd	Chine	100	100	I.G.
Établissements Vinicoles Champenois (EVC)	France	100	100	I.G.
Pernod Ricard North America SAS	France	100	100	I.G.
Pernod Ricard USA	USA	100	100	I.G.
Pernod Ricard CESAM (Central and South America)	France	100	100	I.G.
Pernod Ricard Argentina Corp.	Argentine	100	100	I.G.
Pernod Ricard Venezuela CA	Venezuela	100	100	I.G.
Pramsur SA	Uruguay	100	100	I.G.
Pernod Ricard Colombia SA	Colombie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Brasil Industria e Comercio PLLC	Brésil	100	100	I.G.
Pernod Ricard Uruguay SA	Uruguay	100	100	I.G.
Agros Holding SA	Pologne	100	100	I.G.
Wyborowa SA	Pologne	100	100	I.G.
Chivas Brothers (Holdings) Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Chivas 2000 UL	Royaume-Uni	100	100	I.G.
The Glenlivet Distillers Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Glenlivet Holdings Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Hill, Thomson & Co Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Chivas Brothers Pernod Ricard Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Chivas Brothers Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Pernod Ricard Travel Retail Europe	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Irish Distillers Ltd	Irlande	100	100	I.G.
Fitzgerald & Co. Ltd	Irlande	100	100	I.G.
Watercourse Distillery Ltd	Irlande	100	100	I.G.
Pernod Ricard South Africa PTY Ltd	Afrique du Sud	100	100	I.G.
Comrie Ltd	Irlande	100	100	I.G.
Martell Mumm Perrier Jouët SAS	France	100	100	I.G.
Martell & Co. SA	France	100	100	I.G.
Augier Robin Briand & Co. SA	France	100	100	I.G.
Domaines Jean Martell	France	100	100	I.G.
Pernod Ricard Pacific Holding Pty Ltd	Australie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Pacific Pty Ltd	Australie	100	100	I.G.
Orlando Wyndham Group Pty Ltd	Australie	100	100	I.G.
Orlando Wyndham New Zealand Ltd	Nouvelle-Zélande	100	100	I.G.
Montana Group (NZ) Limited	Nouvelle-Zélande	100	100	I.G.
Peri Mauritius	Île Maurice	100	100	I.G.
Pernod Ricard India	Inde	100	100	I.G.
Seagram Distilleries (P) Limited.	Inde	100	100	I.G.
Havana Club Internacional	Cuba	50	50	I.G.

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Sociétés	Pays	% d'intérêt 30.06.09	% d'intérêt 30.06.10	Méthode de consolidation
Allied Domecq Australia Pty Ltd	Australie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Bosnia d.o.o.	Bosnie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Bulgaria EOOD	Bulgarie	100	100	I.G.
Corby Distilleries Limited*	Canada	45,76	45,76	I.G.
Hiram Walker and Sons Ltd	Canada	100	100	I.G.
Tia Maria Ltd	Suisse	100	0	I.G.
PRC Diffusion EURL	France	100	100	I.G.
Allied Domecq Spirits & Wine (Shanghai) Trading Co Ltd	Chine	100	100	I.G.
AD sro – Czech Republic	République tchèque	100	100	I.G.
Domecq Bodegas	Espagne	98,45	98,45	I.G.
Financière Moulins de Champagne SAS.	France	100	100	I.G.
G.H. Mumm&Cie - Sté Vinicole de Champagne Successeur	France	100	100	I.G.
Champagne Perrier Jouët SA	France	99,5	99,5	I.G.
SA Théodore Legras	France	99,5	99,5	I.G.
Allied Domecq (Holdings) Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
AD Pensions Limited	Royaume-Uni	100	100	I.G.
AD Medical Expenses Trust Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Allied Domecq Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
ADFS PLC	Royaume-Uni	100	100	I.G.
CG Hibbert Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Allied Domecq Spirits & Wine (China) Ltd	Chine	100	100	I.G.
Pernod Ricard Croatia d.o.o.	Croatie	100	100	I.G.
PR Hungary Kft	Hongrie	100	100	I.G.
ADSW Latvia	Lettonie	100	100	I.G.
Casa Pedro Domecq	Mexique	100	100	I.G.
AD International Holdings BV	Pays-Bas	100	100	I.G.
Pernod Ricard New Zealand Limited	Nouvelle-Zélande	100	100	I.G.
Pernod Ricard Philippines Inc	Philippines	100	100	I.G.
Ballantine's Polska Sp z.o.o. – Poland	Pologne	100	100	I.G.
Pernod Ricard Slovenja d.o.o.	Slovénie	100	100	I.G.
AD Istanbul Dom. and Foreign Trade Ltd	Turquie	100	100	I.G.
Brand Partners	Norvège	100	100	I.G.
Austin, Nichols & Co, Inc	États-Unis	100	100	I.G.
La Casa dels Licors	Andorre	100	100	I.G.
Pernod Ricard Lithuania	Lithuanie	100	100	I.G.
V&S Vin&Sprit AB	Suède	100	100	I.G.
V&S Luksusowa Zielona Gora SA	Pologne	100	100	I.G.
Pernod-Ricard Norway A/S	Norvège	100	100	I.G.

* La société Corby Distilleries Limited est consolidée par intégration globale du fait du taux de contrôle majoritaire du Groupe dans cette société.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Pernod Ricard, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 1.2 « Principes et méthodes comptables – Évolution du référentiel comptable » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations.

II - Justification des appréciations

Les estimations et hypothèses comptables concourant à la préparation des états financiers au 30 juin 2010 ont été réalisées dans un contexte de crise économique et financière entraînant une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la Note 1.5 « Principales sources

d'incertitudes relatives aux estimations et jugements de la Direction » de l'annexe aux comptes consolidés. Cette note précise également que certaines circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations et que les résultats réels peuvent être différents.

C'est dans ce contexte qu'en l'application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus, et de la présentation qui en a été faite ;
- la société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des *goodwill* et des actifs à durée de vie indéfinie, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs non courant, selon les Notes 1.5, 1.7 et 1.9 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent leurs estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, revu les calculs effectués par la société et évalué les principes et méthodes de détermination des justes valeurs, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et vérifié que la Note 11 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée ;
- la société constitue des provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi, des passifs d'impôts différés et des provisions, tels que décrits dans la Note 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, et revu les informations relatives aux risques contenus dans les Notes 16 et 24 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 20 septembre 2010

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Marc de Villartay

Mazars

Loïc Wallaert

5

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Compte de résultat Pernod Ricard SA	136	Rappel des dividendes distribués au cours des cinq derniers exercices	157
Bilan Pernod Ricard SA	137	Inventaire des valeurs mobilières au 30 juin 2010	158
Actif	137		
Passif	138		
Tableau de financement Pernod Ricard SA	139	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	159
Notice sur la présentation du tableau de financement	139	I - Opinion sur les comptes annuels	159
Analyse du résultat de Pernod Ricard SA	140	II - Justification des appréciations	159
Relations Société mère-filiales	140	III - Vérifications et informations spécifiques	159
Faits marquants de l'exercice	140	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	160
Événements post-clôture	140	Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice	160
Résultat et bilan au 30 juin 2010	140	Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice	161
Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA	142		
Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	156		

Compte de résultat Pernod Ricard SA

5

Pour les exercices clos aux 30 juin 2009 et 30 juin 2010

<i>En milliers d'euros</i>	30.06.2009	30.06.2010
Redevances	35 706	36 404
Autres produits	19 239	35 508
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 668	3 940
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	62 613	75 852
Services extérieurs	(71 563)	(90 058)
Impôts, taxes et versements assimilés	(3 995)	(3 466)
Charges de personnel	(33 733)	(36 938)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(6 823)	(7 624)
Autres charges	(692)	(730)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(116 806)	(138 816)
Résultat d'exploitation avant opérations financières	(54 193)	(62 964)
Produits de participations	654 058	439 961
Autres intérêts et produits assimilés	233 583	131 421
Reprises sur provisions et transferts de charges	62 062	38 731
Différences positives de change	505 812	422 471
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 455 515	1 032 584
Dotations aux provisions	(78 740)	(12 039)
Intérêts et charges assimilés	(489 328)	(329 298)
Différences négatives de change	(620 124)	(553 840)
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(1 188 192)	(895 177)
Résultat financier	267 323	137 407
Résultat courant	213 130	74 443
Résultat exceptionnel	(28 083)	(59 409)
Résultat avant impôt	185 047	15 034
Impôt sur les bénéfices	121 508	74 091
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	306 555	89 125

Bilan Pernod Ricard SA

Pour les exercices clos aux 30 juin 2009 et 30 juin 2010.

5

Actif

En milliers d'euros	Valeur nette 30.06.2009	Valeur brute 30.06.2010	Amortissements et provisions	Valeur nette 30.06.2010	Notes
Fonds de commerce, marques et logiciels	33 909	41 725	(8 087)	33 638	
Immobilisations incorporelles	33 909	41 725	(8 087)	33 638	2
Terrains	948	948	-	948	
Constructions	837	2 117	(1 314)	803	
Installations techniques	12	70	(45)	25	
Autres	2 388	8 299	(6 257)	2 042	
Immobilisations corporelles	4 185	11 434	(7 616)	3 818	
Participations	11 235 928	12 037 650	(142 747)	11 894 903	3
Créances rattachées à des participations	236 722	222 484	-	222 484	3 et 4
Prêts	16	21	-	21	3 et 4
Dépôts et cautions	1 383	1 440	-	1 440	3 et 4
Actions propres	11 337	-	-	-	3
Immobilisations financières	11 485 386	12 261 595	(142 747)	12 118 848	3
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	11 523 480	12 314 754	(158 450)	12 156 304	
Avances et acomptes versés sur commandes	1 559	124	-	124	4
Créances clients et comptes rattachés	25 483	37 907	-	37 907	
Autres créances	5 031	3 486	-	3 486	
Créances d'exploitation	30 514	41 393	-	41 393	4
Créances diverses	2 630 443	1 913 993	(5 707)	1 908 286	4
Valeurs Mobilières de Placement	47 670	97 458	(1 678)	95 780	5
Disponibilités	2 189	116 495	-	116 495	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 712 375	2 169 463	(7 385)	2 162 078	
Charges constatées d'avance	12 856	29 825	-	29 825	6
Primes de remboursements des obligations	3 206	5 472	-	5 472	6
Écart de conversion - Actif	350 229	463 962	-	463 962	6
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	366 291	499 259	-	499 259	
TOTAL DE L'ACTIF	14 602 146	14 983 476	(165 835)	14 817 641	

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Bilan Pernod Ricard SA

Passif

<i>En milliers d'euros</i>	30.06.2009	30.06.2010	Notes
Capital	400 893	409 560	7
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 006 701	3 008 924	
Réserves légales	34 051	40 090	
Réserves réglementées	179 559	179 559	
Autres réserves	195 013	195 013	
Report à nouveau	1 155 175	1 327 012	
Résultat de l'exercice	306 555	89 125	
Acompte sur dividendes en attente d'affectation	(129 320)	(161 182)	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	5 148 627	5 088 101	8
Provisions pour risques et charges	175 354	149 887	9
Emprunts obligataires	1 667 118	2 907 088	4 et 13
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 986 463	4 295 238	4 et 14
Emprunts et dettes financières diverses	19 986	3 928	4
Dettes financières	6 673 567	7 206 254	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 323	34 600	
Dettes fiscales et sociales	12 328	20 905	
Dettes d'exploitation	72 651	55 505	4
Dettes diverses	2 246 962	1 743 897	4
TOTAL DES DETTES	8 993 180	9 005 656	
Produits constatés d'avance	8 488	52 091	4 et 11
Écart de conversion - Passif	276 497	521 906	11
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	284 985	573 997	
TOTAL DU PASSIF	14 602 146	14 817 641	

5

Tableau de financement Pernod Ricard SA

Pour les exercices clos aux 30 juin 2009 et 30 juin 2010.

5

En milliers d'euros	30.06.2009	30.06.2010
Opérations d'exploitation		
Résultat net	306 555	89 125
Dotations nettes aux provisions et amortissements sur immobilisations	(17 714)	6 923
Variation des provisions	80 082	(34 537)
Moins-value/Plus-value sur cession d'immobilisations et autres éléments	(7 401)	12 943
Capacité d'autofinancement	361 522	74 454
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement	(2 653 444)	878 274
Variation de l'endettement issu des opérations d'exploitation	(2 291 922)	952 728
Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations non financières (nettes des cessions)	16 099	(1 106)
Acquisitions d'immobilisations financières (nettes des cessions)	(2 986 603)	(651 582)
Variation de l'endettement issu des opérations d'investissement	(2 970 504)	(652 688)
Opérations de financement		
Émission obligataire à moyen et long terme	799 038	897 734
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	2 559 159	(1 570 888)
Autres variations en capital	1 001 400	10 890
Dividendes versés	(288 051)	(128 679)
Variation de l'endettement issu des opérations de financement	4 071 546	(790 943)
Variation de l'endettement net à court terme	(1 190 880)	(490 903)
Endettement net à l'ouverture de l'exercice à court terme	(758 983)	(1 949 863)
Endettement net à la clôture de l'exercice à court terme	(1 949 863)	(2 440 766)

Notice sur la présentation du tableau de financement

La variation de l'endettement net se compose de la variation des emprunts, des dettes financières et de la trésorerie. L'endettement net se décompose comme suit :

En milliers d'euros	30.06.2009	30.06.2010
Emprunts et dettes financières	(22 755)	(886 361)
Emprunt obligataire	(17 118)	(357 088)
Compte courant Pernod Ricard Finance	(1 967 118)	(1 411 270)
Valeurs Mobilières de Placement	54 939	97 458
Disponibilités	2 189	116 495
ENDETTEMENT NET À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE À COURT TERME	(1 949 863)	(2 440 766)
Emprunt obligataire	(1 646 794)	(2 544 528)
Emprunts et dettes financières	(4 088 344)	(1 926 596)
Compte courant Pernod Ricard Finance	(895 350)	(1 486 210)
ENDETTEMENT NET À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE À MOYEN ET LONG TERME	(6 630 488)	(5 957 334)
ENDETTEMENT NET TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(8 580 351)	(8 398 100)

Analyse du résultat de Pernod Ricard SA

Relations Société mère-filiales

Pernod Ricard SA, Société mère du Groupe, a pour rôle essentiel d'assurer les missions d'intérêt général et de coordination dans les domaines de la stratégie, du contrôle financier des filiales, de la croissance externe, du marketing, du développement, de la recherche, des relations humaines et de la communication. Les relations entre Pernod Ricard SA et ses filiales consistent essentiellement en des facturations de redevances pour l'exploitation de marques dont Pernod Ricard SA est propriétaire, en des refacturations de prestations de recherche relatives aux innovations sur les produits et en l'encaissement de dividendes.

Faits marquants de l'exercice

1. Augmentation de capital

Le Conseil d'Administration a décidé le 2 novembre 2009 d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 8 020 milliers d'euros par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour 50 actions anciennes détenues.

2. Cession d'actifs

Le 27 juillet 2009, le Groupe a cédé la marque de liqueur de café Tia Maria à Illva Saronno pour 125 millions d'euros.

Le 3 mai 2010, le Groupe a annoncé la réalisation de la cession d'un ensemble d'actifs suédois et danois au groupe Altia pour un montant de 835 millions de couronnes suédoises, soit 87 millions d'euros.

3. Émission obligataire

Le 18 mars 2010, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire d'un montant total de 1 200 millions d'euros, dont les caractéristiques sont les suivantes : maturité résiduelle de 5 ans et 9 mois (échéance 18 mars 2016) et portant intérêt au taux fixe de 4,875 %. Cette opération a permis de rembourser les tranches d'échéances les plus proches du crédit syndiqué multidevises et d'allonger la maturité de la dette du Groupe.

Événements post-clôture

Le 1^{er} juillet 2010, le Groupe a cédé à Diego Zamora la société espagnole Ambrosio Velasco, qui détenait notamment la marque Pacharán Zoco et le vin de Navarre Palacio de la Vega, pour un montant de 33,1 millions d'euros.

L'approbation des autorités espagnoles a été obtenue le 18 août 2010. La réalisation de l'opération est effective au 31 août 2010.

Le 22 juillet 2010, le Groupe a annoncé la vente, par sa filiale Domecq Bodegas, des marques de vin espagnol Marqués de Arienzo™ et Viña Eguía™ ainsi que la bodega et 358 hectares de vignobles et terrains associés à un consortium d'acheteurs composé de Vinos de los Herederos del Marqués de Riscal SA et Gangutia S.L. (Bodegas Muriel) pour un montant de 28 millions d'euros. Cette opération a été signée et son montant payé comptant simultanément le 21 juillet 2010.

Résultat et bilan au 30 juin 2010

Analyse du Compte de résultat de l'exercice 2009/2010

Les produits d'exploitation à 75,9 millions d'euros sont en hausse par rapport au 30 juin 2009 de 13,3 millions d'euros. Cette augmentation provient essentiellement de la refacturation de frais généraux aux filiales du Groupe et de reprises moins importantes de provisions pour départs à la retraite des Mandataires Sociaux dont le montant s'élevait à 3,9 millions d'euros comptabilisées au 30 juin 2009.

Les charges d'exploitation s'élèvent à (138,8) millions d'euros au 30 juin 2010 contre (116,8) millions d'euros au 30 juin 2009. Cette hausse des charges d'exploitation est principalement générée par l'augmentation des frais de personnel et des services extérieurs par la prise en compte, cette année, de frais généraux de la Direction du Développement International et du Département Protection des Marques qui font l'objet de refacturations aux filiales du Groupe.

Le résultat d'exploitation est négatif de (63,0) millions d'euros au 30 juin 2010, soit en baisse de 8,8 millions d'euros par rapport à juin 2009 du fait de la hausse des frais de personnel et des reprises moins importantes de provisions pour départs à la retraite.

Le résultat financier s'élève à 137,4 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 267,3 millions d'euros au 30 juin 2009. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des produits de participation pour (214,1) millions d'euros, par l'impact comptable des charges liées au réméré sur *stock options* pour (30,6) millions d'euros et à l'achat d'options pour (8,7) millions d'euros, compensée partiellement par les effets de change dollar sur la période pour un montant positif de 125,4 millions d'euros.

Le résultat courant s'établit ainsi à 74,4 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel au 30 juin 2010 constitue une charge de (59,4) millions d'euros liée aux provisions nettes pour dépréciation des titres et provisions pour risque sur attribution d'actions gratuites et achat d'options.

Enfin, l'impôt sur les bénéfices constitue un produit de 74,1 millions d'euros lié aux effets de l'intégration fiscale.

Par conséquent, le résultat net de l'exercice 2009/2010 est bénéficiaire de 89,1 millions d'euros.

Analyse du Bilan de l'exercice 2009/2010

Le total Bilan de la Société au 30 juin 2010 est de 14 818 millions d'euros, soit en augmentation de 216 millions d'euros par rapport au 30 juin 2009.

À l'actif

Le total des actifs immobilisés nets s'élève à 12 156 millions d'euros, contre 11 523 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette augmentation de 633 millions d'euros s'explique principalement par les mouvements de recapitalisation des filiales Lina 3 et Lina 11 pour 688 millions d'euros diminués des dépréciations de titres de participation.

Les actifs circulants diminuent de 550,3 millions d'euros au cours de l'exercice. Les principaux mouvements sont :

- une diminution des créances diverses Groupe pour 711 millions d'euros ;
- une augmentation des Valeurs Mobilières de Placement de 48,1 millions d'euros suite à l'achat d'actions Pernod Ricard pour l'attribution de *stock options* pour le plan de juin 2010 ;
- une forte augmentation du poste disponibilités générée par les intérêts courus encaissés sur des instruments de trésorerie (dérivés de change et de taux) pour 114,3 millions d'euros.

Les comptes de régularisation d'actif à 499,3 millions d'euros sont principalement constitués du poste écart de conversion qui augmente en raison des effets des réévaluations de cours de change des créances et dettes libellées en monnaies hors zone euro (principalement en dollars américains).

Au passif

Les capitaux propres s'élèvent à 5 088 millions d'euros, contre 5 149 millions d'euros au 30 juin 2009. Les principaux mouvements significatifs de la période sont le résultat de 89 millions d'euros, l'attribution d'une action gratuite pour 50 actions détenues impactant le capital social de 9 millions d'euros et un acompte sur dividende de 0,61 euro par action au titre de l'exercice 2009/2010, soit un montant total de 161,1 millions d'euros. Cet acompte a été mis en paiement le 7 juillet 2010.

Les provisions pour risques et charges diminuent de 25,5 millions d'euros consécutivement à des reprises de provisions pour perte de change (principalement liées au dollar américain) pour 75 millions d'euros, compensées par des dotations aux provisions relatives à la mise en place du Plan 17 du 24 juin 2010 d'attribution de *stock options* et actions gratuites.

Au cours de la période, l'augmentation des dettes de 12,5 millions d'euros est liée aux opérations de financement par l'émission d'un emprunt obligataire de 1 200 millions d'euros permettant le remboursement partiel de la dette à l'égard de la filiale Pernod Ricard Finance et des tranches du crédit syndiqué pour les échéances les plus proches.

Le compte de régularisation passif à 574 millions d'euros est principalement constitué du poste écart de conversion qui augmente en raison des effets des réévaluations de cours de change de nos créances et dettes libellées en monnaies hors zone euro (principalement en dollars américains).

Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA

Note 1	Règles et méthodes comptables	142	Note 13	Emprunts obligataires	149
Note 2	Immobilisations incorporelles	144	Note 14	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	150
Note 3	Immobilisations financières	144	Note 15	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	150
Note 4	États des échéances des créances et des dettes	145	Note 16	Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	150
Note 5	Valeurs Mobilières de Placement	145	Note 17	Rémunérations	151
Note 6	Comptes de régularisation actif	146	Note 18	Produits	151
Note 7	Composition du capital social	146	Note 19	Charges et produits financiers	151
Note 8	Capitaux propres	146	Note 20	Charges et produits exceptionnels	151
Note 9	Provisions	147	Note 21	Engagements hors bilan	152
Note 10	Opérations avec les sociétés liées ou ayant des liens de participation	148	Note 22	Effectif moyen au 30 juin 2010	153
Note 11	Comptes de régularisation passif	149	Note 23	Tableau des filiales et participations au 30 juin 2010	154
Note 12	Produits à recevoir et charges à payer	149			

Pernod Ricard SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 12, place des États-Unis à Paris XVI^e arrondissement et est cotée à la Bourse de Paris.

Le total du bilan de l'exercice clos le 30 juin 2010 s'élève à 14 817 640 581,24 euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 89 124 863,67 euros. L'exercice a une durée de 12 mois du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

Note 1 Règles et méthodes comptables

Les comptes 2010 sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est celle, selon les cas, du coût historique, de la valeur d'apport ou de la valeur réévaluée.

1. Immobilisations incorporelles

Les marques dégagées à l'occasion de la fusion entre les sociétés Pernod et Ricard en 1975 et lors de fusions ultérieures constituent l'essentiel des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont valorisées au coût d'acquisition.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- constructions : entre 20 et 50 ans (linéaire) ;
- agencements et aménagements des constructions : 10 ans (linéaire) ;
- matériel : 5 ans (linéaire) ;
- mobilier, matériel de bureau : 10 ans (linéaire) ou 4 ans (dégressif).

3. Immobilisations financières

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent, de la valeur de rendement et du potentiel économique et financier de la filiale considérée, en faisant notamment référence à l'actif net réévalué.

Le poste actions propres inclut des actions autodétenues par Pernod Ricard SA qui sont disponibles pour être attribuées aux salariés.

4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

5. Valeurs Mobilières de Placement

Ce poste inclut les actions propres acquises dans le cadre de la mise en place de plans de *stock options* et affectées dès l'origine.

Un passif est constitué lorsque l'exercice des plans liés aux valeurs mobilières de placement est probable. Pour les autres valeurs mobilières de placement, une provision pour dépréciation est constituée lorsque le prix d'achat est supérieur au cours de bourse.

6. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément au règlement du Comité de Réglementation Comptable 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs.

Ce règlement prévoit qu'un passif est comptabilisé lorsque l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que

cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

7. Conversion des dettes et créances en devises étrangères

La conversion des dettes, créances et disponibilités en devises est effectuée comme suit :

- conversion de l'ensemble des dettes, créances et disponibilités libellées en devises aux taux en vigueur à la clôture ;
- enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine dans les comptes de régularisation actif ou passif (écart de conversion) ;
- constitution d'une provision pour risque de change pour les pertes latentes après prise en compte des éventuelles neutralisations d'opérations faisant l'objet d'une couverture de change.

8. Instruments financiers à terme

Les différences résultant des variations de valeur des instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont enregistrées en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges de l'élément couvert.

9. Impôt sur les bénéfices

Pernod Ricard SA bénéficie du régime d'intégration fiscale défini par la loi du 31 décembre 1987. Ce régime permet, sous certaines conditions, de compenser les résultats fiscaux des sociétés bénéficiaires par les déficits des autres sociétés. Le régime applicable est celui défini aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

Chaque société du groupe fiscal calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

Le résultat de l'intégration fiscale est compris dans les comptes de Pernod Ricard SA.

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA

5

Note 2 Immobilisations incorporelles

1. Valeur brute

En milliers d'euros	Au 01.07.2009	Acquisitions	Cessions/Sorties	Au 30.06.2010
Marques	32 560	-	-	32 560
Logiciels	7 815	1 219	-	9 034
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles	635	939	(1 443)	131
TOTAL	41 010	2 158	(1 443)	41 725

2. Amortissements

En milliers d'euros	Au 01.07.2009	Dotations	Reprises	Au 30.06.2010
Marques	-	-	-	-
Logiciels	(7 101)	(986)	-	(8 087)
TOTAL	(7 101)	(986)	-	(8 087)

Note 3 Immobilisations financières

1. Valeur brute

En milliers d'euros	Au 01.07.2009	Reclassement	Acquisitions	Opération sur capital	Cessions/Sorties	Au 30.06.2010
Titres consolidés ⁽¹⁾	11 307 816	-	-	687 500	(1 556)	11 993 760
Titres non consolidés	12 581	-	-	-	-	12 581
Autres participations	47 418	-	-	-	(16 430)	30 988
Avance sur titres	321	-	-	-	-	321
Participations	11 368 136	-	-	687 500	(17 986)	12 037 650
Créances rattachées à des participations	236 722	-	335 368	-	(349 606)	222 484
Prêts	16	-	14	-	(8)	22
Dépôts et cautionnements	1 383	-	78	-	(20)	1 441
Actions propres ⁽²⁾	16 701	(16 659)	-	(42)	-	-
TOTAL	11 622 958	(16 659)	335 460	687 458	(367 620)	12 261 597

2. Provisions

En milliers d'euros	Au 01.07.2009	Reclassement	Dotations	Reprises	Au 30.06.2010
Titres consolidés	(89 328)	-	(108 578)	89 214	(108 692)
Titres non consolidés	(380)	-	(5 010)	360	(5 030)
Autres participations	(42 179)	-	-	13 475	(28 704)
Avance sur titres	(321)	-	-	-	(321)
Participations	(132 208)	-	(113 588)	103 049	(142 747)
Actions propres ⁽²⁾	(5 364)	-	-	5 364	-
TOTAL	(137 572)	-	(113 588)	108 413	(142 747)

(1) Titres consolidés : augmentation de capital des sociétés Lina 3 et Lina 11.

(2) Actions propres : la totalité des actions propres a été affectée au plan de stock options n° 17 arrêté par le Conseil d'Administration du 24 juin 2010.

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA

Note 4 États des échéances des créances et des dettes

1. Créances

En milliers d'euros	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	222 483	200 024	22 459
Prêts	21	-	21
Autres immobilisations financières	1 440	-	1 440
Créances et autres immobilisations financières	223 944	200 024	23 920
Actif circulant hors VMP/Disponibilités	1 955 510	68 794	1 886 716
Charges constatées d'avance	29 825	29 825	-
TOTAL	2 209 279	298 643	1 910 636

2. Dettes

En milliers d'euros	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont entre un et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	2 907 088	357 088	1 350 000	1 200 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 806 850	880 254	1 926 596	-
Emprunt PR Finance	1 488 388	2 178	1 486 210	-
Emprunts et dettes financières diverses	3 928	3 928	-	-
Dettes d'exploitation	55 505	55 505	-	-
Dettes diverses	1 743 897	166 592	1 577 305	-
Produits constatés d'avance	52 090	51 636	177	277
TOTAL	9 057 746	1 517 181	6 340 288	1 200 277

Note 5 Valeurs Mobilières de Placement

En milliers d'euros	Au 01.07.2009		Reclassement ⁽¹⁾		Opération sur capital		Acquisitions		Levée/Cession		Au 30.06.2010	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Actions Pernod Ricard												
■ valeur brute	1 029 872	54 939	257 707	16 659	19 282	42 520 000	33 694	295 771	7 875		1 531 090	97 459
■ dépréciation	-	(7 269)	-	-	-	-	-	-	-	(5 591)	-	(1 678)
VALEUR NETTE	1 029 872	47 670	257 707	16 659	19 282	42 520 000	33 694	295 771	2 284		1 531 090	95 780

Les plans de stock options ont été mouvementés afin de tenir compte de l'augmentation de capital du 18 novembre 2009.

Au 30 juin 2010, le cours de bourse de l'action de Pernod Ricard est de 63,98 euros, ce qui génère une moins value latente de 1,7 million d'euros.

(1) Actions propres : la totalité des actions propres a été affectée au plan de stock options n° 17 arrêté par le Conseil d'Administration du 24 juin 2010.

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA

5

Note 6 Comptes de régularisation actif

En milliers d'euros	Au 01.07.2009	Augmentations	Diminutions	Au 30.06.2010
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	12 856	21 764	(4 795)	29 825
Primes de remboursement des obligations ⁽²⁾	3 206	3 107	(841)	5 472
Écart de conversion – Actif ⁽³⁾	350 229	463 962	(350 229)	463 962
TOTAL	366 291	488 833	(355 865)	499 259

(1) La hausse du poste Charges constatées d'avance est due aux mouvements de l'exercice sur le poste Vente à réméré sur stock options.

(2) L'augmentation du poste Primes de remboursement des obligations est liée à l'émission d'un emprunt obligataire de 1 200 millions d'euros. Les primes de remboursement des obligations sont amorties sur la durée des emprunts obligataires.

(3) L'écart de conversion – Actif de 464 millions d'euros au 30 juin 2010 est principalement lié à la réévaluation des actifs et passifs au cours euro/dollar américain de clôture du 30 juin 2010.

Note 7 Composition du capital social

Au 30 juin 2010, le capital social se compose de 264 232 313 actions d'une valeur unitaire de 1,55 euro pour un montant total de 409 560 085,15 euros.

Note 8 Capitaux propres

En milliers d'euros	Au 01.07.2009	Affectation du résultat	Variation du capital/Autres	Distribution de dividendes	Résultat 2010	Au 30.06.2010
Capital ⁽¹⁾	400 893	-	8 667	-	-	409 560
Prime d'émission, de fusion et d'apports	3 006 701	-	2 223	-	-	3 008 924
Réserve légale	34 051	6 039	-	-	-	40 090
Réserves réglementées	179 559	-	-	-	-	179 559
Autres réserves	195 013	-	-	-	-	195 013
Report à nouveau	1 155 175	300 516	-	(128 679)	-	1 327 012
Résultat de l'exercice	306 555	(306 555)	-	-	89 125	89 125
Acompte sur dividendes à verser ⁽²⁾	-	-	-	(161 182)	-	(161 182)
Acompte sur dividendes exercice N-1	(129 320)	-	-	129 320	-	-
TOTAL	5 148 627	-	10 890	(160 541)	89 125	5 088 101

(1) Le Conseil d'Administration du 2 novembre 2009 a décidé d'augmenter le capital social de 8 020 milliers d'euros dans le cadre de la distribution d'actions gratuites (1 action gratuite pour 50 actions anciennes), prélevés sur le poste Prime d'émission.

(2) Le Conseil d'Administration du 24 juin 2010 a décidé de verser un acompte sur dividende de 0,61 euro par action au titre de l'exercice 2009/2010, soit un montant total de 161 182 milliers d'euros. Cet acompte a été mis en paiement le 7 juillet 2010.

Note 9 Provisions

En milliers d'euros	Au 01.07.2009	Augmentations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 30.06.2010
Provisions pour risques et charges					
Provision pour pertes de change	75 326	1 455	(75 326)	-	1 455
Autres provisions pour risques	63 939	75 763	(1 370)	(28 905)	109 427
Provision pour engagements de retraite	36 089	6 856	(3 940)	-	39 005
TOTAL 1	175 354	84 074	(80 636)	(28 905)	149 887
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Sur immobilisations financières	137 572	113 588	(13 475)	(94 938)	142 747
Sur créances d'exploitation	66	30	(96)	-	-
Sur créances diverses	9 120	1 041	(4 454)	-	5 707
Sur Valeurs Mobilières de Placement	7 269	1 678	(303)	(6 966)	1 678
TOTAL 2	154 027	116 337	(18 328)	(101 904)	150 132
TOTAL GÉNÉRAL	329 381	200 411	(98 964)	(130 809)	300 020

Provisions pour risques et charges

La provision pour pertes de change de 1,5 million d'euros au 30 juin 2010 est composée principalement de la perte de change latente sur les créances en dollars américains non couvertes.

Les autres provisions pour risques correspondent à des provisions pour couvrir les risques sur les options d'achat de titres (40,8 millions d'euros) de maturité juin 2011 pour le Plan 14.A de juin 2007, juin 2012 pour le Plan 15.A de juin 2008 et juin 2014 pour le Plan 17.A de juin 2010 et les actions gratuites (59,5 millions d'euros) de maturité juin 2012 pour le Plan 14.C de juin 2007, juin 2013 pour le Plan 15.C de juin 2008 et juin 2015 pour le Plan 17.C de juin 2010 ainsi qu'à d'autres provisions diverses (9,1 millions d'euros).

Les provisions pour retraites et autres avantages long terme consentis aux salariés sont présentées ci-dessous :

Description et comptabilisation des engagements

Les engagements de Pernod Ricard SA se composent :

- d'avantages long terme, postérieurs à l'emploi, consentis aux employés (indemnités de départ à la retraite, frais médicaux, etc.) ;
- d'avantages long terme, pendant l'emploi, consentis aux employés.

La dette relative à l'engagement net de la société concernant le personnel est comptabilisée en provision pour risques et charges au passif du bilan.

Détermination de l'engagement net à provisionner

L'obligation actuelle de Pernod Ricard SA est égale à la différence, pour chaque régime, entre la valeur actuelle des engagements vis-à-vis du personnel et la valeur des actifs versés sur des fonds spécialisés pour les financer.

La valeur actuelle des engagements vis-à-vis du personnel est calculée selon la méthode prospective avec projection de salaire de fin de carrière (méthode des unités de crédit projetées). Le calcul est effectué à chaque clôture et les données individuelles concernant les salariés sont revues au minimum tous les trois ans. Le calcul implique la prise en compte d'hypothèses économiques (taux d'inflation, taux

d'actualisation, taux de rendement attendu sur actifs) et d'hypothèses sur le personnel (principalement : augmentation moyenne des salaires, taux de rotation du personnel, espérance de vie).

Au 30 juin 2010, le montant total des engagements s'élève à 74,4 millions d'euros. Ces engagements sont provisionnés à hauteur de 39,0 millions d'euros.

À titre indicatif, le taux d'inflation retenu lors de l'évaluation au 30 juin 2010 est de 2 % et le taux d'actualisation est de 4,5 % pour les retraites supplémentaires, les indemnités de fin de carrière et les frais de santé.

Les actifs de couverture sont évalués à leur valeur de marché à chaque clôture.

Traitement des écarts actuariels

Des écarts actuariels se créent essentiellement lorsque les estimations diffèrent de la réalité (par exemple sur la valeur attendue des actifs par rapport à leur valeur réelle à la clôture) ou lorsqu'il y a des modifications des hypothèses actuarielles long terme (par exemple : taux d'actualisation, taux d'évolution des salaires, etc.).

Les écarts ne sont provisionnés qu'à partir du moment où, pour un régime donné, ils représentent plus de 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement brut et la valeur de marché des actifs de couvertures (principe du « corridor »). La constitution de la provision s'effectue linéairement sur le nombre moyen d'années d'activité restant à effectuer par les salariés du régime concerné (amortissement d'écarts actuariels).

Éléments constitutifs des charges de l'exercice

La charge comptabilisée au titre des engagements décrits ci-dessus intègre :

- la charge correspondant à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires ;
- la charge correspondant à la variation de l'actualisation des droits existants en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année ;

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA

- le produit correspondant au rendement prévu des actifs ;
- la charge ou le produit correspondant à l'amortissement d'écarts actuariels positifs ou négatifs ;
- la charge ou le produit lié aux modifications des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes ;
- la charge ou le produit lié à toute réduction ou liquidation de régime.

5

Note 10 Opérations avec les sociétés liées ou ayant des liens de participation

En milliers d'euros Postes	Montant concernant les entreprises			
	Liées 30.06.2009	Avec lesquelles la Société a un lien de participation 30.06.2009	Liées 30.06.2010	Avec lesquelles la Société a un lien de participation 30.06.2010
Participations	11 311 197	56 939	11 996 925	40 725
Créances rattachées à des participations	236 722	-	222 483	-
Dont à un an au plus	163 563	-	200 024	-
Dont à plus d'un an	73 159	-	22 459	-
Créances clients et comptes rattachés	25 548	-	37 907	-
Dont à un an au plus	25 548	-	37 907	-
Dont à plus d'un an	-	-	-	-
Autres créances	2 584 015	-	1 855 539	-
Dont à un an au plus	12 083	-	3 008	-
Dont à plus d'un an	2 571 932	-	1 852 531	-
Emprunts et dettes financières diverses	897 774	-	1 488 388	-
À un an au plus	2 424	-	2 178	-
À plus d'1 an et 5 ans au plus	895 350	-	1 486 210	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 467	-	5 208	-
À un an au plus	2 467	-	5 208	-
À plus d'1 an et 5 ans au plus	-	-	-	-
Autres dettes	2 114 005	2 830	1 578 517	-
À un an au plus	-	2 830	1 567	-
À plus d'1 an et 5 ans au plus	2 114 005	-	1 576 950	-
Charges courantes d'exploitation	11 712	-	14 243	-
Personnel extérieur Groupe	11 526	-	13 747	-
Autres frais gestion Groupe	186	-	496	-
Produits courants d'exploitation	54 701	-	67 185	-
Redevances Groupe	35 706	-	36 404	-
Produits de gestion Groupe	602	-	605	-
Transfert de charges Groupe	18 393	-	30 176	-
Charges financières	110 852	-	178 935	-
Produits financiers	888 119	-	572 624	571
Résultat exceptionnel	129 996	-	18 697	-

Note 11 Comptes de régularisation passif

En milliers d'euros	Au 01.07.2009	Augmentations	Diminutions	Au 30.06.2010
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	8 488	45 202	(1 599)	52 091
Écart de conversion – Passif ⁽²⁾	276 497	521 906	(276 497)	521 906
TOTAL	284 985	567 108	(278 096)	573 997

(1) La hausse du poste Produits constatés d'avance est due aux mouvements de l'exercice sur le poste Vente à réméré sur stock options.

(2) L'écart de conversion – Passif de 522 millions d'euros au 30 juin 2010 est principalement lié à la réévaluation des actifs et passifs au cours euro/dollar américain de clôture du 30 juin 2010.

Note 12 Produits à recevoir et charges à payer**1. Produits à recevoir**

En milliers d'euros	Montant
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	
Créances rattachées à des participations	220 620
Créances clients et comptes rattachés	1 655
Autres créances	4 640
Disponibilités	116 421
TOTAL	343 336

2. Charges à payer

En milliers d'euros	Montant
Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	63 251
Dettes d'exploitation	39 036
Autres dettes	1 567
TOTAL	103 854

Note 13 Emprunts obligataires

En milliers d'euros	Montant	Date d'échéance	Intérêts courus	Taux	Total
Emprunt obligataire du 06.12.2006 – Tranche 1	300 000	06.06.2011	241	variable	300 241
Emprunt obligataire du 06.12.2006 – Tranche 2	550 000	06.12.2013	14 396	fixe	564 396
Emprunt obligataire du 15.06.2009	800 000	15.01.2015	25 622	fixe	825 622
Emprunt obligataire du 18.03.2010	1 200 000	18.03.2016	16 829	fixe	1 216 829
TOTAL	2 850 000		57 088		2 907 088

Le 6 décembre 2006, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire d'un montant total de 850 millions d'euros, en deux tranches ayant les caractéristiques suivantes :

- Tranche 1 à taux variable

La tranche 1 d'un montant de 300 millions d'euros a une maturité résiduelle de 11 mois (échéance 6 juin 2011) et porte intérêt au taux EURIBOR 3 mois plus 50 points de base.

- Tranche 2 à taux fixe

La tranche 2 d'un montant de 550 millions d'euros a une maturité résiduelle de 3 ans et demi (échéance 6 décembre 2013) et porte intérêt à un taux fixe de 4,625 %.

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA

5

Le 15 juin 2009, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire d'un montant total de 800 millions d'euros, dont les caractéristiques sont les suivantes : maturité résiduelle de 4 ans et demi (échéance 15 janvier 2015) et portant intérêt au taux fixe de 7 %.

Le 18 mars 2010, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire d'un montant total de 1 200 millions d'euros, dont les caractéristiques sont les suivantes : maturité résiduelle de 5 ans et 9 mois (échéance 18 mars 2016) et portant intérêt au taux fixe de 4,875 %.

Note 14 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Crédit syndiqué

En date du 23 juillet 2008, Pernod Ricard a utilisé une partie des facilités octroyées par le Contrat de Crédit syndiqué multidevises signé le 27 mars 2008 pour un montant disponible de 4 988 millions d'euros (dont 2 020 millions d'euros multidevises) et 10 138 millions de dollars américains. Au 30 juin 2010, le tirage de ce crédit bancaire s'élève à 1 312 millions d'euros et 6 818 millions de dollars américains, soit un montant total de 6 868 millions d'euros. Les facilités de crédit, renouvelables ou à terme, libellées en euros, dollars américains ou multidevises, ont été consenties à un taux correspondant au LIBOR en vigueur (ou pour les prêts en euros, à l'EURIBOR), majoré d'une marge prédéterminée et de coûts obligatoires. Ces facilités ont des

échéances en juillet 2011 et juillet 2013. Cet emprunt a permis au Groupe de rembourser la facilité de crédit syndiqué contractée en août 2005 pour financer l'acquisition d'Allied Domecq et de refinancer certaines dettes du Groupe.

La dette relative au crédit syndiqué, comptabilisée dans les comptes de Pernod Ricard SA, s'élève à 2 806,9 millions d'euros (y compris les intérêts courus pour un montant de 0,1 million d'euros), montant auquel il convient d'ajouter 1 488,4 millions d'euros (y compris les intérêts courus pour un montant de 2,2 millions d'euros) pour l'emprunt contracté en mai 2008 et juin 2010 auprès de Pernod Ricard Finance.

Note 15 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Total	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôt	15 034	74 443	(59 409)
Impôt avant intégration	-	-	-
Impact net d'intégration fiscale	74 091	-	-
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT	89 125	74 443	(59 409)

Dans le cadre de l'intégration fiscale, le déficit reportable du Groupe d'intégration fiscale Pernod Ricard s'élève à (901 517) milliers d'euros, en augmentation de 74 134 milliers d'euros sur l'exercice.

Note 16 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires

En milliers d'euros	Montant d'impôt
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	NÉANT
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation	3 960
Organic et autres	128
Autres provisions pour risque	5 310
Provision pour engagements de retraite et indemnités de départ à la retraite	13 427
ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	22 825

Le taux d'imposition retenu est le taux en vigueur en 2010, soit 34,43 %.

Note 17 Rémunérations

Les rémunérations allouées aux organes de direction et d'administration sont de 3 446 615 euros.

Note 18 Produits

Les produits d'exploitation se sont élevés à 75 852 milliers d'euros contre 62 613 milliers d'euros en 2009, soit une progression de

13 239 milliers d'euros liée essentiellement à la refacturation de frais généraux aux filiales du Groupe.

Note 19 Charges et produits financiers

En milliers d'euros	Montant au 30.06.2010
Produits financiers de participations	439 961
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-
Autres intérêts et produits assimilés	131 421
Reprises sur provisions et transferts de charges	38 731
Différences positives de change	422 471
Produits nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 032 584

En milliers d'euros	Montant au 30.06.2010
Dotations financières aux amortissements et provisions	(12 039)
Intérêts et charges assimilées	(329 298)
Différences négatives de change	(553 840)
Charges nettes sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	(895 177)

Note 20 Charges et produits exceptionnels

En milliers d'euros	Montant
Résultat net sur opérations de gestion	-
Résultat net sur opérations en capital	(48 289)
Reprises sur provisions et transferts de charges	(11 120)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(59 409)

Le résultat exceptionnel au 30 juin 2010 constitue une charge de (59 409) milliers d'euros essentiellement liée aux provisions nettes

pour dépréciation des titres et provisions pour risque sur attribution d'actions gratuites et achat d'options.

Note 21 Engagements hors bilan**Cautions accordées****5****Engagements donnés**

<i>En milliers d'euros</i>	Montant
Cautions concernant les filiales	4 237 058
Garanties accordées aux porteurs d'obligations Allied Domecq Financial Services Ltd	856 321
TOTAL	5 093 379

Les engagements donnés incluent notamment des garanties accordées, relatives :

- au crédit syndiqué. Le montant des emprunts contractés par les filiales du Groupe Pernod Ricard et non remboursés au 30 juin 2010 s'élève à 4 062 millions d'euros ;
- à des emprunts et des billets de trésorerie.

Instruments dérivés

Couverture chez Pernod Ricard SA	Nominal en milliers de dollars US	Juste valeur au 30 juin 2010 en milliers d'euros	Nominal en milliers d'euros	Juste valeur au 30 juin 2010 en milliers d'euros
<i>Collars</i>	-	-	750 000	(63 471)
<i>Swaps de taux</i>	2 660 000	(115 963)	1 100 000	(37 432)
<i>Swaps de change</i>	961 096	112 005	-	-
TOTAL	3 621 096	(3 958)	1 850 000	(100 903)

Les couvertures de taux servent à couvrir la dette externe ou interne à taux variable de Pernod Ricard SA et se décomposent au 30 juin 2010 comme ci-dessous :

Couverture de taux USD	Échéance	Assiette nette en milliers de dollars US
<i>Swap de taux</i>	mai 2011	1 150 000
<i>Swap de taux</i>	mai 2013	1 510 000

La juste valeur au 30 juin 2010 des instruments financiers couvrant la dette variable en dollars US est de (115 963) milliers d'euros.

Couverture de taux EUR	Échéance	Assiette nette en milliers d'euros
<i>Collar</i>	juin 2013	750 000
<i>Swap de taux</i>	juin 2013	250 000
<i>Swap de taux</i>	juin 2014	250 000
<i>Swap de taux</i>	mars 2016	600 000

La juste valeur au 30 juin 2010 des instruments financiers couvrant la dette variable en euros est de (100 903) milliers d'euros.

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA

Couverture de change	Base en milliers de dollars US
Swap de change	961 096
Actifs financiers	2 262 361
Passifs financiers	(3 203 597)
TOTAL	19 860

Des *swaps* de change couvrent des dettes et créances en devise. La position résiduelle en dollars US s'élève à 19 860 milliers de dollars américains au 30 juin 2010.

La juste valeur des *swaps* de change à la clôture est de 112 005 milliers d'euros.

Autres

Pernod Ricard SA a garanti aux fonds de pension Allied Domecq les contributions dont sont redevables Allied Domecq Holdings Ltd et ses filiales.

Pernod Ricard SA a, dans le cadre de la section 17, « Companies (amendment) Act, 1986 (Republic of Ireland) », garanti irrévocablement les passifs, au titre de l'exercice 2006-2007 des filiales suivantes : Irish Distillers Group Ltd, Irish Distillers Ltd, The West Coast Cooler Co Ltd, Watercouse Distillery Ltd, Fitzgerald & Co Ltd, Ermine Ltd, Gallwey Liqueurs Ltd, Smithfield Holdings Ltd, Irish Distillers Holdings Ltd.

Dans le cadre du droit individuel à la formation, le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis au titre de l'année civile 2009 est de 4 811 heures, dont 3 295 heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

Note 22 Effectif moyen au 30 juin 2010

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition (intérimaires tous motifs confondus)
Cadres	110	-
Agents de maîtrise et techniciens	28	-
Employés	9	6
EFFECTIF MOYEN	147	6
Contrat d'apprentissage	3	

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA

Note 23 Tableau des filiales et participations au 30 juin 2010

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts	Cautions et avals	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Pernod Ricard SA										
Ricard 4 et 6, rue Berthelot 13014 Marseille	54 000	149 649	100,00	67 227	67 227	-	-	532 432	59 744	19 225
Pernod 120, avenue du Maréchal-Foch 94015 Créteil	40 000	142 722	100,00	94 941	94 941	-	-	420 662	19 870	21 543
Austin Nichols 100 Manhattanville Road Purchase, NY 10577 (États-Unis)	58 4 977 439	60,71	2 803 471	2 803 471	-	600 000	79 536	105 935	-	-
SALB Kancelar Praha Americka 11, 120000 Prague, (Rép. tchèque)	76 980	79 176	20,23	12 190	12 190	-	-	-	(243)	-
Compagnie Financière des Produits Orangina 12, place des États-Unis 75116 Paris	10 000	10 958	100,00	39 601	10 958	-	-	-	(42)	150
Pernod Ricard Europe 2, rue de Solférino 75340 Paris cedex 07	40 000	715 127	100,00	36 406	36 406	-	-	78 192	856 092	219 000
Campbell⁽¹⁾ 111/113 Renfrew Road Paisley, PA3 4DY (Écosse)	9 135	30 435	100,00	40 538	40 538	-	-	-	941	10 278
Pernod Ricard Finance 12, place des États-Unis 75116 Paris	77 000	99 058	100,00	89 220	89 220	-	3 196 657	-	12 132	10 317
Pernod Ricard Pacific Holdings 33 Exeter Terrace Devon Park SA 5008 (Australie)	138 884	148 732	100,00	151 789	151 789	-	-	-	(888)	-
Comrie Temple Chambers 3, Burlington Road, Dublin 4 (Irlande)	3 775 654	4 184 218	100,00	3 775 658	3 775 658	-	-	-	74 310	-
Yerevan Brandy Company 2, Admiral Isakov Avenue Yerevan 375092 (République d'Arménie)	19 848	100 297	100,00	27 856	27 856	-	-	22 864	6 038	-
Établissements Vinicoles Champenois 12, place des États-Unis 75116 Paris	23 353	118 007	100,00	100 959	100 959	-	264 852	-	(82 640)	-
SAS Lina 3 12, place des États-Unis 75116 Paris	838 810	2 366 466	100,00	3 881 834	3 881 834	-	-	-	(1 490 829)	493
SAS Lina 5 12, place des États-Unis 75116 Paris	30 640	33 679	100,00	30 631	30 631	-	-	-	(25)	3 161
Pernod Ricard Cesam 2, rue de Solférino 75007 Paris	52 198	70 370	100,00	131 040	131 040	-	-	-	17 176	-

5

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts	Cautions et avals	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
SAS Lina 6 12, place des États-Unis 75116 Paris	298 000	229 723	100,00	305 027	230 027	-	-	-	(58 843)	-
SAS Lina 11 12, place des États-Unis 75116 Paris	50 000	94 661	100,00	96 600	96 600	-	-	-	(1 894)	-
Pernod Ricard North America 2, rue de Solférino 75007 Paris	39 398	41 763	100,00	126 735	123 235	-	-	-	(10 192)	-
Pernod Ricard Asia 2, rue de Solférino 75007 Paris	4 512	111 314	100,00	42 457	42 457	-	-	-	64 295	90 000
AGROS Ul. Chalubinskiego 8 00-613 Varsovie (Pologne)	5 305	87 246	62,95	73 189	73 189	-	-	-	(243)	-
Sankaty Trading Ltd 25-28 North Wall Quay - IFSC 1 Dublin (Irlande)	13	4 051	100,00	15 568	15 568	-	-	-	(4)	-
Populous Trading Ltd 25-28 North Wall Quay - IFSC 1 Dublin (Irlande)	13	4 054	100,00	15 568	15 568	-	-	-	(4)	-
Polairen Trading Ltd 25-28 North Wall Quay - IFSC 1 Dublin (Irlande)	13	4 050	100,00	15 568	15 568	-	-	-	(3)	-
Geo G Sandeman Sons & Co Ltd⁽²⁾ 400 Capability Green Luton Beds LU1 3AE (England)	2	323	30,00	9 180	6 280	-	-	1 576	322	175
Filiales :										
- Françaises	-	-	-	4 636	1 296	-	-	-	-	1 497
- Étrangères	-	-	-	18 217	17 897	2 490	-	-	-	63 726
Participations :										
- Françaises	-	-	-	215	215	-	-	-	-	24
- Étrangères	-	-	-	31 329	2 285	-	-	-	-	371

(1) Les informations relatives aux comptes de Campbell sont au 30.06.2009.

(2) Les informations relatives aux comptes de Geo Sandeman sont au 31.12.2009.

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

En euros	30.06.2006	30.06.2007	30.06.2008	30.06.2009	30.06.2010
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	291 590 460	339 796 825	340 508 610	400 892 831	409 560 085
Nombre d'actions émises	94 061 439	109 611 879	219 682 974	258 640 536	264 232 313
Nombre d'obligations convertibles ou échangeables en actions	-	-	-	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées le 16 janvier 2007 (jouissance 1 ^{er} juillet 2006)	-	18 216 022	-	-	-
Nombre d'actions créées suite à l'augmentation de capital du 14 mai 2009	-	-	-	38 786 220	-
Nombre d'actions gratuites attribuées le 18 novembre 2009 (jouissance 1 ^{er} juillet 2009)	-	-	-	-	5 174 153
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions ⁽¹⁾	44 133 821	535 110 760	604 105 487	246 964 704	(13 227 907)
Impôt sur les bénéfices	9 892 059	56 025 892	(16 011)	121 507 245	74 090 535
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	56 193 656	597 492 981	925 580 853	306 554 754	89 124 864
Montant des bénéfices distribués ⁽²⁾	224 734 720	276 221 935	289 981 526	129 320 268	-
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,57	5,39	2,75	1,42	0,23
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,60	5,45	4,21	1,19	0,34
Dividende versé à chaque action ⁽²⁾	2,52	2,52	1,32	0,50	-
Personnel					
Nombre de salariés	130	144	144	152	147
Montant de la masse salariale	19 867 333	19 846 894	21 087 707	19 641 524	22 172 089
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	7 090 238	10 658 374	12 449 559	14 091 743	14 765 751

(1) Les données relatives aux exercices clos aux 30.06.2008 et 30.06.2009 sont retraitées des transferts de charges.

(2) Le montant des dividendes 2010 sera connu définitivement à l'issue de l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010.

Rappel des dividendes distribués au cours des cinq derniers exercices

5

Exercice En euros	Date de mise en paiement	Montant net	Montant global de l'exercice
2005/2006	05.07.2006	1,12	-
	15.11.2006	1,40	2,52
2006/2007	04.07.2007	1,26	-
	14.11.2007	1,26	2,52
2007/2008	03.07.2008	0,63	-
	18.11.2008	0,69	1,32
2008/2009	08.07.2009	0,50	0,50
2009/2010	07.07.2010 ⁽¹⁾	0,61	⁽²⁾

(1) Les titres nouveaux résultant de l'augmentation de capital du 18 novembre 2009 ont bénéficié de l'acompte sur dividende de 0,61 euro net mis en paiement en juillet 2010.

(2) Un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2009/2010 a été versé le 7 juillet 2010. Le solde sera décidé par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2010.

Inventaire des valeurs mobilières au 30 juin 2010

5

Valeurs françaises dont la valeur d'inventaire est supérieure à 100 000 euros	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire nette (en euros)
Établissements Vinicoles Champenois	234 996	100 959 384
Compagnie Financière des Produits Orangina	11 910	10 957 976
Lina 3	55 920 652	3 881 834 308
Lina 5	306 400	30 630 500
Lina 6	400	230 027 008
Lina 7	400	240 000
Lina 11	400	96 599 538
Pernod	2 580 000	94 940 630
Pernod Ricard Asia	2 785 000	42 457 051
Pernod Ricard Cesam	386 650	131 040 000
Pernod Ricard Europe	999 994	36 405 982
Pernod Ricard Finance	10 317 439	89 220 499
Pernod Ricard North America	4 377 500	123 234 557
Ricard	1 750 000	67 227 093
SOUS-TOTAL	-	4 935 774 526
Autres titres de sociétés françaises	326 807	1 270 853
Participations dans les sociétés étrangères non cotées en Bourse	-	6 957 857 438
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES AU 30.06.2010	-	11 894 902 817

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Pernod Ricard, tels qu'ils sont présentés au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- l'évaluation des titres de participation a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables décrites dans la Note 1.3 « Règles et méthodes comptables – immobilisations financières » de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables et avons apprécié les hypothèses retenues par la société ainsi que les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux Mandataires Sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 20 septembre 2010

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Loïc Wallaert

Deloitte & Associés

Marc de Villartay

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 30 juin 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Plan de désendettement d'Austin Nichols & Co

Dans le cadre du plan de désendettement d'Austin Nichols & Co, le Conseil d'Administration du 22 juillet 2009 a autorisé Pernod Ricard à :

- contracter un prêt auprès de Pernod Ricard Finance à hauteur d'un montant d'environ 33 millions de dollars US en vue de permettre le financement de l'acquisition, par AD Shelf, filiale anglaise du Groupe, d'actions de Pernod Ricard Acquisition II (« PRAII »), autre filiale anglaise du Groupe.

Il est toutefois précisé que ce prêt n'a pas été mis en œuvre, les liquidités nécessaires ayant été versées via la convention de trésorerie Groupe ;

- céder à Pernod Ricard Finance une créance détenue sur AD Shelf d'un montant d'environ 740 millions de dollars US, en contrepartie d'un prêt de même montant à consentir par Pernod Ricard à Pernod Ricard Finance ou, alternativement, rembourser à due concurrence une dette contractée à l'égard de Pernod Ricard Finance (avec, dans ce second scénario, la mise en place, entre Pernod Ricard et Pernod Ricard Finance, de dérivés de change pour un montant global maximum de 740 millions de dollars afin

de maintenir l'équilibre de la position de change statutaire de Pernod Ricard).

Dans le cadre de cette autorisation, il est précisé que Pernod Ricard a utilisé la créance détenue sur AD Shelf d'un montant de 735,7 millions de dollars US pour rembourser le 24 juillet 2009 une dette contractée à l'égard de Pernod Ricard Finance à hauteur de 518,4 millions d'euros. Ce remboursement s'est accompagné de la mise en place de dérivés de change afin de maintenir l'équilibre de la position de change statutaire de Pernod Ricard.

Mandataires Sociaux concernés :

- M. Patrick Ricard, également Administrateur de Pernod Ricard Finance ;
- M. Pierre Pringuet, également Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard Finance.

Contrat de prêt entre Pernod Ricard et Pernod Ricard Finance et mise en place de dérivés

Dans le cadre du remboursement des obligations Allied Domecq émises par la société anglaise Allied Domecq Financial Services Ltd et de l'opération de refinancement de cette dernière, Pernod Ricard Finance a contracté vis-à-vis de trois sociétés du Groupe Pernod Ricard une dette de 706 millions de dollars US. Afin de permettre à Pernod Ricard Finance de rembourser sa dette vis-à-vis de ces trois sociétés, le Conseil d'Administration du 22 juillet 2009 a donné son autorisation pour que, alternativement :

- Pernod Ricard consente à Pernod Ricard Finance un prêt d'un montant d'environ 700 millions de dollars US, rémunéré à des conditions de marché et conclu pour une durée de 5 ans ; cette solution n'a pas été mise en œuvre, l'option suivante ayant été retenue ;
- Pernod Ricard rembourse une partie de sa dette vis-à-vis de Pernod Ricard Finance, avec une mise en place de deux dérivés de change entre Pernod Ricard et Pernod Ricard Finance en vue de maintenir l'équilibre de la position de change statutaire de Pernod Ricard pour un montant de 700 millions de dollars US.

Mandataires Sociaux concernés :

- M. Patrick Ricard, également Administrateur de Pernod Ricard Finance ;
- M. Pierre Pringuet, également Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard Finance.

Émission d'un emprunt obligataire

Dans le cadre de l'émission obligataire en date du 18 mars 2010, lancée sur la Bourse de Luxembourg, le Conseil d'Administration du 17 février 2010 a autorisé la conclusion d'une « *Subscription Letter* », d'un « *Subscription Agreement* » et d'une lettre de mandat dans le cas où le Crédit Agricole CIB (anciennement Calyon) serait sélectionné en qualité de banque chef de file.

Mandataires Sociaux concernés :

- M. Jean-Dominique Comolli, Administrateur de Crédit Agricole CIB ;
- M. Lord Douro, Conseiller auprès de Crédit Agricole CIB.

Il est précisé que le Crédit Agricole CIB n'a finalement pas été retenu en qualité de banque chef de file.

Autorisation d'un prêt octroyé par Pernod Ricard Finance à Pernod Ricard

Afin de permettre la capitalisation de sa filiale Lina 3 à hauteur de 590,9 millions d'euros, le Conseil d'Administration du 24 juin 2010 a donné son autorisation pour un prêt de Pernod Ricard Finance à Pernod Ricard pour le même montant.

Les charges financières, supportées par Pernod Ricard au titre du Contrat de Prêt au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010, s'élèvent à 285 730 euros.

Mandataires Sociaux concernés :

- M. Patrick Ricard, également Administrateur de Pernod Ricard Finance ;
- M. Pierre Pringuet, également Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard Finance.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et des engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Emprunt obligataire

Le 6 décembre 2006, Pernod Ricard a émis un emprunt obligataire, autorisé par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2006.

Cet emprunt est représenté par des obligations à taux fixe et des obligations à taux variable, d'une valeur nominale par obligation de 50 000 euros, soit un montant nominal global de 550 000 000 euros pour les obligations à taux fixe et 300 000 000 euros pour les obligations à taux variable. Ces obligations sont admises aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

Refacturation de frais d'acquisition

Frais d'acquisition liés à Allied Domecq

Suite à l'acquisition d'Allied Domecq, la société Pernod Ricard a été amenée à supporter des frais de restructuration et d'intégration.

Conformément aux règles fiscales et juridiques françaises, Pernod Ricard doit conserver à sa charge les seuls frais encourus dans son intérêt propre. En conséquence, il a été convenu que Pernod Ricard refacture le solde des frais supportés aux entités bénéficiaires des services correspondant auxdits frais, conformément aux allocations

fournies par les différents conseils identifiant la nature et l'objet du service rendu.

Le montant des charges refacturées au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010 s'élève à 1 629 028 euros.

Frais liés à l'acquisition de V&S Vin&Sprit Aktiebolag (« V&S »)

Dans le cadre de l'acquisition de V&S Vin&Sprit Aktiebolag et des travaux complémentaires concernant les restructurations ultérieures, Pernod Ricard a été amenée à supporter des frais couvrant des frais d'acquisition d'une part, et des frais de financement d'autre part.

Conformément aux règles fiscales et juridiques françaises, Pernod Ricard a conservé à sa charge les seuls frais encourus dans son intérêt propre et a refacturé le solde des frais supportés aux entités bénéficiaires des services correspondant auxdits frais.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, Pernod Ricard a enregistré un total de charges de 3 139 786 euros et a refacturé sur cet exercice 3 338 040 euros à ses filiales.

Ventes à réméré d'actions auto-détenues

Dans le cadre de l'exécution de la faculté de réméré liée aux ventes à réméré de 5 955 534 actions auto-détenues (sous-jacentes à certains plans de *stock options*) conclues avec la Société Générale, Pernod Ricard a procédé, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, au rachat de 637 074 actions Pernod Ricard.

Contrat de crédit « Multicurrency Facilities Agreement » dans le cadre du financement de l'acquisition de V&S Vin&Sprit Aktiebolag (« V&S »)

Dans le cadre de l'acquisition de V&S Vin&Sprit Aktiebolag par le Groupe et du refinancement d'une partie de la dette de cette société et du Groupe, Pernod Ricard et certaines filiales ont conclu un contrat de crédit en langue anglaise intitulé « *Multicurrency Facilities Agreement* » (le « Contrat de Prêt »). Les montants tirés dans le cadre du Contrat de Prêt s'élèvent approximativement à 9,1 milliards d'euros.

Dans le cadre de ce Contrat de Prêt, Pernod Ricard s'est également engagée à garantir, en tant que caution solidaire, le respect de leurs obligations de paiement par les autres emprunteurs résultant du Contrat de Prêt, telles qu'elles pourront être renouvelées ou prorogées.

Les charges financières, supportées par Pernod Ricard au titre du Contrat de Prêt au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010, s'élèvent à 56 259 488 euros.

Rémunération de la garantie octroyée par Pernod Ricard au bénéfice de Pernod Ricard Finance (« PR Finance ») dans le cadre du contrat de crédit « Multicurrency Facilities Agreement »

Dans le cadre de la garantie accordée par Pernod Ricard à certaines de ses filiales au titre du crédit syndiqué « *Multicurrency Facilities Agreement* », Pernod Ricard facture aux sociétés utilisant leur droit de tirage une commission de garantie correspondant aux conditions de

marché. Les sociétés ainsi concernées sont Pernod Ricard Finance et Établissements Vinicoles Champenois (« EVC »).

Dans les comptes arrêtés au 30 juin 2010 Pernod Ricard a facturé à ce titre 6 551 766 euros à PR Finance et EVC.

Contrat de Swap entre Pernod Ricard et Pernod Ricard Finance

Afin de gérer les problématiques de risque de change, le Conseil d'Administration a autorisé le 23 juillet 2008 la mise en place d'un contrat de *swap* de change entre Pernod Ricard et Pernod Ricard Finance dans le cadre duquel, Pernod Ricard est à l'origine vendeur USD et acheteur EUR au comptant auprès de Pernod Ricard Finance. À l'échéance, Pernod Ricard est acheteur USD et vendeur EUR auprès de PR Finance. Dans le cadre des besoins de financement des deux entités, le nominal de ce *swap* a évolué.

A la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2010, le nominal de ce *swap* de change a un montant nominal de 38 903 559 dollar US, pour une contre-valeur de 31 703 658 euros.

Cession de créances commerciales

Dans le cadre du programme de cession de créances commerciales à laquelle participent certaines filiales de Pernod Ricard, cette dernière a conclu avec Crédit Agricole CIB (anciennement Calyon) une lettre de mandat aux fins de confier à Crédit Agricole CIB la mission d'arranger cette opération.

Modalités de rémunération et d'avantages sociaux de M. Pierre Pringuet, Directeur Général

Dans le cadre de l'examen, au regard des recommandations AFEP-MEDEF, des conditions de rémunération attachées au mandat social de Monsieur Pierre Pringuet, Directeur Général, on rappelle que le Conseil d'Administration du 12 février 2009 a autorisé, en cas de cessation de son mandat, la mise en place d'une clause de non-concurrence de deux années assortie d'une indemnité égale à un an de rémunération brute (fixe et variable perçue au titre des douze mois précédant la cessation du mandat social).

Le Conseil d'Administration du 12 février 2009 a par ailleurs autorisé le maintien, au profit de Monsieur Pierre Pringuet, du bénéfice du régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies dans des conditions identiques à celles applicables aux cadres Dirigeants du Groupe, tel que mis en œuvre au sein de Pernod Ricard depuis 1990.

Ce régime de retraite collectif à prestations définies de type additif est accordé au bénéfice des cadres Dirigeants du Groupe remplissant un certain nombre de conditions liées, principalement, à l'ancienneté et au niveau de rémunération et achevant leur carrière au sein de Pernod Ricard.

Le dispositif prévoit, sous certaines conditions, le versement au retraité bénéficiaire d'une rente viagère ainsi que, après son décès, le versement au conjoint et/ou ex-conjoint d'une rente de réversion, calculée à partir des éléments suivants :

- (i) le bénéficiaire doit justifier d'une ancienneté minimale de 10 ans dans le Groupe ;

- (ii) la base de calcul de la rente correspond à la moyenne des 3 dernières années de rémunération (brute + variable) des bénéficiaires ;
- (iii) les rentes versées sont proportionnelles à l'ancienneté, plafonnée à 20 années ;
- (iv) le montant de la rente supplémentaire est évalué en cumulant les montants suivants :
 - pour la partie de la rémunération comprise entre 8 et 12 plafonds de sécurité sociale, un coefficient annuel de 2 % par année d'ancienneté est appliqué (plafonné à 20 ans, soit 40 %),
 - pour la partie de la rémunération comprise entre 12 et 16 plafonds de sécurité sociale, 1,5 % par année d'ancienneté, et enfin
 - 1 % pour la partie de rémunération supérieure à 16 plafonds de sécurité sociale ;
- (v) la rente versée au titre de ce régime, cumulée avec ceux des autres pensions, ne peut excéder les deux tiers de la rémunération annuelle brute de base du bénéficiaire.

Outre ces conditions, il est rappelé que la présence dans le Groupe du Dirigeant au jour du départ à la retraite est obligatoire. Conformément à la réglementation, est assimilé à un achèvement de la carrière le cas du licenciement après 55 ans, sans reprise d'activité professionnelle. Dans la mesure où le Conseil d'Administration a pour politique constante, s'agissant des éléments accessoires de rémunération et avantages sociaux des Dirigeants Mandataires Sociaux, notamment en matière de retraite supplémentaire, de les assimiler à des cadres Dirigeants de Pernod Ricard et de les autoriser à bénéficier des mêmes avantages que ces derniers, il a été précisé, lors de la réunion du Conseil du 12 février 2009, que la révocation forcée du Dirigeant Mandataire Social est assimilable au licenciement sous réserve des conditions d'âge et de non reprise d'activité susvisées.

Engagements de cautionnement solidaire

Conventions conclues avec la société Pernod Ricard Finance

Pernod Ricard a émis, au profit de Pernod Ricard Finance et à l'intention des porteurs de billets de trésorerie, une garantie irrévocable, inconditionnelle et rémunérée. Le montant garanti s'élevait au 30 juin 2010 à un encours moyen de 364 689 726 euros.

Pernod Ricard a facturé à Pernod Ricard Finance une commission d'un montant de 366 715 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Conventions conclues avec la société Comrie

Pernod Ricard s'est portée caution auprès de Société Générale en garantie des obligations « *loans notes* » portées par Comrie pour un montant de 54 184 euros au 30 juin 2010.

Concession de marques

Contrats de licence de marque

(i) Licences de marques concédées à Ricard

Depuis le 1^{er} janvier 2004, Pernod Ricard concède à Ricard SA des licences de marques. L'ensemble des redevances facturées au titre de ces licences par Pernod Ricard à Ricard SA s'est élevé à 24 857 722 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010. Ces redevances sont calculées proportionnellement au chiffre d'affaires.

(ii) Licences de marques concédées à Pernod

Depuis le 1^{er} janvier 2004, Pernod Ricard concède à Pernod SA des licences de marques. L'ensemble des redevances facturées au titre de ces licences par Pernod Ricard à Pernod SA s'est élevé à 10 842 546 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010. Ces redevances sont calculées proportionnellement au chiffre d'affaires.

(iii) Licences de marques concédées à Cusenier

Depuis le 1^{er} janvier 1996, Pernod Ricard concède à Cusenier des licences de marques. L'ensemble des redevances facturées au titre de ces licences par Pernod Ricard à Cusenier s'est élevé à 640 201 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Concessions d'une licence d'exploitation

La société concède à la société Ricard SA une licence d'exploitation à l'international de la marque « Dorville », depuis octobre 2002, moyennant le versement d'une redevance. Le montant de la redevance versée au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010 est de 11 617 euros.

Avances, prêts et emprunts

Conventions conclues avec Pernod Ricard Finance

Pernod Ricard a conclu une convention de trésorerie avec Pernod Ricard Finance, effective depuis le 1^{er} janvier 2004, et ayant pour objet de regrouper sous une seule convention l'ensemble des conventions de trésorerie bilatérales existantes entre Pernod Ricard Finance et les sociétés du Groupe Pernod Ricard non intégrées au système de centralisation de trésorerie automatique, de les uniformiser, et d'actualiser et préciser les termes et conditions relatifs à la rémunération des prêts et emprunts nés du mécanisme de la centralisation de trésorerie.

Dans le cadre de cette convention, une charge d'intérêts de 28 423 732 euros a été comptabilisée vis-à-vis de Pernod Ricard Finance au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010 ainsi qu'une charge de gestion de trésorerie de 3 000 euros.

Convention de netting avec Pernod Ricard Finance

Pernod Ricard a conclu un contrat régissant la compensation mensuelle des paiements intragroupes, dit « Netting Pernod Ricard » avec Pernod Ricard Finance, qui a pris effet le 30 juin 2008. Dans le cadre de ce contrat, Pernod Ricard Finance est chargé, en tant que « mandataire », de gérer les opérations de trésorerie appropriées (opérations de change et flux bancaires) pour le compte des sociétés signataires du contrat. Toutes les opérations liées au « netting Pernod Ricard » sont faites aux conditions de marché.

Dans le cadre de cette convention, une charge de gestion de netting de 4 500 euros a été facturée par Pernod Ricard Finance au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Neuilly-sur-Seine et Courbevois, le 20 septembre 2010

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Marc de Villartay

Mazars

Loic Wallaert

6

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	166
Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	166

Présentation des résolutions

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	167
Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	168

Projets de résolutions

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	170
Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	172

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la Société et/ou des membres du personnel salarié et Mandataires Sociaux des sociétés liées au Groupe	177
---	-----

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société	178
--	-----

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise	179
---	-----

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2010 ; 2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2010 ; 3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2010 et fixation du dividende ; 4. Approbation des conventions réglementées visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; 5. Renouvellement du mandat de Monsieur François Gérard en qualité d'Administrateur ; | <ol style="list-style-type: none"> 6. Nomination de Madame Susan Murray en qualité d'Administrateur ; 7. Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire ; 8. Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes suppléant ; 9. Fixation du montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration ; 10. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société. |
|---|---|

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 11. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution d'actions de performance aux membres du personnel salarié de la Société et/ou aux membres du personnel salarié et mandataires sociaux des sociétés du Groupe ; 12. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société ; 13. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ; | <ol style="list-style-type: none"> 14. Modifications statutaires relatives à la faculté pour le Conseil d'Administration de nommer des censeurs ; 15. Modifications statutaires relatives aux modalités de participation et de vote aux Assemblées Générales ; 16. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales requises. |
|--|---|

Présentation des résolutions

La présentation ci-dessous constitue un résumé des résolutions.

Pour une présentation complète, il convient de se reporter au texte des résolutions et au rapport du Conseil d'Administration.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Approbation des comptes annuels et affectation du résultat

La **1^{re} résolution** a pour objet d'approuver les comptes sociaux de Pernod Ricard de l'exercice 2009/2010, qui se traduit par un bénéfice net de 89 124 863,67 euros.

La **2^e résolution** a pour objet d'approuver les comptes consolidés de Pernod Ricard de l'exercice 2009/2010.

La **3^e résolution** a pour objet de procéder à l'affectation du résultat. Il vous est proposé de fixer le dividende au titre de l'exercice 2009/2010 à 1,34 euro par action. Un acompte sur dividende de 0,61 euro par action ayant été versé le 7 juillet 2010, le solde, soit 0,73 euro par action, serait mis en paiement le 17 novembre 2010.

Approbation des conventions réglementées

Nous vous proposons d'approuver, par le vote de la **4^e résolution**, les conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes figurant en pages 160 à 163 du présent document.

Renouvellement du mandat d'un Administrateur/Désignation d'un nouvel Administrateur

Nous vous proposons, par le vote de la **5^e résolution**, de renouveler Monsieur François Gérard dans son mandat d'Administrateur. Les renseignements le concernant figurent dans le Chapitre « Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne » du présent document.

La **6^e résolution** vous propose de désigner Madame Susan Murray en qualité de nouvel Administrateur de la Société.

La présentation de Madame Susan Murray figure dans le Chapitre « Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne » du présent document.

Conformément à nos statuts, Monsieur François Gérard et Madame Susan Murray seraient désignés pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant

Par le vote des **7^e et 8^e résolutions**, il vous est proposé de renouveler le mandat du Cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, ainsi que celui de Monsieur Patrick de Cambourg

en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant. Le cabinet Mazars, actuellement représenté par Monsieur Loïc Wallaert, serait représenté par Madame Isabelle Sapet à compter de la certification des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013.

Jetons de présence

La **9^e résolution** a pour objet de fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration. Il est proposé d'arrêter à 840 000 euros la rémunération du Conseil d'Administration pour l'exercice 2010/2011, soit une augmentation de 12 % par rapport à l'exercice précédent. Cette enveloppe tient compte de l'éventuelle nomination d'un censeur qui pourrait être, en conformité avec la 14^e résolution et si cette dernière était adoptée, décidée par votre Conseil d'Administration au moment qu'il jugera opportun. Retraité de cette éventuelle nomination, le montant des jetons de présence présenté à votre suffrage et, à nombre d'Administrateurs inchangé, ressort en progression de 4,8 %.

Rachat d'actions

L'autorisation, accordée le 2 novembre 2009 par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration, d'opérer sur les titres de la Société, arrivant à échéance au cours de cette année, nous vous proposons, dans la **10^e résolution**, d'autoriser à nouveau le Conseil d'Administration, pour une période de 18 mois à intervenir sur les actions de la Société à **un prix maximum d'achat fixé à 100 euros par action**, hors frais d'acquisition.

Cette autorisation permettrait au Conseil d'Administration d'acquérir un nombre d'actions de la Société représentant **au maximum 10 % du capital social de la Société**, en vue notamment de :

- leur attribution ou leur cession aux salariés et/ou mandataires sociaux (attribution d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites, couverture des engagements au titre d'options avec règlement en espèces) ;
- leur utilisation dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social) ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- leur annulation ;
- l'animation du marché dans le cadre de contrats de liquidité.

On notera qu'en **période d'offre publique**, ces opérations ne pourraient être réalisées que dans le strict respect des conditions posées par le règlement général de l'AMF et seulement afin de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les délégations de compétence soumises à votre vote lors de la présente Assemblée Générale qui recueilleraient un vote favorable priveraient d'effet, à compter de la date de l'Assemblée Générale, les délégations consenties précédemment et ayant le même objet.

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une attribution d'actions de performance aux salariés de la Société et aux salariés et mandataires sociaux des sociétés liées au Groupe

La **11^e résolution** a pour objet de permettre au Conseil d'Administration d'attribuer des actions de performance aux membres du personnel salarié de la Société, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et mandataires sociaux éligibles des sociétés du Groupe. Aucune attribution d'actions de performance n'interviendrait au profit du Directeur Général et du Président du Conseil d'Administration de la Société.

De plus, l'attribution définitive des actions serait soumise en totalité à l'atteinte de conditions de performance que le Conseil d'Administration déterminera.

Pour information, il est rappelé que lors des précédentes décisions d'attribution du Conseil d'Administration de 2007 et 2008, ce dernier avait soumis ces attributions à une condition de performance et à une condition de présence. Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 24 juin 2010 a confirmé la condition de présence pour l'attribution au titre de l'exercice 2009/2010 et a décidé que la réalisation des conditions de performance serait désormais appréciée sur deux exercices fiscaux. Le critère de performance retenu correspond au niveau d'atteinte du résultat opérationnel courant réalisé par le Groupe par rapport au résultat opérationnel courant budgété. La période d'acquisition des actions pour les résidents fiscaux français a été fixée à 3 ans.

Cette délégation serait consentie **pour 26 mois** à compter de l'Assemblée Générale. Elle pourrait donner lieu à l'attribution d'actions représentant **au maximum 0,67 % du capital social** de la Société tel que constaté à la date de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration. Le plafond retenu de 0,67 % sur une période de 26 mois a été calculé de manière à être équivalent à un plafond de 1 % sur une période de 38 mois.

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'action en cas d'offre publique non sollicitée sur les titres de la Société

Par le vote de la **12^e résolution**, nous vous demandons de reconduire l'autorisation de l'année dernière à l'effet d'émettre gratuitement au profit des actionnaires, en cas d'offre publique non sollicitée portant sur les titres de la Société, des bons de souscription d'actions à des conditions préférentielles.

Cette résolution vise à permettre au Conseil d'Administration d'utiliser ces bons face à une offre publique d'une société disposant de moyens de défense dont ne dispose pas notre Société (exception de réciprocité).

Il vous est précisé qu'en cas de mise en œuvre de cette délégation, sur la base d'un rapport établi par une banque de renommée internationale et dont la désignation aura été approuvée notamment par la majorité des Administrateurs indépendants de la Société, le Conseil d'Administration devra rendre compte au moment de l'émission :

- des circonstances et raisons pour lesquelles il estime que l'offre n'est pas dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires et qui justifient qu'il soit procédé à l'émission de tels bons ;
- des critères et méthodes selon lesquels sont fixées les modalités de détermination du prix d'exercice des bons.

Ces bons deviendraient caducs dès que l'offre ou toute autre offre concurrente éventuelle échouerait, deviendrait caduque ou serait retirée.

Le **montant nominal maximal des actions** pouvant ainsi être émises par exercice de ces bons ne pourrait dépasser un plafond de **102 millions d'euros, soit environ 25 % du capital social actuel**.

Cette autorisation serait consentie pour **18 mois** à compter de l'Assemblée Générale.

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents de plans d'épargne

Nous vous proposons, par le vote de la **13^e résolution**, de consentir une délégation au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social d'un **montant nominal maximal correspondant à 2 % du capital social** à l'issue de la présente Assemblée Générale, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise qui seraient mis en place au sein de la Société ou du Groupe.

Le prix d'émission des actions nouvelles ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché Eurolist d'Euronext Paris lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la période de souscription, ni supérieur à cette moyenne.

Cette délégation serait consentie pour **26 mois** à compter de l'Assemblée Générale.

Faculté pour le Conseil d'Administration de nommer des censeurs et modification corrélative des statuts

Par le vote de la **14^e résolution**, il vous est demandé d'insérer un nouvel article 28 aux statuts de la Société, qui conférerait au Conseil d'Administration, sur proposition de son Président, la faculté de nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales choisies parmi ou en dehors des actionnaires, de fixer leur mission et la durée de leur mandat. Les censeurs pourraient participer aux comités créés par le Conseil d'Administration. Ils pourraient être renouvelés dans leurs fonctions. Les censeurs seraient convoqués aux réunions du Conseil d'Administration, auxquelles ils participeraient avec voix consultative, sans toutefois que leur absence puisse nuire à la validité des délibérations du Conseil d'Administration. Les modalités de la rémunération du ou des censeurs seraient arrêtées par le Conseil d'Administration, qui pourrait leur reverser une partie des jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale aux Administrateurs. Les censeurs seraient tenus aux mêmes obligations de discrétion que les Administrateurs.

Le vote de la 14^e résolution permettrait également de modifier l'article 27 existant des statuts afin de préciser que la procédure applicable aux conventions conclues entre la Société et l'un de ses Dirigeants, Administrateurs ou actionnaires, serait également applicable aux conventions conclues entre la Société et l'un de ses censeurs.

Participation et vote par Internet aux Assemblées Générales et modification corrélative des statuts

Par le vote de la **15^e résolution**, il vous est proposé d'amender le paragraphe I de l'article 32 existant des statuts de la Société (qui deviendrait l'article 33 à la suite de la renumérotation consécutive au vote de la 14^e résolution ci-avant) afin de permettre et faciliter (i) les votes à distance par le biais de formulaires électroniques et (ii) la participation et le vote aux Assemblées Générales par des moyens de télécommunication et télétransmission (et notamment par Internet), sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation. Le reste de l'article demeurerait inchangé.

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales

Par le vote de la **16^e résolution**, il est demandé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder aux formalités légales requises, le cas échéant.

Projets de résolutions

6

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2010)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2010, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2010, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net comptable d'un montant de 89 124 863,67 euros.

L'Assemblée Générale prend acte du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et du rapport des Commissaires aux Comptes sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte également du fait que le montant global des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts s'est élevé à 148 136 euros au cours de l'exercice écoulé et que l'impôt futur supporté à raison de ces dépenses et charges s'élèvera à 51 003 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2010)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion conformément à l'article L. 233-26 du Code de commerce, et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2010 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Il est rappelé que le dividende versé au titre des trois exercices précédents, a été de :

	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Nombre d'actions	109 611 879	219 682 974	258 640 536
Dividende par action (en euros)	2,52 ⁽¹⁾	1,32 ⁽¹⁾	0,50 ⁽¹⁾

(1) Montants éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158 3 2° du Code général des impôts.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2010 et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate que le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2010 fait apparaître un bénéfice net de 89 124 863,67 euros.

Elle décide, sur la proposition du Conseil d'Administration, d'affecter et de répartir ce bénéfice de la façon suivante :

Bénéfice	89 124 863,67 euros
Affectation à la réserve légale	866 725,44 euros
Solde	88 258 138,23 euros
Report à nouveau antérieur	1 327 012 295,17 euros
Bénéfice distribuable	1 415 270 433,40 euros
Dividende distribué	354 071 299,42 euros
Solde affecté en report à nouveau	1 061 199 133,98 euros

Il sera distribué à chacune des actions de la Société un dividende de 1,34 euro par action.

Un premier acompte sur dividende de 0,61 euro par action ayant été versé le 7 juillet 2010, le solde, soit 0,73 euro par action sera détaché le 12 novembre 2010 et mis en paiement le 17 novembre 2010.

L'Assemblée Générale décide que le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues ou à celles ayant fait l'objet d'une annulation à la date de mise en paiement sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Le montant distribué de 1,34 euro par action sera éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158 3 2° du Code général des impôts.

Les capitaux propres, après affectation du résultat de l'exercice, s'établissent à 4 895 211 368,67 euros.

Quatrième résolution

(Approbation des conventions réglementées visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les conventions qui y sont visées.

Cinquième résolution

(Renouvellement du mandat de Monsieur François Gérard en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur François Gérard.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sixième résolution

(Nomination de Madame Susan Murray en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Madame Susan Murray en qualité de nouvel Administrateur.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Susan Murray a d'ores et déjà indiqué à la Société qu'elle accepte ce mandat et qu'elle satisfait aux conditions et obligations requises par la réglementation en vigueur.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet Mazars, dont le siège social est situé Tour Exaltis, 61 Rue Henri Regnault, 92075 Paris La Défense, arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler son mandat de Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes suppléant)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Patrick de Cambourg, dont l'adresse est située 61 Rue Henri Regnault, 92075 Paris La Défense, arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler son mandat de

Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Neuvième résolution

(Fixation du montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe le montant global annuel des jetons de présence à 840 000 euros pour l'exercice en cours.

Dixième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, à acheter des actions de la Société en vue de :

- (i) leur attribution ou leur cession aux salariés et/ou Mandataires Sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment par l'attribution d'options d'achat d'actions ou dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise ; ou
- (ii) la couverture de ses engagements au titre d'options avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action de la Société, consenties aux salariés et Mandataires Sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ; ou
- (iii) leur attribution gratuite aux salariés de la Société et/ou aux salariés et mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, étant précisé que les actions pourraient notamment être affectées à un plan d'épargne salariale conformément aux dispositions de l'article L. 3332-14 du Code du travail ; ou
- (iv) la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social ; ou
- (v) la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- (vi) l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce conformément à l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale du 2 novembre 2009 dans sa 15^e résolution ; ou
- (vii) l'animation du marché secondaire ou la liquidité du titre de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre de contrats de liquidité conformes à une charte de déontologie reconnue par l'AMF.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale ; conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le Règlement Général de l'AMF ; et
- le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent notamment les opérations de gré à gré, les cessions de blocs, les ventes à réméré et l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options d'achat et de vente et toutes combinaisons de celles-ci dans le respect de la réglementation applicable). La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociation de blocs pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront être réalisées aux périodes que le Conseil d'Administration appréciera ; toutefois, en période d'offre publique, ces opérations ne pourront être réalisées que dans le strict respect des conditions de l'article 232-15 du Règlement Général de l'AMF, afin de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs, et uniquement :

- si d'une part, l'offre d'achat des titres Pernod Ricard est réglée intégralement en numéraire ;

- et si, d'autre part, les opérations de rachat (a) sont réalisées dans le cadre de la poursuite d'un programme déjà en cours, (b) entrent dans les objectifs visés ci-dessus aux points (i) à (v), et (c) ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'achat maximal par action est égal à 100 euros, hors frais d'acquisition.

En application de l'article R. 225-151 du Code de commerce, l'Assemblée Générale fixe à 2 642 428 100 euros le montant maximal global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé, correspondant à un nombre maximal de 26 424 281 actions acquises sur la base du prix maximal unitaire de 100 euros ci-dessus autorisé.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, en cas d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, le pouvoir d'ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités avec faculté de déléguer, dans les conditions légales, la réalisation du programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations notamment auprès de l'AMF et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale et son vote positif prive d'effet, à compter de cette même date, pour la part non utilisée à ce jour, la délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société par l'Assemblée Générale Ordinaire le 2 novembre 2009 dans sa 14^e résolution.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Onzième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution d'actions de performance aux membres du personnel salarié de la Société et/ou aux membres du personnel salarié et mandataires sociaux des sociétés du Groupe)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires, existantes ou à émettre, de la Société, au profit des membres

du personnel salarié de la Société et des membres du personnel salarié et mandataires sociaux éligibles (au sens de l'article L. 225-197-1 II alinéa 1 du Code de commerce) des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux, à l'exclusion du Directeur Général et du Président du Conseil d'Administration de la Société ;

2. décide que les attributions effectuées en vertu de la présente autorisation ne pourront pas porter sur un nombre d'actions existantes ou à émettre représentant plus de 0,67 % du capital social de la Société tel que constaté au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration, ce nombre ne tenant pas compte des éventuels ajustements susceptibles d'être opérés pour préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations financières ou sur le capital de la Société ;

3. décide que :
- (i) l'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à deux ans ;
 - (ii) la durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires sera fixée par le Conseil d'Administration à deux ans au minimum à compter de l'attribution définitive des actions ; et
 - (iii) le Conseil d'Administration pourra, sous réserve de fixer la durée de la période d'acquisition à quatre ans au minimum, n'imposer aucune période de conservation pour les actions considérées ;
4. décide que dans l'hypothèse de l'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans les deuxième ou troisième catégories prévues par l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, les actions seront définitivement acquises et immédiatement cessibles ;
5. prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui seront émises sur le fondement de la présente autorisation ;
6. donne tous pouvoirs, dans les limites fixées ci-dessus, au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment afin de :
- déterminer si les actions attribuées gratuitement sont des actions à émettre ou existantes ;
 - fixer, dans les limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions d'actions ;
 - déterminer l'identité des bénéficiaires, ou de la ou des catégories de bénéficiaires des attributions d'actions et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
 - déterminer les critères d'attribution des actions, les conditions et les modalités d'attribution desdites actions et en particulier la période d'acquisition, la période de conservation des actions ainsi attribuées et les conditions de performance, étant précisé que l'attribution définitive des actions sera soumise en totalité à l'atteinte de conditions de performance que le Conseil d'Administration déterminera ;
 - prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution dans les conditions prévues par la loi et les règlements applicables ;
 - inscrire les actions gratuites attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire à l'issue de la période d'acquisition, mentionnant, le cas échéant, l'indisponibilité et la durée de celle-ci, et de lever l'indisponibilité des actions pour toute circonstance pour laquelle la présente résolution ou la réglementation applicable permettrait la levée de l'indisponibilité ;
 - prévoir la faculté de procéder, s'il l'estime nécessaire, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, en fonction des éventuelles opérations portant sur le capital de la Société intervenues en période d'acquisition, telles que visées à l'article L. 225-181 al. 2 du Code de commerce, dans les conditions qu'il déterminera ;
 - imputer, le cas échéant, sur les réserves, les bénéfices ou primes d'émission, les sommes nécessaires à la libération desdites actions, constater la réalisation des augmentations de capital réalisées en application de la présente autorisation, procéder aux modifications corrélatives des statuts et d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités nécessaires ;
 - et plus généralement, conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire ; et
7. fixe à 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation qui prive d'effet, à compter de la même date, pour la part non utilisée à ce jour, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte le 7 novembre 2007 dans sa 18^e résolution.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

Douzième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et statuant conformément aux articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'Administration la compétence, en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société, de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique, ainsi que de fixer les conditions d'exercice et les autres caractéristiques desdits bons ;
2. décide que le montant nominal maximum des actions ordinaires qui pourraient ainsi être émises par exercice de ces bons ne pourra pas dépasser un plafond de 102 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société autorisées par l'Assemblée Générale, et le nombre maximum de bons qui pourraient être émis ne pourra dépasser le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;
3. décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites fixées par les statuts et par la loi, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions prévues par la loi, la présente délégation de compétence.

La présente délégation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée. Votée favorablement, elle prive d'effet, à compter de ce jour, la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte le 2 novembre 2009 dans sa 24^e résolution.

Treizième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 à L. 225-129-6, L. 225-138 et L. 225-138-1 du Code de commerce, et des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet de décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents auquel l'article L. 3332-18 du Code du travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) qui seraient mis en place au sein du Groupe constitué par la Société et les entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la Société en application de l'article L. 3344-1 du Code du travail ;
2. décide de fixer à 2 % du capital social à l'issue de la présente Assemblée Générale le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre, étant précisé que :
 - ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - le montant nominal d'augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation s'imputera sur le montant des plafonds fixés aux 16^e et 17^e résolutions de l'Assemblée Générale du 2 novembre 2009 ;
3. décide que le prix d'émission des actions nouvelles ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions prévues à l'article L. 3332-19 du Code du travail et ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché Euronext Paris lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (le « Prix de Référence »), ni supérieur à cette moyenne ; toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, notamment, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement ;
4. autorise le Conseil d'Administration à attribuer, à titre gratuit, aux bénéficiaires ci-avant indiqués, en complément des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à souscrire en numéraire, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ou déjà émises, à titre de substitution de tout ou partie de la décote par rapport au Prix de Référence

et/ou d'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires en application des articles L. 3332-1 et L. 3332-19 du Code du travail ;

5. décide de supprimer au profit des bénéficiaires ci-avant indiqués le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente autorisation, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs à tout droit aux actions gratuites ou valeurs mobilières donnant accès au capital qui seraient émises par application de la présente résolution ;
6. fixe à 26 mois, à compter de la date de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation, et prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de cette même date, pour la part non utilisée à ce jour, la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte le 2 novembre 2009 dans sa 25^e résolution ;
7. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-avant à l'effet notamment :
 - d'arrêter dans les conditions légales la liste des sociétés dont les adhérents au plan d'épargne d'entreprise pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi émises et bénéficier le cas échéant des actions gratuites ou valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - de décider que les souscriptions pourront être réalisées directement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;
 - de déterminer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires des augmentations de capital ;
 - d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
 - de fixer les montants des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et d'arrêter notamment les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres (même rétroactive) ainsi que les autres conditions et modalités des émissions, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;
 - en cas d'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer le nombre d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre, le nombre à attribuer à chaque bénéficiaire, et arrêter les dates, délais, modalités et conditions d'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans les limites légales et réglementaires en vigueur, et notamment choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital aux décotes par rapport au Prix de Référence prévues ci-avant, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions sur le montant total de l'abondement, soit de combiner ces deux possibilités ;
 - de constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions souscrites (après éventuelle réduction en cas de sur-souscription) ;
 - le cas échéant, d'imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur le montant de ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant de ces augmentations de capital ;

- de conclure tous accords, d'accomplir directement ou indirectement par mandataire toutes opérations en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et aux modifications corrélatives des statuts et, d'une manière générale, de passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, de prendre toutes mesures et décisions et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées.

Quatorzième résolution

(Modifications statutaires relatives à la faculté pour le Conseil d'Administration de nommer des censeurs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 27 existant des statuts comme suit (les parties ajoutées étant signalées en gras) et d'insérer à la suite de l'article 27 existant un nouvel article rédigé comme suit :

« Article 27

CONVENTIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET UN DIRIGEANT, UN ADMINISTRATEUR, UN CENSEUR OU UN ACTIONNAIRE

Toute convention intervenant entre la société et son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux Délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses censeurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à dix pour cent ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, doit être soumise à la procédure d'autorisation, de vérification et d'approbation prévue par le Code de commerce.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Cependant, ces conventions sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'Administration sauf lorsqu'en raison de leur objet, ou de leurs implications financières, elles ne sont significatives pour aucune des parties. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le Président aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes.

En outre, les engagements pris au bénéfice du Président, du Directeur Général, ou de l'un des Directeurs Généraux Délégués par la société ou par toute société contrôlée ou qui la contrôle au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, sont soumis à la procédure d'autorisation, de vérification et d'approbation prévue par le Code de commerce. En cas de nomination aux fonctions de Président, de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué d'une personne liée par un contrat de travail à la société ou à toute société contrôlée ou qui la contrôle au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, les dispositions dudit contrat correspondant, le cas échéant, à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci, sont également soumises à la procédure d'autorisation, de vérification et d'approbation prévue par le Code de commerce. »

« Article 28

CENSEURS

Le Conseil d'Administration peut, sur proposition de son Président, nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales choisies parmi ou en dehors des actionnaires.

Leur mission est fixée en conformité avec la loi et les statuts par le Conseil d'Administration. Les censeurs peuvent participer aux comités créés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration détermine la durée de leur mandat, auquel il peut mettre fin à tout moment. Les censeurs peuvent être renouvelés dans leurs fonctions.

Les censeurs sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration, auxquelles ils participent avec voix consultative, sans toutefois que leur absence puisse nuire à la validité des délibérations du Conseil d'Administration.

Les modalités de la rémunération du ou des censeur(s) sont arrêtées par le Conseil d'Administration, qui peut leur reverser une partie des jetons de présence que l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a alloués à ses membres.

Les censeurs sont tenus aux mêmes obligations de discrétion que les Administrateurs ».

Les articles 28 à 39 existants sont renumérotés en conséquence.

Quinzième résolution

(Modifications statutaires relatives aux modalités de participation et de vote aux Assemblées Générales)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de remplacer le paragraphe I de l'article 32 existant des statuts, qui deviendrait l'article 33 à la suite de la renumérotation consécutive au vote de la quatorzième résolution ci-avant, par un nouveau paragraphe rédigé comme suit :

« Article 33

COMPOSITION ET TENUE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

I – L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions ; nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint d'actionnaire.

Le droit de participer aux Assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants de sociétés actionnaires ont accès aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

L'usufruitier représente valablement le nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Ordinaires et le nu-proprétaire représente l'usufruitier dans les Assemblées Extraordinaires.

Votes par procuration et par correspondance

Tout actionnaire peut donner pouvoir dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

Tout actionnaire peut également voter par correspondance dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

Notamment les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la loi et les règlements, adresser le formulaire de procuration et de vote par correspondance établi par la société ou son établissement centralisateur, soit sous forme de papier, soit, sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission, y compris Internet.

Les votes par correspondance sont pris en compte à la condition que les bulletins de vote parviennent à la société trois jours au moins avant l'Assemblée. Toutefois, les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la société jusqu'à la veille de la réunion de l'Assemblée Générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

Ceux des actionnaires qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée, sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Conseil d'Administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil (à savoir l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire) et aux articles R. 225-77 3° et R. 225-79 du Code de commerce et, de façon plus générale, par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Participation aux Assemblées Générales par des moyens de télécommunication et télétransmission

Si le Conseil d'Administration le permet au moment de la convocation de l'Assemblée, les actionnaires pourront participer à l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication ou télétransmission, y compris Internet, permettant son identification dans les conditions et suivant les modalités fixées par la réglementation en vigueur. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Dans ce cas, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée en utilisant ces moyens. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Seizième résolution

(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités requises)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer, partout où besoin sera, tous dépôts et procéder à toutes formalités de publicité légales ou autres qu'il appartiendra.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la Société et/ou des membres du personnel salarié et Mandataires Sociaux des sociétés liées au Groupe

Assemblée Générale Mixte Annuelle du 10 novembre 2010 11^e résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Pernod Ricard et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la Société et/ou des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux éligibles des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'exclusion du Directeur Général et du Président du Conseil d'Administration de la Société.

Votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient

d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 20 septembre 2010

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Marc de Villartay

Mazars

Loïc Wallaert

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société

Assemblée Générale Mixte Annuelle du 10 novembre 2010 12^e résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Pernod Ricard et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission et d'attribution à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer avec faculté de subdélégation, pour une durée de dix-huit mois, dans le cadre des articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce, la compétence à l'effet de :

- décider l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société et à leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique ;
- fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons.

Le montant nominal maximum des actions ordinaires qui pourraient être ainsi émises par exercice de ces bons ne pourra dépasser le plafond de 102 millions d'euros et le nombre maximum de bons

qui pourraient être émis ne pourra excéder le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration sur l'opération envisagée d'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société.

Nous établirons un rapport complémentaire le cas échéant en vue de la confirmation par une Assemblée Générale prévue à l'article L. 233-32 III du Code de commerce, et conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 20 septembre 2010

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Marc de Villartay

Mazars

Loïc Wallaert

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise

Assemblée Générale Mixte Annuelle du 10 novembre 2010 13^e résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Pernod Ricard et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation à votre Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette opération pourra entraîner une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 2 % du capital social à l'issue de la présente Assemblée Générale, étant précisé que le montant nominal d'augmentation de capital réalisé en application de la présente délégation s'imputera sur le montant des plafonds fixés aux 16^e et 17^e résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres du capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 20 septembre 2010

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Marc de Villartay

Mazars

Loïc Wallaert

7

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant Pernod Ricard	182	Informations concernant le capital	187
Dénomination sociale et nom commercial	182	Montant du capital souscrit au 30 juin 2010	187
Siège social	182	Actions non représentatives du capital	187
Forme juridique	182	Autorisations financières	187
Droit applicable	182	Capital potentiel	190
Date de constitution et durée	182	Évolution du capital social au cours des cinq dernières années	191
Objet social	182	Évolution des droits de vote au cours des cinq dernières années	192
Numéro RCS et code APE	182	Répartition du capital social et des droits de vote au 1 ^{er} septembre 2010	193
Exercice social	182	Marché des titres Pernod Ricard	195
Droit à dividendes – Droit de participation aux bénéfices de l'émetteur	183	Autres informations légales	195
Modification du capital et des droits attachés aux actions	183		
Assemblées Générales	183		
Modification des droits des actionnaires	184		
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	184		
Les Commissaires aux Comptes	185		
Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau au titre de l'exercice de 12 mois	186		

Informations concernant Pernod Ricard

Dénomination sociale et nom commercial

Pernod Ricard.

Siège social

12, place des États-Unis, 75116 Paris

Tél. : + 33 (1) 41 00 41 00

Forme juridique

Pernod Ricard est une Société Anonyme à Conseil d'Administration.

Droit applicable

Pernod Ricard est une société de droit français, régie par le Code de commerce.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 13 juillet 1939 pour une durée de 99 années qui prendra fin à pareille époque de l'année 2038.

Objet social

L'objet social, tel que mentionné dans l'article 2 des statuts, est ici intégralement rapporté :

« La Société a pour objet, directement ou indirectement :

- la fabrication, l'achat et la vente de tous vins, spiritueux et liqueurs, ainsi que de l'alcool et de tous produits et denrées d'alimentation, l'utilisation, la transformation et le commerce sous toutes ses formes des produits finis ou mi-finis, sous-produits, succédanés provenant des opérations principales effectuées dans les distilleries ou autres établissements industriels de même nature. Les opérations qui précèdent pouvant être faites en gros, demi-gros ou détail et en tous lieux, en France ou hors de France. Le dépôt, l'achat, la vente, rentrant dans l'énumération qui précède ;
- la représentation de toutes maisons françaises ou étrangères produisant, fabriquant ou vendant des produits de même nature ;

- la participation dans toutes les affaires ou opérations quelconques, pouvant se rattacher à l'industrie et au commerce de mêmes produits, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de sociétés nouvelles, apports, souscriptions, achats de titres ou achats de droits sociaux, etc. ;
- toutes opérations se rapportant à l'industrie hôtelière et à l'industrie des loisirs en général et notamment la participation de la Société dans toutes entreprises, sociétés créées ou à créer, affaires ou opérations quelconques pouvant se rattacher à l'industrie hôtelière ou des loisirs en général, étant précisé que la Société pourra faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, associations ou sociétés avec tous tiers ou autres sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit : apports, fusions, souscriptions ou achats de titres ou de droits sociaux, etc. ;
- la prise d'intérêts dans toutes sociétés industrielles, commerciales, agricoles, immobilières, financières ou autres, constituées ou à constituer, françaises ou étrangères ;
- l'acquisition, l'aliénation, l'échange et toutes opérations portant sur des actions, parts sociales ou parts d'intérêts, certificats d'investissement, obligations convertibles ou échangeables, bons de souscription d'actions, obligations avec bons de souscription d'actions et généralement sur toutes valeurs mobilières ou droits mobiliers quelconques ;
- toutes opérations de caractère agricole, cultures générales, arboriculture, élevage, viticulture, etc., ainsi que toutes opérations connexes ou dérivées de nature agricole ou industrielle s'y rapportant ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou pouvant en favoriser le développement. ».

Numéro RCS et code APE

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 582 041 943 RCS Paris.

Le code APE de Pernod Ricard est le 741J. Il correspond à l'activité d'administration d'entreprises.

Exercice social

Du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année.

Droit à dividendes – Droit de participation aux bénéfices de l'émetteur

Les bénéfices nets sont constitués par les produits de la Société tels qu'ils résultent du compte de résultat, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, des amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels s'il y a lieu.

Sur ces bénéfices nets, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours dans le cas où, pour une cause quelconque, cette réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Sur le bénéfice distribuable déterminé conformément à la loi, il est prélevé la somme nécessaire pour fournir aux actions, à titre de premier dividende, 6 % de leur montant libéré et non amorti, sous réserve de la possibilité pour le Conseil d'Administration d'autoriser les actionnaires qui le demandent à libérer leurs actions par anticipation, sans que les versements ainsi faits puissent donner droit au premier dividende prévu ci-dessus.

Ce premier dividende n'est pas cumulatif, c'est-à-dire que si les bénéfices d'un exercice ne permettent pas ou ne permettent qu'incomplètement ce paiement, les actionnaires ne peuvent le réclamer sur les bénéfices d'un exercice suivant.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire peut effectuer le prélèvement de toutes les sommes qu'elle jugera convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à tous fonds de réserve extraordinaire ou de prévoyance, avec une affectation spéciale ou non.

Le solde est réparti aux actionnaires à titre de dividende complémentaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire est autorisée à distraire des réserves non obligatoires qui auraient été constituées sur les exercices antérieurs toutes sommes qu'elle jugerait bon pour être :

- soit distribuées aux actionnaires ou affectées à l'amortissement total ou partiel des actions ;
- soit capitalisées ou affectées au rachat et à l'annulation d'actions.

Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance conférant les mêmes droits que les actions existantes, à l'exception du droit au premier dividende statutaire et au remboursement du capital.

Les modalités de paiement du dividende sont fixées par l'Assemblée Générale Ordinaire ou à défaut par le Conseil d'Administration dans le délai maximum prévu par la loi.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice. Les dividendes seront prescrits dans les délais légaux, soit cinq ans, au profit de l'État.

Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise au droit commun, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Assemblées Générales

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire.

Modes de convocation

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Mixtes selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Participation aux Assemblées Générales

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales de la Société et de participer aux délibérations, personnellement ou par Mandataire. Le droit des actionnaires de participer aux Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. L'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris), peut aussi se faire délivrer une attestation.

Tout actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration écrite à un autre actionnaire ou à son conjoint ;
- voter par correspondance ;
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant Pernod Ricard

7

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son Mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession, ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Conditions d'exercice du droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix (article L. 225-122 du Code de commerce).

Limitation des droits de vote

Cependant, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, dans la limite de 30 % des droits de vote.

Droits de vote multiple

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis dix ans au moins, et à compter du 12 mai 1986 inclusivement, au nom du même actionnaire (article L. 225-123 du Code de commerce).

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, ont également un droit de vote double et ce, dès leur émission (article L. 225-123 du Code de commerce).

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux et de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de dix ans prévu ci-dessus.

Déclaration de seuils statutaires

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder un pourcentage de participation supérieur à 0,5 % du capital social, est tenue d'informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle ce seuil a été dépassé. Cette notification devra être renouvelée, dans les mêmes conditions, en cas de franchissement de chaque seuil contenant la fraction retenue de 0,5 % jusqu'au seuil de 4,5 % inclus.

En cas de non-respect de l'obligation mentionnée dans le paragraphe qui précède, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 %

au moins du capital social, pour toute Assemblée Générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration du délai fixé par l'article L. 233-14 du Code de commerce suivant la date de régularisation de la notification.

Modification des droits des actionnaires

La modification des droits des actionnaires est de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans les conditions fixées par la loi.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres de la Société sont exposés ci-après.

Structure du capital de la société

La structure du capital de la Société est indiquée dans le paragraphe « Répartition du capital social et des droits de vote au 30 juin 2010 » de la Partie 7 « Informations concernant le capital » du présent document de référence.

Les franchissements de seuils déclarés au cours de l'exercice 2009/2010 sont indiqués dans le paragraphe « Franchissements de seuil » de cette Partie.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et droits de vote double

Les statuts de la Société prévoient un système de plafonnement des droits de vote. Ce mécanisme est décrit au paragraphe « Conditions d'exercice du droit de vote » de la Partie 7 « Informations concernant Pernod Ricard » du présent document.

Par ailleurs, certaines actions de la Société jouissent d'un droit de vote double comme décrit dans le paragraphe « Conditions d'exercice du droit de vote » de la Partie 7 « Informations concernant Pernod Ricard » du présent document.

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance

Le pacte d'actionnaires entre actionnaires de la Société (pacte entre Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza et la Société Paul Ricard, Holding de la famille Ricard) est décrit au paragraphe « Pactes d'actionnaires » de la Partie 7 « Informations concernant le capital » du présent document et figure également sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration de la Société

Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 16 et suivants des statuts. Elles sont décrites dans le

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant Pernod Ricard

paragraphe « Règles générales relatives à la composition du Conseil et à la nomination des Administrateurs » de la Partie 2 « Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne » du présent document.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Aux termes de la 24^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009, le Conseil d'Administration bénéficie d'une délégation de compétence pour 18 mois à l'effet de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur les titres de la Société. Le montant nominal de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons ne peut excéder 25 % du capital social.

L'attention est attirée sur le projet de résolution soumis par le Conseil d'Administration au vote de l'Assemblée Générale Mixte se réunissant le 10 novembre 2010 et tendant à renouveler la délégation de compétence au Conseil, ci-dessus évoquée, visant à permettre à ce dernier de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société (voir le paragraphe « Présentation des résolutions » de la Partie 6 « Assemblée Générale Mixte » du présent document).

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la société

Il est rappelé que les clauses de changement de contrôle des principaux contrats de financement de la Société, présentés au paragraphe « Contrats importants » de la Partie 3 « Rapport de gestion » du présent document (la description de ces clauses étant reprise ci-dessous) prévoient, sous certaines conditions, la possibilité du remboursement anticipé de ces prêts.

Contrat de Crédit 2008

Le Contrat de Crédit prévoit certains cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire selon les circonstances, usuels pour des contrats de crédit de cette nature (notamment respect des engagements, changement de contrôle, défaut croisé). Le Contrat de Crédit contient ainsi une clause aux termes de laquelle l'acquisition du contrôle de la Société par toute personne ou tout groupe de personnes agissant de concert (autre que la Société Paul Ricard ou tout groupe de personnes agissant de concert avec la Société Paul Ricard) est susceptible de constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire.

Émission obligatoire de juin 2009

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

Émission obligatoire de mars 2010

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

Obligations à taux fixe 2013/obligations à taux variable 2011

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

Titrisation (*Master Receivables Assignment Agreement*)

Ce programme comporte notamment une clause de changement de contrôle applicable à chaque filiale y participant en qualité de cédant susceptible d'entraîner l'amortissement anticipé du programme eu égard à la filiale concernée par ledit changement de contrôle, cet événement étant défini comme le fait pour Pernod Ricard SA de cesser de détenir, directement ou indirectement, au moins 80 % du capital ou des droits de vote d'une filiale participant au programme en sa qualité de cédant, à moins que (i) Pernod Ricard SA continue de détenir directement ou indirectement 50 % du capital ou des droits de vote de cette filiale et (ii) délivre à la demande de Crédit Agricole CIB une garantie en des termes satisfaisants pour Crédit Agricole CIB (agissant raisonnablement) relativement aux obligations de ladite filiale au titre des documents de l'opération de titrisation.

Autres éléments

La modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membre du Conseil d'Administration.

Les Commissaires aux Comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

Société Deloitte & Associés, membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, représentée par Monsieur Marc de Villartay, ayant son siège social au 185, avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine, et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2005 pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010/2011.

Société Mazars, membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, représentée par Monsieur Loïc Wallaert, ayant son siège social à Exaltis, 61, rue Henri Regnault 92075 Paris-La Défense, et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 17 mai 2004 pour une durée de six exercices.

Le renouvellement du mandat de la société Mazars est soumis à l'approbation de la présente Assemblée des actionnaires pour une nouvelle période de six exercices.

Commissaires aux Comptes suppléants

Société BEAS, ayant son siège social au 7-9, Villa Houssay, 92524 Neuilly-sur-Seine, suppléante de la société Deloitte & Associés, et dont le mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant Pernod Ricard

7

10 novembre 2005 pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010/2011.

Monsieur Patrick de Cambourg, dont l'adresse est située à Exaltis, 61, rue Henri Regnault, 92075 Paris-La Défense, suppléant de la société Mazars, nommé lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2004 pour une durée de six exercices. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009/2010.

Le renouvellement du mandat de Monsieur Patrick de Cambourg est soumis à l'approbation de la présente Assemblée des actionnaires pour une nouvelle période de six exercices.

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau au titre de l'exercice de 12 mois

	MAZARS				Deloitte & Associés				Autres				Total			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%				%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés^(b)																
Émetteur ⁽¹⁾	576	970	15,3%	22,5%	572	947	15,1%	18,5%					1 148	1 917	14,2%	19,4%
Filiales intégrées globalement	3 048	3 095	81,0%	71,7%	2 976	3 773	78,6%	73,8%	94	131	18,1%	27,7%	6 118	6 999	75,9%	70,7%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes^(c)																
Émetteur	85	140	2,3%	3,2%	85	131	2,2%	2,6%					170	271	2,1%	2,7%
Filiales intégrées globalement	0	0	0,0%	0,0%	71	0	1,9%	0,0%	24	27	4,6%	5,7%	95	27	1,2%	0,3%
SOUS-TOTAL AUDIT	3 709	4 205	98,6%	97,4%	3 704	4 851	97,8%	94,9%	118	158	22,8%	33,4%	7 531	9 214	93,4%	93,1%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement^(d)																
Juridique, fiscal, social	18	112	0,5%	2,6%	78	181	2,1%	3,5%	397	311	76,6%	65,8%	493	604	6,1%	6,1%
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	34	0	0,9%	0,0%	4	80	0,1%	1,6%	3	4	0,6%	0,8%	41	84	0,5%	0,8%
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS	52	112	1,4%	2,6%	82	261	2,2%	5,1%	400	315	77,2%	66,6%	534	688	6,6%	6,9%
TOTAL	3 761	4 317	100,0%	100,0%	3 786	5 112	100,0%	100,0%	518	473	100,0%	100,0%	8 065	9 902	100,0%	100,0%

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du Commissaire aux Comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le Commissaire aux Comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie ;
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

(d) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

(1) L'émetteur s'entend comme étant la société mère.

Informations concernant le capital

Les conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital social et des droits attachés aux actions sont en tous points conformes aux prescriptions légales. Les statuts ne prévoient pas de dispositions dérogatoires et n'imposent pas de contingences particulières.

Montant du capital souscrit au 30 juin 2010

Le 2 novembre 2009, en vertu de la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du même jour, le Directeur Général a constaté que le capital avait été augmenté d'un montant nominal de 97 150,90 euros à la suite de la levée, depuis le 1^{er} juillet 2009, de 62 678 options de souscription donnant droit à autant d'actions Pernod Ricard.

Le 12 novembre 2009, en vertu de la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009, le Directeur Général a constaté que le capital avait été augmenté d'un montant nominal de 6 944 euros à la suite de la levée, depuis le 2 novembre 2009, de 4 480 options de souscription donnant droit à autant d'actions Pernod Ricard.

Le 18 novembre 2009, selon la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 au Conseil d'Administration et en vertu de la délégation faite au Directeur Général, ce dernier a arrêté à 5 174 153 actions le nombre de titres nouveaux créés résultant de la distribution d'actions gratuites par incorporation de primes à raison de 1 action nouvelle pour 50 actions anciennes. L'augmentation du capital social consécutive à cette opération ressort à 8 019 937,15 euros.

Le 21 juillet 2010, le Conseil d'Administration a constaté que, le 30 juin 2010, le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 543 222,30 euros en conséquence de la levée, depuis le 12 novembre 2009, de 350 466 options de souscription donnant droit à autant d'actions Pernod Ricard.

Ainsi, le capital social souscrit et entièrement libéré de Pernod Ricard s'élevait au 30 juin 2010 à 409 560 085,15 euros, divisé en 264 232 313 actions de 1,55 euro de valeur nominale.

Actions non représentatives du capital

Il n'existe aucune action non représentative du capital de la Société.

Les actions Pernod Ricard détenues par les sociétés Le Delos Invest I, Le Delos Invest II et Lirix (sociétés contrôlées au sens de l'article 233-3 du Code de commerce par la Société Paul Ricard) font l'objet d'un nantissement au profit de tiers.

Les actions Pernod Ricard détenues par la société Le Delos Invest III (société contrôlée au sens de l'article 233-3 du Code de commerce par la Société Paul Ricard) ont fait l'objet d'une remise en pleine propriété à titre de garantie pour la bonne exécution de ses obligations au titre d'un contrat financier à terme conclu le 10 avril 2009.

Autorisations financières

Autorisations générales

L'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 a accordé au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, un ensemble d'autorisations financières, conformes aux dispositions de l'article L. 225-129 et suivants du Code de commerce, dont les principaux termes sont rappelés ci-après. Ces autorisations ont pour objet de permettre à la Société, si nécessaire, d'augmenter le moment venu ses capitaux permanents soit par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres, soit au moyen de l'émission, avec ou sans Droit Préférentiel de Souscription, de différentes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de Pernod Ricard.

La même Assemblée a également délégué la compétence au Conseil d'Administration pour décider, s'il constate une demande excédentaire lors d'une augmentation de capital avec ou sans Droit Préférentiel de Souscription, d'augmenter le nombre de titres à émettre au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation.

Titres représentatifs du capital

(i) Émissions avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription

Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 à :

- procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, par émission d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription ;
- procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre des autorisations précitées a été fixé à 200 millions d'euros : il s'agit d'un plafond global sur lequel s'imputent toute émission réalisée au titre de l'une ou l'autre des autorisations précitées, ainsi que toute émission réalisée avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription (étant précisé que pour ces dernières, le montant nominal maximal est limité à 80 millions d'euros).

À ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital.

Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société pouvant être émises dans le cadre de la première autorisation, précitée, a été fixé à 5 milliards d'euros.

(ii) Émissions avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription

Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 à :

- procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription, par offre au public, dans la limite d'un montant nominal maximal de 80 millions d'euros (Le Conseil d'Administration est lié par les contraintes légales et réglementaires en matière de prix d'émission). Ce montant s'impute sur le plafond de 200 millions d'euros fixé pour les émissions réalisées avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription. Par ailleurs, ce montant est commun aux autres émissions sans maintien du Droit Préférentiel de Souscription, à savoir : rémunération d'apports en nature, offre publique d'échange initiée par la Société et augmentations de capital réservées aux salariés.

Le Conseil d'Administration pourra instituer, au profit des actionnaires, un délai de priorité de souscription à titre irréductible et/ou réductible dans les conditions prévues par la réglementation.

Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société pouvant être émises dans ce cadre a été fixé à 4 milliards d'euros (ce montant s'imputant sur le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société pouvant être émises en vertu des émissions réalisées avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription) ;

- procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer, sauf en cas d'offre publique d'échange, des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'autres sociétés ;
- procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, en rémunération des titres apportés à une offre publique initiée par la Société sur les titres d'une autre société, dans la limite de 20 % du capital de la Société au moment de l'émission.

L'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 a délégué compétence au Conseil d'Administration en vue de décider de l'émission de bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société. Ces bons permettraient de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société. Ils seraient attribués gratuitement à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique.

Autres titres

Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009, pour une durée de 26 mois, à émettre des valeurs mobilières représentatives de créance donnant droit à l'attribution de Titres de créance (tels que des obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non, ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un droit de créance sur la Société), dans la limite d'un plafond de 5 milliards d'euros (ce plafond étant fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de Titres de créance autorisées par l'Assemblée et aux émissions d'obligations simples autorisées ou décidées par le Conseil d'Administration).

Émissions réservées aux salariés et aux Mandataires Sociaux

Options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites

- Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009, pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit de salariés et Mandataires Sociaux de la Société ou des sociétés du Groupe, dans la limite de 5 % du capital de la Société au moment de l'émission.
- Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 7 novembre 2007, pour une durée de 38 mois, à attribuer gratuitement des actions au profit de salariés et Mandataires Sociaux de la Société ou des sociétés du Groupe, dans la limite de 1 % du capital de la Société au moment de l'émission.

Cette autorisation expirant en janvier 2011, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de la renouveler selon les modalités présentées au paragraphe « Présentation des résolutions » de la Partie 6 « Assemblée Générale Mixte » du présent document.

Augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 2 novembre 2009 a délégué compétence au Conseil d'Administration en vue de décider de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise, dans la limite de 2 % du capital de la Société. Cette délégation a été consentie pour une durée de 26 mois.

Autorisations de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 a renouvelé au profit du Conseil d'Administration l'autorisation précédemment consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 5 novembre 2008 pour permettre à la Société de racheter ses propres actions, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions émises. Cette même Assemblée a par ailleurs fixé le prix maximum d'achat à 90 euros par actions. Le détail des opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions en vigueur au cours de l'exercice écoulé est présenté au paragraphe « Descriptif du programme de rachat d'actions propres » de la Partie 7 « Informations concernant le capital » du présent document.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 expirant le 2 mai 2011, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de la renouveler selon les modalités présentées au paragraphe « Présentation des résolutions » de la Partie 6 « Assemblée Générale Mixte » du présent document.

Annulation des actions de la Société

L'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 a conféré au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, l'autorisation de procéder à l'annulation des actions de la Société détenues au titre des programmes de rachat de titres autorisés par ses actionnaires, dans la limite de 10 % par période de 24 mois, et de réduire corrélativement le capital.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

L'ensemble des autorisations financières consenties au Conseil d'Administration fait l'objet d'une présentation synthétique ci-après.

Autorisations générales

Type de titres	Date de l'autorisation	Durée	Échéance de l'autorisation (durée)	Montant nominal maximum de l'émission de Titres de créance ⁽¹⁾	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter immédiatement ou à terme de l'émission (hors ajustements)	Utilisation des autorisations existantes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010 et jusqu'au 1 ^{er} septembre 2010	Caractéristiques
TITRES REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL : ÉMISSIONS AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION							
Actions ordinaires et/ ou valeurs mobilières donnant accès au capital social	AG du 02.11.2009 (16 ^e)	26 mois	2 janvier 2012	5 milliards d'euros ⁽¹⁾	200 millions d'euros	-	L'ensemble des émissions d'actions et de Titres de créance réalisées au titre des 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e , 22 ^e et 25 ^e résolutions de l'Assemblée Générale du 02.11.2009 s'imputent sur les plafonds définis dans cette résolution Montants susceptibles d'être augmentés de 15 % maximum, en cas de demandes complémentaires lors d'une augmentation de capital (18 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 02.11.2009)
Incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AG du 02.11.2009 (22 ^e)	26 mois	2 janvier 2012	N/A	200 millions d'euros	Le plafond de cette résolution a été entamé à hauteur de 8 019 937,15 euros dans le cadre de l'attribution aux actionnaires d'1 action gratuite pour 50 anciennes, réalisée le 18 novembre 2009.	Imputation sur le plafond de la 16 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 02.11.2009
TITRES REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL : ÉMISSIONS AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION							
Actions ordinaires et/ ou valeurs mobilières donnant accès au capital social	AG du 02.11.2009 (17 ^e)	26 mois	2 janvier 2012	4 milliards d'euros ⁽¹⁾	80 millions d'euros	-	Imputation sur le plafond de la 16 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 02.11.2009 L'ensemble des émissions d'actions et de Titres de créance réalisées au titre des 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e et 25 ^e résolutions de l'Assemblée Générale du 02.11.2009 s'imputera sur les plafonds définis dans cette résolution Montants susceptibles d'être augmentés de 15 % maximum, en cas de demandes complémentaires (18 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 02.11.2009)
Titres de capital et/ ou valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	AG du 02.11.2009 (19 ^e)	26 mois	2 janvier 2012	N/A	10 % du capital social au moment de l'émission	-	Imputation sur le plafond des 16 ^e et 17 ^e résolutions de l'Assemblée Générale du 02.11.2009
Valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société en cas d'offre publique initiée par la Société	AG du 02.11.2009 (20 ^e)	26 mois	2 janvier 2012	N/A	20 % du capital social au moment de l'émission	-	Imputation sur le plafond des 16 ^e et 17 ^e résolutions de l'Assemblée Générale du 02.11.2009

(1) Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles de donner accès à des actions ordinaires.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

7

Type de titres	Date de l'autorisation	Durée	Échéance de l'autorisation (durée)	Montant nominal maximum de l'émission de Titres de créance ⁽¹⁾	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter immédiatement ou à terme de l'émission (hors ajustements)	Utilisation des autorisations existantes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010 et jusqu'au 1 ^{er} septembre 2010	Caractéristiques
Bons de souscription d'actions en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société	AG du 02.11.2009 (24 ^e)	18 mois	2 mai 2011	N/A	25 % du capital social	-	Plafond autonome
AUTRES TITRES							
Valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution de Titres de créance	AG du 02.11.2009 (21 ^e)	26 mois	2 janvier 2012	5 milliards d'euros	N/A	-	Plafond autonome

(1) Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles de donner accès à des actions ordinaires.

Autorisations spécifiques en faveur des salariés et Mandataires Sociaux

Type de titres	Date de l'autorisation	Durée	Échéance de l'autorisation (durée)	Montant maximum autorisé	Utilisation des autorisations existantes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010 et jusqu'au 1 ^{er} septembre 2010	Caractéristiques
Options de souscription ou d'achat attribuées aux salariés et Mandataires Sociaux	AG du 02.11.2009 (23 ^e)	38 mois	2 janvier 2013	5 % du capital social au 02.11.2009	-	Plafond autonome
Actions gratuites	AG du 07.11.2007 (18 ^e)	38 mois	7 janvier 2011	1 % du capital à la date de la décision d'attribution du Conseil d'Administration	-	Plafond autonome
Actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise	AG du 02.11.2009 (25 ^e)	26 mois	2 janvier 2012	2 % du capital à l'issue de l'Assemblée Générale du 02.11.2009	-	Imputation sur le plafond de la 17 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 02.11.2009

Programme de rachat d'actions

Type de titres	Date de l'autorisation	Durée	Échéance de l'autorisation (durée)	Montant maximum autorisé	Utilisation des autorisations existantes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010 et jusqu'au 1 ^{er} septembre 2010	Caractéristiques
Rachat d'actions	AG du 02.11.2009 (14 ^e)	18 mois	2 mai 2011	10 % du capital social	-	Prix maximum d'achat : 90 euros
Annulation des actions autodétenues	AG du 02.11.2009 (15 ^e)	26 mois	2 janvier 2012	10 % du capital social	-	-

Capital potentiel

Options de souscription d'actions

Se référer dans la Partie 3 « Rapport de gestion » au paragraphe « Options de souscription d'actions exercées au cours de l'exercice ».

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Évolution du capital social au cours des cinq dernières années

Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années

Montant du capital social avant opération	Nombre de titres avant opération	Année	Nature de l'opération	Quotité	Prise d'effet	Titres créés/annulés	Prime d'émission/de conversion	Nombre de titres après opération	Montant du capital social après opération
290 383 913,00 €	93 672 230	2006	Exercice d'options ⁽⁴⁾	S.O. ⁽¹⁾	26.07.2006	389 209	58,50/62,10 €	94 061 439	291 590 460,90 €
291 590 460,90 €	94 061 439	2006	Exercice d'options ⁽⁴⁾	S.O. ⁽¹⁾	07.11.2006	66 669	58,50/62,10 €	94 128 108	291 797 134,80 €
291 797 134,80 €	94 128 108	2006	Réduction de capital ⁽²⁾	S.O. ⁽¹⁾	07.11.2006	3 209 032	143,98 €	90 919 076	281 849 135,60 €
281 849 135,60 €	90 919 076	2007	Exercice d'options ⁽⁴⁾	S.O. ⁽¹⁾	08.01.2007	161 037	58,50/62,10 €	91 080 113	282 348 350,30 €
282 348 350,30 €	91 080 113	2007	Attribution gratuite ⁽³⁾	1 pour 5	16.01.2007	18 216 022	3,10 €	109 296 135	338 818 018,50 €
338 818 018,50 €	109 296 135	2007	Exercice d'options ⁽⁴⁾	S.O. ⁽¹⁾	25.07.2007	315 744	48,23 €/ 51,23 €/ 58,33 €	109 611 879	339 796 824,90 €
339 796 824,90 €	109 611 879	2008	Exercice d'options ⁽⁴⁾	S.O. ⁽¹⁾	10.01.2008 ⁽⁶⁾	128 483	48,23 €/ 58,33 €	109 740 362	340 195 122,20 €
340 195 122,20 €	109 740 362	2008	Division du nominal par 2 ⁽⁵⁾	2 pour 1	15.01.2008	109 740 362	S.O.	219 480 724	340 195 122,20 €
340 195 122,20 €	219 480 724	2008	Exercice d'options ⁽⁴⁾	S.O. ⁽¹⁾	23.07.2008	202 250	25,67 €/ 27,17 €/ 30,72 €	219 682 974	340 508 609,70 €
340 508 609,70 €	219 682 974	2009	Exercice d'options ⁽⁶⁾	S.O. ⁽¹⁾	07.04.2009	105 609	24,12 €/ 25,62 €/ 29,17 €	219 788 583	340 672 303,65 €
340 672 303,65 €	219 788 583	2009	Augmentation de capital	3 pour 17	14.05.2009	38 786 220	25,15 €	258 574 803	400 790 944,65 €
400 790 944,65 €	258 574 803	2009	Exercice d'options ⁽⁴⁾	S.O. ⁽¹⁾	22.07.2009	65 733	22,68 €/ 27,44 €	258 640 536	400 892 830,80 €
400 892 830,80 €	258 640 536	2009	Exercice d'options ⁽⁷⁾	S.O. ⁽¹⁾	02.11.2009	62 678	22,68 €/ 24,09 €/ 27,44 €	258 703 214	400 989 981,70 €
400 989 981,70 €	258 703 214	2009	Exercice d'options ⁽⁷⁾	S.O. ⁽¹⁾	12.11.2009	4 480	22,68 €/ 27,44 €	258 707 694	400 996 925,70 €
400 996 925,70 €	258 707 694	2009	Attribution gratuite ⁽⁸⁾	1 pour 50	18.11.2009	5 174 153	1,55 €	263 881 847	409 016 862,85 €
409 016 862,85 €	263 881 847	2010	Exercice d'options ⁽⁴⁾	S.O. ⁽¹⁾	21.07.2010	350 466	22,20 €/ 23,59 €/ 26,87 €	264 232 313	409 560 085,15 €

(1) S.O. = sans objet.

(2) Le 20 septembre 2006, le Conseil d'Administration a décidé de prononcer la dissolution sans liquidation de la société Santa Lina (laquelle détenait 3 209 032 actions Pernod Ricard), entraînant le transfert universel du patrimoine de cette dernière au profit de la Société, à effet du 7 novembre 2006. L'Assemblée Générale du 7 novembre 2006 a décidé l'annulation de l'intégralité des actions propres que la Société est venue à détenir à la suite de la transmission universelle du patrimoine de la société Santa Lina et la réduction corrélative du capital à hauteur d'un montant de 9 947 999,20 euros.

(3) En vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2005, le Conseil d'Administration du 7 novembre 2006 a décidé d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour cinq actions anciennes détenues. Les actions gratuites nouvellement créées ont été attribuées aux actionnaires à compter du 16 janvier 2007 et ont donné droit aux dividendes au titre de l'exercice ouvert le 1er juillet 2006. Les droits d'attribution n'ont pas été négociables et le prix d'indemnisation des droits formant rompu s'est élevé à 319 704 157 euros, montants qui ont été crédités aux actionnaires à compter du 5 février 2007. Par suite de cette opération, le capital social de la Société a été porté à 338 818 018,50 euros, divisé en 109 296 135 actions.

(4) Les titres résultant de l'exercice des options de souscription d'actions ont été créés au fur et à mesure des exercices des options. Les dates dont il est fait mention sont celles de la constatation par le Conseil d'Administration des augmentations de capital corrélatives.

(5) Le Conseil d'Administration du 23 janvier 2008 a décidé la mise en œuvre, à compter du 15 janvier 2008 de la division du nominal par 2 et l'échange d'une action de 3,10 euros de valeur nominale contre 2 actions nouvelles de 1,55 euro de valeur nominale.

(6) Date de la constatation des exercices d'options par le Président-Directeur Général sur délégation du Conseil d'Administration, lui-même autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 7 novembre 2007.

(7) Constatations par le Directeur Général en vertu de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009.

(8) Selon la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 au Conseil d'Administration et en vertu de la délégation faite au Directeur Général, ce dernier a déterminé le montant de l'augmentation de capital réalisée par incorporation de primes et distribution d'actions gratuites.

Évolution des droits de vote au cours des cinq dernières années

Tableau d'évolution des droits de vote au cours des cinq dernières années

Années ⁽¹⁾	Nombre de droits de vote
Situation au 20.09.2006	97 096 356
Situation au 19.09.2007 ⁽²⁾	120 955 418
Situation au 17.09.2008 ⁽²⁾	242 576 072
Situation au 02.09.2009 ⁽²⁾	282 752 847
Situation au 01.09.2010 ⁽²⁾	289 084 636

(1) Les données sont à la date d'arrêté de la répartition du capital et des droits de vote.

(2) En ce qui concerne la situation au 19.09.2007, au 17.09.2008, au 02.09.2009 et au 01.09.2010, l'information porte sur le nombre total de droits de vote de la Société incluant les droits de vote suspendus.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Répartition du capital social et des droits de vote au 1^{er} septembre 2010

Actionnariat	Situation au 01.09.2010			Situation au 02.09.2009			Situation au 17.09.2008		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote*
Société Paul Ricard ⁽¹⁾	37 752 201	14,29%	19,92%	36 932 324	14,28 %	19,84 %	27 318 300	12,43 %	18,65 %
Administration et Direction de Pernod Ricard	3 567 501	1,35%	1,84%	3 475 871	1,34 %	1,84 %	3 453 358	1,57 %	2,12 %
Titres détenus par le personnel de Pernod Ricard	3 454 063	1,31%	1,84%	3 642 671	1,41 %	1,94 %	2 968 884	1,35 %	2,00 %
Kirin International Finance B.V. (Pays-Bas)	-	-	-	-	-	-	8 227 544	3,74 %	3,39 %
Groupe Bruxelles Lambert ⁽²⁾	26 042 870	9,86%	9,01%	22 955 884	8,88 %	8,12 %	16 830 737	7,66 %	6,94 %
Capital Research and Management Company (États-Unis) ⁽³⁾	26 240 878	9,93%	9,08%	12 291 493	4,75 %	4,35 %	-	-	-
Morgan Stanley (États-Unis) ⁽⁴⁾	10 823 654	4,10%	3,74%	10 823 654	4,18 %	3,83 %	10 823 654	4,93 %	4,46 %
Franklin Resources, Inc et affiliés ⁽⁵⁾	9 246 272	3,50%	3,20%	8 889 885	3,44 %	3,14 %	8 488 514	3,86 %	3,50 %
MFS Investment Management (États-Unis) ⁽⁶⁾	5 875 930	2,22%	2,03%	5 564 018	2,15 %	1,97 %	5 057 938	2,30 %	2,09 %
Amundi Asset Management ⁽⁷⁾	5 775 137	2,19%	2,00%	-	-	-	-	-	-
Crédit Agricole Asset Management ⁽⁸⁾	5 615 014	2,12%	1,94%	5 616 616	2,17 %	1,99 %	4 393 660	2,00 %	1,81 %
La Caisse des Dépôts et Consignation (CDC Ixis) ⁽⁹⁾	5 270 298	1,99%	1,82%	4 803 759	1,86 %	1,70 %	5 473 092	2,49 %	2,26 %
Artisan Partners (États-Unis) ⁽¹⁰⁾	4 413 543	1,67%	1,53%	4 413 543	1,71 %	1,56 %	-	-	-
Natixis Asset Management ⁽¹¹⁾	3 980 203	1,51%	1,38%	5 670 812	2,19 %	2,01 %	5 256 681	2,39 %	2,17 %
CNP Assurances ⁽¹²⁾	3 873 790	1,47%	1,34%	3 941 459	1,52 %	1,39 %	3 289 856	1,50 %	1,36 %
Crédit Suisse (Royaume-Uni) ⁽¹³⁾	2 877 159	1,09%	1,00%	4 175 807	1,61 %	1,48 %	1 219 019	0,55 %	0,50 %
UBS AG (Royaume-Uni) ⁽¹⁴⁾	2 217 596	0,84%	0,77%	3 117 488	1,21 %	1,10 %	1 866 451	0,85 %	0,77 %
Marsico Capital Management ⁽¹⁵⁾	1 382 190	0,52%	0,48%	-	-	-	-	-	-
Platinum Asset Management (Australie) ⁽¹⁶⁾	-	-	-	2 332 084	0,90 %	0,82 %	2 332 084	1,06 %	0,96 %
Cantillon Capital Management (États-Unis) ⁽¹⁷⁾	-	-	-	2 036 981	0,79 %	0,72 %	2 036 981	0,93 %	0,84 %
Mousseluxe SARL ⁽¹⁸⁾	-	-	-	1 122 500	0,43 %	0,40 %	1 122 500	0,51 %	0,46 %
Farallon Capital Management L.L.C. (États-Unis)	-	-	-	-	-	-	1 649 846	0,75 %	0,68 %
Autodétention	-	-	-	-	-	-	-	-	-
■ Autocontrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
■ Actions propres	1 566 548	0,59%	0,00%	1 245 296	0,48 %	0,44 %	1 482 635	0,67 %	0,61 %
Autres et Public	104 267 970	39,46%	37,09%	115 604 458	44,69 %	41,36 %	106 409 022	48,43 %	44,44 %
TOTAL	264 242 817	100,00 %	100,00 %	258 656 603	100,00 %	100,00 %	219 700 756	100,00 %	100,00 %

Les déclarations, en respect des dispositions statutaires, ne portent que sur les détentions supérieures à 0,5 % du capital. Pour un même déclarant, c'est la plus récente déclaration qui est rapportée (les déclarations de plus de deux ans n'ayant pas été réactualisées ne sont plus prises en compte).

* Bien qu'il n'y ait qu'une seule catégorie d'actions, les actions détenues pendant dix ans sous forme nominative bénéficient d'un droit de vote double.

(1) La Société Paul Ricard est entièrement détenue par la famille Ricard. La déclaration prend également en compte pour 2 281 093 actions, les actions détenues par la société Lirix, pour 81 235 actions, les actions détenues par la SNC Le Garlaban, pour 1 352 650 actions, les actions détenues par la société Le Delos Invest I, pour 3 346 658 actions, les actions détenues par la société Le Delos Invest II, pour 8 392 096 actions, les actions détenues par la société Le Delos Invest III, ces cinq sociétés étant contrôlées par la Société Paul Ricard au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

(2) Déclaration du 24 août 2010.

(3) Par courrier reçu le 30 septembre 2009, la société Capital Research and Management Company (CRMC) a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 septembre 2009, le seuil de 10 % du capital, et détenir 25 880 116 actions, soit 10,01 % du capital et 9,15 % des droits de vote.

Par courrier reçu le 6 janvier 2010, la société Capital Research and Management Company (CRMC), a déclaré avoir franchi en hausse, le 1^{er} janvier 2010, le seuil de 10 % des droits de vote de la Société et détenir 32 591 652 actions, soit 12,35 % du capital et 11,30 % des droits de vote de la Société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une délégation d'exercice de droits de vote par certains OPCVM gérés par CRMC qui exerçaient jusqu'alors lesdits droits de vote de manière indépendante.

Par courrier reçu le 24 mai 2010, la société Capital Research and Management Company (CRMC), a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 mai 2010, le seuil de 10 % des droits de vote de la Société et détenir 28 882 797 actions, soit 10,93 % du capital et 9,99 % des droits de vote.

Par courrier reçu le 23 juillet 2010, la société Capital Research and Management Company (CRMC), a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 juillet 2010, le seuil de 10 % du capital de la Société et détenir 26 240 878 actions, soit 9,93 % du capital et 9,08 % des droits de vote de la Société.

(4) Déclaration du 21 novembre 2007, n'ayant pas été réactualisée.

(5) Déclaration du 23 juillet 2010.

(6) Déclaration du 19 juillet 2010.

(7) Déclaration du 25 mars 2010.

(8) Déclaration du 21 septembre 2009.

(9) Déclaration du 2 février 2010.

(10) Déclaration du 21 juillet 2009.

(11) Déclaration du 24 août 2010.

(12) Déclaration du 20 novembre 2009.

(13) Déclaration du 14 juillet 2010.

(14) Déclaration du 14 mai 2010.

(15) Déclaration du 6 juillet 2010.

(16) Déclaration du 4 octobre 2007.

(17) Déclaration du 15 février 2008.

(18) Déclaration du 9 juillet 2008.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

7

Certaines actions de la Société jouissent d'un droit de vote double comme décrit dans le paragraphe « Conditions d'exercice du droit de vote » de la Partie 7 « Information sur la Société et le capital » du présent document de référence. Sur les 264 242 817 actions composant le capital de la Société au 1^{er} septembre 2010, 24 841 819 actions jouissaient d'un droit de vote double.

À cette même date, le personnel détenait 3 454 063 actions, représentant 1,31 % du capital et 1,84 % des droits de vote.

Le pacte d'actionnaires entre actionnaires de la Société (pacte entre Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza et la Société Paul Ricard, holding de la famille Ricard) est décrit ci-dessous et figure également sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Franchissements de seuils

Par courrier reçu le 30 septembre 2009, la société Capital Research and Management Company (CRMC) (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, États-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 septembre 2009, le seuil de 10 % du capital, et détenir 25 880 116 actions, soit 10,01 % du capital et 9,15 % des droits de vote.

Par courrier reçu le 6 janvier 2010, la société Capital Research and Management Company (CRMC), a déclaré avoir franchi en hausse, le 1^{er} janvier 2010, le seuil de 10 % des droits de vote de la Société et détenir 32 591 652 actions, soit 12,35 % du capital et 11,30 % des droits de vote de la Société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une délégation d'exercice de droits de vote par certains OPCVM gérés par CRMC qui exerçaient jusqu'alors lesdits droits de vote de manière indépendante.

Par courrier reçu le 24 mai 2010, la société Capital Research and Management Company (CRMC), a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 mai 2010, le seuil de 10 % des droits de vote de la Société et détenir 28 882 797 actions, soit 10,93 % du capital et 9,99 % des droits de vote.

Par courrier reçu le 23 juillet 2010, la société Capital Research and Management Company (CRMC), a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 juillet 2010, le seuil de 10 % du capital de la Société et détenir 26 240 878 actions, soit 9,93 % du capital et 9,08 % des droits de vote de la Société.

Pactes d'actionnaires

Pernod Ricard a été notifié le 8 février 2006 de la signature d'une convention d'actionnaires intervenue entre Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza et la Société Paul Ricard, accord par lequel Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza s'engage à consulter la Société Paul Ricard avant toute Assemblée Générale des actionnaires de Pernod Ricard de façon à voter dans le même sens. De plus, Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza s'est engagé à notifier la Société Paul Ricard de toute acquisition supplémentaire de titres Pernod Ricard et/ou de droits de vote, de même qu'il s'est interdit d'en acquérir si une telle transaction devait obliger la Société Paul Ricard et les parties agissant de concert à déposer une offre publique sur Pernod Ricard. Enfin, la Société Paul Ricard dispose d'un droit de préemption sur les titres Pernod Ricard dont Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza pourrait vouloir disposer.

Renseignements complémentaires sur l'actionariat

Selon l'enquête TPI (Titre au Porteur Identifiable) réalisée au 30 juin 2010, le nombre d'actionnaires de Pernod Ricard au porteur peut être estimé à environ 121 000. Par ailleurs, 12 400 actionnaires ont leurs titres inscrits au nominatif.

Répartition du capital	(en %)
Investisseurs institutionnels américains	29,5
Investisseurs institutionnels français	18,2
Société Paul Ricard	14,3
Autres investisseurs institutionnels étrangers	8,1
Actionnaires individuels	8,8
Groupe Bruxelles Lambert	9,8
Investisseurs institutionnels anglais	8,1
Conseil + Direction + Employés + Autocontrôle	3,2

À la connaissance de Pernod Ricard, il n'existe aucun actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote qui ne soit pas mentionné dans le tableau « Répartition du capital social et des droits de vote au 1^{er} septembre 2010 ».

Il n'y a pas de personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, isolément ou conjointement, ou de concert, exerce un contrôle sur le capital de Pernod Ricard.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas eu d'autres modifications significatives dans la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices, autres que celles ressortant dans le tableau de Répartition du capital social et des droits de vote.

Pernod Ricard est la seule société du Groupe cotée en Bourse (Paris).

Toutefois, dans le cadre de l'intégration d'Allied Domecq, le Groupe Pernod Ricard contrôle désormais la société Corby Distilleries Limited, dont il détient 46 % du capital et 51 % des droits de vote, et qui est cotée à la Bourse de Toronto (Canada).

Participations et stock options

Participation des Mandataires Sociaux dans le capital de l'émetteur

Une information détaillée est fournie dans la Partie 3 « Rapport de gestion », au paragraphe « Ressources Humaines » en page 69 du présent document.

Opérations réalisées par les Mandataires Sociaux sur le titre Pernod Ricard au cours de l'exercice

Une information détaillée est fournie dans la Partie 3 « Rapport de gestion », au paragraphe « Ressources Humaines » en page 68 du présent document.

Options levées par les Dirigeants Mandataires Sociaux au cours de l'exercice 2009/2010

Une information détaillée est fournie dans le paragraphe « Tableau de synthèse des options levées par les Dirigeants Mandataires Sociaux au cours de l'exercice 2009/2010 » dans la Partie 3 « Rapport de gestion » en page 63 du présent document.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés du Groupe non Mandataires Sociaux et options levées par les dix premiers salariés de l'émetteur au cours de l'exercice 2009/2010

Une information détaillée est fournie dans la Partie 3 « Rapport de gestion », au paragraphe « Tableau des options de souscription ou

d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés du Groupe non-Mandataires Sociaux et options levées par les dix premiers salariés de l'émetteur au cours de l'exercice 2009/2010 » en page 67 du présent document

7

Marché des titres Pernod Ricard

Les actions Pernod Ricard (ISIN : FR 0000 120693) sont négociées sur le marché Eurolist NYSE Euronext Paris (Compartiment A) SRD (Service de Règlement Différé).

Volume et cours sur 18 mois à la Bourse de Paris (source Euronext Paris SA)

Mois	Volumes* (en milliers)	Capitaux (en millions d'euros)	Cours moyen* (en euros)	Plus haut* (en euros)	Plus bas* (en euros)	Cours fin de mois* (en euros)
Janvier 2009	27 651	1 288	46,58	51,78	42,09	45,53
Février 2009	32 304	1 394	43,15	46,65	39,31	40,25
Mars 2009	39 420	1 536	38,96	41,61	35,89	38,81
Avril 2009	63 577	2 622	41,25	44,90	39,36	44,11
Mai 2009	26 072	1 161	44,54	46,70	42,21	43,14
Juin 2009	20 691	893	43,14	44,60	41,85	43,99
Juillet 2009	37 998	1 795	47,24	55,38	42,46	53,45
Août 2009	15 018	780	51,93	54,39	50,19	53,30
Septembre 2009	25 964	1354	52,15	54,12	49,02	53,21
Octobre 2009	21 114	1 149	54,44	56,96	52,02	55,68
Novembre 2009	15 693	887	56,54	58,40	55,33	57,79
Décembre 2009	12 303	733	59,55	60,89	57,59	59,91
Janvier 2010	13 022	771	59,18	60,85	56,51	58,31
Février 2010	17 175	973	56,68	59,50	54,89	55,33
Mars 2010	15 755	946	60,02	63,39	55,40	62,87
Avril 2010	17 271	1 123	65,03	67,51	62,75	63,95
Mai 2010	22 800	1 412	61,94	64,89	58,53	61,82
Juin 2010	18 093	1 164	64,34	68,64	59,95	63,98

* Les données historiques ont été retraitées afin de tenir compte de l'augmentation de capital par incorporation de primes à raison d'une action gratuite pour 50 actions anciennes et à effet du 18 novembre 2009.

Autres informations légales

Opérations effectuées par la Société sur ses propres titres au cours de l'exercice 2009/2010

Présentation de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 2 novembre 2009

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009, les actionnaires de la Société ont autorisé un programme de rachat permettant l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange d'actions, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent notamment les opérations de gré à gré, les cessions de blocs, les ventes à réméré et l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles.

Ces opérations peuvent être réalisées aux périodes que le Conseil d'Administration apprécie ; toutefois, en période d'offre publique visant les actions de la Société, des opérations de rachat ne seraient possibles, d'une part, qu'à la condition que l'offre soit réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, qu'à la double condition qu'elles s'inscrivent dans le cadre de l'exécution d'un programme en cours et ne soient pas susceptibles de faire échouer l'offre. Par ailleurs, seuls seraient autorisés les rachats permettant à la Société de respecter ses engagements antérieurs, c'est-à-dire visant à permettre à celle-ci, d'une part, la mise en œuvre ou la couverture de programmes d'options sur actions ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et Mandataires Sociaux du Groupe, d'autre part, de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et, enfin, d'honorer les engagements pris dans le cadre d'opérations de croissance externe antérieurement conclues. Ces opérations interviendraient, sous le contrôle de l'AMF, dans le respect des conditions de l'article 232-15 de son Règlement général.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

7

Les achats d'actions peuvent porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société et que le nombre d'actions que la Société détient à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société.

Cette autorisation permet à la Société d'opérer sur ses propres titres selon les objectifs suivants :

- attribution d'actions aux salariés et/ou Mandataires Sociaux (attribution d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites, couverture des engagements au titre d'options avec règlement en espèces) ;
- utilisation dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social) ;
- remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées ;
- animation du marché dans le cadre de contrats de liquidité.

L'Assemblée Générale du 2 novembre 2009 a fixé à 90 euros le prix maximum d'achat par action et à 2 327 764 770,00 euros le montant maximal global pouvant être affecté au programme de rachat. Elle a donné délégation au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et mettre en œuvre cette autorisation.

L'autorisation ci-dessus, en vigueur au jour du dépôt du présent document de référence prendra fin au plus tard à l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009, soit le 2 mai 2011, sauf autorisation par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010 d'un nouveau programme.

Synthèse des opérations effectuées par la Société sur ses propres titres au cours de l'exercice 2009/2010

Situation au 30 juin 2010

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	0,58 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	1 531 090
Valeur comptable du portefeuille	97 458 319,00 euros
Valeur de marché du portefeuille*	97 959 138,20 euros

* Sur la base du cours de clôture au 30.06.2010 soit 63,98 euros.

Descriptif du programme de rachat d'actions propres

Ce paragraphe comprend les informations devant figurer dans le descriptif du programme en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et les informations requises en application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce.

Bilan du précédent programme

Le tableau ci-dessous détaille les opérations effectuées par la Société sur ses actions propres au cours de l'exercice 2009/2010 et jusqu'au 31.08.2010 dans le cadre des programmes autorisés par les Assemblées Générales Mixtes du 05.11.2008 et du 02.11.2009 :

	Flux bruts cumulés au 31.08.2010		Positions ouvertes au 31.08.2010			
	Achats	Ventes/transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées*	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	555 896 titres 575 000 option d'achat (« calls américains »)	Ventes : Néant Transfert : 263 787 ^(a)	8 029 728	Néant	Néant	Néant
Échéance maximale moyenne	N/A	N/A	20.06.2014 ^(b)	-	-	-
Cours moyen de transaction	64,61 € (cours moyen d'achat des titres) 15,22 € (cours moyen d'achat des « calls américains »)	28,28 €	N/A	-	-	-
Prix d'exercice moyen	64,00 €	N/A	55,29 €	-	-	-
Montants	44 667 787 €	7 459 608	-	-	-	-

N/A : non applicable.

* Et clauses résolutoires attachées à des ventes à réméré.

(a) La Société a transféré un total de 209 145 actions à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés dans le cadre de plans d'options mis en place par la Société. Par ailleurs, 54 642 actions ont été définitivement attribuées aux résidents fiscaux français le 19 juin 2010 au terme d'une première période de conservation de deux années sur le plan d'attribution d'actions gratuites du 18 juin 2008.

(b) Échelonnement du 15.06.2011 au 20.06.2014.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Le montant total des frais de négociation au cours de l'exercice 2009/2010 pour les opérations réalisées dans le cadre des programmes autorisés s'est élevé à 52 000 euros.

Les actions détenues par la Société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée Générale.

Synthèse des opérations réalisées conformément aux finalités et objectifs du programme de rachat

Au titre du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée Générale du 2 novembre 2009, 555 896 titres ont été acquis en bourse entre le 7 juin 2010 et le 5 juillet 2010 au coût moyen pondéré de 64,61 euros/action (sur le seul exercice 2009/2010, les achats ont porté sur 520 000 actions au prix moyen de 64,80 euros). Par ailleurs, une couverture optionnelle a été souscrite à hauteur de 575 000 actions par acquisition du même nombre d'options d'achat d'actions « calls américains » à 4 ans.

Usant des autorisations qui lui avaient été conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009, le Conseil d'Administration du 24 juin 2010 a institué un plan d'option d'achat d'actions Pernod Ricard ainsi qu'un plan d'actions gratuites.

Les 555 896 titres acquis en bourse ont été affectés à la couverture d'une partie du plan d'option d'achat d'actions attribué sous condition de performance et en réserve du plan d'actions gratuites. Les 575 000 « calls américains » permettant de rappeler le même nombre d'actions Pernod Ricard, servent de réserve à la quote-part du plan d'option d'achat d'actions attribué sans condition de performance.

Les titres autodétenus constituent les réserves des différents plans d'options d'achat d'actions ou d'attribution d'actions gratuites toujours en vigueur. Ces réserves d'actions autodétenues ont été mouvementées (transferts) :

- pour 209 145 titres afin de servir les droits des optionnaires ayant exercé des options d'achat d'actions au cours de la période ;
- pour 54 642 titres attribués aux résidents fiscaux français bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites du 18 juin 2008 (au terme de la période de conservation).

Les couvertures optionnelles liées aux options d'achat (dites « calls américains ») ou aux clauses résolutoires attachées aux actions vendues à réméré ont été mouvementées au fur et à mesure des exercices des droits. Au cours de la période, 683 375 actions ont été rachetées via l'exercice des clauses résolutoires attachées aux actions vendues à réméré au prix moyen de 41,63 euros. Aucune action n'a fait l'objet de rachat via des calls américains.

Répartition par objectifs des titres autodétenus au 31.08.2010

Les titres autodétenus sont tous affectés en qualité de réserve des différents plans d'option d'achat d'actions et d'actions gratuites mis en œuvre.

Descriptif du nouveau programme soumis pour autorisation à l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010

L'autorisation, accordée le 2 novembre 2009 par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration, d'opérer sur les titres de la Société, arrivant à échéance au cours de l'exercice actuellement en cours, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010 d'autoriser à nouveau le Conseil d'Administration à intervenir sur les

actions de la Société à un prix maximum d'achat fixé à 100 euros par action, hors frais d'acquisition.

Cette autorisation permettrait au Conseil d'Administration d'acquérir un nombre d'actions de la Société représentant au maximum 10 % du capital social de la Société. Conformément à la loi, la Société ne pourra détenir à aucun moment un nombre d'actions représentant plus de 10 % de son capital social.

La Société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant au 1^{er} septembre 2010 à 1 566 548 (soit 0,59 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 24 857 733 actions (soit 9,41 % du capital), sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Les objectifs de ces rachats d'actions ainsi que l'utilisation des actions ainsi rachetées sont détaillés dans la 10^e résolution qui sera soumise au vote des actionnaires. Ce programme de rachat permettrait à la Société d'acheter ou de faire acheter des actions de la Société en vue de :

- leur attribution aux salariés et/ou Mandataires Sociaux (attribution d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites, couverture des engagements au titre d'options avec règlement en espèces) ;
- leur utilisation dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social) ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- leur annulation ;
- l'animation du marché dans le cadre de contrats de liquidité.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être réalisés, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent notamment les opérations de gré à gré, les cessions de blocs, les ventes à réméré et l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles.

La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociation de blocs pourrait atteindre la totalité du programme.

Le montant global affecté au programme de rachat d'actions serait de 2 642 428 100 euros, correspondant à un nombre maximal de 26 424 281 actions acquises sur la base du prix maximal unitaire de 100 euros, hors frais d'acquisition.

Cette autorisation priverait d'effet, à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieurement donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société. Elle serait donnée pour une période de 18 mois à compter de cette Assemblée.

Document d'information annuel

Conformément aux dispositions de l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF, le document d'information annuel ci-dessous mentionne toutes les informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois, dans un ou plusieurs États parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un ou plusieurs pays tiers, pour satisfaire à ses obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers de titres financiers, d'émetteurs de titres financiers et de marchés de titres financiers.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois

Mode de consultation (lien Internet
ou lieu de consultation)

www.amf-france.org
et/ou www.pernod-ricard.com

Communiqués de presse

Mise à disposition du document de référence Pernod Ricard 2008/2009 (25.09.2009)

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires relatifs à l'Assemblée Générale Annuelle du 2 novembre 2009 (25.09.2009)

Calendrier Financier Pernod Ricard 2009/2010 (28.09.2009)

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2009/2010 : 1 646 millions d'euros (22.10.2009)

Assemblée Générale Mixte 2008/2009 (02.11.2009)

Décisions de l'Assemblée Générale Mixte et du Conseil d'Administration (03.11.2009)

Erratum Décisions de l'Assemblée Générale Mixte et du Conseil d'Administration (03.11.2009)

Attribution gratuite d'actions (16.11.2009)

Indemnisation des rompus à la suite de l'attribution d'actions gratuites réalisée le 18 novembre 2009 (07.12.2009)

Point sur l'activité du 1^{er} semestre 2009/10 (14.01.2010)

Pernod Ricard cède un portefeuille de marques locales nordiques pour 82 millions d'euros (15.02.2010)

Résultats semestriels 2009/10 (18.02.2010)

Pernod Ricard envisage de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire en Euro (10.03.2010)

Succès de l'emprunt obligataire de 1,2 milliard d'€ à 6 ans de Pernod Ricard (11.03.2010)

Pernod Ricard lauréat du Prix de la « Propriété Intellectuelle » de l'European Counsel Awards 2010 (30.03.2010)

Pernod Ricard et Russian Standard Vodka annoncent le règlement de leur dispute (08.04.2010)

Chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2009/10 (29.04.2010)

Réalisation de la cession du portefeuille de marques locales nordiques (03.05.2010)

Pernod Ricard doublement lauréat au World Trademark Review's Industry Awards, (Prix international « Propriété Intellectuelle ») (27.05.2010)

The Glenlivet investit 10 millions de livres dans l'extension de sa distillerie, marquant ainsi sa volonté de devenir leader mondial des scotchs whiskies *single malts* (04.06.2010)

Versement d'un acompte sur dividende de 0,61 € par action le 7 juillet 2010 (25.06.2010)

THE AGE MATTERS Chivas Brothers lance une campagne mondiale sur l'importance de la mention de l'âge du Scotch whisky (29.06.2010)

Calendrier Financier Pernod Ricard (30.06.2010)

Pernod Ricard cède la société Ambrosio Velasco pour 33,1 millions d'euros (01.07.2010)

Pernod Ricard vend Marqués de Arienzo™, la Bodega ainsi que les vignobles associés pour 28 millions d'euros (22.07.2010)

Point sur l'activité (22.07.2010)

Changements organisationnels chez Pernod Ricard (26.07.2010)

Réalisation de la cession de la société Ambrosio Velasco (31.08.2010)

Chiffre d'Affaires et Résultats Annuels 2009/2010 (02.09.2010)

Démission de Jean-Dominique Comolli du Conseil d'Administration de Pernod Ricard (02.09.2010)

Documents publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de réunion valant avis de convocation (25.09.2009)

Avis aux titulaires d'options de souscription et d'achat d'actions (Suspension temporaire de la faculté d'exercice) (04.11.2009)

Avis aux actionnaires relatif à l'augmentation de capital de la Société par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites à raison d'une (1) action ordinaire nouvelle pour cinquante (50) actions anciennes détenues (04.11.2009)

Approbation des comptes annuels de Pernod Ricard par l'Assemblée Générale du 2 novembre 2009 (11.11.2009)

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois

Mode de consultation (lien Internet
ou lieu de consultation)

Documents déposés au greffe

www.infogreffe.fr

Lettre de désignation du nouveau représentant permanent de la Société Paul Ricard, Administrateur de Pernod Ricard (03.09.2009)

Procès-verbal des décisions du Directeur Général du 2 novembre 2009 relatif à l'augmentation du capital social par incorporation de primes d'émission et attribution d'actions gratuites

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 novembre 2009 relatif à la décision de mise en œuvre de la délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 2 novembre 2009 à l'effet de décider l'augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, sous forme d'attribution gratuite d'actions

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 novembre 2009 relatif à la délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 novembre 2009 relatif au renouvellement du mandat d'un Administrateur

Statuts au 2 novembre 2009

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 novembre 2009 relatif à des modifications statutaires

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 novembre 2009 relatif à la nomination de nouveaux Administrateurs

Procès-verbal des décisions du Directeur Général du 12 novembre 2009 relatif à la détermination du montant de l'augmentation de capital de la Société réalisée le 18 novembre 2009 par attribution d'actions nouvelles et modification corrélative des statuts

Statuts au 18 novembre 2009

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 juillet 2010 constatant l'augmentation de capital à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions

Statuts au 21 juillet 2010

Documents mis à disposition des actionnaires

Siège Social, 12, place
des États-Unis – 75116 Paris

Au titre de l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 :

Exemplaire BALO du 25 septembre 2009 : Avis de réunion valant avis de convocation

Exemplaire du journal d'annonces légales « Petites Affiches » du 12 octobre 2009 : Avis de convocation

Exemplaire du dossier de convocation adressé aux actionnaires ainsi que tous les documents destinés à leur information (articles R. 225-83 et R. 225-89 du Code de commerce)

Copies et avis de réception des lettres recommandées de convocation adressées aux Commissaires aux Comptes

Pouvoirs des actionnaires qui se sont fait représenter par des Mandataires

Formulaires de vote par correspondance

Comptes arrêtés au 30 juin 2009

Rapport annuel et document de référence, exercice clos au 30.06.2009

Rapports des Commissaires aux Comptes

Projet de résolutions

Exemplaire des statuts

7

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois

Mode de consultation (lien Internet
ou lieu de consultation)

www.amf-france.org
et/ou www.pernod-ricard.com

Intervention sur le titre Pernod Ricard

Déclarations des opérations effectuées par les Mandataires Sociaux et personnes liées sur les titres de la Société

02.12.2009 Pierre Pringuet
04.12.2009 Pierre Pringuet
11.12.2009 Alexandre Ricard
25.02.2010 Lord Douro
12.03.2010 Patrick Ricard
08.06.2010 Jean-Dominique Comolli
21.06.2010 Alexandre Ricard
23.07.2010 RIGIVAR SL représentée par Madame Myrna Giron
16 et 17.08.2010 SNC Le Garlaban

Déclarations des opérations effectuées par la Société sur ses propres titres

Du 14.09.2009 au 18.09.2009
Du 21.09.2009 au 25.09.2009
Du 28.09.2009 au 02.10.2009
Du 05.10.2009 au 09.10.2009
Du 12.10.2009 au 16.10.2009
Du 19.10.2009 au 23.10.2009
Du 26.10.2009 au 30.10.2009
Du 02.11.2009 au 06.11.2009
Du 16.11.2009 au 20.11.2009
Du 23.11.2009 au 27.11.2009
Du 30.11.2009 au 04.12.2009
Du 07.12.2009 au 11.12.2009
Du 14.12.2009 au 18.12.2009
Du 21.12.2009 au 24.12.2009
Du 28.12.2009 au 31.12.2009
Du 04.01.2010 au 08.01.2010
Du 11.01.2010 au 15.01.2010
Du 18.01.2010 au 22.01.2010
Du 25.01.2010 au 29.01.2010
Du 01.02.2010 au 05.02.2010
Du 08.02.2010 au 12.02.2010
Du 15.02.2010 au 19.02.2010
Du 22.02.2010 au 26.02.2010
Du 01.03.2010 au 05.03.2010
Du 08.03.2010 au 12.03.2010
Du 15.03.2010 au 19.03.2010
Du 22.03.2010 au 26.03.2010
Du 29.03.2010 au 02.04.2010
Du 06.04.2010 au 09.04.2010
Du 12.04.2010 au 16.04.2010
Du 19.04.2010 au 23.04.2010
Du 26.04.2010 au 30.04.2010
Du 03.05.2010 au 07.05.2010

7

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois

Mode de consultation (lien Internet
ou lieu de consultation)

Du 10.05.2010 au 14.05.2010
Du 17.05.2010 au 21.05.2010
Du 25.05.2010 au 28.05.2010
Du 31.05.2010 au 04.06.2010
Du 07.06.2010 au 11.06.2010-1
Du 07.06.2010 au 11.06.2010-2
Du 14.06.2010 au 18.06.2010
Du 21.06.2010 au 25.06.2010
Du 05.07.2010 au 09.07.2010
Du 12.07.2010 au 16.07.2010
Du 19.07.2010 au 23.07.2010
Du 26.07.2010 au 30.07.2010
Du 02.08.2010 au 06.08.2010
Du 09.08.2010 au 13.08.2010
Du 16.08.2010 au 20.08.2010
Du 30.08.2010 au 03.09.2010
Du 06.09.2010 au 10.09.2010
Du 20.09.2010 au 24.09.2010

7

Opérations avec des apparentés

Les opérations avec les parties liées sont décrites dans la Note 25 – *Parties liées* de l'annexe aux comptes consolidés ainsi que la Note 10 – *Opérations avec les sociétés liées ou ayant des liens de participation* de l'annexe aux comptes sociaux.

8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Personnes responsables	204	Tables de concordance	205
Noms et fonctions	204	Document de référence	205
Attestation du responsable du document de référence et du rapport financier	204	Rapport de gestion	208
		Rapport financier annuel	209
Documents accessibles au public	204	Rapports de gestion, comptes sociaux de la Société, comptes consolidés du Groupe et rapports des Commissaires aux Comptes sur les exercices clos les 30 juin 2009, 30 juin 2008 et 30 juin 2007	210

Personnes responsables

8

Noms et fonctions

Responsable du document de référence :

Monsieur Pierre Pringuet

Directeur Général

Responsables de l'information :

Monsieur Denis Fiévet

Directeur Communication Financière et Relations Investisseurs

Tél. : + 33 (0)1 41 00 42 02

Monsieur Olivier Cavil

Directeur de la Communication

Tél. : + 33 (0)1 41 00 40 96

12, place des États-Unis — 75783 Paris Cedex 16

Attestation du responsable du document de référence et du rapport financier

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 134 et 159.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Pierre Pringuet

Directeur Général

Documents accessibles au public

Les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices (comptes annuels, procès-verbaux des Assemblées Générales, feuilles de présence aux Assemblées Générales, liste des Administrateurs, rapports des Commissaires aux Comptes, statuts, etc.) peuvent être consultés au siège social de Pernod Ricard, 12, place des États-Unis, 75116 Paris.

La rubrique « Information réglementée » du site Internet de la Société est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.pernod-ricard.com/fr/pages/427/pernod/Finance/Information-reglementee.html>

Cet espace regroupe l'ensemble de l'information réglementée diffusée par Pernod Ricard en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Tables de concordance

Document de référence

Conformément à l'annexe I du Règlement européen (CE) n° 809/2004.

Informations	Pages
1. Personnes responsables	
1.1 Noms et fonctions du responsable des informations	204
1.2 Attestation du responsable du document de référence	204
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1 Coordonnées	185
2.2 Changements	185 à 186
3. Informations financières sélectionnées	
3.1 Informations financières historiques	9 ; 48 à 49
3.2 Informations financières intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risque	
4.1 Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	77 à 78 ; 119
4.2 Risques particuliers liés à l'activité	70 à 74
4.3 Risques juridiques	74 à 75 ; 129 à 130
4.4 Risques industriels et liés à l'environnement	76 à 77
4.5 Assurance et couverture de risques	78 à 79
5. Informations concernant Pernod Ricard	
5.1 Histoire et évolution de la Société	4 à 7
5.1.1 Raison sociale	182
5.1.2 Enregistrement	182
5.1.3 Date de création et durée	182
5.1.4 Siège social	182
5.1.5 Événements importants	5 à 7
5.2 Investissements	13
5.2.1 Réalisés	13 ; 106
5.2.2 En cours	106
5.2.3 Programmés	N/A
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	8
6.1.1 Opérations et principales activités	8
6.1.2 Nouveaux produits	N/A
6.2 Principaux marchés	9
6.3 Événements exceptionnels	5 à 7 ; 53
6.4 Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats industriels	10
6.5 Position concurrentielle	10
7. Organigrammes	
7.1 Description sommaire du Groupe	6 à 7
7.2 Liste des filiales importantes	7 ; 131 à 133

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Tables de concordance

8

Informations	Pages
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	10 à 13 ; 106
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	10 à 13
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	48 à 54
9.2 Résultat d'exploitation	53
9.2.1 Événements importants	5 à 7 ; 99
9.2.2 Modifications	N/A
9.2.3 Influences extérieures	N/A
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Informations sur les capitaux	54 ; 87 ; 89 à 90 ; 123
10.2 Flux de trésorerie	54 ; 91 ; 122
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	115 à 122
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	115 à 122
10.5 Sources de financement attendues	115 à 122
11. Recherche et Développement, brevets et licences	10 ; 23
12. Information sur les tendances	
12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	55
12.2 Tendances identifiées pour l'exercice en cours	55
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1 Hypothèses	N/A
13.2 Rapport des Commissaires aux Comptes	N/A
14. Organes d'administration, de Direction et Direction Générale	
14.1 Composition des organes d'administration, de Direction et de la Direction Générale	27 à 35 ; 41 à 42
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de la Direction Générale	35
15. Rémunérations et avantages	
15.1 Rémunérations et avantages en nature	60 à 68
15.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins du versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	68 ; 110 à 114
16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	27 à 30
16.2 Contrats de services	35
16.3 Comités	39 à 42
16.4 Gouvernement d'Entreprise	36 à 37
17. Salariés	
17.1 Nombre de salariés et répartition des effectifs	56 à 59
17.2 Participation et <i>stock options</i> des Administrateurs	68 à 69 ; 194 à 195
17.3 Participation des salariés dans le capital	68 à 69
18. Principaux actionnaires	
18.1 Franchissements de seuils	184 ; 194
18.2 Existence de droits de vote différents	184
18.3 Contrôle de l'émetteur	184
18.4 Accord connu de Pernod Ricard, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement dans son contrôle	185
18.5 Répartition du capital social et des droits de vote	193 à 194
19. Opérations avec des apparentés	130

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Tables de concordance

Informations	Pages
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de Pernod Ricard	
20.1 Informations financières historiques	86 à 91
20.2 Informations financières pro forma	N/A
20.3 États financiers	86 à 91
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	210
20.4.1 Déclarations	N/A
20.4.2 Autres informations vérifiées	N/A
20.4.3 Autres informations non vérifiées	N/A
20.5 Date des dernières informations financières	198
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7 Politique de distribution des dividendes	157 ; 167 ; 170
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	70 à 75
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	187 à 193 ; 196 à 197
21.1.1 Capital souscrit	187 ; 193
21.1.2 Autres actions	187
21.1.3 Actions autodétenues	196 à 197
21.1.4 Valeurs mobilières	N/A
21.1.5 Conditions d'acquisition	187 à 190
21.1.6 Options ou accords	67
21.1.7 Historique du capital	191
21.2 Acte constitutif et statuts	37 à 41 ; 182 à 185 ; 195
21.2.1 Objet social	182
21.2.2 Règlement des organes de gestion et de contrôle	37 à 41
21.2.3 Droits et privilèges des actions	184
21.2.4 Modifications des droits des actionnaires	184
21.2.5 Assemblées Générales	183 à 184
21.2.6 Éléments de changement de contrôle	184 à 185
21.2.7 Seuils de participation	194
21.2.8 Conditions régissant les modifications statutaires	185
22. Contrats importants	80 à 83
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
23.1 Déclarations d'expert	N/A
23.2 Autres déclarations	N/A
24. Documents accessibles au public	204
25. Informations sur les participations	154 à 155

Rapport de gestion

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion tels qu'exigés aux termes des articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1, II et R. 225-102 et suivants du Code de commerce.

8

Informations	Pages
Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	49 à 50
Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	49 à 50
Résultats	49 à 50
Activités en matière de Recherche et de Développement	23
Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives	55
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent document a été établi	42
Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société (si le mode de Direction est modifié)	41 à 42
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société (notamment de sa situation d'endettement) et des indicateurs de performance de nature non financière (notamment environnement, personnel)	13 à 23 ; 48 à 60
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée et indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	70 à 79
Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chacun des Mandataires Sociaux	30 à 31
Compte rendu de l'état de la participation des salariés (et éventuellement des Dirigeants), des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux Dirigeants, des opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux Dirigeants	62 à 63 ; 66 à 68
Activité des filiales de la Société	6 ; 42
Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	N/A
Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	N/A
Renseignements relatifs à la répartition du capital social	193
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	157
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des Mandataires Sociaux	60 à 62
Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	N/A
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	N/A
Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	13 à 23 ; 56 à 59
Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou cours de bourse	77 à 78 ; 119 à 120
Indications prévues à l'article L. 225-211 du Code de commerce en cas d'opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	195 à 196
Opérations réalisées par les Dirigeants sur leurs titres	68
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	156
Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital	189 à 190
Informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique	184 à 185

Rapport financier annuel

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport financier tels que mentionnés aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF.

Informations	Pages
Comptes consolidés du Groupe	85 à 133
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	134
Comptes annuels de la Société	135 à 158
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	159 à 163
Rapport de gestion	voir tableau ci-dessus
Attestation du responsable du rapport financier annuel	204

Rapports de gestion, comptes sociaux de la Société, comptes consolidés du Groupe et rapports des Commissaires aux Comptes sur les exercices clos les 30 juin 2009, 30 juin 2008 et 30 juin 2007

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- le rapport de gestion du Groupe, les comptes sociaux de la Société, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2009 tels que présentés sur les pages 36 à 153 déposé le 24 septembre 2009 sous le n° D.09-0656 ;
- le rapport de gestion du Groupe, les comptes sociaux de la Société, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2008 tels que présentés sur les pages 46 à 67 et les pages 69 à 120 déposé le 2 octobre 2008 sous le n° D.08-0656.
- le rapport de gestion du Groupe, les comptes sociaux de la Société, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2007 tels que présentés sur les pages 156 à 173 et 174 à 215 déposé le 18 octobre 2007 sous le n° D.07-0921 ;

Les informations incluses dans ces trois documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Direction de la Communication Financière et Relations Investisseurs
Pernod Ricard - 12, Place des États-Unis - 75116 Paris - France



Pernod Ricard

Pernod Ricard
Société Anonyme au capital de 409 560 085,15 euros
Siège social : 12, Place des États-Unis - 75116 Paris - Tél. : 33 (0)1 41 00 41 00 - Fax : 33 (0)1 41 00 41 41
582 041 943 RCS Paris

Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert
sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC,
à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement
sur un plan environnemental, économique et social.



Pernod Ricard

Société Anonyme au capital de 409 560 085,15 euros
Siège social : 12, Place des États-Unis – 75116 Paris
Tél. : 33 (0)1 41 00 41 00 – Fax : 33 (0)1 41 00 41 41
582 041 943 RCS Paris